

Manuel de certification de guide d'attelage canin niveau 1



L'Association des professionnels

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023.
ISBN 978-2-9822053-0-7

© Aventure Écotourisme Québec, 2023. Reproduction interdite.
Il est toutefois permis aux participants à cette formation d'imprimer ce document.

Avertissement

En raison de la possibilité d'erreur humaine ou mécanique imputable à leurs sources, Aventure Écotourisme Québec et ses mandataires ne peuvent garantir la justesse, la pertinence ou le caractère complet de l'information présentée dans ce document. Aventure Écotourisme Québec et ses mandataires ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de toutes pertes ou blessures résultant d'une omission, d'une faute, d'une erreur typographique, d'une information erronée, d'une interprétation incorrecte ou d'une ambiguïté.

Les énoncés proposés sont en perpétuelle évolution en fonction du savoir, du savoir-faire et du savoir-être de la communauté qui étudie et qui travaille avec les animaux et les humains dans un cadre éthique, moral et légal des activités d'aventure et d'écotourisme.

Remerciements

Aventure Écotourisme Québec désire remercier Kinadapt pour sa collaboration à l'élaboration de cette formation. Aventure Écotourisme Québec et Kinadapt sont copropriétaires de tous les droits, notamment d'auteur, sur tous les documents, vidéos et photos produits dans le cadre de cette formation.

Merci également aux membres du comité aviseur « Guide d'attelage canin » d'Aventure Écotourisme Québec, de même qu'à nos deux experts qui ont rédigé ce manuel de formation :

André Heller, président du comité (Descente Malbaie)
Yanick Morin (Centre de vacances Ferme 5 Étoiles)
Peter Boutin (Kinadapt)
Gilles Granal (Aventuraïd)
Bruno Saucier (Secrets Nordiques)
Marie-Hélène Durocher (Laurel Aventure Nature)
François Porcherel (conseiller expert en activités d'attelage canin)
Sophie Dancose (conseillère experte en activités d'attelage canin)

Photo en page couverture : Kinadapt

Avant-propos

Si les sports canins attelés inspirent de nombreux adeptes au Québec, ils représentent également une source non négligeable d'emplois pour la province. L'activité professionnelle de guide d'attelage canin certifiée par Aventure Écotourisme Québec (AEQ) en fait partie.

Le guide d'attelage canin certifié par AEQ est avant tout un professionnel dont les responsabilités du métier requièrent l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques au domaine afin d'assurer la sécurité et la qualité des services de randonnée, d'excursion et d'expédition.

Être responsable d'un groupe de participants et de chiens en plein air représente un défi important, échelonné sur trois niveaux de certification. Concrètement, à chaque niveau, le guide d'attelage canin acquiert graduellement des compétences et des connaissances inhérentes¹ :

- à la sécurité;
- à l'environnement de plein air;
- aux sciences de l'activité physique canine et humaine;
- aux sciences du comportement canin et au domaine des relations entre les humains et les animaux;
- à la communication;
- aux capacités d'organisation;
- aux capacités de leadership;
- aux capacités d'adaptation.

Le contenu de ce manuel définit le cadre de référence minimal en matière d'habiletés, de connaissances et d'aptitudes qui mèneront le candidat à la certification de guide d'attelage canin niveau 1, délivrée par AEQ.

Quel que soit son parcours professionnel, le candidat peut devenir guide d'attelage canin niveau 1 dès lors qu'il aime les chiens et qu'il détient les prérequis à l'entrée en formation. Le candidat devra ensuite s'investir pendant une période minimale pour se former au métier de guide d'attelage canin.

Enfin, tout le processus de formation ne prend son sens que si le candidat est prêt à bâtir une relation saine avec les athlètes canins qu'il aura la chance de côtoyer, ce qu'aucune formation ne peut remplacer.

¹ PRIEST, Simon, et Michael A. GASS. *The effective outdoor leadership wall*, 2005.

Table des matières

1. La certification de guide d'attelage canin niveau 1	2
1.1. Objet.....	2
1.2. Règles générales.....	2
1.3. Définition.....	3
1.4. Lieux de pratique.....	5
1.5. Compétences.....	6
1.6. Conditions d'obtention du certificat de guide d'attelage canin niveau 1.....	6
1.7. Évaluation et certification	7
1.8. Exigences préalables au degré 1	8
1.9. Exigences préalables au degré 2	8
1.10. Exigences préalables au degré 3	8
1.11. Maintien de la certification	9
1.12. Révision du programme de formation	9
1.13. Reconnaissance des acquis	9
1.14. Tableau des compétences.....	10
2. La profession de guide d'attelage canin	14
2.1. Le contexte	14
2.2. Les conditions optimales du guide d'attelage canin pour une pratique responsable et sécuritaire.....	16
2.3. Les conditions optimales du chien d'attelage pour une pratique responsable et sécuritaire.....	17
2.4. Les conditions d'apprentissage optimales pour réussir le niveau 1 de la certification de guide d'attelage canin	18
3. L'histoire et les pratiques de l'attelage canin dans le monde	21
3.1. L'origine du chien	21
3.2. L'évolution vers différentes races de chiens.....	22
3.3. Les chiens de trait.....	23
3.4. L'origine et l'évolution du traîneau à chiens.....	25
3.5. Les courses et les disciplines d'attelage canin	29

3.6. Les organismes législateurs et les associations de référence dans le domaine de l'attelage canin	29
4. La gestion des risques	30
4.1. Notions de vocabulaire	30
4.2. Notions pour classer l'indice de risque	31
4.3. Liste des facteurs de risque (non exhaustive).....	31
5. Le fonctionnement du chien	35
5.1. Les expressions dans la communication	35
5.2. Les principaux canaux de transmission et de réception d'informations	36
5.3. Pourquoi communiquer?	36
5.4. La communication entre l'humain et le chien	37
5.5. Les éléments régulateurs et perturbateurs de la communication et des actions	38
5.5.1. Perception, émotion, système nerveux autonome et mécanismes d'adaptation (<i>coping</i>)	38
5.5.2. Les facteurs contextuels	53
5.5.3. La relation entre deux sujets	53
5.5.4. Les modes de transmission	54
5.6. Les principaux modes de transmission des messages	55
5.6.1. Les modes chez l'humain	55
5.6.2. Quelques recommandations pour faciliter une demande verbale connue du chien (liste non exhaustive).....	55
5.6.3. Les demandes verbales de base relatives à l'attelage canin	57
5.6.4. Les modes chez le chien.....	58
5.7. Les modes de base de transmission d'un message.....	59
5.8. Les expressions dans la posture	61
5.8.1. À quoi sert la posture?.....	61
5.8.2. La posture et l'humeur	63
5.8.3. Quelques expressions d'inconfort observables chez un chien.....	64
5.8.4. La posture et la communication	66
5.9. Les expressions transitoires chez le chien : les signaux d'apaisement ou activités de déplacement.....	67
5.10. Les espaces et les expressions	69
6. Le bien-être et la bientraitance des chiens	71
6.1. Le bien-être des animaux et des humains	72

6.1.1.	Répondre aux besoins des animaux	72
6.1.2.	Le bien-être des humains	73
6.2.	Nourrir et abreuver	74
6.2.1.	La nourriture	74
6.2.2.	L'eau.....	75
6.3.	Prévenir les blessures et les problèmes de santé relatifs à l'activité	76
6.3.1.	La stérilisation et les périodes de reproduction	76
6.3.2.	L'entretien des griffes et des coussinets	76
6.3.3.	La vaccination	78
6.3.4.	Les parasites.....	79
6.3.5.	Le soin des blessures.....	81
6.3.6.	Les coups de chaleur.....	81
6.3.7.	Les engelures	82
6.3.8.	La fatigue chez le chien d'attelage	83
6.3.9.	Le stress chez le chien d'attelage	85
6.3.10.	Fiche d'inspection du chien avant et après une activité	85
6.3.11.	Les méthodes d'immobilisation d'un chien.....	86
6.4.	Registre d'activité du chien	87
6.5.	Les hébergements	87
6.5.1.	Les différents types d'hébergement.....	87
6.5.2.	Le nettoyage des hébergements	91
7.	Les équipements	91
7.1.	Le collier	91
7.1.1.	La taille du collier	92
7.2.	La laisse.....	94
7.3.	Les bottines ou les bottes.....	95
7.4.	Le harnais	98
7.4.1.	Mettre et retirer un harnais	99
7.4.2.	Ajuster un harnais	100
7.4.3.	Les différents types de harnais	102
7.5.	Les objets à tirer	108
7.5.1.	Le traîneau	108
7.5.2.	Les types de traîneaux	108
7.5.3.	Les parties du traîneau	110
7.5.4.	Les lignes d'attelage.....	118
7.5.5.	Les parties d'une ligne de trait	122
7.5.6.	Les systèmes d'immobilisation	123

7.5.7.	La vérification des équipements avant et après une sortie	127
7.5.8.	La trottinette des neiges.....	129
7.6.	L'équipement de cani-rando	130
7.6.1.	La ceinture de cani-rando	130
7.6.2.	Le système d'attache de la ceinture à la longe élastique.....	131
7.6.3.	La longe élastique	131
7.6.4.	Vérification des équipements avant et après une sortie de cani-rando	134
7.7.	L'entretien de l'équipement de sports attelés.....	135
7.7.1.	La trousse de réparation.....	135
8.	Les notions techniques de conduite d'attelage et de cani-rando.....	136
8.1.	La conduite d'un attelage canin	136
8.1.1.	Composition d'un attelage	136
8.1.2.	Manœuvrer un traîneau	137
8.1.3.	Manœuvres de départ	140
8.1.4.	Manœuvres en convoi	142
8.1.5.	Changements d'allure.....	143
8.1.6.	Manœuvres d'arrivée ou d'arrêt en chemin	143
8.2.	Les notions techniques de cani-rando	144
9.	La sécurité lors de la pratique d'activités d'attelage canin.....	146
9.1.	Notions de sécurité générales.....	146
9.1.1.	Avant l'activité	146
9.1.2.	Durant l'activité	148
9.1.3.	Après l'activité	156
9.2.	Démêler un attelage.....	157
9.3.	Gestion des « altercations éventuelles » des chiens pendant l'activité et sur le lieu de vie des chiens	158
9.4.	Perdre un traîneau ou un autre objet tiré.....	162
10.	L'éthique et les lois concernant l'encadrement des participants lors d'une activité d'attelage canin	163
10.1.	Code d'éthique d'Aventure Écotourisme Québec	163
10.1.1.	Documents de référence	170
10.2.	Les sept principes de Sans trace Canada.....	171
10.3.	La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) – Prévention et sécurité	173

10.4. Les lois et les règlements de la province du Québec concernant les animaux domestiques, en particulier les chiens	174
10.4.1. Extrait du Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés	174
10.4.2. Extrait de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	185
10.4.3. Extrait du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens	193
10.5. Extrait du Code criminel du Canada	198
Glossaire.....	201
Annexe 1 : Journal de bord	204
Annexe 2 : Charte des cotes de chaire chez le chien	212
Annexe 3 : Charte des températures et de l'humidité relative	215
Annexe 4 : Les récepteurs sensoriels	217
Annexe 5 : Les changements d'allure	218
Annexe 6 : Les expressions transitoires chez le chien : les « signaux d'apaisement » ou « activités de déplacements ».....	219
Annexe 7 : Caractéristiques des hébergements	221
Annexe 8 : La stérilisation	224
Annexe 9 : Exemples d'exposés (<i>briefing</i>) sur la sécurité en randonnée, en excursion et en expédition	225
Annexe 10 : Trousse de premiers soins canins	227
Annexe 11 : Grille d'évaluation standardisée (GES)	229
Annexe 12 : Fiche anatomique du chien.....	230
Annexe 13 : Soulever et immobiliser un chien	231

Liste des figures

Figure 1 : Chien de race plus primitive	23
Figure 2 : Chien de race plus sélectionnée par l'humain.....	24
Figure 3 : Attelage en éventail modifié	26
Figure 4 : Attelage en double.....	26
Figure 5 : Expédition en traîneau à chiens	27
Figure 6 : Attelage de 10 chiens.....	28
Figure 7 : Les principales sensations qui permettent la perception.....	40
Figure 8 : Le mécanisme d'adaptation (« coping »)	47
Figure 9 : Les positions en attelage canin.....	57
Figure 10 : Les espaces d'un chien.....	70
Figure 11 : Le bien-être et ses dimensions	73
Figure 12 : Anatomie de la patte d'un chien	76
Figure 13 : Taille d'une griffe de chien	77
Figure 14 : Échelle d'évaluation des fèces.....	80
Figure 15 : Enclos	88
Figure 16 : Bâtiment (intérieur)	88
Figure 17 : Bâtiment (extérieur)	89
Figure 18 : Enclos	89
Figure 19 : Parc pour activités de détente et exercice	90
Figure 20 : Collier ajustable de chien d'attelage	93
Figure 21 : Collier ajustable de type martingale.....	93
Figure 22 : Collier rembourré	93
Figure 23 : Laisse équilibrante	94
Figure 24 : Points de repère pour l'ajustement d'un harnais.....	100
Figure 25 : Harnais X back bien ajusté et de la bonne taille pour un chien	101
Figure 26 : Harnais à bacul.....	103
Figure 27 : Harnais à bacul — vue de haut	103
Figure 28 : Harnais OX	104
Figure 29 : Harnais de marque ZeroDC.....	105
Figure 30 : Harnais T-colar	105
Figure 31 : Harnais mi-dos	106

Figure 32 : Distance Harness	107
Figure 33 : Traîneau à panier	108
Figure 34 : Toboggan	109
Figure 35 : Les parties du traîneau	110
Figure 36 : Sac à traîneau.....	111
Figure 37 : Frein	112
Figure 38 : Tapis ralentisseur	113
Figure 39 : Cordage sous le traîneau	114
Figure 40 : Attache de la ligne au traîneau.....	115
Figure 41 : Installation du cordage sous le traîneau.....	116
Figure 42 : Support d’ancrage	117
Figure 43 : Section de ligne – mixte.....	119
Figure 44 : Section de ligne – câble	119
Figure 45 : Section de ligne – cordage.....	120
Figure 46 : Attache « toggle ».....	121
Figure 47 : Amortisseur.....	122
Figure 48 : Nœud pour relier deux sections de ligne	123
Figure 49 : Ancre à neige Critter Woods.....	124
Figure 50 : Ancre à neige	125
Figure 51 : Mousqueton à déclenchement rapide (« quick release »).....	126
Figure 52 : Ceinture de cani-cross/de cani-rando	130
Figure 53 : Ceinture de cani-cross/de cani-rando simple traction	132
Figure 54 : Ceinture de cani-rando double traction	133
Figure 55 : Chien attelé en position d’équipe	141

LA CERTIFICATION ET LA PROFESSION

1. La certification de guide d'attelage canin niveau 1

1.1. Objet

L'association Aventure Écotourisme Québec (AEQ) délivre le certificat de guide d'attelage canin niveau 1 par l'intermédiaire de son comité consultatif « Attelage canin ».

1.2. Règles générales

La formation de guide d'attelage canin niveau 1 est divisée en trois étapes. Chaque étape comporte des informations théoriques et des mises en situation pratiques.

La formation a été mise au point à partir des éléments suivants :

- les normes de qualité et de sécurité d'AEQ;
- les éléments déterminants faisant partie des pratiques des entreprises touristiques et écotouristiques membres d'AEQ qui offrent des activités d'attelage canin;
- le contenu de la formation maison demandée par AEQ pour les guides de traîneaux à chiens;
- les programmes de médecine vétérinaire pour les sports canins attelés;
- les recommandations de professionnels de la santé animale;
- les travaux des sciences de l'éthologie, de la psychobiologie et de l'évolution canine;
- les recommandations de fabricants d'équipement d'attelage canin;
- les protocoles d'entraînement sportif humain;
- la réglementation en vigueur, d'une part sur les responsabilités légales relatives à la pratique du guide, d'autre part sur la sécurité et le bien-être des animaux domestiques et sur la protection des personnes vis-à-vis des chiens.

1.3. Définition

Le titulaire d'un certificat de guide d'attelage canin niveau 1 est une personne apte à encadrer² un groupe lors d'activités touristiques ou écotouristiques d'attelage canin, sur neige ou sur terre (voir tableau page suivante) et, plus précisément :

- avec tous les publics;
- avec des chiens sans difficultés d'apprentissage³ et qui ne présentent pas de risque particulier de dangerosité (non détectable) envers les humains, les chiens et les animaux domestiques, en dehors de ceux inhérents à l'espèce canine⁴;
- dans les disciplines du traîneau à chiens et de la cani-rando ainsi que dans toute discipline pour laquelle le titulaire a une spécialisation technique⁵ et une certification, telle que :
 - les activités sur roues (cani-kart, cani-cycle, cani-vélo [*bikejoring*], *fatbikejoring*, scooter);
 - les activités pédestres (cani-rando, cani-cross, cani-trail);
 - les activités de glisse (skijoring, trottinette des neiges, ski-pulka);
- lors de randonnées, d'excursions ou d'expéditions, telles qu'elles sont définies par AEQ (voir tableau page suivante).

² « La pratique encadrée se définit par une prise en charge d'un groupe ou d'un individu par un autre individu. Ce dernier occupe un rôle : la fonction d'encadrant-e. Il assume les tâches telles la planification, la préparation ainsi que la gestion de l'aspect sécuritaire d'une sortie. » (RANDO QUÉBEC. *Guide de la pratique et de l'encadrement sécuritaire en randonnée pédestre*, Montréal, Rando Québec Éditions, 2022, 106 p.).

³ L'apprentissage est un processus biologique qui permet à un animal de modifier son comportement dans un environnement imprévisible grâce aux connaissances acquises au fil de ses expériences (CLOUTIER, Danielle. *Comportement du chien et du chat : observer, comprendre, modifier*, CCDMD, 2008, 408 p.). Les facteurs sous-jacents aux difficultés d'apprentissage : neurodéveloppement de l'animal, dysfonctionnement neurologique, jalons de l'apprentissage, bien-être (voir la section 6. « Le bien-être et la bientraitance des chiens »).

⁴ Chiens qui correspondent à l'avis « Faible » de l'échelle de dangerosité canine du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (LRQ, chapitre P-38.002, r. 1.). Paramètres de l'échelle : faible (1 à 2 : risque faible; 3 : risque faible plus indices prospectifs comme le poids du chien, l'environnement, la relation entre deux sujets), modéré (4 : risque faible à modéré; 5 à 6 : risque modéré; 7 : risque modéré à élevé), élevé (8 à 10 : risque élevé).

⁵ Les spécialisations techniques sont des formations additionnelles qui devraient être offertes au Québec dans les années à venir. Une reconnaissance de formation dans ces disciplines sera possible.



Niveau de difficulté de l'activité	TYPE D'ACTIVITÉS		
	Randonnée	Excursion	Expédition
Zone 1*	Chef de voyage : niveau 1 Guide : niveau 1	Chef de voyage : niveau 1 Guide : niveau 1	Chef de voyage : niveau 1 Guide : niveau 1
Zone 2*	Chef de voyage : niveau 2 Guide : niveau 1	Chef de voyage : niveau 2 Guide : niveau 1	Chef de voyage : niveau 2 Guide : niveau 1

* Les zones sont définies à la page suivante.

Définitions

- **Randonnée** : Activité de tourisme d'aventure ou d'écotourisme de moins d'une journée, qui ne comprend pas de coucher en nature.
- **Excursion** : Activité de tourisme d'aventure ou d'écotourisme de deux ou de trois journées, qui comprend un ou deux couchers en nature.
- **Expédition** : Activité de tourisme d'aventure ou d'écotourisme de quatre journées ou plus, qui comprend trois couchers ou plus en nature.
- **Chef de voyage** : Guide responsable du voyage et ayant la responsabilité de diriger une activité de tourisme d'aventure ou d'écotourisme de façon agréable et sécuritaire. Il voit à l'encadrement des autres guides et des clients de son voyage.
- **Guide** : Assiste le chef de voyage dans l'encadrement et le guidage des clients.

1.4. Lieux de pratique

Le titulaire d'un certificat de guide d'attelage canin niveau 1 est une personne apte à encadrer un groupe en zone 1 ou en zone 2, telles qu'elles sont définies par AEQ dans le tableau suivant.

				
Niveau de difficulté de l'activité	CRITÈRES DE DIFFICULTÉ DES ACTIVITÉS			
	Dénivelé du parcours	Navigation	Communication*	Sauvetage et évacuation**
Zone 1	Relativement plat	Sur sentier clairement balisé Moins de 5 % de présence d'intersections	Réseau public accessible en tout temps	En moins d'une (1) heure
Zone 2	Avec pente de moins de 15°	Sur sentier semi-balisé. Moins de 10 % de présence d'intersections	Réseau public accessible en tout temps	En moins de six (6) heures

Note : Le critère le plus élevé fait référence au niveau de difficulté le plus élevé.

*** Communication :** Lorsque le réseau public n'est pas disponible sur le territoire, l'entreprise doit avoir un autre moyen de communication disponible et fonctionnel (téléphone satellite, radio, appareil de communication satellite [exemple : inReach], etc.)

**** Sauvetage et évacuation :** Temps de prise en charge d'un participant dont l'état nécessite des soins par un service ambulancier, un centre hospitalier ou d'autres services médicaux d'urgence à partir du lieu de l'accident.

1.5. Compétences

Le certificat de guide d'attelage canin niveau 1 est une attestation des connaissances et des compétences du guide pour :

- assurer la sécurité des pratiquants, et leur porter secours s'il y a lieu, et veiller à leurs apprentissages et à leur satisfaction;
- assurer la sécurité des chiens, et leur porter secours s'il y a lieu, et veiller à leurs apprentissages et à leur bien-être;
- assurer l'entretien du matériel et la maintenance des infrastructures et des parcours;
- participer à l'organisation et à la gestion des activités d'un chenil touristique ou écotouristique offrant des activités d'attelage canin.

Le tout au regard des responsabilités et des publics qui lui sont confiés.

Le tableau des compétences est présenté à la section 1.14.

1.6. Conditions d'obtention du certificat de guide d'attelage canin niveau 1

Pour obtenir le certificat de guide d'attelage canin niveau 1, le candidat doit franchir les étapes suivantes et acquérir les trois degrés correspondants :

- degré 1 : formation initiale de 19 heures dans une entreprise membre d'AEQ et réussite de l'examen final;
- degré 2 : étape d'intégration d'une durée déterminée par l'entreprise formatrice (certifiée par AEQ) et acquisition des compétences requises;
- degré 3 : étape de compagnonnage de 40 heures dans le rôle de guide au sein d'une entreprise membre d'AEQ et acquisition des compétences requises.

Les étapes d'intégration (degré 2) et de compagnonnage (degré 3) s'articulent avec le contenu de la formation maison offerte par l'entreprise formatrice (conformément aux normes d'AEQ), mais ne remplacent pas la formation.

1.7. Évaluation et certification

L'évaluation de la formation de guide d'attelage canin niveau 1 est conçue par les équipes pédagogiques responsables de la formation initiale, de la période d'intégration et de la période de compagnonnage.

Le but de l'évaluation est de s'assurer que le candidat, dans le cadre des responsabilités et des publics qui lui sont confiés, possède les compétences requises pour :

- Encadrer un groupe
 - Critère d'évaluation :
 - a) Assister aux trois étapes de la formation dans le respect des normes et des recommandations d'AEQ (appréciation sur l'attitude et le comportement professionnel).
- Répondre aux exigences de la formation
 - Critères d'évaluation :
 - a) Pour le degré 1 : Réussir l'examen au terme de la formation initiale (test théorique et test pratique; note de passage de 70 %).
 - b) Pour les degrés 1, 2 et 3 : Réussir l'évaluation des compétences requises lors de la vérification de la maîtrise des techniques de sécurité à diverses étapes de la formation (selon la grille d'évaluation standardisée [GES]).
- Exercer l'activité professionnelle de façon sécuritaire
 - Critères d'évaluation :
 - a) Encadrer une activité et intervenir auprès d'un attelage en difficulté.
 - b) Contrôler, réduire et éliminer les risques inhérents aux activités d'un chenil d'activités touristiques ou écotouristiques d'attelage canin.
 - c) Connaître et appliquer la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, chapitre B-3.1, a. 64; le Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés, B-3.1, r. 0.1; le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, chapitre P-38.002, a. 1, 2^e al.; et la partie XI du Code criminel du Canada consacrée à la cruauté envers les animaux (art. 444, 446 et 447).

Le président du comité consultatif « Attelage canin » d'AEQ délivre le certificat de guide d'attelage canin niveau 1.

1.8. Exigences préalables au degré 1

Pour pouvoir suivre la formation initiale, le candidat doit répondre à ces exigences :

- être âgé minimalement de 18 ans;
- démontrer une capacité physique minimale : peut monter une volée d'escaliers en courant; peut lever une charge de 15 kg à un bras, de son genou à sa taille (poids minimal d'un chien en harnais); peut se déplacer facilement en terrain inégal et enneigé; n'éprouve aucun inconfort physique lors de déplacements sur sentiers accidentés;
- avoir de l'expérience personnelle dans une discipline d'attelage canin : 10 jours à titre de pratiquant. Une journée représente un minimum de 4 heures d'activité. La durée de l'activité comprend la préparation sur le site, l'activité d'attelage canin et la désinstallation post-activité;
- être responsable de sa pratique personnelle d'attelage canin : connaît et applique la Loi et le Règlement sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1, a. 64); la Loi et le Règlement visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, a. 1, 2^e al.; la partie XI du Code criminel du Canada consacrée à la cruauté envers les animaux (art. 444, 446 et 447);
- payer les coûts d'inscription.

Ces conditions sont vérifiées au moyen d'un dossier d'inscription qui doit être envoyé à AEQ.

1.9. Exigences préalables au degré 2

Pour pouvoir amorcer l'étape d'intégration, le candidat doit répondre à cette exigence :

- détenir l'attestation de réussite de l'examen suivant la formation initiale.

Le candidat peut disposer d'une année complète à compter de la fin de sa formation initiale pour terminer son étape d'intégration.

1.10. Exigences préalables au degré 3

Pour pouvoir amorcer l'étape de compagnonnage, le candidat doit répondre à ces exigences :

- détenir l'attestation de réussite de l'examen suivant le degré 1;
- détenir l'attestation d'évaluation des compétences requises (grille d'évaluation standardisée [GES]) suivant l'étape d'intégration.

Le candidat peut disposer d'une année complète à compter de la fin de son étape d'intégration pour terminer son étape de compagnonnage.

1.11. Maintien de la certification

Pour conserver le certificat de guide d'attelage canin niveau 1, le titulaire doit maintenir une expérience de 400 heures à titre de guide ou de chef de voyage pendant 5 années consécutives d'exercice dans le domaine d'activités touristiques ou écotouristiques d'attelage canin sur neige ou sur terre. Le guide a la responsabilité de tenir un journal de bord.

1.12. Révision du programme de formation

Le comité consultatif « Attelage canin » d'AEQ révisé périodiquement le contenu de la formation et la méthodologie par l'intermédiaire des équipes pédagogiques responsables de la formation initiale, de la période d'intégration et de la période de compagnonnage.

1.13. Reconnaissance des acquis

Le certificat de guide d'attelage canin niveau 1 peut être obtenu par reconnaissance des acquis du candidat. Pour cela, le candidat doit :

- répondre aux exigences préalables à la formation initiale;
- cumuler au moins 150 heures d'expérience professionnelle en lien avec le certificat sur une période de moins d'un an dans une entreprise membre d'AEQ;
- faire la preuve qu'il maîtrise les compétences décrites au tableau de la section 1.14;
- payer les coûts de reconnaissance des acquis.

Le comité consultatif « Attelage canin » d'AEQ, par l'intermédiaire des équipes pédagogiques responsables des degrés 1, 2 et 3, valide partiellement ou complètement les compétences du candidat.

Dans le cadre de cette validation :

- le dossier est évalué à partir de la « Fiche expérience », dans laquelle se trouvent les activités exercées, l'analyse des tâches réalisées et les compétences acquises pour chaque tâche;
- l'évaluation peut être complétée par une mise en situation pratique ou un entretien;
- dans le cas d'une validation partielle, le comité indique la nature des compétences devant faire l'objet d'une validation complémentaire;
- l'évaluation peut être complétée par le tuteur-site lors de mise en situation pratique.

1.14. Tableau des compétences

Les compétences sont organisées en sept catégories : soins aux chiens, travail avec les chiens, entretien et maintenance, encadrement des activités, accueil et animation, gestion de l'activité, et suivi administratif.

Le titulaire du certificat de guide d'attelage canin niveau 1 est capable :

	Degrés 1 et 2	Degré 3
Soins aux chiens	• D'appliquer un plan journalier d'hygiène, de santé et de nutrition pour les chiens vivant en chenil. • De contribuer au bon état général des chiens dont il a la charge, par ses attitudes et ses comportements. • De signaler des états de santé élémentaires préoccupants (ex. : diarrhée, boiterie, blessure). • De suivre un protocole de soins juste après la tenue de l'activité. • D'appliquer les lois et règlements en vigueur vis-à-vis de la cruauté, du bien-être et de la sécurité des animaux ainsi que de la dangerosité des chiens.	• De mieux comprendre et d'appliquer ses compétences de soins aux chiens, acquises lors de la formation initiale. • D'appliquer un plan d'hygiène, de santé et de nutrition pour les chiens lors d'activités d'excursion ou d'expédition (dans les entreprises formatrices offrant ces activités). • De participer à la préparation de la logistique liée aux activités d'excursion ou d'expédition (dans les entreprises formatrices offrant ces activités).
Travail avec les chiens	• D'interagir de façon appropriée et efficace avec l'espèce canine : notions de base sur la communication chez le chien et l'humain. • De participer aux déplacements de chiens dans un chenil. • De participer à l'installation et à la désinstallation de chiens sur une ligne de piquetage (ligne d'attente, en anglais : <i>drop line</i> ou <i>stakeout</i>). • D'installer les attelages sur les chiens et de les retirer. • De placer et de retirer les chiens sur leur ligne de trait respective.	• De mieux comprendre et d'appliquer ses compétences de travail avec les chiens, acquises lors de la formation initiale.

	• De connaître et d'exécuter les manœuvres techniques liées à la conduite d'un attelage canin. • De travailler avec un nombre de chiens permettant le contrôle optimal de l'attelage. • De mettre en confiance, d'encourager et de motiver les chiens. • De gérer le fonctionnement des chiens de son attelage de façon appropriée et efficace lors de l'activité. • De participer à l'entraînement sportif et éducatif de chiens sans difficultés d'apprentissage. • D'utiliser des actions adaptées en cas de difficulté avec les chiens.	
Entretien et maintenance	• De participer à l'entretien, au rangement et à la réparation du matériel ainsi qu'à la maintenance des infrastructures et des parcours selon un plan journalier. • De signaler un élément à risque observé dans le matériel, les infrastructures ou les parcours. • D'utiliser une trousse de réparation pour une activité de randonnée.	• De mieux comprendre et d'appliquer ses compétences d'entretien et de maintenance acquises lors de la formation initiale. • D'utiliser une trousse de réparation pour une activité d'excursion ou d'expédition (dans les entreprises formatrices offrant ces activités).
Encadrement des activités	• De connaître les pratiques responsables et sécuritaires propres au rôle de guide et d'encadrer l'activité sur un parcours connu et reconnu. • De communiquer efficacement avec les participants et l'équipe d'encadrement. • De présenter un exposé (<i>briefing</i>) sur la sécurité aux participants et de veiller à l'application des règles de sécurité énoncées. • De tenir compte de son bien-être et de celui des participants. • De contribuer au bon déroulement de l'activité par ses attitudes, ses comportements et son professionnalisme.	• De mieux comprendre et d'appliquer ses compétences d'encadrement d'activités acquises lors de la formation initiale. • De veiller à adapter la puissance et les particularités des attelages confiés aux participants au cours de la randonnée, de l'excursion ou de l'expédition. • De distinguer les participants en difficulté et d'agir en conséquence. • D'enseigner aux participants les techniques de conduite d'un attelage canin. • D'analyser et de perfectionner les aptitudes des participants.

	• D'exécuter les manœuvres de départ et d'arrivée des attelages canins des participants. • De transmettre les consignes de changement d'allure et de direction. • De veiller à ce qu'il y ait des pauses durant l'activité. • De participer au convoyage, à l'attelage et aux désattelage des chiens (ex. : prendre un participant à bord de son traîneau, embarquer sur le patin de traîneau d'un client pour l'aider lors de certaines manœuvres comme le freinage dans un passage technique, attacher des traîneaux au cours de la randonnée, démêler des chiens, etc.).	• De mettre en confiance, d'encourager et de motiver les participants. • D'utiliser des dispositifs de communication et d'orientation. • D'appliquer les procédures d'appel des secours et les procédures à suivre en cas d'incident, d'accident, d'évacuation, de recherche et de sauvetage. • D'encadrer la pratique des participants lors de randonnées, d'excursions ou d'expéditions (dans les entreprises formatrices offrant ces activités).
Accueil et animation	• De participer à l'accueil physique des participants et d'adapter son discours (contenu et forme) aux besoins. • De suivre un protocole de vérification de l'équipement des participants. • De renseigner les participants sur l'histoire et les pratiques relatives aux attelages canins au Québec et à l'international ainsi que sur les organismes et les intervenants dans ce domaine.	• De mieux comprendre et d'appliquer ses compétences d'accueil et d'animation acquises lors de la formation initiale. • D'accueillir des participants de tous âges et ayant diverses aptitudes et motivations. • De vérifier le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques de chaque participant et d'agir en conséquence.
Gestion de l'activité	• De comprendre et d'assumer pleinement les types de responsabilités du guide vis-à-vis des lois en vigueur au Québec. • De comprendre et d'appliquer adéquatement le contenu de la norme 2.13* du programme d'accréditation d'AEQ de même que les lois en vigueur concernant la sécurité, le bien-être et la dangerosité des chiens. • De suivre un protocole de vérification et de sécurisation du lieu de départ de l'activité et du parcours. • De suivre un protocole de vérification des équipements du guide et des équipements	• De mieux comprendre et d'appliquer ses compétences de gestion de l'activité acquises lors de la formation initiale. • D'acquérir une connaissance pratique des lieux d'activités. • D'aider un chef de voyage dans ses tâches. • De régler les équipements d'attelage canin. • De comprendre et de mettre en œuvre un plan de gestion des risques et un plan de gestion de la sécurité. • D'assister aux réunions du personnel.

	d'attelage canin des participants juste avant le début de l'activité. • De suivre un protocole de vérification et de préparation des chiens juste avant le début de l'activité. • D'installer les équipements d'attelage canin sur l'aire d'activité. • De faire les bons choix en fonction des facteurs qui ont une incidence sur l'activité (météo, condition physique et mentale des chiens, etc.), des imprévus et des contextes. • D'assurer ses responsabilités en ce qui concerne la protection de l'environnement. • De suivre un protocole de clôture d'activité. • D'évaluer ses actions et d'en rendre compte.	
Suivi administratif	• De comprendre, de transmettre et d'inscrire des données administratives et des données professionnelles (ex. : rétroaction de l'activité, journal de bord, etc.).	• De mieux comprendre et d'appliquer ses compétences en suivi administratif acquises lors de la formation initiale.

*Norme 2.13 du programme d'accréditation d'AEQ : Garantir des soins et des entraînements aux animaux associés à la pratique de l'activité, dans la détente, en tenant compte de leurs capacités et de leurs conditions biologiques du moment et en développant une relation de confiance réciproque. Pour cela, l'entreprise travaille avec l'animal en respectant la biologie du comportement et les processus d'apprentissage, tout en minimisant les réponses de réactions. Pour la vie en collectivité, rechercher des formules où l'environnement offre sécurité et aisance aux animaux. Rendre visite aux animaux quotidiennement, installer une routine d'inspection et de sociabilisation tout en réduisant les difficultés observées. Faire un suivi des animaux avec des professionnels de la santé animale et posséder des procédures pour les situations qui nécessitent des premiers soins pour les animaux. Choisir les compromis les moins dommageables au regard des besoins de l'espèce impliquée.

2. La profession de guide d'attelage canin

2.1. Le contexte

Les premières archives d'organisation d'activités récréatives de traîneau à chiens au Québec remontent à 1922. Il s'agit plus particulièrement de parades et de démonstrations dans les fêtes publiques avant que se développe, au cours de l'année 1927, l'encadrement de courtes promenades à Québec⁶.

C'est en 1990 que l'Association des producteurs en tourisme d'aventure du Québec (APTAQ) est créée. Elle rassemble des membres d'activités de traîneau à chiens comme le Chenil Nival, de Sainte-Hedwidge-de-Roberval, première école de formation de guide de traîneau à chien au Québec (École de guide aventure nival [EGAN]). En 2001, l'APTAQ change de nom pour devenir Aventure Écotourisme Québec (AEQ).

En 2005, devant l'enthousiasme de la demande de prestations de randonnées, d'excursions et d'expéditions en traîneau à chiens, et la nécessité d'y répondre de façon professionnelle, l'AEQ met en place une structure de « formation maison traîneau à chiens » destinée à tous les membres de ce secteur. Cette structure devient une norme de qualité et de sécurité pour l'association.

Résolument engagée à rénover et à moderniser cette formation maison au fil des ans, AEQ crée en 2022 la certification de guide d'attelage canin. Cette certification a pour objectif d'améliorer la pratique professionnelle en matière de sécurité et de pédagogie et d'assurer la bientraitance des athlètes canins. Elle a aussi pour but d'orienter les guides vers une formation commune.

En octobre 2022, 30 entreprises d'attelage canin, réparties dans bon nombre de régions du Québec, sont membres d'AEQ. Parmi elles se trouvent des entreprises individuelles (le propriétaire est guide-chef de voyage) et des entreprises employant du personnel (le propriétaire est guide ou non). Le personnel se répartit principalement comme suit :

- guide-chef de voyage : guide responsable du voyage et/ou des visites de chenil. Il a la responsabilité de diriger une activité de tourisme d'aventure ou d'écotourisme de façon agréable et sécuritaire. Il voit à l'encadrement des autres guides et des participants de son voyage. Il encadre les soins et l'entraînement des chiens;
- guide : assiste le guide-chef de voyage au cours des visites de chenil, de l'encadrement et du guidage des participants. Il prend part aux soins et à l'entraînement des chiens;
- assistant (*handler*) : joue un rôle de soutien lors des départs et des arrivées des attelages ainsi que lors de l'entraînement et des soins des chiens.

⁶ LEMAY, Pierre. *Le traîneau à chiens d'hier à aujourd'hui*, Éditions de l'Aurore, 1977, 134 p.

Unis par l'idée et le désir d'offrir des activités d'attelage canin garantes des normes de sécurité et de qualité d'AEQ, les membres du personnel travaillent également en collaboration avec d'autres professionnels, comme des fabricants, des vétérinaires, des techniciens en santé animale, des agronomes, des intervenants en comportement canin, des éthologues, des éducateurs somatiques ainsi que des professionnels de l'entraînement et de l'encadrement en plein air relatifs aux humains et des gens de la course d'attelage canin.

Le guide d'attelage canin évolue dans une profession qui est malheureusement trop souvent ébranlée par des actions inexcusables du point de vue de la bientraitance animale. Toutes les actions qu'il pose se doivent d'être empreintes d'une éthique qui prend constamment en compte le bien-être animal, et ce, au meilleur de ses connaissances.

La certification de guide d'attelage niveau 1 d'AEQ engage le professionnel dans une démarche visant à travailler selon la norme 2.13, c'est-à-dire : « Garantir des soins et des entraînements aux animaux associés à la pratique de l'activité, dans la détente, en tenant compte de leurs capacités et de leurs conditions biologiques du moment et en développant une relation de confiance réciproque ». Pour cela le guide travaille avec l'animal en respectant la biologie du comportement et les processus d'apprentissage tout en minimisant les réponses de réactions. Le guide recherche des formules où l'environnement offre sécurité et aisance aux animaux. Le guide rend visite aux animaux en suivant la routine d'inspection, de soins et de socialité⁷ tout en réduisant les difficultés observées. Le guide fait le suivi des animaux en collaboration avec le personnel, les professionnels de la santé animale et tout autre intervenant du domaine canin. Le guide applique les procédures pour les situations qui nécessitent des premiers soins pour les animaux. Le guide choisit les compromis les moins dommageables au regard des besoins de l'espèce impliquée.

Le guide qui s'investit dans un processus de formation continue sur des thèmes tels que le fonctionnement du chien, les soins quotidiens et l'entraînement démontre du respect pour ses partenaires canins. Les meilleurs *mushers*⁸ le rappellent souvent : c'est l'apprentissage perpétuel qui rend ce sport d'équipe complexe si intéressant et sécuritaire.

⁷ Fait de vivre dans des relations, en groupe (« Socialité », [En ligne], *La langue française*, 2022. [<https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/socialite>]).

⁸ Conducteurs de chiens de traîneau (OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. « Musher », *Grand dictionnaire terminologique*, dans *Vitrine linguistique* [En ligne], 2013. [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8360441/meneur-de-chiens>] (consulté le 24 mai 2023).

2.2. Les conditions optimales du guide d'attelage canin pour une pratique responsable et sécuritaire

Le métier de guide d'attelage canin intègre plusieurs aspects physiques et psychiques qui requièrent des capacités et des habiletés particulières. En voici quelques-unes (liste non limitative).

Capacités physiques

- Coordination des mouvements
- Endurance musculaire et cardio-respiratoire
- Équilibre
- Confiance en soi
- Facilité d'adaptation
- Gestion du stress
- Capacité d'intuition⁹

Capacités psychiques¹⁰

- Capacité de communication avec l'humain et avec le chien
- Sens de l'observation
- Capacité d'analyse, de synthèse et de prise de décisions
- Autonomie d'action au sein d'une équipe
- Sens de l'initiative
- Capacité à respecter les consignes
- Facilité d'adaptation et d'anticipation¹¹
- Gestion du stress
- Confiance en soi

⁹ L'intuition est la capacité que chacun a d'obtenir tout type de réponse et d'information hors raisonnement. Elle est une perception nouvelle et fraîche, contrairement aux informations utilisées ou produites par l'intellect. Le raisonnement consiste à utiliser la pensée de manière logique et organisée pour traiter des informations et aboutir à une conclusion, une déduction, une interprétation, une argumentation ou une explication (CHAMPION, Alexis et Marie-Estelle COUVAL. *Développez votre intuition : la méthode efficace pour éclairer votre vie*, Leduc. S Éditions, 2018, 491 p.).

¹⁰ Le psychisme est l'ensemble des éléments qui constituent la vie mentale : les sentiments, la pensée et l'intelligence, alors que la psychologie est l'étude des éléments psychiques et met en lumière comment ces éléments influencent le comportement (*Annuaire des différences entre deux mots*, 2022).

¹¹ Le cerveau est avant tout une machine biologique qui permet d'anticiper, c'est-à-dire que les possibilités de l'action sont simulées en interne avant de la produire : la grenouille qui veut attraper une mouche ne peut pas aller lancer sa langue ou attraper la mouche là où elle est! Sans cela, elle la raterait toujours, il faut toujours aller là où sera la mouche (BERTHOZ, Alain. *Le sens du mouvement*, Éditions Odile Jacob, 1997).

2.3. Les conditions optimales du chien d'attelage pour une pratique responsable et sécuritaire

Le métier de chien d'attelage intègre plusieurs aspects physiques et psychiques qui requièrent des capacités et des habiletés particulières. En voici quelques-unes (liste non limitative).

Capacités physiques

- Coordination des mouvements
- Endurance musculaire et cardio-respiratoire
- Puissance musculaire, composante incluant la force et la vitesse
- Équilibre
- Confiance en soi
- Facilité d'adaptation
- Gestion du stress
- Désir de traction, communément appelé la « drive »

Capacités psychiques¹²

- Capacité de communication avec l'humain et le chien
- Sens d'initiative
- Facilité d'adaptation et d'anticipation¹³
- Gestion du stress
- Confiance en soi
- Désir de traction, communément appelé la « drive »

¹² Voir la définition à la section 2.2. « Les conditions optimales du guide d'attelage canin pour une pratique responsable et sécuritaire ».

¹³ *Ibid.*

2.4. Les conditions d'apprentissage optimales pour réussir le niveau 1 de la certification de guide d'attelage canin

Qui ne rêve pas de connaître le secret « d'apprendre à apprendre »? Savoir apprendre est l'un des plus importants facteurs de réussite d'une formation. La science affirme que l'étudiant n'apprend bien que lorsqu'il génère des hypothèses nouvelles. Un élève passif n'apprend guère de compétences et d'habiletés¹⁴.

Chaque candidat inscrit à la formation de guide d'attelage canin niveau 1 arrive avec un bagage de :

- compétences techniques, regroupées en connaissances théoriques et en habiletés pratiques;
- compétences humaines, sous forme d'attitudes et de valeurs propres à l'étudiant.

Ainsi, en se présentant à la formation, chaque étudiant sera porté à suivre ses objectifs personnels et à interpréter les situations selon son cadre de référence tout en ressentant différentes émotions.

Par conséquent, pour être en mesure de bonifier son bagage de compétences, l'étudiant devra s'assurer de manipuler de manière créative les informations qui lui seront transmises. De cette façon, il fera appel à deux piliers de l'apprentissage : l'ouverture à la nouveauté et l'observation active des différences, des contextes et des perspectives. L'étudiant devra cultiver sa curiosité et son attention dynamique pour laisser une plus grande ouverture aux autres possibilités et ne pas s'enfermer dans un seul point de vue¹⁵.

Afin d'éviter que l'étudiant soit freiné dans son apprentissage, il lui est recommandé d'intégrer les différents points de vue présentés au tableau suivant. L'étudiant fera preuve d'une intelligence non arrêtée par ce qu'il sait.

¹⁴ DEHAENE, Stanislas. *Apprendre! Les talents du cerveau, le défi des machines*, Éditions Odile Jacob, 2018, 380 p.

¹⁵ LANGER, Ellen Jane. *The Power of Mindful Learning*, Lifelong books, 1997, 2016.

Voici un tableau référentiel de points complémentaires pour aider le candidat, le tuteur-site et le formateur à dépasser le simple point de vue de chacun afin de saisir l'essence même de la formation.

POINT DE VUE COMPLÉMENTAIRE	SIGNIFICATION	CONDUITE
■	C'est ça C'est ce que je sais C'est mon opinion, mon expertise	Affirmation
■ ■ ■	Je sais ce que je sais, mais je sais qu'il y a autre chose	Ce n'est pas tout
?	Qu'est-ce que c'est? Comment? J'investigue	Avoir du sens
!	Je fais l'expérience de	Sincérité
⋮	Je m'arrête, j'observe, j'écoute, je ressens Je suis attentif à ce qui est	Accueil
⋮ ;	Où suis-je? Qu'est-ce que je fais? Où vais-je?	Prise de conscience

Source : Inspiration de l'écrivain Jean Yves Leloup.

LES 8 THÈMES DE RÉFÉRENCE

- L'histoire et les pratiques de l'attelage canin au Canada et au Québec
- La gestion des risques
- Le fonctionnement du chien
- Le bien-être, les hébergements et les soins des chiens
- Les équipements
- Les notions techniques de conduite d'attelage et de cani-rando
- La sécurité lors de la pratique d'attelage canin
- L'éthique et les lois concernant l'encadrement des participants à une activité d'attelage canin

3. L'histoire et les pratiques de l'attelage canin dans le monde

3.1. L'origine du chien

L'ancêtre disparu du chien domestique (*Canis familiaris*) est le même que celui du loup (*Canis lupus*)¹⁶. Parmi les 38 espèces de canidés (coyote, chacal, renard, dingo, etc.¹⁷), le loup est le plus proche parent du chien sur les plans biologique, morphologique et comportemental¹⁸. Les chiens ont évolué des ancêtres du loup gris il y a plus de 17 000 années (même jusqu'à plus de 30 000 ans selon certains auteurs¹⁹), quand l'homme était encore chasseur-cueilleur et qu'il vivait dans les grottes²⁰. Un loup ancestral autodomestiqué serait à l'origine du chien domestique, soit le premier animal à être domestiqué par l'homme.

L'interprétation historique actuelle va comme suit : lors de la sédentarisation de l'homme, une lignée de loups ancestrale aurait été favorisée par sa proximité avec l'être humain. En s'approchant des villages, les loups pouvaient manger les restes de chasse laissés par l'homme. La descendance de ces loups est devenue moins performante à la chasse et plus tolérante à l'être humain. Avec le temps, ils ont procuré des avantages à l'homme préhistorique : leur ouïe et leur odorat extrêmement développés leur permettaient de repérer les prédateurs rapidement et, par leur comportement particulier, d'avertir l'homme du danger. En bref, ils sont devenus le système d'alarme de l'homme préhistorique.

La collaboration entre les deux espèces a provoqué des changements morphologiques, physiologiques et comportementaux chez le canidé. La taille, les dents et le cerveau plus petit du loup autodomestiqué sont plus petits. Il est grégaire, il vit seul ou en famille, mais il ne vit plus dans une hiérarchie structurée et coopérative comme celle du loup. Dès qu'ils sont devenus domesticables et éducatibles, ils les loups sont devenus des chiens.

¹⁶ DEHASSE, Joël. *Tout sur la psychologie du chien*, Éditions Odile Jacob, 2009, 512 p.

¹⁷ DEHASSE, Joël. *L'éducation du chien*, Éditions Le Jour, 2004, 306 p.

¹⁸ TERONI, Evelyne, et Jennifer CATTET. *Le chien, un loup civilisé*, Éditions Le Jour, 2004, 325 p.

¹⁹ SINDING, Mikkel-Holger S., et collab. « Arctic-adapted dogs emerged at the Pleistocene-Holocene transition », *Science*, 20 juin 2020, vol. 368, n° 6498, p. 1495-1499. <https://www.science.org/doi/10.1126/science.aaz8599>; HANDWERK, Brian. « Husky Ancestors Started Hauling Sleds for Humans Nearly 10,000 Years Ago: A genetic study shows that today's Arctic sled dogs have something curious in common with polar bears », [En ligne], *Smithsonian Magazine*, 25 juin 2020. [https://www.smithsonianmag.com/science-nature/husky-ancestors-sled-dog-dna-180975180/?fbclid=IwAR24Qwr333UNy_o9c_9ISTsoZdYG_u_zpj3Y9LAC_XyB4mXaDy9vBxJuGCFY].

²⁰ LABGENVET. *Génétique du chien 4,0 : L'évolution, les races, les stratégies d'accouplement et la consanguinité* [En ligne]. [<http://labgenvet.ca/genetique-du-chien-40-les-races-les-strategies-daccouplement-et-la-consanguinite/>] (Consulté le 14 octobre 2020).

Il y a certainement des similitudes entre les deux espèces, mais le chien se différencie du loup (**il n'est plus un loup**). Les comportements et l'organisation sociale de cette espèce grégaire et distincte sont différents.

À la différence du loup, le chien :

- n'a pas une peur viscérale de l'être humain;
- est tolérant;
- peut être socialisé avec plusieurs espèces;
- n'est pas autonome;
- a perdu les compétences de chasseur social;
- est devenu dépendant;
- est psychologiquement infantile et curieux;
- n'est pas libre dans la nature.

Pour répondre à la fameuse question « Est-ce qu'ils sont des chiens-loups? », il faut comprendre que les races de canidés ont une génétique commune. Ils peuvent se reproduire entre eux et avoir une descendance fertile (ex. : le coyloup²¹). C'est notamment une raison pour laquelle des similitudes sont observées entre les deux espèces, surtout lorsque les chiens vivent en meute.

3.2. L'évolution vers différentes races de chiens

Le chien, une fois domestiqué, est devenu utile dans mille et une sphères de la survie humaine. L'homme vivant alors en village a eu besoin de sentinelles, de gardiens, de partenaires de chasse, de bêtes de somme, de bergers, de compagnons... À travers la sélection naturelle et en réponse à l'environnement local, l'isolation géographique et les besoins humains particuliers, ces « chiens de village » se sont développés en tant que races « traditionnelles ».

« Ces races traditionnelles comprennent les chiens de chasse, les senteurs, les mastiffs, les épagneuls, les terriers et les chiens de compagnie, comme documentés historiquement²². »

²¹ DEHASSE, Joël. *Tout sur la psychologie du chien*, Éditions Odile Jacob, 2009, 512 p.

²² LABGENVET. *Génétique du chien 4,0 : L'évolution, les races, les stratégies d'accouplement et la consanguinité* [En ligne]. [\[http://labgenvet.ca/genetique-du-chien-40-les-races-les-strategies-daccouplement-et-la-consanguinite/\]](http://labgenvet.ca/genetique-du-chien-40-les-races-les-strategies-daccouplement-et-la-consanguinite/) (Consulté le 14 octobre 2020).

Par la suite, une manipulation de l'environnement a pu accélérer l'évolution de certaines caractéristiques de l'espèce pour satisfaire certains besoins de l'humain. Il en résulte les chiens d'aujourd'hui :

« Ce n'est que très récemment dans la relation homme-chien que les races de chiens purs modernes ont été développées. Au cours des 200 dernières années, les éleveurs canins amateurs en Angleterre ont pris l'exemple des éleveurs de volailles et de bovins pour développer les clubs d'élevages canins. Ce fut aussi le début de la reproduction entre différentes races naturelles (races de fondation) canines via l'hybridation (*crossbreeding*) afin de créer des mélanges regroupant plusieurs caractéristiques désirées provenant de différentes races en un seul chien ou [une seule] lignée. Il y eut par la suite une vague intense de reproduction parmi un petit nombre de chiens de la même lignée via la consanguinité (*inbreeding*) dans l'optique de "réparer" ou [de] "fixer" les traits de types désirables dans les élevages. Ces traits désirables étaient basés sur une combinaison de caractéristiques physiques et comportementales et sur l'originalité des attributs de l'animal²³. »

3.3. Les chiens de trait

Le terme « chien de trait » a longtemps été associé aux chiens nordiques. Lorsqu'il est question de chien nordique, plusieurs pensent au husky sibérien, au malamute, au groenlandais ou au samoyède. Ces races sont originaires de différentes régions du monde où les habitants pratiquaient (et pratiquent encore) le traîneau à chiens. Ce sont, pour la plupart, des races qui ont été peu modifiées en matière de comportement. Les individus à la santé la plus solide et au désir de courir étaient encouragés. Les traits de ces races, aussi nommées « races primitives », peuvent parfois expliquer la difficulté à les éduquer. À l'inverse, une race comme le border collie a été très « travaillée » sur le plan génétique, avec comme résultat un animal très « éduable ».



Figure 1 : Chien de race plus primitive

Source : Les Grands Versants, 2000.

²³ *Ibid.*



Figure 2 : Chien de race plus sélectionnée par l'humain

Source : Kinadapt, 2018.

Une descendance nordique n'est toutefois pas un prérequis pour les sports attelés. De nos jours, il est plutôt fréquent de voir une grande diversité de races lors des différentes compétitions de sports attelés. Chaque région a sélectionné des chiens qui répondaient à ses besoins. En zone arctique, alors qu'ils doivent parcourir une longue distance et dormir au froid, les gros chiens forts et poilus sont capables de travailler avec endurance. Au contraire, lors d'une course, une musculature et une conformation qui permettent d'atteindre de grandes vitesses sont plus favorisées.

Aujourd'hui, plusieurs facteurs, comme les températures plus clémentes (réchauffement climatique, pratique du sport plus au sud qu'auparavant), font que des chiens plus petits et au poil plus court sont davantage recherchés. Là encore, ces caractéristiques relèvent d'un point de vue compétitif²⁴.

²⁴ DEHASSE, Joël. *Le husky : mon chien de compagnie*, Éditions Le Jour, 1995, 155 p.

3.4. L'origine et l'évolution du traîneau à chiens

Les évidences archéologiques les plus ancestrales démontrent que les chiens étaient utilisés il y a 9 500 ans comme chiens de traîneau. Certains auteurs suggèrent même qu'ils auraient été utilisés en Sibérie il y a 15 000 ans²⁵. Des artefacts d'outils utilisés par des peuples inuits pour attacher les harnais des chiens ont été trouvés, datant de la période du Paléolithique supérieur.

Les Inuits, mais aussi d'autres peuples autochtones, ont donc longtemps utilisé les chiens de traîneau pour leurs activités de subsistance comme le transport, la chasse, la protection des camps de chasse, etc. Ils occupaient d'ailleurs une place centrale dans les activités économiques des peuples inuits jusqu'au milieu du 20^e siècle²⁶.

Dans les années 1950 et 1960, à l'époque de la sédentarisation des autochtones, le gouvernement canadien a établi une politique pour éliminer les chiens malades et dangereux afin de réduire les populations de chiens qui étaient libres autour des communautés nouvellement formées. Cet abattage massif de chiens a créé de nombreux traumatismes pour la population, qui subsistait en partie avec l'aide de ses chiens. Ces traumatismes peuvent encore être perceptibles chez certains autochtones ayant vécu ces événements.

Encore de nos jours, les chiens font partie intégrante de certaines cultures autochtones, malgré l'évolution de leurs rôles. Certains autochtones continuent de chasser et de se déplacer avec les chiens. Plusieurs *mushers* inuits continuent de faire vivre le traîneau à chiens malgré l'existence d'outils modernes, tels que la motoneige. D'ailleurs, depuis le début des années 2000, Makivik, une organisation représentant les Inuits du Nunavik (au nord du Québec, Canada), a décidé de mettre en place une course locale dans le but de ramener cette tradition atténuée. Chaque année, la course Ivakkak, mot inuit qui signifie « quand les chiens sont à leur meilleur rythme » (*when the dogs are at their best pace*), fait parcourir 400 kilomètres aux équipes de chiens, qui circulent entre les villages²⁷. Lors de cette course, les *mushers* adoptent la conformation ancestrale des équipes, c'est-à-dire l'attelage en éventail²⁸.

²⁵ PITULKO, Vladimir V., et Aleksey K. KASPAROV. « Archaeological dogs from the Early Holocene Zhokhov site in the Eastern Siberian Arctic », *Journal of Archaeological Science: Reports*, vol. 13, juin 2017, p. 491-515.

<https://doi.org/10.1016/j.jasrep.2017.04.003>;

SINDING, Mikkel-Holger S., et collab. « Arctic-adapted dogs emerged at the Pleistocene-Holocene transition », *Science*, 20 juin 2020, vol. 368, n° 6498, p. 1495-1499. <https://www.science.org/doi/10.1126/science.aaz8599>.

²⁶ LÉVESQUE, Francis. *Les Inuit, leurs chiens et l'administration nordique, de 1950 à 2007 : Anthropologie d'une revendication inuit contemporaine*, Thèse (Ph. D), Université Laval, 2008, 562 p.

²⁷ IVAKKAK. *The tradition*, [En ligne] [<https://www.ivakkak.com/about-the-tradition/>].

²⁸ « Traîneau à chiens », [En ligne], *L'Encyclopédie canadienne*, 2006. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/trainau-a-chiens>].



Figure 3 : Attelage en éventail modifié

Source : Les Grands Versants, 1997.

Dans l'histoire du traîneau à chiens, il est important de mentionner que les premiers explorateurs et trappeurs européens ont également adopté le traîneau à chiens comme moyen de transport, à l'époque de la traite des fourrures et des ruées vers l'or du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Les trappeurs devaient parfois aller en avant des chiens pour tracer la piste en raquettes. Une conformation deux par deux était alors plus fréquemment utilisée. Le nombre de chiens des équipes pouvait varier, selon les ressources disponibles, allant de 2 à 12 ou même plus.



Figure 4 : Attelage en double

Source : Kinadapt, 2018.

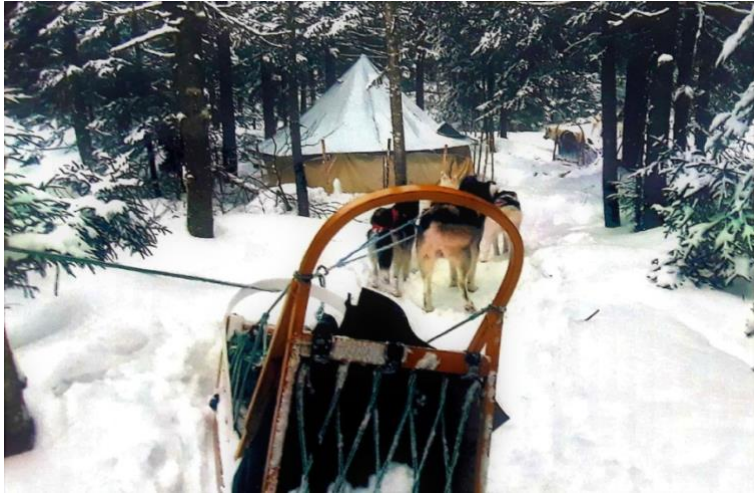


Figure 5 : Expédition en traîneau à chiens

Source : Les Grands Versants, 2008.

D'ailleurs, l'origine du mot « mush » remonte à l'ère des explorateurs européens. En effet, les francophones disaient « marche » aux chiens pour leur donner l'ordre d'avancer. Les anglophones ont par la suite déformé « marche » en « mush », d'où le terme « musher », qui s'est généralisé dans l'usage pour désigner les conducteurs de traîneau à chiens.

De nos jours, les différentes conformations d'attelage existent encore, soit en éventail ou deux par deux. Cette dernière est plus fréquente dans les pratiques occidentales. Le nombre de chiens est également variable. Toutefois, les participants à de plus longues expéditions ou à des courses de plus longues distances tendent à atteler plus de chiens (de 12 à 16 chiens) afin de mieux répartir leur charge.



Figure 6 : Attelage de 10 chiens

Source : Les Grands Versants, 1994.

Des disciplines demandant un ou deux chiens ont vu le jour, ce qui permet à plus de personnes de se dépasser dans le sport. Sont alors nés le cani-cross, la cani-rando, le cani-vélo (*bikejoring*), la cani-trottinette (scooter), le skijoring, le cani-kart (*buggy*) et la pulka. Avec les avancées technologiques, le choix d'objets à tirer est de plus en plus varié : planche à neige, vélo à pneus surdimensionnés (*fatbike*), etc.

Le mot « musher » revêt également une signification très complète. L'activité de traîneau à chiens découle d'un **travail d'équipe** entre l'humain et ses chiens. Le *musher* est la personne responsable du soin et de l'entraînement des chiens. Il doit subvenir à leurs besoins et être à leur écoute afin d'assurer le fonctionnement de l'équipe.

3.5. Les courses et les disciplines d'attelage canin

Les courses permettent aujourd'hui aux différents *mushers* de s'affronter dans plusieurs disciplines. Les grands attelages se mesurent dans les courses de longue distance, telles que la Yukon Quest et l'Iditarod, ou encore sur le circuit européen lors de la Lekkarod et de la Finnmarksløpet. Depuis 1990, les championnats du monde sont organisés par l'International Federation of Sleddog Sports, qui accueillait initialement des courses de sprint et de skijoring. Une variété de disciplines se sont ajoutées avec les années, et les disciplines sur terre (cani-cross, cani-vélo [*bikejoring*], scooter, *rig*²⁹) sont incluses depuis 2003³⁰.

3.6. Les organismes législateurs et les associations de référence dans le domaine de l'attelage canin

Organisme	Site Web
Association nationale d'intervention pour le mieux-être des animaux (ANIMA-Québec)	https://www.animaquebec.com/
Association canadienne des sports canins attelés	https://www.acsca-cahds.com/
Association des techniciens en santé animale du Québec (ATSAQ)	https://atsaq.org
Association professionnelle des comportementalistes praticiens (APCP)	https://comportementalistespraticiens.org/
International Federation of Sleddog Sports (IFSS)	https://sleddogsport.net/
International Sled Dog Veterinary Medical Association (ISDVMA)	https://isdvma.org/
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	https://www.mapaq.gouv.qc.ca/
Mush with P.R.I.D.E.	https://www.mushwithpride.org/
Mushers et athlètes canins du Québec (MACQ)	https://www.macq.quebec/
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	https://www.omvq.qc.ca/
Regroupement québécois des intervenants et éducateurs canins (RQIEC)	https://rqiec.com/

²⁹ La discipline nommée « rig » est connue sous le nom de « kart » dans le circuit compétitif québécois. Il s'agit d'un véhicule sur roues sans moteur et tracté par les chiens. Plus d'information sur ce circuit est disponible au <https://www.macq.quebec/documents>.

³⁰ INTERNATIONAL FEDERATION OF SLEDDOG SPORTS. *IFSS History*, [En ligne], [<https://sleddogsport.net/eng/10>].

4. La gestion des risques

Reconnaître et communiquer les risques de travailler avec des chiens et des humains font partie de la réalité quotidienne du guide d'attelage canin, comme dans bien d'autres secteurs où les professionnels sont en contact avec l'espèce canine. Ces risques doivent toutefois être maintenus à un niveau acceptable pour les deux espèces. C'est ce qui est appelé la gestion des risques.

Lors du processus de certification du guide d'attelage canin niveau 1, la période d'intégration et le compagnonnage qui suivent la formation initiale de 20 heures aborderont en détail la gestion des risques au sein de l'entreprise touristique. Le candidat apprendra ainsi à gérer la sécurité de manière optimale.



À RETENIR – n° 1

L'objectif de cette section est de conscientiser le candidat à la gestion des risques lors de ses apprentissages en relation avec ses futures tâches de guide professionnel.

4.1. Notions de vocabulaire

- **Le risque, ou la dangerosité**, est une combinaison de la probabilité et de la conséquence d'un événement dommageable³¹.
- **Un facteur de risque** est un élément relié à une tâche ou à une activité qui a une incidence sur le risque.
- **Un dommage** est rarement causé par un seul facteur. Pour chaque facteur ajouté, le potentiel de dommage augmente.
- **L'indice de risque** aide à déterminer la probabilité de certains risques inhérents à une tâche ou à une activité ainsi que les conséquences de ces risques.

³¹ Qui cause un dommage; préjudiciable, nuisible (« Dommageable », [En ligne], *Larousse*.
[<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dommageable/26401>]).

4.2. Notions pour classer l'indice de risque

- Dresser une liste de **facteurs de risque** liés aux tâches de travail et/ou à l'activité.
- **Attribuer un niveau de risque à chaque facteur.** Chaque niveau (ex. : un chiffre variant sur une échelle peut être attribué par niveau) est déterminé selon la probabilité de manifestation d'un événement dommageable, en combinaison avec la gravité des conséquences.
- **Pondérer et analyser les niveaux** en fin d'exercice afin de reconnaître l'indice de risque d'une tâche ou d'une activité précise et de trouver des solutions qui auront pour effet d'éliminer certains risques et d'en atténuer d'autres. Cet exercice fait réfléchir à la notion du risque « motivant et acceptable » – indispensable aux explorations de l'homo sapiens depuis 300 000 ans – et fait en sorte que les tâches de travail et/ou l'activité demeurent sécuritaires, aisées et plaisantes.

4.3. Liste des facteurs de risque (non exhaustive)

1. Facteur ***infrastructure et réseau de communication***, en lien avec :
 - l'encombrement;
 - les matériaux;
 - les espaces;
 - les aménagements;
 - l'achalandage;
 - la salubrité;
 - la couverture radio, téléphonique (cellulaire ou fixe), satellite ou autre.
2. Facteur ***le dehors***, en lien avec :
 - l'éloignement de la base d'activités;
 - l'éloignement des sorties d'urgence;
 - l'éloignement des moyens de communication;
 - l'éloignement d'un service hospitalier;
 - l'encombrement;
 - les caractéristiques naturelles du terrain;
 - les distances à parcourir;
 - les espaces;
 - les aménagements;
 - la signalisation;
 - l'achalandage;
 - les insectes;
 - les plantes.

3. Facteur ***météo***, en lien avec :

- la chaleur;
- le froid;
- l'humidité;
- le vent;
- le soleil;
- les orages;
- les précipitations;
- les saisons;
- les variations rapides.

4. Facteur ***temps de la sortie***, en lien avec :

- la durée de l'activité;
- les nuitées en hébergement à l'intérieur (recenser les commodités de base, ex. : électricité, eau courante, etc.);
- les nuitées en hébergement sous tente ou bivouac;
- les horaires de départ;
- les phases diurne et nocturne;
- les tempêtes.

5. Facteur ***équipement de contention et de soins au chenil***, en lien avec :

- les chaînes et les mousquetons;
- les poteaux;
- les câbles;
- les cages;
- les fils ou les filets électriques;
- les clôtures;
- les logettes de transport;
- les équipements de soins;
- la salubrité.

6. Facteur ***équipement d'attelage***, en lien avec :

- la laisse;
- le collier;
- les équipements de harnachement;
- les lignes de trait;
- les objets tirés (ex. : humain en cani-rando, traîneau vide, traîneau chargé, etc.) et leurs équipements de sécurité;
- les sacs à chiens;
- les équipements de transport de personnes (ex. : coussins, couche isotherme, sac de transport, etc.);
- les autres équipements;
- la salubrité.

7. Facteur ***humain (guide et participant)***, en lien avec :

- l'âge;
- le poids;
- les personnes souffrant d'un handicap;
- les personnes ayant une faculté affaiblie;
- la salubrité;
- le nombre de participants et de guides;
- le niveau de confort de chaque personne;
- le savoir et le savoir-faire avec les chiens d'attelage et l'environnement;
- l'habileté avec les équipements;
- l'habileté avec la technique et l'activité;
- le niveau de préparation;
- la satisfaction des attentes;
- la couverture des besoins physiologiques et psychologiques;
- la capacité d'apprentissage et d'adaptation;
- le mouvement;
- les conditions optimales du guide pour une pratique responsable et sécuritaire.

8. Facteur **chien**, en lien avec :

- l'âge;
- le sexe;
- le poids et la masse³²;
- la dangerosité de l'animal vis-à-vis de participants à risque (ex. : enfants, personnes avec un handicap) et vis-à-vis d'autres chiens;
- la salubrité;
- l'animal souffrant d'un handicap;
- l'animal ayant une faculté affaiblie;
- le nombre de chiens;
- l'expérience avec des chiens;
- l'expérience avec des humains;
- l'expérience avec l'environnement;
- l'habileté avec les équipements;
- l'habileté avec la technique;
- le niveau de préparation;
- la couverture des besoins physiologiques et psychologiques;
- la capacité d'apprentissage et d'adaptation;
- la présence ou non du gardien, du soigneur, du guide;
- le mouvement;
- la posture.

³² « La puissance musculaire d'un chien est telle que son accélération le mène en quelques mètres à 20, voire à 40 km/h. À 20 km/h, le poids du chien est multiplié par 5,5 et à 40 km/h, par 11. » (DEHASSE, Joël. *Le chien agressif*, Publibook, 2005, 342 p.). Prenons en laisse un chien de 45 kg, après un démarrage et 5 mètres de course : le voilà avec un poids variant entre 225 kg et 495 kg.

5. Le fonctionnement du chien

5.1. Les expressions dans la communication

Le chien et l'humain sont des animaux sociaux³³ organisés pour régler la nature des relations entre les membres d'une même espèce occupant un espace donné³⁴. Les individus de chacune de ces deux espèces ont donc besoin de se partager des informations entre eux, en émettant et en réceptionnant des signaux qui vont provoquer des réponses comportementales³⁵ ayant un effet sur leur bien-être et leur développement. C'est ce qui est appelé **la communication**.

Le chien et l'humain peuvent se transmettre un contenu (un message) par le biais d'un mode de transmission (canal de communication). La clarté et l'efficacité de la communication passent par **un jeu d'expressions**, qui joue un rôle fondamental dans la qualité des relations entre le chien et l'humain.



À RETENIR – n° 2

Rappelons que la communication entre le chien d'attelage et le guide ne cible pas exclusivement les demandes faites aux chiens pour que l'animal y réponde à l'avantage de l'humain. La communication est un ensemble d'interactions entre individus dans le but de transmettre une quelconque information, comme un état de sécurité, de confort ou de santé, un besoin, un sentiment, une indication, etc. Étymologiquement, la communication signifie « mettre en commun, partager » (du latin *communicare*).

³³ Est social tout acte au service du maintien de l'espèce dirigé vers un congénère (TRUMLER, Eberhard. *Le chien pris au sérieux*, Éditions Jean-Jacques Pauvert et compagnie, 1987).

³⁴ BEAUDET, Richard. *Comportement canin : les dysfonctions de la communication et les problèmes de comportement*, Alliance internationale des intervenants en comportement animal, 2006.

³⁵ Comportement : manière d'être et d'agir habituelle ou occasionnelle d'un organisme humain ou animal dans un milieu donné, observable de façon externe (OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. « Comportement », *Grand dictionnaire terminologique*, dans Vitrine linguistique, [En ligne], 2001).

5.2. Les principaux canaux de transmission et de réception d'informations

Les canaux de transmission et de réception d'information peuvent être :

- sonores (cordes vocales, langue, lèvres, dents, pattes);
- visuels ou gestuels (positions et cinétique du corps, d'une partie du corps ou d'un organe sensoriel);
- acoustiques (oreille, conduction osseuse et de la peau);
- tactiles (toucher);
- chimiques (phéromones³⁶ : alarme, attachement, sexuel, social);
- électromagnétiques, quantiques (télépathie, clairvoyance³⁷).

La transmission de messages se fait par l'intermédiaire de signaux :

- neuraux : activité bioélectrique (ex. : ions);
- chimiques : (ex. : phéromones);
- mécaniques (ex. : onde de pression);
- photoniques associés à la lumière (ex. : onde et corpuscule);
- non locaux (ex. : théorie des quanta, champs morphiques³⁸).



À RETENIR – n° 3

Une grande variété de messages sont transmis par l'humain au chien, et vice-versa, souvent sans même que l'humain s'en rende compte.

5.3. Pourquoi communiquer³⁹?

- Pour réguler les interactions et les relations
- Pour synchroniser les comportements
- Pour créer un lien
- Pour s'autoajuster aux environnements

³⁶ Phéromone : substance émise par l'organisme vers l'extérieur, agit comme message entre les individus d'une même espèce (CHANTON, Michel. *Comportement canin : communication et approche systémique*, Alliance internationale des intervenants en comportement animal, 2006).

³⁷ DEHASSE, Joël. *Tout sur la psychologie du chien*, Éditions Odile Jacob, 2009, 512 p;
SHELDRAKE, Rupert. *Ces chiens qui attendent leur maître*, Éditions Durocher, 2001, 412 p.

³⁸ SHELDRAKE, Rupert. *Ces chiens qui attendent leur maître*, Éditions Durocher, 2001, 412 p.

³⁹ BEAUDET, Richard. *Comportement canin : les dysfonctions de la communication et les problèmes de comportement*, Alliance internationale des intervenants en comportement animal, 2006.

5.4. La communication entre l'humain et le chien

Ce que nous pensons; ce que nous voulons dire; ce que nous croyons dire; ce que nous disons; ce que nous avons envie de voir ou d'entendre; ce que nous croyons voir ou entendre; ce que nous voyons ou entendons; ce que nous avons envie de comprendre, ce que nous croyons comprendre, ce que nous comprenons : cela représente 10 possibilités qui peuvent perturber la communication.

Selon l'éthologue Richard Beaudet⁴⁰, une perturbation de la communication peut apparaître :

- lorsqu'un sujet n'a pas à sa disposition toutes les informations requises;
- lorsqu'un sujet se contredit dans ses signaux;
- lorsqu'un sujet n'est pas en mesure de lire ou de comprendre les signaux, d'exploiter l'information reçue ou de formuler une réponse appropriée dans le temps et dans le contexte (voir la section 5.5.4. « Les modes de transmission »).



À RETENIR – n° 4

Il est nécessaire de maîtriser une communication claire et efficace avec le chien, car il représente un partenaire de travail irremplaçable pour le guide, et un compagnon, voire un partenaire d'aventure, indispensable pour le participant.

Une communication appropriée entre le chien et l'humain favorise :

- la sécurité et le bien-être des deux espèces;
- une saine relation entre les deux espèces;
- l'acquisition de compétences des deux espèces.

⁴⁰ *Ibid.*

5.5. Les éléments régulateurs et perturbateurs de la communication et des actions

5.5.1. Perception, émotion, système nerveux autonome et mécanismes d'adaptation (*coping*)

5.5.1.1. Perception

Selon plusieurs éthologues⁴¹, la perception du mammifère est un processus qui lui permet de spécifier les informations en provenance du monde qui l'entoure et de lui-même. Cette expérience subjective immédiate est rendue possible grâce au système nerveux. Ce processus met en action les récepteurs sensoriels de l'animal, eux-mêmes en interaction constante avec son système moteur et les réponses de l'environnement (boucles de rétroaction⁴²).

Lors de la perception, l'animal obtient de l'information en interagissant avec son environnement, par l'intermédiaire de sa forme ainsi que de la quantité et de la qualité de ses mouvements, qu'il met en jeu ou non. Cela créera un éventail d'actions, avec des préférences pour des stratégies perceptivomotrices⁴³.

⁴¹ DELFOUR, Fabienne, et Michel-Jean DUBOIS. *Autour de l'éthologie et de la cognition animale*, Presses universitaires de Lyon, 2005, 160 p.

⁴² Interaction entre les informations sensibles et les ordres moteurs.

⁴³ GIBSON, James J. *The Theory of Affordances*, 1977.



Exemples chez le chien – n° 1

1. Pour voir à différentes distances, le chien doit activer les muscles externes de ses yeux qui tiennent ses globes oculaires, eux-mêmes en relation avec les muscles du cou, eux-mêmes en relation avec d'autres muscles. Dans cette action musculaire, le chien recueillera des informations sensibles (grâce à ses sens) qui l'informeront entre autres de la tension, de la position, de la direction et de la vitesse d'action de ses muscles. En retour, ses muscles seront en mesure d'ajuster la finesse de leur fonctionnement pour atteindre l'objectif de voir à différentes distances.
2. Quand le chien pose une patte sur le sol, son poids vient au sol, et le sol répond en le repoussant vers le haut pour contrebalancer la force de gravité. Le chien ne ressent⁴⁴ pas forcément ce processus, car la plupart du temps, il bouge selon ses habitudes. Mais cette force qui vient du sol, c'est le chien qui l'organise avec sa musculature et son squelette grâce à ses récepteurs sensoriels, qui vont sans cesse guider et ajuster son soutien sur le sol.



Exemples chez le chien – n° 2

1. Un jeune chien découvre la relation entre ce qu'il voit et ce qu'il prend en gueule, ce qui lui permet de déterminer ce qu'il peut prendre en gueule. En explorant cette association « mouvement-sensation-environnement », le chien découvre qu'il voit ce qu'il peut saisir avec sa gueule et ce qu'il ne peut pas saisir.
2. Le jeune chien malamute d'Alaska et le jeune chien Alaskan n'auront pas la même perception de cette action de prendre en gueule. En raison de leur morphologie et de leur façon de bouger, ils n'auront pas les mêmes expériences sensori-motrices de la prise en gueule.

⁴⁴ Ressentir : entrer en relation avec ce que l'animal sent (informations sensorielles relatives au sens).

Ce processus fait appel à la sensation⁴⁵ en relation avec différents éléments constitutifs de l'organisme tels que l'attention, les émotions, l'humeur, les apprentissages, l'état de santé et l'âge. Cette relation est dynamique, changeante, parce qu'elle est une variation entre les différents éléments.

La figure suivante présente les principales sensations⁴⁶ qui permettent aux mammifères de percevoir le monde. On peut y ajouter d'autres sensations comme la chaleur, la douleur, la faim, la soif, etc. (voir l'annexe 4 « Les récepteurs sensoriels »).

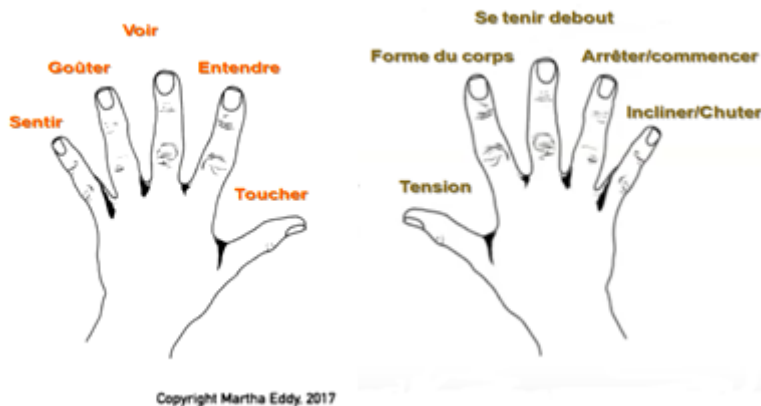


Figure 7 : Les principales sensations qui permettent la perception

Source : Martha Eddy, 2017.

Les cinq sens d'Aristote⁴⁷ signalent ce qui se passe à l'extérieur du corps (odorat, goût, vue, ouïe, toucher). À ces sens externes peuvent s'ajouter des perceptions internes, comme la proprioception (tension, forme du corps) ainsi que la perception kinesthésique et vestibulaire (sens du poids, détection du mouvement, vitesse, force, orientation du mouvement et position). Un individu éprouve ainsi de nombreuses sensations en même temps.

⁴⁵ La sensation est une réaction physiologique en réponse à une stimulation des récepteurs sensoriels quels qu'ils soient (MÜLLER, Johannes Peter. 1928). Synonyme : sens.

⁴⁶ EDDY, Martha. *Move Better, Feel Better summit*, 2017.

⁴⁷ ARISTOTE, *Traité de l'âme*, Éditions Pocket, 2009.



Exemples chez le chien – n° 3

1. Quand un chien touche le sol avec ses pattes, il s'informe du monde. Il perçoit la température du sol, sa texture, comment le sol le repousse et comment il repousse le sol, la position de ses doigts, la tension de ses muscles, la forme de son corps (liste non exhaustive).
2. Le regard du chien possède deux correspondances : il porte sur le sol (le chien oriente son regard par rapport à la gravité, associée à l'oreille interne) et il observe le monde. Dès que le chien ressent⁴⁸ de la peur, il perd le support de l'oreille interne en raison de l'agrippement de son regard à l'extérieur de lui (prise de gravité à l'extérieur de l'animal cherchant un soutien).



À RETENIR – n° 5

La perception est nécessaire pour contrôler l'action, comme l'action est nécessaire pour obtenir l'information perceptible. La perception est propre à chaque chien et est régulée par son expérience sensori-motrice, en relation avec son histoire personnelle, ses habitudes, ses émotions, son humeur, son état de santé, ses désirs. Ainsi, un chien qui regarde et écoute différemment (l'attention) va voir et entendre différemment (la perception), et donc agir différemment.

⁴⁸ Ressentir : entrer en relation avec ce que l'animal sent (informations sensorielles relatives au sens).

5.5.1.2. Émotion

À l'image de la perception, l'émotion surgit quand survient un changement notable dans l'interaction de l'animal avec l'environnement.

Une émotion est une réponse corporelle qui pousse à une action appropriée (survie, homéostasie⁴⁹, intelligence émotionnelle). Elle implique des modifications corporelles, comme l'expression faciale, la posture, la voix, les gestes, et des changements dans le système nerveux autonome (voir la section 4.5.1.3. « Système nerveux autonome »). L'émotion s'inscrit dans une relation entre le cerveau et le système sensori-moteur⁵⁰.

Il y a émotion quand il y a « rupture de continuité⁵¹ », c'est-à-dire une modification de l'interaction animal/environnement en cours, ce qui fait passer la relation d'un état à un autre : l'interaction est rompue, intensifiée, réduite, modulée, etc.



Exemple chez le chien – n° 4

Prenons un chien attelé à un traîneau, qui trotte sur une piste. Tous les changements de stimulus⁵² qui sont présents dans l'environnement (ex. : sur une piste, dans la voix du conducteur, dans les odeurs, dans les cadences, dans les sensations d'effort, dans les attitudes des partenaires d'attelage, etc.), combinés avec ses souvenirs d'expériences antérieures, vont déclencher des actions précises, musculaires et circulatoires.

⁴⁹ Processus de régulation par lequel l'organisme maintient les différentes constantes du milieu intérieur entre les limites des valeurs normales (« Homéostasie », [En ligne], Larousse.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/hom%C3%A9ostasie/40213>)).

⁵⁰ DAMASIO, Antonio R. *L'erreur de Descartes : la raison des émotions*, Éditions Odile Jacob, 2006.

⁵¹ RIME, Bernard. *Le partage social des émotions*, Presses universitaires de France, 2005.

⁵² PORGES, Stephen. « Changement de stimulus : la façon dont l'information pénètre dans le système nerveux central », *The Polyvagal Theory*, 2011.

Il s'avère important pour le guide d'attelage de comprendre comment l'animal utilitaire vivant en collectivité – comme le chien d'attelage en chenil – peut interpréter son environnement et le panel des émotions qui en découlent.

La colonne de gauche du tableau suivant présente des caractéristiques de situations qui suscitent une émotion. Par exemple, la joie survient lors d'une situation qui est peu soudaine, moyennement prévisible, qui correspond beaucoup aux attentes et qui est très agréable.

Dimensions	Résultats de l'évaluation								
1. Soudaineté	Haut*	Bas	Haut	Haut	Très bas	Bas		Bas	
2. Familiarité	Bas**		Très bas	Bas	Haut				Bas
3. Prévisibilité	Bas	Moyen	Bas	Bas	Très haut	Moyen			Bas
4. Caractère agréable	Bas					Haut			Très bas
5. Correspond aux attentes	Bas		Très bas	Bas	Haut	Haut			
6. Contrôlabilité	Ouvert	Haut	Très bas	Haut	Médium				
7. Normes sociales		Bas		Bas			Haut	Bas	
Émotions	Peur	Colère	Désespoir	Rage	Ennui	Joie	Fierté	Honte	Dégoût
* Haut : la situation présente une caractéristique forte (ici : très soudaine) ** Bas : la situation présente une caractéristique faible (ici : peu familière)									

Source : BOISSY, Alain. « Recherche en éthologie appliquée aux animaux de ferme : concilier bien-être animal et production », *Bulletin de l'académie vétérinaire de France*, vol. 165, 2012, p. 137-148.

Autrement dit, il y a émotion quand il y a un changement de la préparation à l'action. Les émotions sont des relations transitoires, ce sont des rapports à l'environnement à un moment donné. L'attitude adoptée constitue le rapport à l'environnement instauré par l'animal. L'attitude est une mise en relation, et la perception de l'attitude est la perception de cette relation⁵³.

⁵³ TCHERKASSOF, Anna, et Nico H. FRIJDA. « Les émotions une conception relationnelle », *L'année psychologique*, vol. 114, n° 3, 2014, p. 501-535. <https://doi.org/10.3917/anpsy.143.0501>.



Exemple chez le chien – n° 5

Lors d'un même contexte, deux chiens vont exprimer leurs émotions de manière différente. Prenons l'exemple de la mise du harnais par le guide sur ces deux chiens. Chacun des deux chiens peut donner une même réponse (celle de porter le harnais) à une même demande faite par le guide, mais en posant des actions distinctes. Chaque chien peut toutefois enfiler son harnais avec une ou plusieurs émotions différentes selon la pertinence qu'il va accorder à cette demande. Voici quelques-unes des différentes émotions possibles (liste non exhaustive) : l'amusement, l'enthousiasme, la fierté, la gaieté, la curiosité, l'intérêt, la surprise, l'étonnement, la tranquillité, la méfiance, l'agacement, l'hésitation, la crainte, la gêne. Conséquemment, il sera plus ou moins facile de fixer le harnais au chien.

5.5.1.3. Système nerveux autonome⁵⁴

Le système nerveux autonome (SNA) est la partie du système nerveux responsable des fonctions non soumises au contrôle volontaire.

Ses trois branches fonctionnent ensemble pour contrôler l'activité des organes, maintenir l'homéostasie⁵⁵ et faire face de manière adéquate à toutes sortes de situations.

La nature a installé chez tous les mammifères, y compris chez les humains, une branche du système nerveux autonome⁵⁶ capable de favoriser :

- l'homéostasie, le repos et la restauration de l'organisme;
- la disponibilité du corps, de ses sensations et de la fonction d'attention;
- des choix d'action adéquats;
- la modulation des émotions;
- la modulation de la communication;
- l'effort musculaire juste;
- l'équilibre et l'orientation;
- les relations sociales saines.



À RETENIR – n° 6

L'activité de cette branche est en relation étroite avec le bon état et le fonctionnement des nerfs crâniens. Pour activer ce circuit, il est nécessaire que l'individu puisse se sentir en sécurité (perception). C'est en donnant accès à l'animal à ses sensations physiques et aux mouvements que ce circuit sera stimulé. Plus ce circuit sera stimulé, plus l'organisme va l'utiliser.

⁵⁴ PORGES, Stephen. *The Polyvagal Theory*, 2011.

⁵⁵ Processus de régulation par lequel l'organisme maintient les différentes constantes du milieu intérieur entre les limites des valeurs normales (« Homéostasie », [En ligne], *Larousse*.
[\[https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/hom%C3%A9ostasie/40213\]](https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/hom%C3%A9ostasie/40213)).

⁵⁶ Branche ventrale du nerf vague.

Les interactions et les relations des chiens entre eux et avec les humains sont affectées par l'état de leur système nerveux autonome. Le tableau suivant en présente des exemples.

Animal en état de stress ⁵⁷	Animal en état de peur ⁵⁸	Animal en état dépressif ⁵⁹	Animal en état de confort
SNA : Branche sympathique	SNA : Branche sympathique	SNA : Branche dorsale du nerf vague	SNA : Branche ventrale du nerf vague
L'animal peut paraître menaçant ou même agressif, il semble ne pas écouter ce qu'on lui dit. Il est agité, réagit au quart de tour, s'emporte, il a un déficit d'attention, son champ de vision est restreint. Il est dans un état qualifié de mobilisation avec peur.	L'animal peut éviter le regard et détourner les yeux, avec un champ de vision restreint, prendre une position de flexion. Sa respiration est rapide et superficielle et il retient son souffle après inspiration. Selon la situation vécue, les comportements peuvent s'exprimer au travers de la fuite ou du combat, qualifiés de mobilisation avec peur.	L'animal peut baisser la tête ou la laisser pendre. Sa face est inexpressive. Il se déplace lentement, il présente peu d'enthousiasme et d'énergie, il est à court de souffle et apathique. Selon la situation vécue, il peut être dans un état de « coupure métabolique » (figé) pour faire face à des événements traumatiques, des dangers extrêmes, qualifiés d'immobilisation avec peur.	L'animal est ouvert aux activités sociales positives (approche empathique). Régulation optimale de la plupart des fonctions physiologiques nécessaires à la santé et au bien-être.

⁵⁷ Stress : l'ensemble des réactions physiologiques et psychologiques déclenchées par un organisme subissant un stimulus externe qui déséquilibre son fonctionnement habituel (SELYE, Hans. « The general adaptation syndrome and the diseases of adaptation », *The Journal of Clinical Endocrinology & Metabolism*, vol. 6, n° 2, 1^{er} février 1946, p. 117-230. doi : 10.1210/jcem-6-2-117.).

⁵⁸ Peur : réaction comportementale violente d'un individu face à un stimulus inconnu ou connu, et jugé fortement dangereux dans un milieu qui ne permet pas la fuite ou l'exploration (DEHASSE, Joël. *Le chien agressif*, 2005).
Anxiété : état réactionnel caractérisé par l'augmentation des probabilités de déclenchement de réactions émotionnelles analogues à celle de la peur en réponse à toute variation du milieu (interne, externe). Le stimulus déclencheur de cette réaction reste inconnu (PAGEAT, Patrick. *Pathologie du comportement du chien*, 1995).

⁵⁹ État dépressif : états aigus dans lesquels l'inhibition de l'action et la perte du plaisir sont prévalentes (DEHASSE, Joël. *Tout sur la psychologie du chien*, Éditions Odile Jacob, 2009, 512 p.).

5.5.1.4. Notion de stratégie d'ajustement au stress ou mécanisme d'adaptation (*coping*)

Lorsque le chien percevra une situation menaçante par rapport à son état interne (ex. : faim prolongée, maladie) ou à son environnement (ex. : absence d'espace de fuite), il fera appel au mécanisme d'adaptation (*coping*⁶⁰). En utilisant cette stratégie d'ajustement au stress :

- le chien évaluera ce qu'il y a en jeu dans la situation (perte, menace, défi);
- le chien évaluera ce qu'il peut faire pour remédier à une perte, prévenir une menace ou obtenir un bénéfice.

Il s'agit bien d'un processus conscient, différencié, changeant, intentionnel et spécifique pour faire face à une situation ou résoudre un problème, contrairement au mécanisme de défense⁶¹, qui est une réponse inconsciente, non différenciée⁶².

On peut envisager le mécanisme d'adaptation (*coping*) comme un système défensif dynamique qui change en fonction des situations et de la façon dont l'individu les évalue. Son objectif est de rétablir l'équilibre émotionnel face à une situation perçue comme stressante. L'attention du chien se portera sur la réduction de la tension émotionnelle ou sur la résolution du problème créé par l'événement.

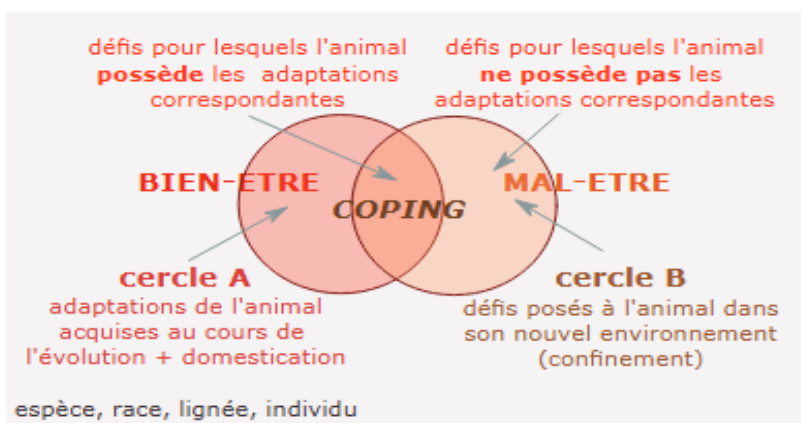


Figure 8 : Le mécanisme d'adaptation (« coping »)

Source : Fraser et collab., 1997, schéma de B. Deputte et C. Gilbert (Enva).

⁶⁰ Le *coping* désigne l'ensemble des processus qu'un individu interpose entre lui et l'événement perçu comme menaçant pour maîtriser, tolérer ou diminuer les répercussions de cet événement sur son bien-être physique et psychologique (LAZARUS, Richard S., et Susan FOLKMAN. *Stress, appraisal and coping*, New York, Springer, 1984).

⁶¹ Le mécanisme de défense correspond à un seuil émotif défini en bas âge par un apprentissage, selon les dispositions de l'animal et les stimulations auxquelles il est exposé. Ce mécanisme vise l'équilibre entre le chien et l'ensemble des stimuli de son environnement. Cela fait référence à un niveau de stimulations moyennes et acceptables par l'animal pour qu'il conserve son équilibre comportemental. Si le seuil de référence est dépassé, l'animal réagit en conséquence par des réactions de craintes, de peur et d'anxiété.

⁶² CHABROL, Henri, et Stacy CALLAHAN. *Mécanismes de défense et coping*, Paris, Dunod, 2004.

Comme stratégie d'ajustement, le chien (seul ou aidé par un humain ou par un autre chien) peut alors modifier son attention, soit (liste non exhaustive) :

- en la détournant de la source du stress (ex. : éviter, fuir, s'engager dans une activité, se retirer dans un abri, s'affilier avec un autre individu);
- en la dirigeant vers la source du stress pour la prévenir ou la contrôler (ex. : stratégies de vigilance);
- en mettant en œuvre une action (ex. : approcher, émettre certains signaux d'apaisement – tendance posturale et cinétique, substitution, redirection⁶³ –, gérer les distances ou les postures, arrêter le mouvement d'un individu perçu comme menaçant, ruser, foncer vers un individu ou apprendre auprès de lui).

Retenons qu'une stratégie d'ajustement au stress (*coping*) est bénéfique si elle permet au sujet de maîtriser ou de diminuer les conséquences de l'agression sur son bien-être physique et psychologique⁶⁴. Pour y arriver, le chien doit contrôler ou résoudre le problème, mais aussi parvenir à réguler ses émotions et sa détresse.

La clé du succès repose sur les capacités d'adaptation acquises par l'animal en réponse aux situations perçues comme stressantes.

⁶³ Voir le tableau des exemples de signaux d'apaisement d'après la nomenclature de Turid Rugaas à la section 5.9.

⁶⁴ DIMATTEO, M. Robin. *The Psychology of Health Illness and Medical Care*, Wadsworth, Brooks Cole, 1991; FOLKMAN, Susan, et collab. « Appraisal, coping, health status and psychological symptoms », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 50, n° 3, 1986, p. 571-579.



Exemple chez le chien – n° 6

Toutes stratégies d'adaptation font partie de la vie et d'un fonctionnement sain du chien. Quand le chien utilise ces stratégies sans réussir à diminuer son stress, le guide doit intervenir auprès :

- de la situation elle-même;
- du chien pour l'aider à diminuer son stress;
- ou des capacités d'apprentissage du chien face au stress.

Exemple : Le guide amène Kenobi à l'attelage. Chaque fois qu'il passe près de Jackie, Kenobi choisit de faire un arc de cercle tout en se raidissant. Kenobi répète cette stratégie chaque fois qu'il croise Jackie, sans jamais atteindre un état de détente.

Il adopte une stratégie d'adaptation (*coping*), mais cette stratégie n'est pas suffisante pour diminuer son stress. Le guide constate la situation et décide de se placer entre Jackie et Kenobi lors de son prochain passage à l'attelage. Kenobi décrit un arc de cercle en marchant de façon détendue.



Exemple chez le chien – n° 7

Prenons un chien à qui le guide transmet des demandes verbales, que ce soit à l'attelage ou dans le chenil. La façon de répondre de ce chien se trouve à être très souvent l'agitation, la distraction ou les mauvais choix d'action. Le chien est « là sans être là », il ne sent pas grand-chose, il est en quelque sorte « hors de son corps ». Que peut faire le guide pour améliorer la situation du chien? Il doit envoyer un signal au chien pour lui indiquer que tout va bien, car l'organisme préfère prolonger une réponse à une perturbation – même s'il n'y en a plus – plutôt que de baisser la garde. Le guide ne doit pas chercher à calmer le chien, mais plutôt à lui communiquer des informations concrètes, claires et sensorielles, dans le but de le ramener dans ses sensations (dans son corps). Ces informations peuvent être :

- un son;
- un toucher;
- le fait de marcher lentement avec le chien et de privilégier des petits mouvements pour lui donner le choix de continuer à se mobiliser ou de se détendre;
- d'enlever ce qui pourrait entraver sa respiration et sa mobilité;
- d'encourager sa curiosité.



À RETENIR – n° 7

Sur la perception, l'émotion, le système nerveux autonome et le mécanisme d'adaptation (*coping*)

Lorsqu'on donne l'occasion au chien et à l'humain de s'impliquer pleinement dans le processus de la sensation et du mouvement, chacun peut alors communiquer plus adéquatement. Ouvrir l'attention aux boucles de rétroaction⁶⁵, par l'entremise du système nerveux, permettra de moduler le système émotionnel et d'organiser efficacement la communication et les actions en conséquence. **Offrir du temps de qualité au chien en lui permettant, par exemple, de vivre des activités de « détente orientée » est nécessaire à son bon fonctionnement et à ses bonnes performances.**



Exemple chez le chien – n° 8

Activité de « détente orientée »

Tout d'abord, il s'agit de suspendre, à des moments de la journée, de la semaine et des saisons, tous les « éléments de stimulation d'attelage ». Par exemple : les équipements, les activités d'attelage, les formes d'entraînements sportifs (ex. : courir avec les chiens autour du guide), les exercices de routine où l'enjeu est la réussite, etc.) et de vie en proximité (espace limité et dirigé).

Placer ensuite le chien dans des situations et des lieux (ex. : aire de détente) qui favorisent la réduction de sa vitesse de locomotion, son éveil (état non passif) et sa confiance, et qui lui permettent de prendre des pauses et :

- d'être moins engagé à l'extérieur de lui, du point de vue attentionnel;
- d'être moins engagé dans des schémas moteurs habituels;
- d'être moins impliqué socialement dans la proximité;
- d'être moins réactif physiquement en raison d'un court délai entre l'intention et son exécution.

Proposition d'activités de « détente orientée » (liste non exhaustive) : jeu d'exploration d'odeurs, jeu d'exploration d'aliments (jouer avec les textures, les grosseurs, les températures), jeu d'exploration de mouvements (trois dimensions et surfaces), jeu d'exploration d'équilibre, séance de massage⁶⁶, séance de TTouch⁶⁷, Animal Centred Education (ACE⁶⁸), etc.

⁶⁵ Interaction entre les informations sensorielles et les ordres moteurs.

⁶⁶ Plusieurs formations et ateliers sont offerts, s'adresser à un organisme formateur en la matière.

⁶⁷ <https://www.ttouch.ca/>

⁶⁸ <http://www.tilleyfarm.org.uk/AceIndex.php>



À RETENIR – n° 8

Quand l'organisme déclenche une réponse face à un événement perturbant, il devient indispensable d'étendre la zone où le chien se sent en sécurité : l'organisme possède ses propres ressources pour revenir à la normale après avoir vécu une perturbation, mais il a besoin d'un signal que tout va bien.

Lorsque le chien et le guide communiquent, on peut facilement observer la précision de leurs perceptions, plus particulièrement :

- quand ils se sentent en confiance (quantité minimale absolue de tonus musculaire que l'individu doit avoir pour être debout) : disposition de l'organisme;
- dans un effort juste (répartition et organisation du travail des muscles et du squelette);
- avec un seuil d'attention où le cerveau intègre les particularités sensorielles, affectives et mentales : attention différentielle (faire des différences), dynamique (noter les changements) et la tendancielle (comment s'y prendre);
- dans une posture et une action chargées de messages émotionnels utiles à la réception et à l'émission d'informations ayant pour but de donner des réponses comportementales avec un effet sur le bien-être et le développement des individus⁶⁹.



Exemple chez le chien – n° 9

Prenons l'exemple d'un chien qui reçoit de la part du guide une demande verbale claire, cohérente, déjà connue de lui, avec le mot « reste ». Si le chien est pleinement fonctionnel, c'est-à-dire que son système nerveux développe, coordonne et met à jour les fonctions⁷⁰ nécessaires à sa vie de tous les jours, l'animal peut répondre plus facilement et adéquatement à la demande, en restant à sa place, et ce, à long terme.

⁶⁹ Voir la section 5.8. « Les expressions dans la posture ».

⁷⁰ Ensemble d'opérations concourant au même résultat et exécutées par un organe ou un ensemble d'organes (« Fonction », [En ligne], Larousse. [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fonction/34452>]). Ex. : fonctions d'orientation, de locomotion, de communication, d'équilibre, de transition, de respiration, d'élimination, de mastication, de déglutition, etc.



À RETENIR – n° 9

Le guide devra veiller à ce que le chien puisse :

Se sentir bien – c’est la forme d’aisance et de confort de l’animal en action et au repos. À tout âge et dans toute condition, chaque chien peut trouver le bien-être d’une façon qui correspond à ce dont il a besoin, tout en se sentant de plus en plus fonctionnel dans son environnement et plus en adéquation avec lui-même;

Mieux se sentir – c’est en quelque sorte la restauration des capacités de l’animal à sentir, en appréciant des différences, en faisant des distinctions, pour donner des réponses sous forme d’actions de qualité, efficaces, fines et justes.

Se sentir mieux – c’est l’émergence de nouvelles options d’actions et leur intégration dans la façon d’être pour mieux s’adapter aux exigences et aux changements rapides du monde qui entoure le chien et dans lequel il vit... mais également pour qu’il devienne un meilleur chien.

5.5.2. Les facteurs contextuels

Le contexte peut grandement influencer la communication. Voici une liste non exhaustive de facteurs qui peuvent avoir des répercussions sur la communication :

- la santé, l'âge, le sexe, la morphologie;
- les lieux et les espaces (ex. : ouverts, fermés, commodités, restrictions);
- le tempérament⁷¹;
- la couverture des tendances (ex. : besoins physiologiques, désirs, plaisirs);
- la sociabilité (interespèces) et la socialité (même espèce);
- les expériences antérieures (ex. : agréables, désagréables, faire avec⁷²);
- les apprentissages développementaux et de routine (ex. : facilité, efficacité, compromis habitudes, amélioration du fonctionnement et des habiletés);
- la disponibilité du chien (ex. : mentale, physique, émotionnelle, circonstances);
- la motivation;
- la gestion des risques (se maintenir en vie);
- l'atmosphère (ex. : situation conflictuelle, précipitation, incertitude);
- le nombre de sujets en un même espace, les particularités et les affiliations des sujets.

5.5.3. La relation entre deux sujets

Les relations entre le chien et l'humain (interespèces) et entre chiens (intraespèces) passent par l'affection et la communication.

Du point de vue biologique, le chien est dépendant de l'humain, il est captif.

⁷¹ Tempérament : ensemble des dispositions à des conduites cognitives et pratiques, à des interactions sociales, à des réactions affectives, définies par des éléments psychologiques et psychobiologiques (psychels) qui ne changent pas au cours de la vie d'un individu. Les traits de caractère sont persistants et les états sont de longue durée (ex. : dépression, anxiété généralisée, état hyper). Personnalité : profil comportemental du chien qui associe son tempérament et l'historique d'apprentissage qui résulte de son interaction avec l'environnement. Donc expériences passées + prédispositions génétiques, que l'on peut mesurer (DEHASSE, Joël. *Comportement canin : pathologie comportementale et mécanisme de pathogénie*, Alliance internationale des intervenants en comportement animal, 2006).

⁷² L'expression « faire avec » se traduit communément par le terme *coping* en anglais.

Selon l'éthologie, une relation comprend trois composantes⁷³ :

1. Les partenaires sont capables de se reconnaître individuellement.
2. Les partenaires sont capables de mémoriser leurs interactions (« A » fait quelque chose à « B » qui répond par tel comportement).
3. Les interactions passées influent sur les interactions futures. On dit que la relation est bénéfique pour les deux sujets quand les interactions mettent en exercice les voies neuronales (branche vagale ventrale du système nerveux autonome), qui inhibent le système de défense et facilitent l'accès à la sécurité en vue de développer l'expression de comportements appropriés à l'environnement et à ses variations⁷⁴. Pour plus d'exemples, voir la section 5.5.1.3. « Système nerveux autonome ».

5.5.4. Les modes de transmission

Les modes de transmission constituent les supports des informations véhiculées entre les sujets qui communiquent. Lorsque les différents modes s'harmonisent, tout fonctionne pour le mieux dans la diffusion des messages.



Exemple chez le chien – n° 10

Lorsqu'un guide communique avec un chien, s'il regarde uniquement le port de la queue de l'animal pour en décoder le message, il lui manquera des informations pour connaître vraiment tout ce que lui transmet l'animal, et donc pour agir adéquatement avec le chien par rapport à la situation. Il est indispensable de prendre en compte tous les modes de transmission de message pour percevoir les informations les plus complètes.

⁷³ HINDE, Robert A. *Towards understanding relationships*, 1979; BOIVIN, Xavier, et collab. « Hommes et animaux d'élevage au travail : vers une approche pluridisciplinaire des pratiques relationnelles », *Inra productions animales*, vol. 25, n° 2, 2012.

⁷⁴ PORGES, Stephen. *The Polyvagal Theory*, 2011.

5.6. Les principaux modes de transmission des messages⁷⁵

5.6.1. Les modes chez l'humain

Les modes de transmission des messages sont :

- les gestes (prémouvements, positions, cinétique, toucher, regard) et mimiques du visage (volontaires et involontaires);
- le langage paraverbal (intonation, débit, silence, respiration) et verbal (mots);
- l'occupation de l'espace;
- l'utilisation d'objets (ex. : laisse, harnais, aménagements de l'environnement).

5.6.2. Quelques recommandations pour faciliter une demande verbale connue du chien (liste non exhaustive)

- Positionnez-vous par rapport au chien en tenant compte des « espaces⁷⁶ ».
- Respirez, soyez présent, tranquille et positif, et visualisez la demande.
- Observez le contexte (ex. : les nouveautés, les distractions, les particularités, l'accessibilité aux informations, la sécurité), l'animal (ex. : la disponibilité, la couverture des besoins, la motivation, la confiance en lui, qui est basée sur son potentiel qui dépend de l'organisation des mouvements fonctionnels) et la relation que vous avez avec l'animal.
- Appelez le chien pour capter son attention (orientation). Attention au signal empoisonné⁷⁷.
- Faites une demande congruente (geste, langages paraverbal et verbal), précise, claire et « lisible », avec une tonalité modérée et une voix calme et convaincante (attention au signal empoisonné).
- Dites une fois la demande (attention au signal empoisonné), laissez le temps au chien de prendre l'information (stimulus distinctif) et de répondre. Selon la théorie de l'information de Shannon⁷⁸, pour ne pas créer de la confusion chez l'animal, il est préférable de donner une information au chien qui aurait de la difficulté face à la demande sous la forme d'un mot informatif (ex. : « essaie encore »).
- Observez les expressions du chien (postures, mouvements, vocalises, yeux, respiration, déjections, urine, bave) et prenez compte de leur fonctionnalité, de leur qualité, de leur quantité, de leur vitesse et de leur fréquence.

⁷⁵ CHANTON, Michel. *Comportement canin : Communication et approche systémique*, Alliance internationale des intervenants en comportement animal, 2006.

⁷⁶ Voir la section 5.10. « Les espaces et les expressions ».

⁷⁷ Signal empoisonné : mot, geste, son, etc., attaché à la demande qui crée une ambiguïté, un désintérêt ou une crainte chez le chien (ROSALES-RUIZ, Jesús. *The Poisoned Cue*, Université de North Texas, 2009).

⁷⁸ SHANNON, Claude E, et Warren WEAVER. *The Mathematical Theory of Communication*, Presses de l'Université de l'Illinois, 1998, 144 p.

- S'il y a lieu, lorsque vous récompensez l'animal, n'employez pas les mêmes mots que ceux que vous utilisez lors de la demande (attention au signal empoisonné).
- La réponse du chien est-elle cohérente, adaptative, sécuritaire, claire, aisée, en adéquation avec le contexte et coordonnée dans le temps? Observez l'ordre et l'intensité (croissante, décroissante) des signaux émis par l'animal. La réponse de l'animal lui permet de garder son homéostasie, de se maintenir en vie et de bénéficier de points de repère. Tenez compte de la réussite plutôt que de l'obéissance. Le chien peut réussir sans nécessairement obéir à une demande. Par exemple, si le chien est à l'aise, il peut se rendre au pas au traîneau sans pour autant qu'on lui ait enseigné à venir au pas.
- Respectez le début et la fin de la demande.



Exemples chez le chien – n° 11

1. Exemple du respect du début et de la fin de la demande : prenons l'exemple du guide qui formule la demande verbale « reste » à un chien. Si l'animal répond en restant à sa place, le guide doit alors signaler au chien que l'action de rester est terminée avec un geste, un mot, ou un son (ex. : « off »).
2. Exemple d'un signal empoisonné : le guide demande « viens » à un chien. Au même moment, un bruit effrayant pour l'animal se produit, ce qui entraîne une réaction émotionnelle de l'animal (crainte ou peur). La demande « viens » sera désormais associée à une émotion de crainte ou de peur. Le guide devra alors changer le mot « viens », qui est devenu un signal empoisonné.

5.6.3. Les demandes verbales de base relatives à l'attelage canin

Dans un attelage canin, chaque position a un rôle. Les demandes formulées au chien varient selon son rôle.

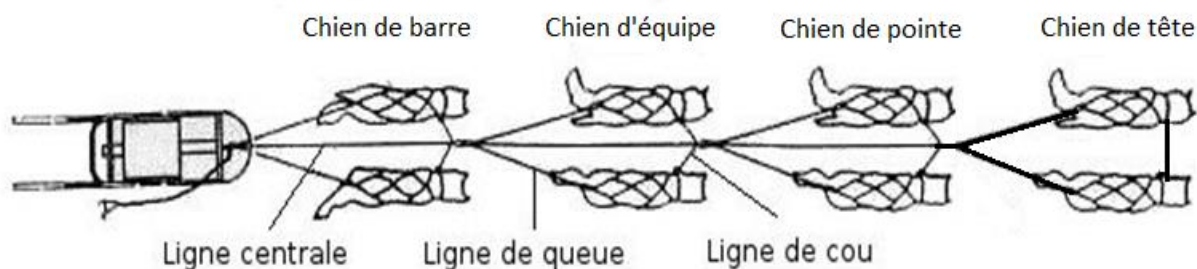


Figure 9 : Les positions en attelage canin⁷⁹

Source : Kinadapt 2019, image adaptée de <http://www.doonerak.org/pageLibre0001013c.html>.

La position de tête

Le ou les chiens qui sont placés en tête sont les interlocuteurs principaux pour l'humain. C'est à eux que l'on confie en premier la responsabilité d'écouter les demandes verbales d'orientation et de cadence. Ils réagissent à l'encouragement du *musher*. Les actions des chiens de tête influencent l'équipe et guident l'attelage.

Les positions de pointe, d'équipe et de barre

Toutes les positions reçoivent des demandes et sont en mesure d'y répondre.



Exemple chez le chien – n° 12

Lorsqu'un attelage doit éviter un obstacle à gauche du sentier, la demande de longer la droite sera exécutée par tous les chiens de l'attelage. Si seul le chien de tête y répond, l'attelage circulera en diagonale.

⁷⁹ Les positions d'attelage sont décrites plus en détail à la section 8.

Les demandes principales utiles en sports canins attelés

Venir — S’asseoir — Attendre — Aller — Finir — Harnachement et déharnachement — Arrêter — Changements d’allure — Directions (tout droit, droite, gauche, demi-tour, longer la droite ou la gauche) — Reculer.

Pour chaque demande ci-dessus, le guide associe un mot⁸⁰. Il est recommandé que toutes les personnes qui interagissent avec les chiens d’un même chenil utilisent les mêmes mots.

Exemple de lexique utilisé en chenil touristique. Tout autre lexique peut être utilisé.	
Gee	Droite
Haw	Gauche
Woah	Ralentir (voir l’annexe 5 « Les changements d’allure »)
Up	Accélérer (voir l’annexe 5 « Les changements d’allure »)
Ligne	Tenir la ligne tendue
En avant	Tout droit

5.6.4. Les modes chez le chien

Les modes de transmission chez le chien ne font pas l’objet d’un consensus universellement reconnu. Ces modes sont :

- les gestes (prémouvements, positions, cinétique, toucher, regard) et mimiques du visage (volontaires et involontaires);
- le langage paravocal (intonation, débit, silence, respiration) et vocal (sons);
- l’occupation de l’espace;
- l’utilisation d’objets.

⁸⁰ Ce mot est souvent appelé « cue » ou « commande ».

5.7. Les modes de base de transmission d'un message⁸¹

Les sons

Le chien peut émettre plusieurs types de sons (un même son peut être émis avec une fréquence et une intensité différentes) : miaulement, pleurnichement, gémissement, grognement, grommellement, jappement, cri aigu, hurlement, grondement, toussotement, crachement, aboiement, halètement, claquement des dents.

Un même son peut avoir deux significations opposées (exemples de signification : saluer, jouer, alerter, annoncer sa présence, chercher un contact, chercher des soins, prévenir d'un danger, se défendre, état anxieux, état de détresse, état de stress, situation de menace, exprimer des émotions, état de confort, imitation).

L'audition du chien est quatre fois plus sensible que celle de l'humain. Le chien perçoit les ultrasons. Lorsque le chien vit en collectivité (chenil), il y a possibilité de perte d'acuité. Il est important que le guide en tienne compte lorsqu'il communique avec les chiens⁸².

Le port des oreilles

Les oreilles peuvent être :

- dressées (est attentif, marque de l'intérêt, manque d'assurance);
- demi-couchées (crainte ou inconfort);
- couchées (peur ou protection);
- tournées vers l'arrière (écoute d'un stimulus insolite, ex. : à l'écoute d'un guide sur le traîneau).

Les yeux

Les paupières peuvent être fermées ou ouvertes. Le regard a plusieurs possibilités de directions. La vision peut être réduite, par exemple par la pilosité.

Les yeux des chiens sont dix fois plus sensibles aux mouvements que ceux de l'humain. Le chien a une meilleure vision nocturne que l'humain, mais une vision moins détaillée si la lumière est intense, et il voit en deux couleurs (vision dichromatique). Il a différents champs visuels (en moyenne 97 degrés, comparativement à 120 degrés chez l'humain) selon l'insertion de ses yeux et sa morphologie.

⁸¹ LACOMBE, Paul. *Sens et perception du chien*, 2013; LANDSBERG, G., W. HUNTHAUSEN, et L. ACKERMAN, *Behavior problems of the dog and cat*, Elsevier, 2013.

⁸² SCHEIFELE, Peter, et collab. « Effect of kennel noise on hearing in dogs. » *American Journal of Veterinary Research*, vol. 73, n° 4, 1^{er} avril 2012, p. 482-489. <https://doi.org/10.2460/ajvr.73.4.482>.

Les odeurs

Le chien fait des dépôts de phéromones en provenance des glandes anales, des glandes interdigitales, des coussinets et du sillon mammaire (prépare, signale, ponctue, module).

Les coups de langue (*tonguing*), à l'aide de l'organe voméro-nasal, permettent à l'animal d'identifier distinctement les matières organiques présentes dans l'environnement, comme les phéromones. Il n'est pas question ici du léchage des babines ou du nez, mais bien de mouvements de langue au palais. Comparativement à l'humain, le chien a une plus grande surface d'épithélium olfactif, et ses neurones olfactifs sont plus nombreux. L'olfaction dépend du taux de dopamine (neurotransmetteur) du chien, et non de la taille de son nez.

L'action de sentir est traitée par le système limbique (émotion), alors que l'action de renifler et de flairer est traitée par le cortex cérébral.

La queue

La queue peut présenter différentes caractéristiques relatives à :

- sa position (haute, intermédiaire, basse);
- sa flexibilité;
- sa fréquence de battement;
- l'initiation du mouvement (proximal, distal).

Tous les états extrêmes constituent un inconfort chez le chien.

La morphologie peut changer d'un individu à l'autre (ex. : race, âge). La queue peut être plus ou moins longue et plus ou moins épaisse.

Les signaux tactiles

Toutes les parties du corps touchées permettent un échange d'informations qui peut induire de l'apaisement, de l'invitation, de la substitution, de l'ambiguïté, du conflit, de la menace ou de l'agression.

Pressions — Vitesse — Figure — Orientation — Continuité — Durée — Moment — Localisation — Prévisibilité — Sens (saisir, repousser).

5.8. Les expressions dans la posture

Posture et position : est-ce la même chose? Comment la posture s'organise-t-elle? À quoi sert-elle?

Le neurophysiologiste Alain Berthoz⁸³ estime que la position représente le point d'équilibre entre deux muscles qui s'opposent autour d'une articulation. Selon lui, la posture est un processus dynamique qui s'exprime à travers la façon dont un individu se positionne. La posture s'exprime donc dans toutes les positions du corps.

Pour une même position, il est possible d'observer des tendances posturales différentes. Ces tendances révèlent beaucoup d'indices sur le caractère, l'humeur et l'émotion momentanée de l'individu.

Enfin, d'un point de vue qualitatif, la posture devrait permettre, en tout temps, n'importe quelle activité en cours comme respirer, regarder, marcher, courir, prendre un objet, jouer, boire, communiquer, etc.

5.8.1. À quoi sert la posture?

Biologiquement, une posture est nécessaire pour bouger. Mais bouger comment, et pour faire quoi?

La posture est fondamentale pour assurer les nécessités biologiques de l'être vivant comme la reproduction, l'autosubsistance et le maintien de la vie (faire correspondre le geste à la situation et faire attention au mouvement accompli). Pour accomplir pleinement son quotidien, un chien ou un humain devrait avoir un sens aigu de tout cela pour ne pas être limité par ses habitudes (automatisme) qui, si elles ne correspondent pas au contexte, conduiraient à des réponses inadéquates et à un stress⁸⁴.

La posture devrait également donner du repos à une douleur dans une position particulière.

⁸³ BERTHOZ, Alain. *Le sens du mouvement*, Éditions Odile Jacob, 2013.

⁸⁴ Voir la section 5.5.1. « Perception, émotion, système nerveux autonome et mécanismes d'adaptation (*coping*) ».



Exemple chez le chien – n° 13

Si le chien est toujours placé à la même position dans l'attelage (ex. : position barre à droite), l'animal développera une habitude posturale qui ne lui permettra pas d'avoir accès à toutes les informations sensorielles dont il aura besoin, puisque l'environnement change constamment (ex. : la météo, les saisons, les participants, les pistes, l'alimentation, certains équipements, le personnel, le chien lui-même avec ses apprentissages, ses expériences, sa condition physique, son vieillissement, etc.). Cette limitation entraîne des conséquences sur la qualité et les choix des actions du chien (réactivité, écoute, attention, comportement, etc.).

Il est donc recommandé d'utiliser des moyens qui permettent au chien de varier sa posture.

Dans cet exemple il est possible de :

- varier la position du chien dans l'attelage (ex. : position équipe à gauche), tout en faisant faire au chien des activités de détente orientées;
- conserver la position du chien dans l'attelage et prévoir des activités de détente orientées.

5.8.2. La posture et l'humeur

L'humeur est caractérisée par les émotions, les sentiments et les comportements qui la composent. Cela correspond à la coloration affective de la personnalité du sujet⁸⁵. Vous avez sans aucun doute déjà remarqué que l'humeur affecte significativement la posture du chien, que sa respiration et son tonus corporel changent (ex. : détente, rigidité, saccade, précipitation) et que ses mouvements sont soit plus coordonnés, soit moins coordonnés.



Exemple chez le chien – n° 14

Prenons un chien craintif, timide et triste : il peut se recroqueviller sur lui-même. S'il se sent enthousiaste ou confiant, sa poitrine peut se relever et devenir plus grande. S'il est excité, le guide peut observer : une piloérection⁸⁶ sur son corps, une fréquence élevée des battements de la queue, un raidissement et des positions variées de la queue, la présence de bave, le halètement. Si le chien a peur, il peut uriner ou encore expulser des matières fécales⁸⁷.



À RETENIR – n° 10

Il peut paraître évident que l'état émotionnel d'un chien se reflète dans l'organisation de son corps et de ses mouvements. Mais cette relation fonctionne aussi à l'inverse. Le positionnement du corps peut affecter les émotions et ainsi influencer la façon dont un individu fait les choses. Si l'humeur peut être affectée par l'utilisation du corps, il est possible que la perte d'une partie de la capacité de mouvement, par non-usage ou négligence, cause une perte correspondante de flexibilité ou de résistance émotionnelle, et vice-versa⁸⁸.

⁸⁵ DEHASSE, Joël. *Tout sur la psychologie du chien*, Éditions Odile Jacob, 2009, 512 p.

⁸⁶ Piloérection ou réflexe pilomoteur : redressement des poils qui survient lors de l'excitation par certains stimuli sensoriels comme le froid, la crainte, la surprise, etc.

⁸⁷ HANDELMAN, Barbara. *Canine behavior*, 2008.

⁸⁸ FISHER, Sarah. *ACE training programme*, 2022; RISKIND, John H., et Carolyn C GOTAY. « Physical posture: Could it have regulatory or feedback effects on motivation and emotion? », *Motivation and Emotion*, vol. 6, 1982, p. 273-278. <https://doi.org/10.1007/BF00992249>.



Exemple chez le chien – n° 15

Un chien confiant en longue longe ou en liberté et à l'aise lorsqu'il rencontre d'autres chiens ne rencontrera pas un autre de ses congénères de la même façon que s'il était tenu en laisse sous tension par le guide. Dans le scénario où l'animal est tenu sous tension, le risque d'altercation peut être plus élevé, car le chien perd des options de perception et de mouvement pour bien interagir.

5.8.3. Quelques expressions d'inconfort observables chez un chien⁸⁹

Les expressions peuvent être des signes indiquant la qualité de bien des conditions : santé, relation, communication, apprentissages, perception, couverture des besoins, système nerveux autonome, etc.

La liste qui suit, qui est non exhaustive, a pour but d'initier le guide à la détection des expressions et de le sensibiliser au fait qu'elles peuvent signifier un inconfort, qui demande parfois une intervention.



À RETENIR – n° 11

Si les expressions d'inconfort persistent, le guide devra se poser des questions, en discuter avec le personnel de l'entreprise et appliquer les procédures en vigueur pour améliorer la situation.

1. L'animal s'éloigne, se roule fréquemment sur le sol; il tourne son corps de façon à ne se faire toucher qu'à un endroit choisi par lui et nulle part ailleurs.
2. L'animal cligne rapidement des yeux ou arrête de cligner des yeux, retient sa respiration ou halète, remue rapidement la queue ou la tient immobile quand une personne le touche.
3. L'animal se tient à une certaine distance d'un humain qui l'appelle poliment ou qui vient s'asseoir près de lui.
4. L'animal lèche constamment un individu quand il est près de lui ou quand il le touche.
5. L'animal apparaît facilement distrait ou il distrait son entourage; il présente de la difficulté à apprendre de nouvelles habiletés ou à répondre adéquatement aux demandes.
6. L'animal accueille une personne avec élan et devient de plus en plus excité, sans moment de pause, quand il se trouve tout près de cette personne ou qu'il se fait toucher par elle.

⁸⁹ FISHER, Sarah. *ACE training programme*, 2022.

7. L'animal s'immobilise subitement quand on lui installe son collier, son harnais ou sa muselière, ou que l'on se penche sur lui pour attacher ou détacher la laisse.
8. L'animal a de la difficulté à répartir son poids sur ses quatre pattes quand il marche; il tire en laisse en avant ou en direction opposée, il n'avance pas ou recule, ses allures sont discontinues ou saccadées, il mordille constamment la laisse, son harnais.
9. L'animal n'est pas à l'aise lors des soins de base (ex. : lorsqu'on lui coupe les griffes, lorsqu'on le brosse, etc.).
10. L'animal arrête les jeux qu'il entreprenait auparavant.
11. L'animal écourte les temps de jeu ou ne les arrête plus.
12. Certains poils du pelage de l'animal peuvent se dresser, changer de teinte, changer de texture, changer de sens, tomber, se couvrir subitement de pellicules ou d'humidité.
13. L'animal grogne, mordille, mord dans l'air ou pince si quelqu'un s'approche de lui.
14. L'animal est peu disposé à se lever de sa zone de couchage quand on lui demande.
15. L'animal s'assoit très fréquemment pendant ses sorties, une courbe sur son dos peut apparaître, sa colonne est rigide, il est restreint dans ses mouvements.
16. L'animal paraît dans un état de dépression ou s'isole inhabituellement, il met beaucoup de temps à gagner du poids et peu de temps à en perdre.
17. L'animal ne peut pas sauter à un endroit élevé (ex. : véhicule, plateforme, rocher, etc.) ou en descendre avec aisance.
18. L'animal s'excite ou panique quand on le dépose par terre ou sur n'importe quel autre lieu.
19. Au cours d'un jeu, d'un contact, d'une inquiétude ou après ces moments, l'animal ne se secoue pas, ou secoue seulement une partie de son corps, comme sa tête.
20. L'animal devient moins tolérant avec les individus de son entourage.
21. L'animal présente des *hot spots*⁹⁰ ou des zones froides sur le corps, qui persistent.
22. L'animal n'est pas à l'aise lorsqu'il marche sur des surfaces glissantes ou lorsqu'il monte et descend des marches.
23. L'animal devient plus sensible à son environnement extérieur (ex. : bruit, mouvement, etc.), peut présenter des désordres digestifs, une couleur de la peau anormalement colorée.
24. L'animal mâchouille ou lèche continuellement un endroit particulier de son corps.

⁹⁰ *Hot spot* : lésion généralement de forme assez ronde avec, généralement, une dépilation. Plus encore, la lésion est rouge, chaude, suintante avec du pus et elle dégage une odeur nauséabonde (PACHETEAU, Claude. « Plaie suintante, qu'est-ce qu'un Hot Spot chez le chien », SantéVet, [En ligne], 2020.

[<https://www.santevet.com/articles/plaie-suintante-qu-est-ce-qu-un-hot-spot-chez-le-chien>] [Consulté le 6 juin 2023]].

25. L'animal a de la difficulté à tourner à droite ou à gauche, à aller tout droit; le développement de la musculature du cou, du dos, de l'arrière-train ou de l'avant-main est inégal.
26. L'animal change subtilement ou distinctement sa démarche.
27. L'animal ne reste pas en place, change continuellement de position.
28. L'animal devient réactif lors d'un contact sur son cou, sur sa tête.
29. L'animal voit son sommeil perturbé, et son temps de récupération s'étend longuement.
30. L'animal se tient debout, assis ou couché dans des positions inconfortables et/ou inhabituelles, présentant des parties du corps désaxées ou tendues.
31. L'animal développe une hyperactivité ou un manque d'activité.
32. L'animal présente des comportements stéréotypés locomoteurs, vocaux ou sensoriels⁹¹.

5.8.4. La posture et la communication⁹²

De façon intentionnelle, le chien peut modifier ses mouvements et choisir ainsi de façonner des postures, telles que basses, hautes ou mixtes, **comme signaux de communication**.

Ces attitudes ont une valeur pour le chien⁹³. Par exemple :

- Il peut s'immobiliser pour se faire plus petit, pour se dissimuler.
- Il peut avancer pour se faire plus grand, pour impressionner.
- Il peut grogner pendant le jeu, en communiquant une taille corporelle plus grande pour maintenir ou améliorer l'interaction ludique⁹⁴.
- Il peut prendre des postures infantiles en vue de déclencher un comportement parental de soins.
- Il peut adopter des formes de postures et faire des mouvements hors contexte, pour moduler le stress et l'émotion.
- Il peut prendre des postures mixtes (ex. : haute et basse en même temps) pour transmettre l'ambivalence de son état émotionnel.

⁹¹ Comportement locomoteur répétitif, invariant, sans apaisement de l'animal (ex. : va-et-vient le long d'une clôture, courir en rond sans arrêt, etc.). Vocal : production répétée de sons ou de vocalises. Sensoriel : le chien recherche de manière répétée des stimulations particulières et sur lesquelles il peut rester focalisé pendant longtemps. Ces stimulations peuvent être visuelles (lumières, couleurs particulières, etc.), auditives (bruits, fréquences de sons, etc.), tactiles (flairer certains objets, porter des objets à la gueule, chercher certaines textures, etc.).

⁹² LANDSBERG, G., W. HUNTHAUSEN et L. ACKERMAN, *Behavior problems of the dog and cat*, Elsevier, 2013; HANDELMAN, Barbara. *Canine behavior*, 2008.

⁹³ DEHASSE, Joël. *Tout sur la psychologie du chien*, Éditions Odile Jacob, 2009, 512 p.

⁹⁴ BÁLINT, A., et collab. « Beware, I am big and non-dangerous: Playfully growling dogs are perceived larger than their actual size by their canine audience », *Applied Animal Behaviour Science*, vol. 148, no 1-2, 2013, p. 128-137. <https://doi.org/10.1016/j.applanim.2013.07.013>.

5.9. Les expressions transitoires chez le chien : les signaux d'apaisement ou activités de déplacement

Les signaux d'apaisement du chien ou activités de déplacement (terme utilisé en éthologie) correspondent à des mouvements et mimiques que le chien utilise comme moyen de communication ou d'auto-apaisement. Ces mouvements sont notamment associés à des variations de distance (espace) ou d'allure (voir l'annexe 6).

Le chien émet ces signaux pour s'adapter lors de situations perçues comme contraignantes, menaçantes ou stressantes.

Voici une liste non exhaustive de ces signaux, qui peuvent s'observer lors :

- d'un conflit interactionnel ou relationnel entre deux chiens (voir la section 9.3. relative aux « altercations éventuelles ») ou entre un chien et une autre espèce;
- d'un conflit motivationnel⁹⁵;
- d'une situation stressante;
- d'une émotion telle que l'irritation, la frustration, la crainte, la surprise;
- d'une surstimulation ou d'une sous-stimulation;
- d'un état anxieux;
- d'expériences d'échecs successifs et d'absence de maîtrise par rapport à ce qui lui arrive;
- d'un problème de santé.

Ces signaux sont visibles lors de la transition entre deux actions d'un chien. C'est à ce moment que tous les potentiels et toutes les possibilités d'actions cohérentes seraient mis à la disposition d'un animal vivant une situation X. La « qualité » de ces activités de déplacement représente un indice déterminant, aussi bien en tant qu'information qu'en tant que signal. Plusieurs signaux peuvent être émis ensemble, ce qui rend difficile l'appréciation d'une seule manifestation comme valeur de signal.

D'après le vétérinaire comportementaliste Joël Dehasse⁹⁶, quand un chien émet des signaux d'apaisement, les manifestations émotionnelles et neurovégétatives devraient être prises en compte avec les expressions posturales (tendances posturales) et cinétiques, sinon ces signaux sont sans valeur.

⁹⁵ Deux motivations qui ne peuvent s'exprimer en même temps peuvent induire un conflit de motivation. Une action sans rapport avec le contexte peut alors apparaître, comme une activité de redirection ou de substitution, ou des stéréotypies, si l'animal n'est pas en mesure d'assouvir un des besoins.

⁹⁶ <https://www.joeldehasse.com/>

Exemples de signaux d'apaisement d'après la nomenclature de Turid Rugaas

TENDANCE POSTURALE ⁹⁷ ET CINÉTIQUE ⁹⁸	SUBSTITUTION ⁹⁹ , REDIRECTION	NEURO-VÉGÉTATIF ¹⁰⁰ , ÉMOTIONNEL
Une position basse	Salut, courbette	Relever un antérieur
S'immobiliser (sans figer)	Lécher la gueule de l'autre chien	Yeux mi-clos
Tourner le dos	Renifler le sol	Cligner des yeux
Tourner la tête		Détourner les yeux, se lécher le nez
Bouger lentement		Se lécher les lèvres
Approcher en oblique		Bâiller
Se coucher		
S'asseoir		
S'asseoir en tournant le dos		

Source : RUGAAS, Turid. Les signaux d'apaisement : les bases de la communication canine, les éditions du Génie Canin, 2010.



À RETENIR – n° 12

Ces signaux sont si importants que les ignorer, ou ne pas examiner leur valeur de communication et le rôle qu'ils jouent pour l'animal lui-même et/ou dans ses interactions sociales, vient supprimer les choix du chien. Moins le chien a de choix, plus il est limité dans ses actions.

⁹⁷ Voir la section 5.8. « Les expressions dans la posture ».

⁹⁸ Relatif au mouvement (« Cinétique », [En ligne], Larousse. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cin%C3%A9tique/16068>).

⁹⁹ Activité de substitution : comportement répétitif dont la fonction est de soulager l'animal. Le comportement va spontanément s'arrêter si l'animal est apaisé (51^e colloque de la SFECA, 2022).

¹⁰⁰ Système neuro-végétatif : système nerveux autonome.

5.10. Les espaces et les expressions

Les chiens et les humains évoluent dans un espace. Leur interprétation personnelle de cet espace influe notamment sur leurs postures, leurs conduites, leurs décisions, leurs réactions ainsi que leurs relations. Les distances qu'ils entretiennent avec leurs congénères ou avec les individus d'une autre espèce deviennent alors révélatrices. Le maintien, le rapprochement ou l'éloignement de ces distances peuvent varier en fonction de plusieurs critères comme l'environnement physique, la densité des individus présents, la culture d'appartenance, les apprentissages personnels et la situation du moment.

Le zoologiste suisse Heini Hediger a été le premier à étudier les distances qui régissent les interactions intraspécifiques chez les animaux. Il classe les distances autour de l'animal en quatre espaces : la distance personnelle, la distance sociale, la distance critique et la distance de fuite.

En 1966, l'anthropologue Edward Titchell Hall transpose ce concept de distance à l'humain et donne naissance à la proxémie (distances physiques qui s'établissent entre des personnes prises dans une interaction). Apparaissent ainsi : la distance intime, la distance personnelle, la distance sociale et la distance publique.

L'importance que les éthologues accordent à ces distances expliquerait, chez les chiens, les comportements d'adaptation pour établir une distance critique, comme la fuite, « faire le fou » (*fooling around*), la menace, l'agression ou l'immobilisation. Ces réactions peuvent être modifiées par la perception, les apprentissages (comme le degré de socialisation), l'intensité d'une émotion ressentie par le sujet (comme la peur) ou bien par la particularité de la situation dans laquelle il est placé

Dès son plus jeune âge, quand le chiot se déplace, il se heurte plus ou moins brutalement à des encombrements sur le sol ou à d'autres congénères en raison de l'imprécision de ses gestes. Cela représente pour l'animal son ESPACE INTIME, qui se voit en contact réel avec l'environnement.

Il organisera une zone de protection autour de lui : c'est son ESPACE PERSONNEL, ou sa BULLE.

La distance maximale d'éloignement de la zone des échanges sociaux forme l'ESPACE SOCIAL.

La distance qu'un chien établit, par exemple entre lui et un étranger perçu comme menaçant, s'appelle la DISTANCE DE FUITE ou DE SÉCURITÉ. À défaut de pouvoir maintenir cette distance, le chien réagira vivement si l'étranger franchit une DISTANCE CRITIQUE (voir la section 9.3. relative aux altercations).

Chaque espace reste dynamique, et sa superficie peut varier.

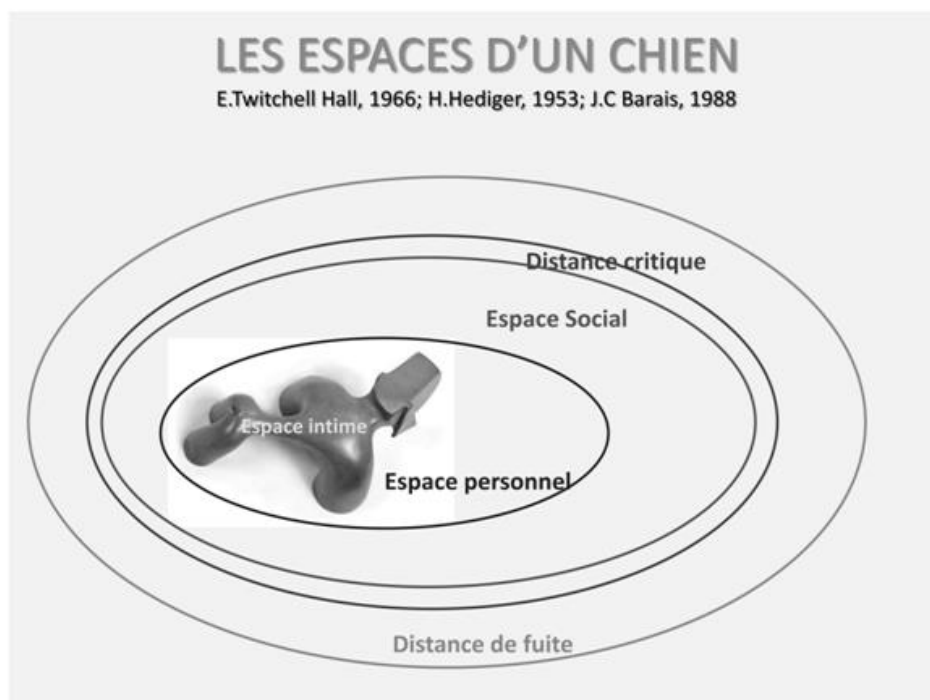


Figure 10 : Les espaces d'un chien

Source : Les Grands Versants, 2012.



À RETENIR – n° 13

Comprendre les espaces est crucial pour le guide d'attelage puisqu'il doit déplacer des chiens, traverser des obstacles avec eux et vivre toutes sortes de situations qui viennent chambouler l'espace de chaque chien.

6. Le bien-être et la bientraitance des chiens

Les médecins vétérinaires du Québec, regroupés au sein de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ), ont l'autorité de veiller à la santé et au bien-être de toutes les espèces animales de la province, en vertu de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal. L'OMVQ considère que l'être humain est responsable du bien-être des animaux et que les médecins vétérinaires ont le devoir de jouer un rôle primordial dans l'affirmation de cette responsabilité de bientraitance d'un animal, comme l'intégration des cinq libertés de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) lors des traitements que reçoivent les chiens :

1. Absence de faim, de soif et de malnutrition.
2. Absence de peur et de détresse.
3. Absence de stress physique ou thermique.
4. Absence de douleur, de lésions et de maladies.
5. Possibilité d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

L'OMSA entend par « bien-être animal » l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions dans lesquelles il vit et meurt.

Le bien-être d'un animal est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel et sécurité. Il ne doit pas se trouver dans un état générateur de douleur, de peur ou de détresse, et doit pouvoir exprimer les comportements naturels essentiels pour son état physique et mental.

La bientraitance d'un animal requiert les éléments suivants : prévention des maladies, soins vétérinaires appropriés, hébergement adéquat (caractéristiques et salubrité, notamment le nettoyage quotidien des excréments), gestion d'élevage et alimentation adaptées, environnement stimulant et, bien sûr, manipulations et abattage ou mise à mort réalisés dans des conditions décentes.



À RETENIR – n° 14

Si la notion du bien-être de l'animal fait référence à l'état de l'animal, le traitement qu'il reçoit est caractérisé par des termes tels que soins, conditions d'élevage et besoins, qui constituent la bientraitance.

6.1. Le bien-être des animaux et des humains

6.1.1. Répondre aux besoins des animaux

Les activités du chien découlent d'un dialogue entre les motivations¹⁰¹ de satisfaire un besoin ou de rétablir un état physiologique donné (ex. : l'évitement) et les ressentis internes qui les accompagnent en retour.

La motivation est un mécanisme qui permet de donner la priorité à des actions selon le besoin du sujet dans une circonstance donnée. Les besoins biologiques (de survie, instinctifs) l'emportent sur toutes les autres motivations. Ils visent à assurer l'adaptation de l'organisme dans son environnement.

Classement des motivations chez le chien familial¹⁰²

- Niveau 1 – État d'urgence
Besoins de survie : attachement (amour) à la mère, à l'espèce, à une autre espèce¹⁰³; faim; soif; sommeil; froid; peur.
- Niveau 2 – Mode exigence
Besoins instinctifs : patrons-moteurs; instincts comportementaux (observation, poursuite, capture, sexualité [en période hormonale], amusement, répétition de mouvements [ex. : stéréotypie]).
- Niveau 3 – Mode loisirs
Besoins sociaux et ludiques : appartenance à un groupe; recherche d'attention et d'appréciation; désirs; gâterie; jeux; sport.
- Niveau 4 – Mode développement personnel
Autoréalisation.

Une fois que les besoins du chien sont comblés, des désirs peuvent s'exprimer. C'est-à-dire que lorsque les besoins sont couverts (un « moins » est comblé), une situation ou un objet peut devenir désirable pour l'animal (un « plus » est comblé).

Le désir est un état interne qui peut être activé par plusieurs facteurs comme un stimulus externe, une perception, la mémoire, une humeur, des habitudes, les hormones, la santé, le bien-être. L'humain peut amener le chien en état de désir en le motivant par le plaisir (la récompense). Certains désirs sont analogues aux besoins, comme le désir de manger, de courir, de jouer, etc.

¹⁰¹ « Domaine de l'éthologie qui étudie comment l'interaction entre les stimuli du monde externe et l'état physiologique de l'animal se conjuguent pour produire des séquences comportementales cohérentes » (GIRALDEAU, Luc-Alain, et Frédérique DUBOIS. *Le comportement animal*, Dunod, 2009, 251 p.).

¹⁰² DEHASSE, Joël. *Tout sur la psychologie du chien*, Éditions Odile Jacob, 2009, 512 p.

¹⁰³ BÉATA, Claude. *Au risque d'aimer : des origines animales de l'attachement aux amours humaines*, Éditions Odile Jacob, 2013.

Exemples d'orientations d'un chien vers le désir de courir :

- activité (jeu, changement d'allure dans la randonnée);
- relation (voix, flatter, changement de place à l'attelage);
- détente (toucher).

6.1.2. Le bien-être des humains

6.1.2.1. Le bien-être et ses dimensions

Le bien-être mesure non seulement la satisfaction des besoins primaires d'un individu, comme l'alimentation, l'habillement, la santé, le logement et le climat social, mais aussi sa vie sociale et son engagement envers sa culture et ses valeurs, qui lui permettent de s'épanouir et de développer une personnalité pour faire face aux contraintes sociales (Jeff Breda, 1998).

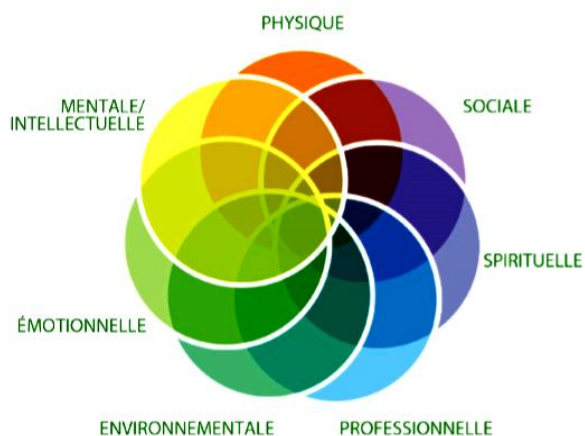


Figure 11 : Le bien-être et ses dimensions

Source : Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick 2014-2021.

6.1.2.2. Le bien-être dans les activités d'attelage canin

Exemples de ce que peut rechercher l'humain :

- s'amuser, s'épanouir et être en bonne santé;
- apprendre de l'inhabituel;
- se conscientiser à un environnement naturel;
- acquérir du savoir-faire physique et des aptitudes motrices ou les améliorer;
- passer du temps de qualité et enrichissant en compagnie des chiens et des humains;
- être performant et positif;
- se sentir bien et développer son potentiel;
- faire partager une activité patrimoniale.

6.1.2.3. Favoriser le bien-être dans les activités d’attelage canin

Le bien-être influence différents aspects de notre vie : la prise de décisions, l’apprentissage, la création, les loisirs, le travail, les relations avec les autres de même que notre comportement envers l’environnement naturel et les autres espèces, comme le chien.

Lors de la prise en charge d’un groupe de participants, le guide d’attelage canin favorisera les actions relatives aux différentes dimensions du bien-être tout en veillant particulièrement aux déterminants de la santé (ex. : besoins de chaleur, d’alimentation, de sécurité), aussi bien pour lui que pour les participants.

6.2. Nourrir et abreuver¹⁰⁴

Selon la Loi sur le bien-être et la sécurité animale, « [l’animal doit avoir] accès à une quantité suffisante et de qualité convenable d’eau et de nourriture¹⁰⁵ ».

6.2.1. La nourriture

L’alimentation des chiens varie d’abord en fonction de leurs stades de vie et de leurs besoins énergétiques. Les chiens en croissance, vieillissants, en gestation (femelle « enceinte »), en lactation, en entraînement ou même malades ont des besoins différents. Ces besoins influencent les choix de plan alimentaire (calories nécessaires) et les besoins en nutriments. Aucune sorte de nourriture ne couvre tous les besoins et tous les stades : il n’existe pas de *one size fits all*¹⁰⁶.

L’élément clé de l’apport calorique : un animal actif a besoin de plus de calories qu’un animal au repos.

Les conditions corporelles (cotes de chair) et musculaires sont importantes à considérer pour évaluer si la nutrition est adaptée à l’animal. Pour la cote de chair, différentes chartes sont disponibles. Un exemple créé par l’International Sled Dog Veterinary Medical Association se trouve à l’annexe 2.



À RETENIR – n° 15

Il est recommandé de viser un état de chair qui se situe entre 4/9 et 6/9. Par conséquent, les côtes sont facilement (à modérément) palpables, recouvertes d’une légère (à modérée) couche de gras. La taille est facilement visible et les muscles ont une forme convexe. D’ailleurs, il est important de considérer la condition musculaire, surtout pour les chiens athlètes.

¹⁰⁴ DAIGLE, L. *Cours de mushing niveau handler* [Présentation PowerPoint, Module 3 – Soins], Kinadapt, 2019.

¹⁰⁵ Article 5, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/b-3.1>

¹⁰⁶ <https://www.aafco.org>

6.2.2. L'eau

L'eau est un élément essentiel qui doit être disponible en tout temps et qui ne doit pas être limité. Le chien a la capacité d'autoréguler sa consommation d'eau. Selon le sens commun et la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, la neige et la glace ne sont pas de l'eau¹⁰⁷. D'ailleurs, un chien qui mange de la glace ou de la neige l'hiver lors d'une activité le fait principalement pour se rafraîchir, mais cela peut aussi être un signe de soif (d'où l'importance d'observer le chien pour répondre à ses besoins). Lorsque le chien mange de la neige ou de la glace, il utilise de l'énergie pour faire fondre celle-ci dans sa gueule, ce qui n'est pas souhaitable.



À RETENIR – n° 16

Un moyen évident de détecter la déshydratation chez un chien est de prêter attention à la couleur de son urine, qui devient généralement jaune foncé, ce qui est facilement repérable dans la neige. Lorsqu'il n'y a pas de neige au sol, il existe d'autres signes de déshydratation rapidement détectables, comme une perte d'élasticité de la peau ou des gencives sèches et gommées¹⁰⁸.

¹⁰⁷ Article 5 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal,
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/b-3.1>

¹⁰⁸ ANIMAL EMERGENCY CENTER DE MEMPHIS. *Dehydration in Dogs*, [En ligne],
[\[https://www.aecmemphis.com/site/vet-blog-memphis/2020/08/12/dehydration-in-dogs-causes-symptoms-treatment#:~:text=The%20most%20common%20and%20easiest,sign%20of%20dehydration%20in%20dogs\]](https://www.aecmemphis.com/site/vet-blog-memphis/2020/08/12/dehydration-in-dogs-causes-symptoms-treatment#:~:text=The%20most%20common%20and%20easiest,sign%20of%20dehydration%20in%20dogs)
(Consulté le 28 octobre 2022).

6.3. Prévenir les blessures et les problèmes de santé relatifs à l'activité¹⁰⁹

6.3.1. La stérilisation et les périodes de reproduction

Le guide peut travailler avec des chiens stérilisés et des chiens entiers.

Avec les chiens entiers, le guide doit tenir compte des périodes de reproduction et connaître les procédures en vigueur pour la gestion de ces périodes. Il est possible de reconnaître des signes de la période du cycle œstral chez la femelle, tels qu'une attitude intéressée et « solliciteuse » envers les mâles ainsi qu'une augmentation de la fréquence des urines et des comportements de nidification¹¹⁰.

Pour plus de détails sur la stérilisation, consulter l'annexe 8.

6.3.2. L'entretien des griffes et des coussinets

Il est aussi important d'entretenir les pattes des chiens qu'il est important pour l'humain de se chausser adéquatement. L'entretien comprend plusieurs éléments : la taille des griffes, la taille des poils entre les coussinets et le soin des coussinets et des espaces interdigitaux.

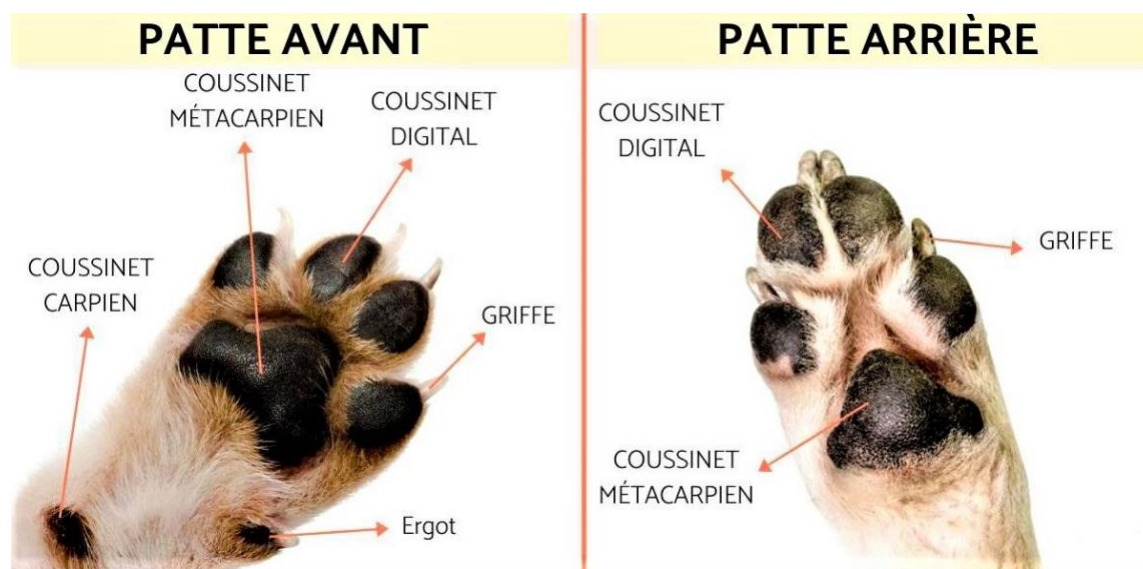


Figure 12 : Anatomie de la patte d'un chien

Source : Planète animal, <https://www.planeteanimal.com/anatomie-de-la-patte-du-chien-4175.html>.

¹⁰⁹ DAIGLE, L. *Cours de mushing niveau handler* [Présentation PowerPoint, Module 3 – Soins], Kinadapt, 2019.

¹¹⁰ ROOT KUSTRITZ, Margaret V. « Reproductive behavior of small animals », *Theriogenology*, vol. 64, n° 3, 2005, p. 734-746. <https://doi.org/10.1016/j.theriogenology.2005.05.022>.

Les griffes doivent être taillées régulièrement. Ne pas tailler les griffes peut entraîner des conséquences comme des griffes cassées, des griffes qui s'incarnent dans les coussinets et de l'inconfort pour l'animal. Il est important de savoir à quel endroit arrêter lors de la taille. La griffe d'un chien qui pratique des sports attelés doit être plus longue que celle d'un chien qui ne fait que marcher en laisse. La griffe agit d'abord comme un outil de traction. De plus, si la griffe est trop courte, l'usure provoquée par le sol peut la raccourcir au point de la faire saigner. Une griffe trop courte est douloureuse pour le chien.



Figure 13 : Taille d'une griffe de chien

Source : GLOBALVET.

Les éléments à prendre à considération pour la taille des griffes sont :

- commencer progressivement pour éviter les traumatismes;
- ne pas oublier le pouce et les ergots si le chien en a;
- gérer les saignements si une griffe est coupée trop court. Il suffit d'éponger et d'appliquer une poudre coagulante¹¹¹.

En ce qui concerne le soin des coussinets, il est important de s'assurer que le chien n'a pas de coupures, d'ampoules ou d'autres blessures à la suite d'une activité. Les activités, surtout lorsqu'elles sont réalisées dans la neige, le froid et l'humidité, peuvent abîmer les coussinets des chiens et la peau entre les coussinets. Le guide doit alors procéder à l'inspection de chaque patte. Pour prévenir les blessures, il est également possible d'appliquer certains onguents (demander conseil au vétérinaire) et de mettre des bottines¹¹².

¹¹¹ GLOBALVET. *Tailler les griffes de son chien*, [En ligne], 26 mars 2020. [<https://globalvet.ca/2020/03/26/tailler-les-griffes-de-votre-chien/>] (Consulté le 5 mai 2023).

¹¹² BROWN, Dawn. « Foot Care For Sled Dogs In Fall Training », *mushing.com, the magazine of dog-powered adventure*, [En ligne], 10 novembre 2018. [<http://mushing.com/vet-corner/foot-care-sled-dogs-fall-training>] (Consulté le 1^{er} juin 2023).

6.3.3. La vaccination

La vaccination sert à stimuler le système immunitaire afin de protéger les chiens d'un chenil et les autres chiens qu'ils peuvent côtoyer. En termes simples, la vaccination représente un entraînement pour le système immunitaire. Elle fournit au corps un ennemi moins violent pour qu'il puisse se renforcer, s'adapter et se préparer à une réelle épreuve.

Il est important de souligner qu'au moins 75 % des maladies émergentes sont d'origine animale¹¹³. Protéger les animaux, c'est protéger également les humains et l'environnement. C'est la base du concept *One Health* (Une seule santé¹¹⁴).

Les effets secondaires de la vaccination diffèrent selon le type de vaccin administré et peuvent comprendre de la fièvre, de la léthargie, une perte d'appétit et une légère enflure et douleur au site d'injection pour une période de 24 à 48 heures. Les réactions indésirables sont plus rares et peuvent comprendre des réactions allergiques (vomissement, enflure du visage, autres).

Les différents vaccins fréquemment administrés sont (cette liste n'est pas exhaustive et les vaccins peuvent varier selon la compagnie¹¹⁵) :

- de base (DA2PP : maladie de Carré [*distemper*], adénovirus type 2, parainfluenza, parvovirus);
- leptospirose*;
- rage*;
- toux de chenil (*Bordetella bronchiseptica* +/- certains virus du complexe respiratoire);
- maladie de Lyme (*Borrelia burgdorferi*).

* La rage et la leptospirose sont des maladies zoonotiques. Cela signifie qu'elles peuvent se transmettre de l'animal à l'humain. Ces vaccins sont donc d'autant plus importants pour la santé publique (ex. : un chenil visité par des touristes).

¹¹³ SING, Andreas (dir.). *Zoonoses – Infections Affecting Humans and Animals: Focus on Public Health Aspects*, Springer, 2015, 1143 p.

¹¹⁴ « Une seule santé » est une approche intégrée pour lutter contre les maladies infectieuses. Pour ce faire, elle relie étroitement la santé des humains, des animaux et de l'environnement (<https://www.cahi-icsa.ca/fr/one-health>).

¹¹⁵ AMERICAN ANIMAL HOSPITAL ASSOCIATION. 2022 AAHA Canine Vaccination Guidelines, [En ligne]. (<https://www.aaha.org/aaha-guidelines/vaccination-canine-configuration/vaccination-canine/>) (Consulté le 8 mai 2023).

6.3.4. Les parasites

Plusieurs espèces de parasites peuvent infester ou infecter les chiens : les puces, les tiques, les vers du cœur, les vers intestinaux, etc. Il existe donc toute une gamme de produits vétérinaires qui peuvent agir comme antiparasitaires. Certains auront un effet préventif à plus ou moins long terme (souvent un mois) et d'autres auront un très court effet. Le vétérinaire peut déterminer les moments où les chiens sont à risque et évaluer la protection adéquate.

Le nettoyage quotidien de l'aire de vie (ramasser les excréments) et la salubrité de la nourriture et de l'eau données contribuent grandement à la prévention des maladies.

Malgré ces mesures, le risque de contamination demeure possible. Plusieurs signes et symptômes peuvent se manifester lorsqu'un chien a des parasites : excréments anormaux, variation importante du poids, altérations inexplicables du comportement et de la performance, etc.

Le guide qui détecte rapidement les signes anormaux peut limiter la contagion, qu'il est crucial d'éviter, surtout en contexte de collectivité.

Pour détecter les signes anormaux, l'inspection des fèces peut être très révélatrice. Comme plusieurs échelles de détection existent, le guide doit se familiariser avec l'échelle utilisée dans son milieu. Il pourra ainsi rapidement rapporter l'état d'une situation à l'équipe.

Rappelons que la consistance des fèces peut être un indicateur de plusieurs problèmes de santé, pas seulement de la présence de parasites.

Sur cette échelle sur 7 points, des fèces normales se situent aux points 2 et 3.

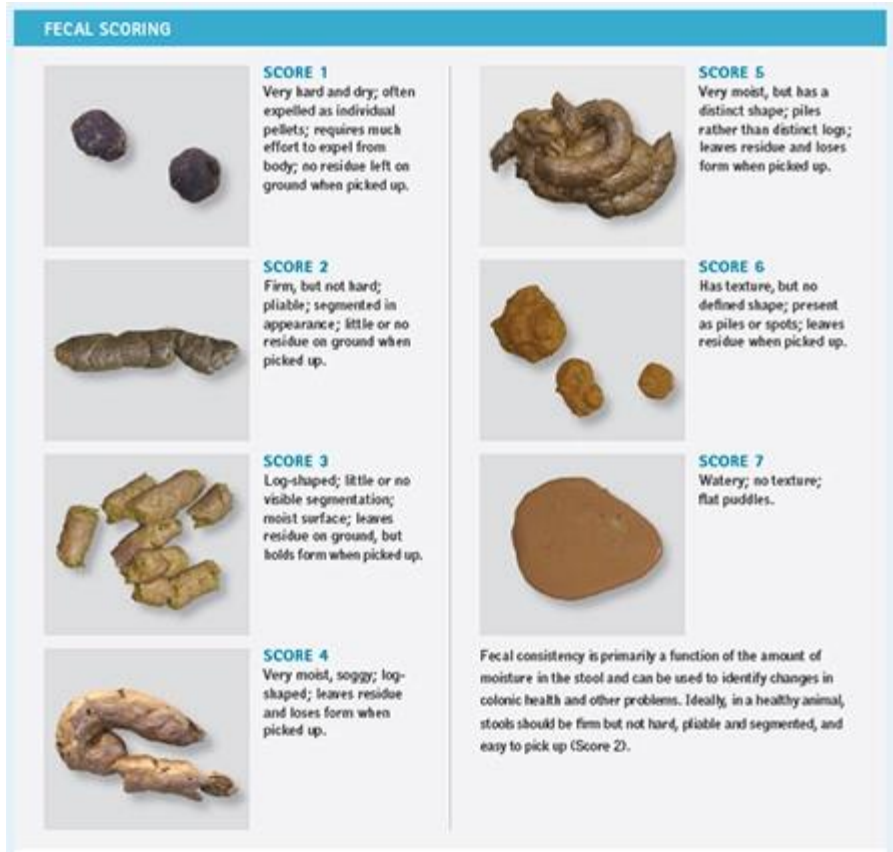


Figure 14 : Échelle d'évaluation des fèces

Source : HOHENHAUS, Ann. « What is diarrhea? », dans *Schwarzman Animal Medical Centre*, [En ligne], 3 mai 2017. [<https://www.amcn.org/blog/2017/05/03/what-is-diarrhea/>] (Consulté le 6 mai 2023).

6.3.5. Le soin des blessures

Lorsqu'un chien a une plaie, plusieurs étapes peuvent être suivies pour donner les premiers soins¹¹⁶ :

1. **Contrôler le saignement à l'aide d'une compresse** : Le guide peut rapidement appliquer une pression sur la plaie pour éviter des saignements trop importants. Il peut également appliquer un bandage compressif pour ensuite rechercher les soins vétérinaires disponibles selon les procédures en vigueur. Attention, un bandage ne peut pas être appliqué pour une trop longue durée. Cela peut causer des dommages aux tissus.
2. **Nettoyer la plaie** : Le guide peut nettoyer la plaie avec un produit de chlorhexidine (usage externe seulement; ne pas appliquer dans les yeux ni dans les oreilles), de l'eau et du savon ou une solution de Carrel-Dakin (1 cuillère à thé d'eau de Javel dans 4 tasses d'eau tiède).
3. Continuer de nettoyer pour quelques jours, soit jusqu'à la guérison des tissus.
4. **Évaluer si le tour doit être rasé** : Souvent, le rasage de la plaie permet une meilleure guérison, puisque les poils autour contribuent à contaminer la plaie.
5. Vérifier la vaccination de l'animal (en cas de morsure).
6. En cas de plaies plus profondes avec saignements actifs et de complications d'infection nécessitant des soins plus avancés, **consulter un vétérinaire est nécessaire**.

Les complications d'une plaie se résument à une mauvaise odeur, des écoulements colorés, de la chaleur, de l'enflure, de la douleur, des changements de comportement chez l'animal ainsi qu'à l'absence d'amélioration.

6.3.6. Les coups de chaleur

Les coups de chaleur surviennent lorsque la température corporelle passe au-dessus de 40 à 41 degrés Celsius. Le manque de ventilation lors de journées chaudes d'été, l'exposition prolongée au soleil, le manque d'eau ou la réalisation d'une activité non adaptée à la chaleur sont tous des facteurs pouvant mener au coup de chaleur. Les signes de cette condition sont :

- une augmentation importante de la fréquence respiratoire;
- un changement de couleur aux gencives (de rouge foncé à rose pâle à bleu, selon la sévérité);
- des troubles digestifs (vomissement, diarrhée);
- de la faiblesse;
- des troubles neurologiques (perte d'équilibre, convulsions).

Lors d'un coup de chaleur, on doit refroidir l'animal rapidement (contrairement à l'hypothermie, qui requiert un réchauffement très doux) à l'aide de serviettes humides, d'un ventilateur, de l'air climatisé et de l'application d'alcool à friction sur les coussinets. Il n'est pas recommandé d'appliquer de l'eau trop froide ou de la glace, car cela pourrait causer des frissons et aggraver la situation. Les frissons

¹¹⁶ CENTRE VÉTÉRINAIRE LAVAL. *Soins de base – Trousse de premiers soins*, [En ligne].
[<https://cvlaval.com/fr/chien/soins-de-base/trousse-de-premier-soins.html>]. (Consulté le 8 mai 2023).

auront pour effet d'augmenter la température du corps, ce qui est l'inverse du résultat désiré. L'animal doit être amené chez le vétérinaire pour assurer un suivi de son état et poursuivre le refroidissement. Des soins pourront alors être prodigués au chien.

Pour prévenir les coups de chaleur :

- ne jamais laisser l'animal dans un véhicule;
- favoriser les exercices lors des journées plus fraîches, très tôt le matin ou très tard le soir;
- assurer un accès à l'eau et une zone à l'abri du soleil¹¹⁷.

En annexe 3 se trouve une charte des températures et de l'humidité relative.

6.3.7. Les engelures

Les engelures surviennent principalement aux extrémités, comme les coussinets, les oreilles, la queue, les mamelles, le pénis, etc. Les animaux les plus prédisposés aux engelures sont les jeunes animaux, les plus vieux, les moins vêtus de pelage ainsi que les plus maigres.

Les signes d'engelures peuvent être plus ou moins évidents à détecter :

- des tissus froids et douloureux;
- un changement de couleur (blanc, rouge, gris);
- un changement de la peau (desquamation¹¹⁸), chute de poils.

Les cas plus sévères peuvent entraîner la nécrose des tissus ou la perte d'extrémités (ex. : perte de bouts d'oreilles).

Pour donner les premiers soins en cas d'engelures, le guide peut appliquer une serviette imbibée d'eau tiède à l'intérieur d'un bâtiment chauffé. Il doit éviter de masser ou de frotter les zones atteintes pour ne pas endommager les tissus. La peau qui redevient colorée (rosée, rouge) est un signe que l'engelure commence à disparaître. Une consultation rapide chez un vétérinaire est nécessaire si la peau reste froide, blanche et insensible¹¹⁹.

¹¹⁷ MARTIN, Édouard. *Le coup de chaleur chez le chien*, [Fichier PDF], Centre hospitalier universitaire vétérinaire de l'Université de Montréal, [<https://chuv.umontreal.ca/wp-content/uploads/2014/08/Le-coup-de-chaleur-chez-le-chien-1.pdf>] (Consulté le 8 mai 2023).

¹¹⁸ Élimination normale ou pathologique de la couche cornée de la peau (« Desquamation », *Le Larousse médical*).

¹¹⁹ MARTIN, Édouard. « Les engelures », dans *Centre hospitalier universitaire vétérinaire de l'Université de Montréal*, [En ligne]. [<https://chuv.umontreal.ca/le-chuv/hopital-des-animaux-de-compagnie/ressources/les-engelures/>] (Consulté le 8 mai 2023).

6.3.8. La fatigue chez le chien d'attelage¹²⁰

Le guide d'attelage canin travaille avec des chiens qui fournissent un effort à chaque sortie. Cet effort physique entraîne naturellement une fatigue.

La fatigue est définie comme le déclin de l'habileté du muscle à produire une force maximale, qui résulte en l'incapacité de l'animal à continuer à performer au même niveau d'intensité. C'est un mécanisme normal de protection, car si l'animal ne récupère pas lorsqu'il est fatigué, les tissus commencent à s'endommager. L'entraînement physique¹²¹ est en fait une alternance entre des cycles bien dosés de fatigue et de récupération, qui permettent à l'organisme de s'adapter à l'effort.

Il est donc important pour le guide de détecter la fatigue et de fournir tout le nécessaire pour favoriser la récupération.

La fatigue est à la fois périphérique (les réserves d'énergie musculaire se vident) et centrale (les signaux provenant du système nerveux central sont altérés).

6.3.8.1. Les principaux signes de fatigue

Les principaux signes de fatigue reconnaissables par le guide d'attelage canin niveau 1 sont :

- une diminution de la performance (vitesse, force, puissance, etc.);
- une diminution de la motivation;
- un changement d'allure;
- des raideurs musculaires (déplacements lents, démarche raide);
- une diminution de la coordination musculaire;
- un changement du comportement (réactivité, perte d'appétit);
- une léthargie.

Il s'agit d'une liste non exhaustive. Certains signes peuvent survenir dès que la fatigue commence, alors que d'autres peuvent apparaître lorsque la fatigue est avancée. Plus la fatigue est avancée, plus la récupération est longue, et plus les répercussions sur la santé sont importantes. D'autres signes de fatigue plus avancée sont expliqués à la section 6.3.6. « Les coups de chaleur ».

¹²⁰ MUNSTERMAN, Amelia S. « Overview of Fatigue and Exercise in Animals », dans Merck Manual – Veterinary manual, [En ligne], avril 2019. [<https://www.merckvetmanual.com/metabolic-disorders/fatigue-and-exercise-in-animals/overview-of-fatigue-and-exercise-in-animals>] (Consulté le 8 mai 2023); DANCOSE, S. *Cours de mushing niveau handler – Cours 3*, Kinadapt, 2019.

¹²¹ Forme d'entraînement planifiée et systématique, qui est conçue pour améliorer les composantes de la condition physique ou les maintenir à un certain niveau (« Entraînement physique », [En ligne], *Thésaurus de l'activité gouvernementale*. [<https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=4950>]).

6.3.8.2. Les facteurs d'accélération de la fatigue

Certains facteurs peuvent accélérer l'apparition habituelle de la fatigue :

- la température ambiante;
- l'hydratation et la balance électrolytique;
- les motivations extrinsèques (changements de parcours, nouveaux partenaires d'attelage);
- le désir de courir du chien.

Lorsque le guide est conscient de ces facteurs, il est plus attentif aux changements et peut ajuster l'effort demandé aux chiens.

6.3.8.3. La prévention de la fatigue

Afin de prévenir une fatigue néfaste pour la santé, la prévention est de mise. La liste suivante décrit des stratégies de prévention reconnues :

- L'entraînement est déterminant, tant avant la saison que pendant la saison, notamment en matière de gestion de l'effort. Bien doser l'entraînement est bénéfique non seulement pour la santé, mais aussi pour la performance. Il a été démontré que l'entraînement aérobique chez le chien d'endurance mène à la modification de son métabolisme énergétique, ce qui lui permet de mieux utiliser son énergie pendant l'effort¹²².
- L'échauffement avant l'effort retarde l'apparition de la fatigue.
- L'hydratation et la nutrition doivent être adaptées avant, pendant et après l'effort.
- La récupération est définie comme le temps de repos entre les périodes d'effort. La récupération est influencée par plusieurs facteurs, dont l'hydratation et la nutrition.

La gestion sous-optimale de la fatigue, surtout si elle est répétée, peut mener à un syndrome d'épuisement (*overreaching*) ou de surentraînement (*overtraining*), qui a des répercussions importantes sur la santé et la performance du chien. La récupération peut prendre de quelques jours à quelques semaines. Il peut même s'écouler des mois avant que le chien puisse reprendre son activité normale, sans compter le risque de blessures qui augmente lorsque le chien est fatigué.

Les principes de l'entraînement et de la planification de même que les variables de l'entraînement, de la nutrition et de l'hydratation ne sont pas abordés dans ce manuel. Ils font toutefois l'objet de formation continue pertinente pour les niveaux 2 et 3 de certification de guide d'attelage canin.

¹²² DAVIS, Michael S., et collab. « Conditioning Increases the Gain of Contraction-Induced Sarcolemmal Substrate Transport in Ultra-Endurance Racing Sled Dogs », *PLoS ONE*, 30 juillet 2014, vol. 9, n° 7), e103087.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0103087>

6.3.9. Le stress chez le chien d'attelage

Le stress peut apparaître chez le chien sous différentes formes. Le tableau suivant présente des signes indicateurs de stress chez le chien.

Manifestations physiques et comportementales du stress chez le chien de traîneau

Eustress ¹²³	Détresse légère	Détresse sévère
Aboiement	Grognements	Silencieux
En alerte	Inattention	Ne répond pas
Comportement adapté	Comportement inadapté	Apathie
Tonique	Irritable	Déprimé
Recherche le contact	Évite le contact	Ignore son entourage
Allure organisée	Allure désorganisée	Évite l'effort
Récupère rapidement	Récupère lentement	Ne court pas
Bien hydraté	Légèrement déshydraté	Déshydraté
Boit	Boit peu	Refuse de boire
Mange	Mange peu	Refuse la nourriture

Source : L'école d'Alfort, Médecine sportive canine, 1991, numéro spécial *Le sport de traîneau à chiens et le ski-pulka*.

6.3.10. Fiche d'inspection du chien avant et après une activité

Cette fiche est disponible dans le matériel pédagogique de la formation de guide d'attelage canin niveau 1, distribué en début de formation par votre formateur.

L'annexe 12 présente une charte anatomique du chien.

¹²³ Sentiment d'accomplissement ou de réalisation ressenti par une personne en réponse à des facteurs de stress qu'elle est en mesure de maîtriser, ce qui a pour effet d'élever son niveau de performance et d'accroître son bien-être.

6.3.11. Les méthodes d'immobilisation d'un chien

Malgré l'application de toutes les mesures de prévention décrites dans ce manuel ainsi que de tous les éléments des plans de gestion des risques, un incident ou un accident peut tout de même survenir. Connaître des méthodes d'immobilisation sécuritaire d'un chien est essentiel au guide d'attelage canin, puisqu'il peut participer à tous les soins décrits précédemment.

Le guide peut utiliser ces méthodes dans des situations qui nécessitent :

- d'assister un chef-guide pour procurer des premiers soins canins;
- d'assister un vétérinaire ou une technicienne en santé animale;
- de suivre un protocole de soins qui requiert une immobilisation.

Une méthode d'immobilisation sert à protéger le guide contre une morsure éventuelle. Comme immobiliser un chien consiste à entrer dans son espace intime, il est préférable d'utiliser une gradation progressive. D'abord, simplement tenir le chien au collier, puis placer un bras sur le flanc, etc. L'intensité de l'immobilisation reste proportionnelle aux mouvements du chien et au degré de risque de l'intervention.

La possibilité d'utiliser des méthodes d'immobilisation ne devrait pas remplacer l'entraînement éducatif du chien. Si les chiens sont entraînés à tolérer une panoplie d'interventions, l'intensité des immobilisations requises sera réduite. Une même intervention ne nécessitera pas le même degré d'immobilisation selon l'animal.

En tout temps, il est important d'évaluer la probabilité que l'animal à immobiliser puisse mordre en fonction de plusieurs critères (ex. : peur, douleur, etc.). Pour prévenir le risque de morsure, le guide pourra installer une muselière sur le chien. Entraîner les chiens à porter une muselière facilitera de futures interventions avec eux.

L'annexe 13 présente un dépliant créé par l'Université de Bristol (en anglais avec images¹²⁴) qui illustre, pas à pas, les méthodes pour lever un chien sur un support en hauteur (ex. : table, niche), pour coucher un chien sur le côté et pour immobiliser un chien en positions debout et assise.

Les méthodes présentées sont reconnues par plusieurs experts comme étant efficaces à la fois pour protéger le guide et pour maintenir le bien-être du chien. Il existe d'autres façons de faire qui peuvent aussi protéger le guide. De plus, même s'il applique la méthode à la lettre, le guide doit garder en tête que le risque n'est jamais inexistant.

¹²⁴ UNIVERSITÉ DE BRISTOL, *Lifting and Restraining a Dog*, [Fichier PDF], 2020, 9 p.
[<https://www.bristol.ac.uk/media-library/sites/vetscience/documents/clinical-skills/Lifting%20and%20Restraining%20a%20Dog.pdf>] CC – BYNCDD 4.0.

6.4. Registre d'activité du chien

Extrait du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens :

« — Exercice

37. L'animal doit faire l'exercice dont il a besoin en fonction de son âge et de sa condition physique.

38. Le propriétaire ou le gardien de l'animal doit élaborer, tenir à jour et mettre en œuvre un protocole d'exercice. Il doit conserver ce protocole sur les lieux où est gardé l'animal et le rendre disponible à toute personne qui s'en occupe¹²⁵. »

Un registre d'activité (en format papier ou électronique, ou encore à l'aide d'une application mobile) doit donc être tenu pour chaque chien. Ce registre doit minimalement indiquer quel chien a été attelé à quelle date. Idéalement, des données sur le volume¹²⁶ effectué par chaque chien sont aussi enregistrées. Ces notes servent à éviter le surentraînement ou le sous-entraînement et ainsi à éviter les blessures causées par un épuisement ou par un entraînement physique insuffisant.

6.5. Les hébergements

Le logement des chiens d'attelage doit assurer leur sécurité et leur bien-être. Pour cela, la province du Québec autorise quatre types de logement aux caractéristiques définies par le Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens chapitre (RLRQ, c. P-42 r. 10.1 – voir l'annexe 7).

6.5.1. Les différents types d'hébergement

Le chien peut être hébergé :

- dans une cage;
- dans un enclos;
- dans un bâtiment;
- dans une aire avec un dispositif de contention, comme un poteau avec une chaîne

¹²⁵ Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (RLRQ, c. P-42, r. 10.1, section III Dispositions diverses, par. 2, art. 8).

¹²⁶ Volume d'entraînement : quantité d'activité physique pratiquée, mesurée en kilométrage ou en heures/minutes.



Figure 15 : Enclos

Source : Laurel Aventure Nature.



Figure 16 : Bâtiment (intérieur)

Source : La Reine et le millionnaire.



Figure 17 : Bâtiment (extérieur)

Source : La Reine et le millionnaire.



Figure 18 : Enclos

Source : Les Grands Versants, 2014.



Figure 19 : Parc pour activités de détente et exercice

Source : Kinadapt, 2022.

6.5.2. Le nettoyage des hébergements

Extrait du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens, RLRQ, c. P-42, r. 10.1 (article 29) :

« Le bâtiment, la cage, l'enclos, le parc, la niche ou l'abri en tenant lieu, l'environnement immédiat de l'animal, ainsi que les équipements et les accessoires qui s'y trouvent, doivent être propres et exempts de déchets, notamment d'accumulation de fèces et d'urine. »

7. Les équipements¹²⁷

Le guide d'attelage canin niveau 1 est initié à l'équipement utilisé en attelage canin. Bien qu'il ne soit pas responsable d'établir des plans d'entretien, il joue un rôle important d'observateur.

La connaissance des types de matériaux et de leur fonctionnement normal permet au guide de rester attentif à tout problème éventuel, comme des points de friction, une usure anormale ou encore des blessures qui peuvent être causées par les équipements, et ainsi de signaler rapidement la situation à l'équipe de travail si une modification est nécessaire.

7.1. Le collier

Le choix du collier dépend des caractéristiques physiques, morphologiques et comportementales. Certains chiens ont beaucoup de poil et de peau au niveau du cou, d'autres en ont moins ou très peu. La largeur standard de la sangle d'un collier de chien de traîneau est de 1 pouce (2,54 centimètres) pour un chien adulte. Certains chiens auront besoin d'un collier fait d'une sangle plus large, tandis que d'autres auront besoin d'une sangle plus étroite :

- le collier plus large est plus lourd, il peut limiter la liberté de mouvement au cou, il répartit la pression sur une plus grande surface dans le cou;
- le collier plus étroit est plus léger, il offre plus de liberté de mouvement au cou, il répartit moins la pression dans le cou.

Le choix du collier est encore plus crucial si le chien vit à l'attache au lieu d'en enclos.

La majorité des colliers utilisés dans le domaine sont des colliers faits à partir d'une sangle de nylon. C'est un matériel résistant à l'abrasion et aux rayons UV, durable et confortable pour le chien, car il épouse bien le cou et n'est pas trop rigide.

Un collier en nylon de bonne qualité peut durer la vie entière du chien, soit 15 ans et plus.

¹²⁷ TURCOTTE-BOUTIN, P. *Cours de mushing niveau handler* [Présentation PowerPoint], *Module 5 – Équipements*, Kinadapt, 2019.

Un chien qui a peu de poil et de peau au niveau du cou ou qui tire beaucoup sur son attache peut avoir besoin d'un collier rembourré. Cela évitera l'usure du poil du cou due au frottement du collier.

Outre la sangle, le collier est composé d'une quincaillerie. Il existe plusieurs choix de matériaux selon la couleur, la finition et l'antirouille souhaités. La qualité des matériaux influencera la durée de vie et la sécurité de l'équipement. Le métal est réutilisable, et la quincaillerie de bonne qualité peut être utilisée ultérieurement. Il est donc préférable de récupérer la quincaillerie avant de se débarrasser d'un collier en fin de vie.

Il est recommandé d'éviter tout plastique sur un collier de chien d'attelage, ce matériel n'étant pas assez résistant aux rayons UV et aux températures basses. Il s'affaiblit et cède à la force du chien.

Colliers pour besoins particuliers

Pour les chiens qui ont une forme de tête particulière ou qui savent enlever leur collier lorsqu'ils sont attachés, il existe des colliers de type martingale et des colliers semi-coulissants (*semi-slip collars* ou *semi-choke*). Ce type de collier comporte une section qui glisse. Lorsqu'il est mis sous tension, le collier se serre (d'environ 1,5 pouce à 2 pouces), ce qui l'empêche de passer la section des oreilles du chien. Le collier est conçu pour être d'une longueur sécuritaire qui ne gêne pas le chien, tout en étant suffisamment court pour empêcher un chien habile ou très motivé de le retirer.

Un chien à l'attache qui se débat pour retirer son collier est une situation qui comporte des risques de blessure ou de fugue. La modification du collier est une solution à évaluer, mais les autres facteurs environnementaux doivent aussi être pris en considération, comme le type de contention et l'environnement dans lequel le chien vit.

7.1.1. La taille du collier

Le collier de l'animal ne doit pas gêner sa respiration ni lui occasionner de la douleur ou des blessures¹²⁸.

Un collier ajustable est recommandé, car le poil épaissit durant l'hiver et il faut parfois agrandir le collier pour qu'il ne soit pas trop serré. La vérification régulière du collier est nécessaire, surtout lorsque le chien est en croissance.

Lors d'une vérification rapide, il est recommandé de laisser deux doigts d'espace entre le collier et le cou du chien.

¹²⁸ Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (c. P-42, r. 10.1, art. 26).



Figure 20 : Collier ajustable de chien d'attelage



Figure 21 : Collier ajustable de type martingale



Figure 22 : Collier rembourré

Source : Kinadapt, 2022

Au Québec, identifier son animal est obligatoire¹²⁹. Les normes sont appliquées par la municipalité de résidence du chien, qui exige minimalement qu'il porte une médaille en permanence à son collier, et ce, parfois même s'il porte une micropuce. Malheureusement, la médaille est un moyen peu adapté pour les chiens d'attelage, qui finissent souvent par la perdre, car elle résiste mal à leur niveau d'activité élevé. Une plaque rivetée ou brodée sur le collier est plus durable et permet l'identification de l'animal en cas de perte. Toutefois, si le chien perd ou enlève son collier, seul un chien qui porte une micropuce pourra être identifié.

¹²⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Identifier son animal de compagnie*, [En ligne].

[<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/securite-bien-etre-animaux/animaux-compagnie/identification>]; Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (c. P-38.002, r. 1, art. 19).

7.2. La laisse

La laisse sert à tenir le chien au collier. Obligatoire dans les lieux publics, elle est très utile en sports attelés. Elle peut servir entre autres à déplacer le chien du chenil à l'aire de départ.

L'article 20 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (c. P-38.002, r. 1) stipule ceci :

« Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.

Sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine, notamment la chasse, une exposition, une compétition ou un cours de dressage, un chien doit également être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais¹³⁰. »

Points à considérer :

- La longueur de 1,85 m est la longueur maximale dictée par la loi. Toutefois, une laisse un peu plus courte peut être très utile pour déplacer un chien de son enclos à l'attelage sans avoir à se pencher, par exemple.
- Utiliser une laisse équilibrante est aussi très utile, car elle permet au chien de conserver son centre de gravité.



Figure 23 : Laisse équilibrante

Source : Les Grands Versants.

- Quincailleries et matériaux : la qualité du métal est aussi importante pour la sangle que pour le collier, surtout au niveau de l'attache (voir la section 7.1. « Le collier »).

¹³⁰ Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (c. P-38.002, r. 1, art. 20).



À RETENIR – n° 17

Il existe plusieurs types de colliers et de laisses, et chaque chien peut avoir des besoins différents. Rester à l'affût d'inconforts causés par le collier ou remarquer un problème avec la laisse permet de rapidement changer de modèle pour trouver celui qui répond le mieux aux besoins.

7.3. Les bottines ou les bottes

Les bottines sont de petites bottes mises aux pattes des chiens pour protéger leurs coussinets. Elles sont constituées de tissu résistant et d'une attache à fermeture autoagrippante (velcro) et sont fixées sous le poignet et sous la cheville du chien.

Plusieurs types de tissu sont privilégiés en fonction de l'objectif de la bottine et du type de terrain :

- terrain abrasif (asphalté, rocheux, gravelé) : Cordura 1000, 500 ou 300 deniers;
- Terrain neigeux, à risque de créer de la glace entre les coussinets : Cordura, nylon, tissus polaire (« polar »).



MISE EN PRATIQUE n° 1 Comment mettre une bottine

- Détacher l'attache de la bottine et l'ouvrir.
- Se positionner de façon à ce que le chien et l'humain soient à l'aise et que le chien puisse transférer son poids vers ses autres pattes.
- Prendre la patte au niveau du poignet ou sous la cheville.
- Glisser la bottine dans la patte jusqu'à sous l'endroit où la patte plie (poignet).
- Tenir le tissu avec le pouce d'une main, tirer l'attache de l'autre main.
- Coller l'attache sur le velcro : l'espace créé avec le pouce permet de ne pas trop serrer la bottine.

Avec l'expérience, le guide apprendra à doser la tension dans l'attache selon le matériel utilisé. Le truc du pouce aide à enfiler les bottines dont l'attache est élastique de façon sécuritaire.

Signes d'une bottine mal installée

- Bottine trop serrée :
 - Le chien ne met pas de poids sur sa patte.
 - Le chien tente de retirer la bottine ou la lèche.
 - Le chien a une perte de retour capillaire.

Une bottine mal installée n'est pas une situation à prendre à la légère, il faut immédiatement ajuster la bottine. Une bottine trop serrée peut blesser le chien et augmente le risque d'engelures, entre autres.

Évidemment, un chien qui n'a jamais porté de bottines ou qui est laissé sans surveillance peut adopter des comportements semblables. Après s'être assuré que les bottines ne sont pas trop serrées (quitte à ce qu'elles soient plus amples), le guide peut habituer le chien à les tolérer plus longtemps.

- Bottine trop peu serrée :
 - Le chien perd la bottine.
 - La bottine descend plus bas que le pli du poignet ou des métatarses.

L'utilisation des bottines est avant tout préventive : l'expérience terrain montre que dès qu'un attelage sur neige augmente son kilométrage (même s'il est entraîné progressivement), le risque de blessures aux pattes augmente. Il est donc logique de mettre des bottines dès que le volume d'entraînement présaison augmente.

Encore une fois, les chiens sont tous différents. Certains chiens auront besoin de bottines même pour des distances plus courtes, tandis que d'autres n'en auront que très rarement besoin.

Situations comportant des risques de blessure aux coussinets et aux espaces interdigitaux

- Sentiers neigeux – entre -5 et 10 °C : la neige humide et collante est plus propice à former des boules de glace sur le poil entre les coussinets, ce qui équivaut à courir avec une roche dans son soulier. C'est très inconfortable et peut rapidement blesser l'espace interdigital.
- Sentiers neigeux – -10 °C et plus froid : le froid cause une déshydratation plus rapide des coussinets, ce qui diminue leur élasticité. Des crevasses apparaissent. Pour protéger les pattes, on peut appliquer un baume qui va empêcher l'humidité de quitter la peau. Pour que le baume demeure sur les coussinets, le chien doit porter des bottines, sinon l'application du baume est plutôt inutile.
- Sentiers entre les saisons ou changeants : par précaution, dans le cas d'une sortie de plusieurs heures lors de laquelle la température varie, le port de bottines est recommandé pour éviter les surprises. Par exemple, en entraînement présaison, des flaques d'eau gelée peuvent craquer en cristaux lorsque le chien court dessus et causer des coupures aux pattes.
- Sentiers de terre abrasifs : toute surface sur laquelle le chien n'est pas habitué à courir présente un risque. Néanmoins, l'asphalte et le gravelé sont très abrasifs et demandent le port de bottines.
- Variation de volume : une augmentation de distance, même sur une surface à laquelle le chien est accoutumé, peut abîmer les coussinets.
- Caractéristiques du chien : certains chiens n'auront que très rarement des problèmes aux coussinets, d'autres très souvent. Il est donc impératif de connaître les particularités de chaque animal.

Caractéristiques d'une bottine de qualité

La bottine :

- est adaptée à la patte du chien (doit permettre à la patte de prendre tout l'espace nécessaire lorsqu'elle se dépose au sol. Une bottine trop grande, trop petite ou mal mise peut blesser le chien [induit souvent des problèmes d'épaules]);
- est d'une hauteur et d'une largeur adéquates pour les pattes avant et arrière du chien (différentes tailles sont parfois requises);
- est faite d'un matériel résistant et adapté au type de terrain;
- est faite d'un tissu d'une épaisseur adéquate (sur neige par rapport à sur terre);
- est légère;
- est flexible (les semelles ne sont pas recommandées, elles rigidifient la bottine et limitent le mouvement des orteils et de la patte);
- tient bien sur la patte (bande élastique avec velcro);
- protège les pattes contre l'abrasion, la formation de boules de neige entre les coussinets et le froid.



À RETENIR – n° 18

Une blessure aux coussinets est beaucoup plus difficile à guérir qu'à prévenir. Les bottines sont un outil qui agit autant en prévention qu'en traitement. Pour ce faire, elles ne doivent pas être trop serrées et doivent être portées lorsque les conditions augmentent le risque de blessure.

7.4. Le harnais

Le harnais est une pièce d'équipement faite de sangles que porte le chien pour l'attelage. Il existe de nombreux modèles de harnais, et de nombreuses compagnies en fabriquent. L'objectif du harnais est de permettre à l'animal de tirer une charge confortablement et de minimiser le risque de blessures.

Caractéristiques d'un harnais adéquat

Le harnais :

- n'entrave pas le mouvement;



Exemple chez le chien – n° 15

Un chien porte un nouveau harnais. Lorsqu'il marche, on remarque que l'amplitude de son pas est diminuée et/ou qu'un creux se forme au niveau de sa colonne vertébrale, juste derrière le garrot. Ce changement de patron de marche n'est pas souhaité. Le guide devra changer le harnais et en choisir un qui offre un meilleur ajustement.

- ne fait aucun pli lorsqu'il est mis en traction (les angles des coutures suivent la forme du chien);
- est résistant à la traction (les coutures sont solides, la sangle est suffisamment épaisse et la méthode d'attache à la ligne de trait ne risque pas de céder sous la force du chien);
- est résistant aux intempéries et aux rayons UV (doit conserver sa forme, sa taille et sa solidité en étant exposé aux intempéries plusieurs heures par jour);
- est de la bonne taille (voir la section 7.4.2. « Ajuster un harnais »);
- est rembourré aux points en contact avec les parties osseuses du chien, particulièrement le cou, la cage thoracique et les aisselles;
- possède un type de rembourrage adapté au type de pratique;
- possède un rembourrage cousu de façon à ne pas causer de friction inutile.

Matériaux les plus communément utilisés

Sangle :

- Sangle de nylon (la plus utilisée)
- Sangle de polyester

Rembourrage :

- Tissus polaire (« polar »)
- Néoprène
- Mousse à cellule fermée recouverte de nylon

7.4.1. Mettre et retirer un harnais



MISE EN PRATIQUE n° 2

Mettre le harnais

1. Manipuler le chien de façon à ce que le chien et l'humain soient à l'aise.
2. Replier le poitrail du harnais (partie B-C – image page suivante) pour aligner l'encolure et les sangles ventrales de façon à former une seule ouverture.
3. Glisser le harnais sur la tête du chien en s'assurant que l'attache du harnais est bien vers la queue du chien et que la partie B-C est sur le poitrail du chien.
4. Dégager le collier vers la tête du chien.
5. Prendre une patte au niveau du poignet, transférer le poids du chien sur l'autre patte, puis fléchir le poignet.
 - a) Les épaules des chiens bougent de l'avant vers l'arrière (mouvement de flexion/extension), et vice-versa. Elles n'ont qu'une très légère amplitude vers le côté (abduction).
 - b) Il est impératif de ne pas induire de mouvement vers le côté, car cela peut blesser le chien, surtout si le mouvement est répété à chaque mise du harnais.
6. Glisser le poignet dans l'ouverture.
7. Répéter la manœuvre de l'autre côté.
8. Procéder à la vérification (voir la section 7.4.2. « Ajuster un harnais »).

Retirer le harnais

1. Manipuler le chien de façon à ce que le chien et l'humain soient à l'aise.
2. Détacher la ligne de queue.
3. Ramener le harnais vers la tête.
4. Répéter l'opération pour les pattes avant.
5. Passer complètement le collier au travers du harnais avant de retirer le harnais.
6. Si le chien doit être maintenu en laisse, s'assurer de tenir le collier pendant le retrait du harnais.

Il est utile et efficace de profiter de la mise du harnais pour faire une inspection physique du chien et ainsi prévenir les blessures.

7.4.2. Ajuster un harnais



MISE EN PRATIQUE n° 3

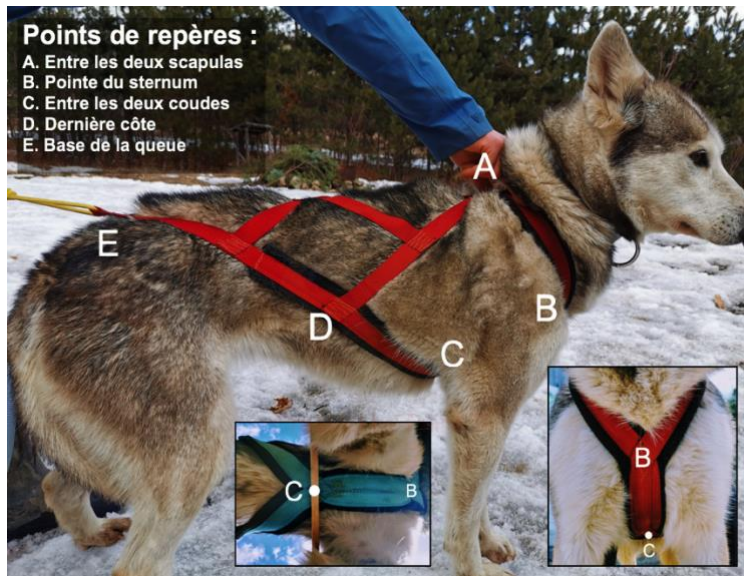


Figure 24 : Points de repère pour l'ajustement d'un harnais

Source : Kinadapt, 2019.

Ajustement en 7 points

L'ajustement en 7 points sert à évaluer si le harnais est de la bonne taille et s'il est bien ajusté pour le chien.

Note : Le harnais doit être sous traction lors de l'évaluation.

1. Les points A à D doivent être rembourrés.
2. Le point A se trouve entre les scapulas¹³¹.
3. Le point B doit appuyer sur la pointe du sternum. Il ne doit pas être plus haut, car il va alors bloquer la respiration. À la palpation, le harnais doit appuyer sur une partie osseuse.
4. Le point C doit passer sous l'aisselle en suivant la cage thoracique, sans frotter sur l'épaule.
5. Le point D doit se trouver sur la dernière côte.
6. Le point E doit se trouver à la base de la queue, entre les os des hanches.
7. Les lignes entre les points A et B et entre les points A et D ne doivent PAS toucher à la scapula, car cela affecte le mouvement de l'épaule.

¹³¹ Omoplates



À RETENIR – n° 19

Un harnais qui n'est pas ajusté ou qui est de la mauvaise taille peut blesser le chien en lui causant des irritations, des boiteries, des étouffements ainsi que des inconforts qui peuvent, du même coup, diminuer ses performances. Si un inconfort léger peut être subtil et plus difficile à remarquer, il peut rapidement dégénérer en un véritable problème.



Figure 25 : Harnais X back bien ajusté et de la bonne taille pour un chien

Source : Kinadapt.

7.4.3. Les différents types de harnais

Harnais X-back

Le X-back est le harnais d'attelage le plus répandu. Son design limite les points de friction et répartit la charge uniformément sur le chien. Le X-back est surtout adapté quand la traction est au même niveau que le bassin du chien. Une traction vers le sol ou vers le ciel peut changer les angles du harnais et diminue le confort et l'efficacité de la traction.

Note : Un harnais X-back ne devrait pas être ajustable, car sa qualité repose sur les angles des coutures et des sangles. L'aspect ajustable change la conformation du harnais, qui ne pourra pas respecter plusieurs formes de chiens (voir la photo précédente).

Harnais à bacul

Le harnais à bacul est inspiré des attelages équin. La barre fixe située à l'arrière du harnais éloigne les sangles au niveau des hanches, ce qui permet de descendre le point d'attache du harnais plus bas que les hanches. L'objectif est de diminuer la pression vers le sol sur les hanches du chien. Ce harnais est surtout utilisé pour les chiens de barre (*wheel dogs*), dont la ligne de trait qui s'attache à leurs harnais descend vers l'attache sur le traîneau, qui est plus basse que leurs hanches. Ce design permet de limiter le phénomène de la démarche en crabe (*crabbing*¹³²).

Note : Ce harnais peut créer une zone de frottement sur les cuisses du chien lorsque celui-ci est beaucoup attelé. Une zone avec le poil altéré serait un indice d'un niveau élevé de friction et un signe avant-coureur de problème.

¹³² *Crabbing* : démarche en crabe chez le chien en traction. Le corps du chien fait un angle avec l'axe de la marche, les membres arrière sont décalés d'un côté.



Figure 26 : Harnais à bacul

Source : Kinadapt, 2022.



Figure 27 : Harnais à bacul — vue de haut

Source : Kinadapt, 2022.

Harnais H-back

La confection du H-back est comparable à celle du X-back, à la différence que les sangles du dos ne se croisent pas. Elles sont liées avec une sangle perpendiculaire, d'où le nom « H ». Ce harnais est reconnu pour sa polyvalence, car la même taille de harnais peut s'adapter à plusieurs morphologies de chiens. Sa conception rend son ajustement plus facile.

Note : Ce design demande de porter attention à la portion autour de la scapula : chez plusieurs chiens, la sangle passe sur la scapula, ce qui limite le mouvement de l'épaule et peut causer des frottements ou des blessures.

Harnais de marque Zero DC ou OX

Le harnais Zero DC ou OX a été créé par les fabricants pour les chiens de sprint qui ont un patron de course particulier. Il est souvent utilisé dans les sports monochiens dont le point d'attache de la ligne de traction est plus haut qu'en traîneau.

Ce design, qui n'a pas de sangle, passe sur la colonne vertébrale. Il a l'avantage de ne pas limiter la flexion prononcée du dos en sprint. Certains modèles offrent des sangles très larges, ce qui peut être utile pour bien répartir la pression chez certains chiens.

Note : Ce design demande de porter attention à la portion autour de la scapula : chez plusieurs chiens, la sangle passe sur la scapula ou trop haut dans le cou, ce qui limite le mouvement de l'épaule ou du cou et peut causer des frottements ou des blessures.



Figure 28 : Harnais OX

Source : Kinadapt.



Figure 29 : Harnais de marque ZeroDC

Source : Kinadapt, 2022.

Harnais à collier (*T-collar*)

Très semblable au harnais X-back, le harnais à collier (*T-collar*) ajoute une portion de sangle entre le cou et la sangle de l'épaule, ce qui offre une grande ouverture au mouvement de l'épaule.

Note : Ce design demande de s'assurer que les sangles longent la dernière côte et qu'elles ne s'appuient pas sur le côté des hanches pour éviter les frottements et les blessures.



Figure 30 : Harnais *T-collar*

Source : Kinadapt, 2022.

Harnais de traction mi-dos

Le harnais de traction mi-dos arrête juste après les épaules du chien. Il peut être privilégié dans les sports de traction dont le point d'attache est à 1 mètre au-dessus du sol (ex. : skijoring, cani-vélo [*bikejoring*], cani-cross), car l'effet de la traction légèrement vers le haut n'a pas d'incidence sur la position du harnais. Dans le cas d'un harnais X-back, cela peut changer l'angle des sangles au niveau des aisselles.

Ce harnais a l'avantage d'appliquer la traction seulement sur les épaules du chien. Par exemple, il peut être utile chez un chien qui a des hanches plus sensibles.



Figure 31 : Harnais mi-dos

Source : Kinadapt.

D'après les principes ergonomiques de base, il est en général plus utile d'utiliser toutes les parties du corps pour travailler. Il est judicieux de porter une attention particulière à la condition des épaules des chiens utilisant ce type de harnais.

La harnais mi-dos réagit mal si la traction se trouve au niveau du chien ou vers le bas, car cela force le harnais à glisser vers le haut du poitrail et à dépasser le sternum. Dans un tel cas, les chiens vont râler, car le harnais appuie sur leur gorge. Il sera alors nécessaire de changer d'équipement.

Exemple du *Distance Harness*

Créé par Howling Dogs Alaska, le *Distance Harness* est prisé par certains grands noms des attelages de compétition.

Ce harnais est conçu de manière à ce que la traction change selon la position du chien sur la ligne, ce qui lui permet de courir de différentes façons. Il est particulièrement utilisé en très longues distances, lorsque l'endurance prévaut sur la force brute. En variant sa façon de tirer, le chien économise de l'énergie.



Figure 32 : *Distance Harness*

Source : Kinadapt, 2022.

L'attache du harnais au mousqueton de la ligne de queue

Le point d'attache du harnais au mousqueton de trait doit être d'une longueur adéquate, de sorte que tous les harnais de l'attelage soient de la même longueur totale. Ainsi, l'attache d'un petit chien dans un petit harnais doit être plus longue afin d'éviter qu'il soit toujours derrière son partenaire, ou pire, qu'il soit tiré par sa ligne de cou (*neckline*).



À RETENIR – n° 20

Le bon modèle de harnais pour la morphologie du chien.

Le bon design de harnais pour la bonne activité.

7.5. Les objets à tirer

Cette section couvre les disciplines suivantes : traîneau, trottinette des neiges et cani-rando. Les autres disciplines de sports attelés sont traitées lors de spécialisations techniques.

7.5.1. Le traîneau

Le traîneau est un véhicule muni de skis qui sert à glisser sur la neige et la glace. Le véhicule possède un frein qui permet d'immobiliser l'attelage.

7.5.2. Les types de traîneaux

Il existe autant de types de traîneaux que de types de sentiers. Ce cours en aborde deux types : le traîneau à panier et le toboggan.

Le traîneau à panier

- Il possède un panier surélevé sur deux lisses qui peut servir à transposer des passagers et des bagages lourds ou simplement des bagages légers, selon la conception.
- Il est utilisé sur des pistes travaillées.
- Son centre de gravité est surélevé, ce qui diminue la friction sur la neige et allège la charge pour les chiens, mais qui rend parfois la conduite plus difficile.



Figure 33 : Traîneau à panier

Source : Kinadapt.

Le toboggan

- Il possède un fond plat très près du sol qui permet de flotter sur la neige.
- Il permet de se déplacer sur la neige fraîche et hors sentier.
- Son centre de gravité est bas, ce qui facilite la conduite.



Figure 34 : Toboggan

Source : Kinadapt.

7.5.3. Les parties du traîneau

Les parties du traîneau peuvent être attachées par des cordages ou des vis. Les traîneaux de cordage sont en général plus flexibles.

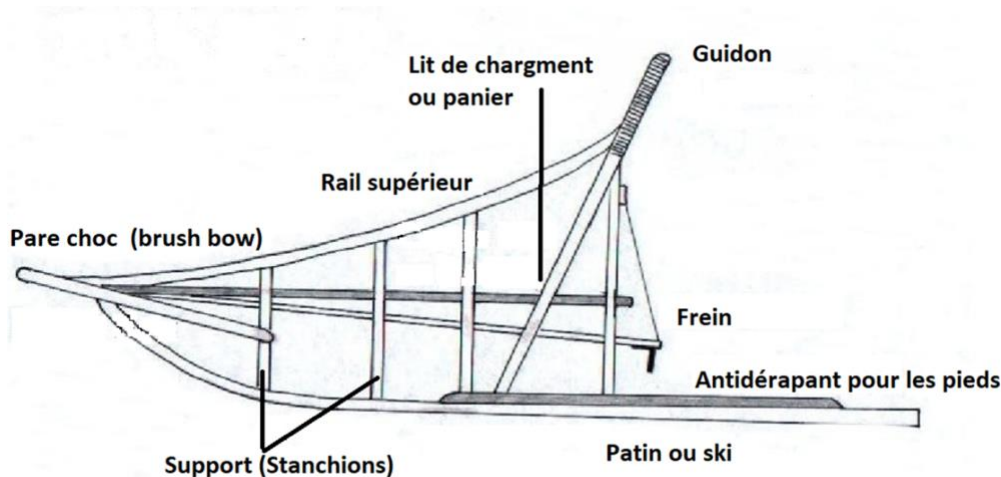


Figure 35 : Les parties du traîneau

Source : *Cours de mushing, cours 5 – Équipement*, Kinadapt, 2019, traduction libre adaptée de MARCH, SEBASTIAN. « Anatomy of a dog sled », dans *Iditarod from Outside*, [En ligne], 14 février 2013. [<https://iditarodoutsider.wordpress.com/2013/02/14/anatomy-of-a-dog-sled/>] (Consulté le 7 juin 2023).

Guidon (manche, *handlebar*) : Le guidon est l'endroit où l'on tient le traîneau. Il est idéalement recouvert de matériel antidérapant (ruban adhésif, lanières de cuir, etc.) pour assurer une bonne prise avec des mitaines par temps froid.

Lit de chargement ou panier : Endroit qui permet le transport de passagers ou de charges. Dans le cas du transport d'un passager humain, un matelas isole contre le froid et crée un dossier pour s'appuyer. Les pieds du passager ne doivent pas dépasser le panier pour éviter les blessures en cas de collision. Le pied qui dépasse le panier peut se coincer entre le pare-chocs et le panier.

Sac à traîneau : Le sac à traîneau est nécessaire pour le transport de passagers ou de charges sur certains traîneaux. Dans le cas d'un transport de passager canin dans un sac fermé, le sac doit comprendre des trappes de ventilation et un système pour attacher le chien.



Figure 36 : Sac à traîneau

Source : Kinadapt.

Patin ou ski : Sous les skis se trouvent les lisses, qui facilitent le glissement. Les patins doivent être recouverts d'antidérapants sur lesquels la neige ne s'accumule pas facilement. Les bottes d'hiver doivent bien y adhérer. Exemples : caoutchouc texturisé, lisse avec des têtes de vis intégrées, pneu de vélo de montagne coupé en deux.

Lisses (runners) : Fixées sous les skis pour glisser sur la neige, les lisses sont faites de plastique UHMW. Le traîneau est choisi en fonction du type de plastique qui convient au terrain et à la température où il sera utilisé. Les lisses du traîneau ne doivent pas être entreposées sur un matériau abrasif, au risque d'égratigner inutilement la surface lors du déplacement du traîneau. La même logique s'applique sur un sentier avec une section dénudée (roches, gravier, asphalte), qui abîmera gravement les lisses lorsque le traîneau passera dessus.

La qualité de glisse des lisses et leur résistance à l'abrasion diffèrent selon le plastique utilisé. Les lisses peuvent être changées, entretenues ou traitées, et certaines peuvent être cirées pour faciliter ou améliorer la glisse (plus ou moins régulièrement, selon les besoins et préférences).

Supports (stanchions) et rail supérieur : Structures du traîneau qui lui donnent la rigidité nécessaire pour ne pas s'effondrer au moindre virage et qui transfèrent la force appliquée sur le guidon vers les skis.

Pare-chocs (brushbow) : Le pare-chocs protège la structure du traîneau contre les collisions et donne une forme arrondie au devant du traîneau, ce qui permet de dévier le traîneau lorsqu'un obstacle est frôlé. Il est pratique que cette partie soit faite d'un matériel (plastique) qui peut plier ou absorber le choc afin de diminuer la force de l'impact pour les chiens et de réduire les coûts de réparations pour le reste de la structure, qui est plus délicate à réparer.

Frein : Le frein se trouve sous différentes formes. Il doit au moins présenter les caractéristiques suivantes :

- être solidement fixé au traîneau;
- inclure un moyen pour que la barre de frein remonte seule lorsque les freins ne sont pas appliqués (ex. : élastique, ressort). Le but est d'éviter de créer de la friction inutilement. Ce moyen ne doit évidemment pas limiter l'application des freins;
- pouvoir créer de la friction sur toutes les surfaces, incluant la glace. Pour ce faire, il doit être muni de pics qui peuvent défoncer la croûte glacée.

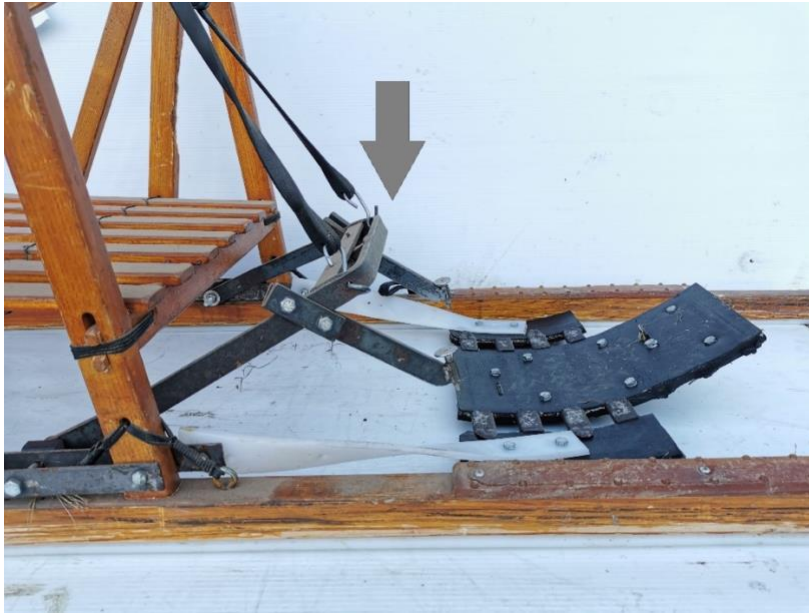


Figure 37 : Frein

Source : Kinadapt.

Tapis ralentisseur (*dragmat, breaking pad*) : Très pratique, bien que non obligatoire, le tapis ralentisseur permet de ralentir l'équipage de façon graduelle sans abîmer les sentiers. Il est plus ergonomique en cas de freinage sur une surface inégale. Ce type de tapis est la plupart du temps fabriqué de sections coupées de pont de motoneige. Il peut être fixé au traîneau de plusieurs façons, mais doit au moins présenter les caractéristiques suivantes :

- il ne doit pas pouvoir se retrouver sous le frein ou sous les skis, puisqu'il bloquerait ainsi le freinage et la conduite;
- il doit pouvoir être remonté quand il n'est pas utilisé pour éviter une friction inutile pour les chiens;
- il doit être fixé à la ligne centrale et non aux supports, car cette partie n'est pas construite pour supporter la traction directe.



Figure 38 : Tapis ralentisseur

Source : Kinadapt.

Ligne de trait : La ligne de trait est la section attachée au traîneau.

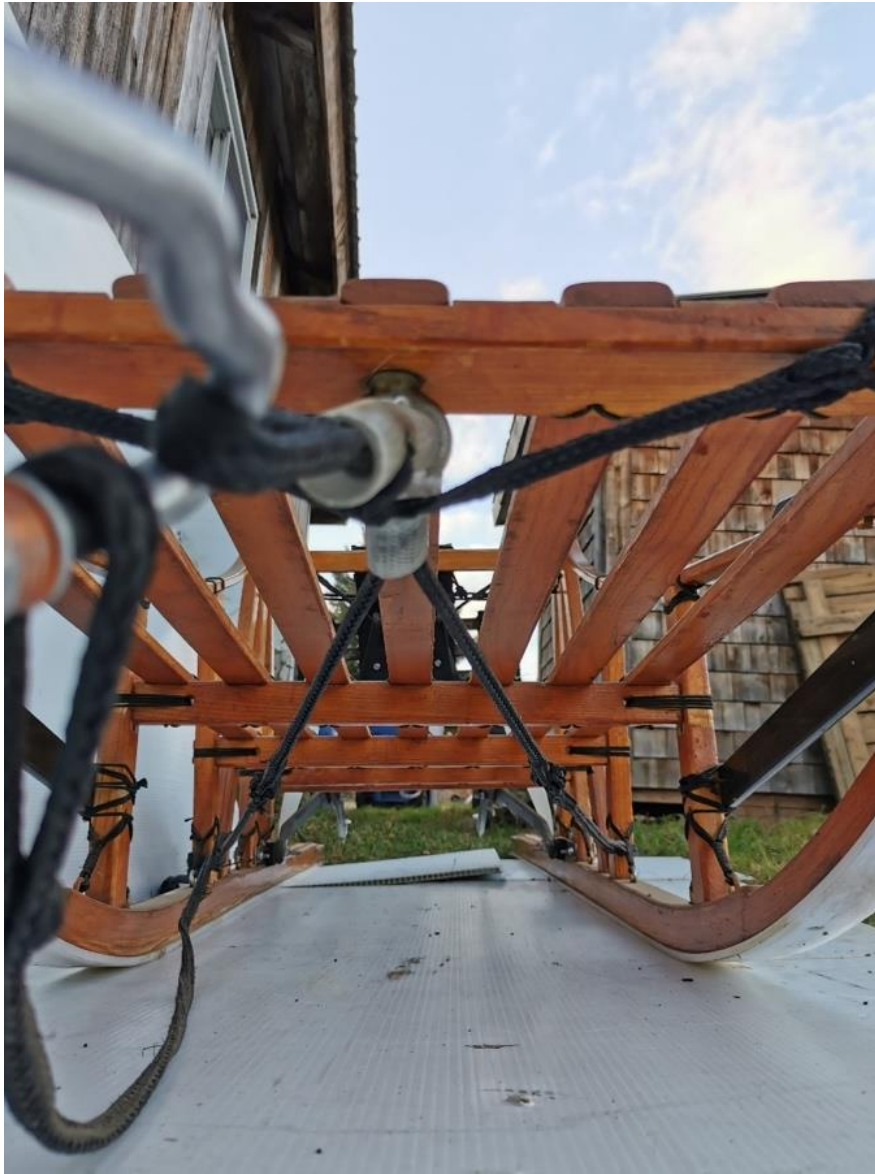


Figure 39 : Cordage sous le traîneau

Source : Kinadapt.



Figure 40 : Attache de la ligne au traîneau

Source : Kinadapt.

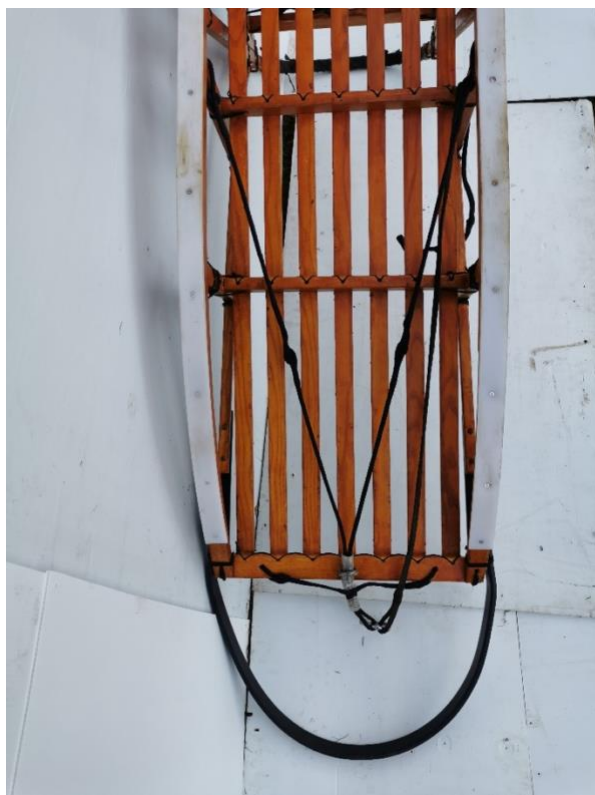


Figure 41 : Installation du cordage sous le traîneau

Source : Kinadapt.

La ligne de trait centrale (*gangline* ou *main line*) se fixe au traîneau avec un mousqueton à vis ou à baïonnette qui ne doit pas pouvoir s'ouvrir par accident pendant la randonnée (mousqueton à verrou).

La ligne est ensuite fixée à l'anneau d'attelage (*tow ring*), qui permet la jonction entre la ligne de trait et les supports du traîneau de façon symétrique pour maintenir le traîneau dans sa direction lorsque les chiens tirent. Cette installation est idéalement réglable. L'installation de la ligne sur les supports demande minutie et expertise. Des cordes de chaque côté (*bridle*) agissent comme sécurité si la ligne fixée aux supports se sectionne, en plus d'aider à maintenir la direction du traîneau lors d'un virage.

Selon la conception du traîneau, il est recommandé que toute portion de ligne qui traînerait au sol soit protégée dans un anneau ou un morceau de tuyau. Ainsi, elle ne peut pas se prendre dans un obstacle ou s'user prématurément.

Ancre (*snowhook*) : L'ancre permet d'immobiliser le traîneau lorsque le conducteur ne peut maintenir les freins. C'est la pièce qui comprend le plus grand risque de blessures sur le traîneau. Elle doit être rangée avec soin.

Voir la section 9. « La sécurité lors de la pratique d'activités d'attelage canin » pour plus de détails.

Ligne d’ancrage : La ligne d’ancrage joint l’ancrage à la ligne de trait. La ligne doit s’attacher au mousqueton qui joint la ligne de trait centrale au traîneau. En aucun cas, elle ne doit être fixée à une autre partie du traîneau, au risque de briser la structure ou de rendre très difficiles son installation et sa désinstallation.

Support d’ancrage : Le support d’ancrage assure le transport de l’ancrage pendant la randonnée. Il doit minimalement remplir les conditions suivantes :

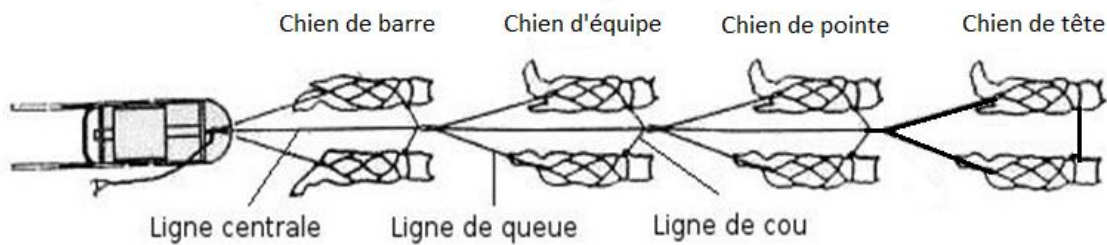
- permettre le retrait et le rangement rapides de l’ancrage;
- ne pas poser de danger pour le conducteur et le passager;
- empêcher l’ancrage de tomber pendant que le traîneau est en mouvement.



Figure 42 : Support d’ancrage

Source : Kinadapt.

7.5.4. Les lignes d'attelage



Il existe trois types de lignes d'attelage :

- le cordage;
- le câble recouvert d'une gaine de nylon;
- un mélange de cordage et de câble.

Le cordage

- Les lignes sont faites en corde creuse de polyéthylène ou en corde creuse de kevlar (ex. : Dyneema). Ces deux cordes creuses peuvent être tressées.
- La corde creuse de kevlar a l'avantage d'être légèrement dynamique, ce qui l'aide à absorber les chocs en plus d'être plus résistante au grugeage et aux intempéries.
- La corde creuse de polyéthylène a l'avantage d'être légère et elle n'absorbe pas l'eau; elle est toutefois très fragile aux coups de dents des chiens.
- Le cordage a le grand désavantage de pouvoir être grugé. Son avantage réside dans la capacité de réparation rapide en cours d'activité et dans le risque moindre de blessure par friction.

Le câble

- Le câble est plus résistant au grugeage. Il est important qu'il soit toujours recouvert d'une gaine pour éviter que le métal exposé rouille et s'effiloche, ce qui risquerait de blesser quiconque frôlerait le câble (chien ou humain). Le câble a le désavantage d'être plus complexe à réparer en cours d'activité et il est en général plus lourd.

La ligne mixte (cordage et câble)

- Les lignes sont faites de câbles aux endroits les plus à risque de grugeage (ligne centrale) et de corde pour alléger l'attelage et faciliter l'entretien.
- La longueur des lignes de trait varie en fonction de la discipline pratiquée. Des lignes plus longues sont recommandées pour le sprint, la pratique récréative et le tourisme. Des sections de lignes plus courtes sont plus avantageuses pour de la mi-distance, de la longue distance et les expéditions.



Figure 43 : Section de ligne – mixte

Source : Kinadapt.



Figure 44 : Section de ligne – câble

Source : Kinadapt.

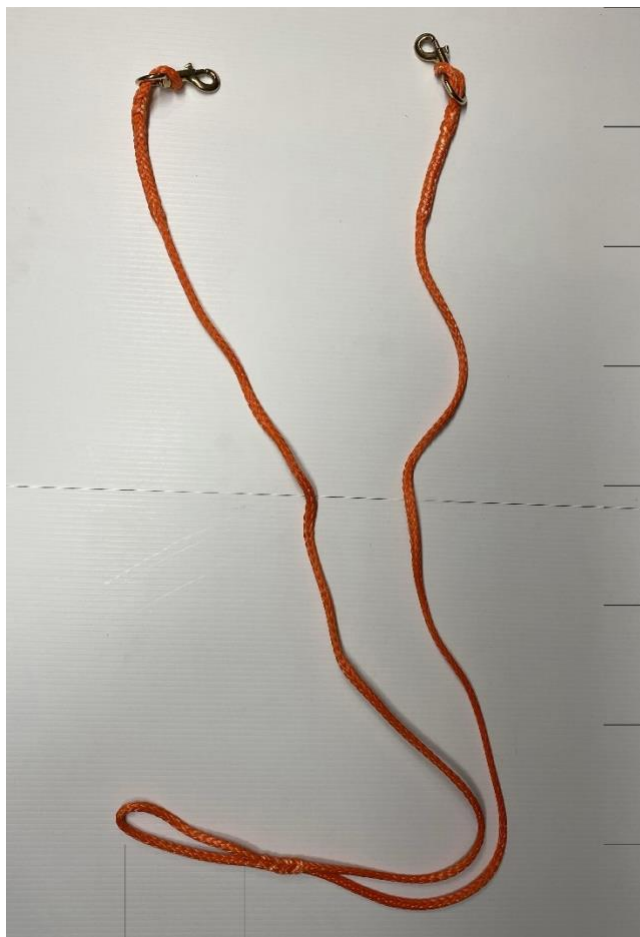


Figure 45 : Section de ligne – cordage

Source : Kinadapt.

La quincaillerie qui est utilisée sur les lignes comprend différents éléments.

- **Mousqueton à pivot** : attache qui permet de fixer la ligne de queue sur l'attache du harnais. Les mousquetons de type « bronze Italy clips » (*brass snaps*), dont le mécanisme a l'avantage d'être fermé et huilé, sont majoritairement utilisés dans le milieu. Ce système augmente de beaucoup la longévité et limite l'entrée d'eau. Moins d'eau retarde le gel du mécanisme, qui empêche alors l'ouverture du mousqueton.
- **Attaches sans clips (*toggles*)** : technique d'attache qui n'utilise pas de mousquetons et qui diminue de beaucoup le poids de la ligne. Ce matériel ne gèle pas. Si l'attelage n'utilise pas de lignes de cou, le guide doit assurer l'entraînement adéquat des chiens puisque ceux-ci doivent absolument garder la tension dans la ligne, au risque de se retrouver détachés.



Figure 46 : Attache « toggle »

Source : Kinadapt.

- **Amortisseur (shock cord)** : section de ligne faite de corde élastique (*bungee*) recouverte d'une gaine qui la protège de l'usure. Chaque extrémité se finit avec un mousqueton à verrou. Elle se place entre la ligne d'attelage et la ligne du traîneau. En parallèle de la section élastique doit se trouver une corde légèrement plus longue que la section élastique étirée. Cette corde de secours sert à éviter le détachement complet de l'équipe de chiens si la section élastique venait à céder. L'amortisseur n'est pas obligatoire si la conduite et la conception du traîneau limitent les impacts et si les lignes de trait sont fabriquées de matériaux dynamiques. Ne pas utiliser d'amortisseur ne blesse pas systématiquement les chiens et diminue les pertes d'énergie dans l'élastique lorsque les chiens tirent en montée. L'amortisseur est utile pour des débutants afin de limiter les impacts soudains sur la ligne lorsque le conducteur dose mal les freins ou encore si la conception de la ligne d'attelage n'est pas dynamique (câblage).

L'élastique de l'amortisseur peut être recouvert de corde ou de tissu : la corde creuse ou le matériel creux utilisé est plus court que la longueur maximale de l'élastique. Le duo objet à tirer-chiens ressentira donc un impact au moment où la corde deviendra tendue. Selon la force des chiens et le type de ligne d'attelage, ce détail est à considérer. Il faut toutefois noter que si les chiens sont capables d'effectuer des départs graduels, qu'ils maintiennent une traction constante et qu'ils connaissent les demandes de retour au calme, une corde tendue est très avantageuse, puisque l'énergie produite par les chiens est transmise plus directement à l'objet à tirer. Moins de perte d'énergie peut être avantageux et tout à fait confortable et sécuritaire. La résistance de l'élastique peut donc être ajustée selon l'expérience des chiens et du conducteur.



Figure 47 : Amortisseur

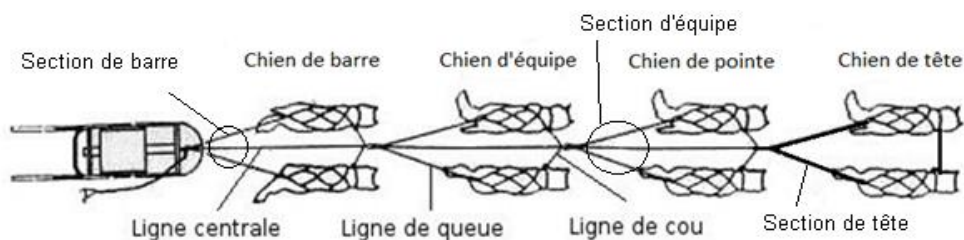
Source : Kinadapt.

Peu importe le type de lignes utilisé, il est essentiel d'avoir un outil pour couper la ligne d'attelage (coupe-câble pour câble, couteau tranchant avec dents pour corde de kevlar). Les mêlées, mêmes mineures, peuvent toujours nécessiter de libérer un chien rapidement.

7.5.5. Les parties d'une ligne de trait

La création d'une ligne demande une expertise. Les mesures sont précises, et tenter de raccourcir ou d'allonger des sections peut nuire à la traction et au confort de l'équipe, et même causer des accidents.

Bien que l'attelage en éventail et l'attelage en simple soient encore pratiqués dans certaines régions, il est plutôt rare de les rencontrer et ils ne seront donc pas traités dans ce cours.



- Ligne centrale (*gangline* ou *mainline*) : relie le traîneau aux chiens
- Ligne de queue (*tugline*) : relie le chien à la ligne centrale
- Ligne de cou (*neckline*) : maintient le chien dans la direction de l'attelage
- Section de tête (*leader line*) : relie les chiens de tête à la ligne centrale
- Section d'équipe (*swing* ou *team line*) : se situe au milieu de l'attelage
- Section de barre (*wheel line*) : se trouve immédiatement devant le traîneau

Les lignes d'attelage en cordage peuvent être montées et démontées facilement. Pour joindre deux sections, le nœud suivant est communément utilisé.



Figure 48 : Nœud pour relier deux sections de ligne

Source : Kinadapt.



À RETENIR – n° 21

La ligne centrale ne doit pas être plus longue que la section englobant la ligne de trait et le harnais, sinon elle va traîner au sol et peut causer des mêlées autour des pattes des chiens, ce qui s'avère très dangereux.

La ligne de cou ne doit pas être trop longue au point que le chien puisse l'enjamber. L'utilisation de lignes de cou n'est pas obligatoire. Une équipe bien entraînée n'en aura pas nécessairement besoin.

7.5.6. Les systèmes d'immobilisation

Il n'est pas recommandé de se fier à un seul système pour immobiliser un traîneau. Il est possible d'installer plusieurs systèmes sur le traîneau et sur la ligne de trait pour diminuer le risque que les ancrages se décrochent. Les lignes de queue peuvent aussi être retirées pour moins solliciter les ancrages.

Les différents types d'ancrage (liste non exhaustive)

- Un poteau métallique
- Une ancre à neige
- Un arbre
- Un corps mort (bois enfoui, roche, pelle)
- Un pont de glace
- Une broche à glace
- Un véhicule
- Un autre traîneau

Ces ancrages ont tous des résistances différentes. De plus, l'angle de tire affecte la solidité de l'ancrage.

- Estimation grossière de la force de tire d'un attelage :

Si l'on considère un attelage de huit chiens de 50 lb, chacun tirant trois fois son poids, l'équipe peut produire au moins 1 200 lb de force. L'ancrage doit donc être suffisamment solide pour supporter cette traction.

- Immobilisation avec un arbre :

Si l'on pratique en forêt, là où les arbres sont accessibles et de taille adéquate, on peut aussi immobiliser le traîneau en le coinçant contre un arbre, entre le pare-chocs et la ligne de trait. Pour un ancrage encore plus solide, le traîneau peut rester debout ou encore être couché sur le côté. Technique très efficace, elle est toutefois moins commode et elle peut demander un peu de créativité et une bonne communication avec l'équipe au moment de reculer le traîneau pour repartir. C'est une bonne solution de rechange quand les autres moyens s'avèrent inefficaces.

Les types d'ancres

Les ancres servent à immobiliser le traîneau sur le sentier, et ce, rapidement. Peu importe l'ancre, elle ne sera jamais infaillible. Certaines conceptions sont plus adaptées à des contextes précis, et comme dans tous les cas, certaines conceptions ne sont tout simplement pas adaptées à un attelage puissant. De mauvaises conditions de neige (et surtout de glace) peuvent rendre impossible l'ancrage du traîneau.

- Ancre à neige (ex. : *Critter Woods*) : la partie centrale est faite pour que l'ancre s'enfonce de plus en plus dans la neige avec la traction des chiens. Elle est très solide une fois ancrée. Très coupante, elle s'accroche même sur la glace. C'est un outil très efficace, qui demande un bon support d'ancre pour éviter à tout prix que celle-ci tombe pendant que le traîneau avance.



Figure 49 : Ancre à neige Critter Woods

Source : Kinadapt.

- Ancre à neige standard : faite de deux crochets incurvés, elle peut retenir un attelage de petite puissance.



Figure 50 : Ancre à neige

Source : Kinadapt.

- Une ligne d'arrêt (*snubline*) peut être attachée sur l'ancre pour la sécuriser. Le traîneau est ancré, puis l'ancre est fixée rapidement à un arbre ou à un autre ancrage. Ainsi, si l'ancre venait à se détacher, l'attelage ne pourrait pas avancer.

Les fixations

- Mousquetons à déclenchement rapide (*quick release*)

Ces mousquetons sont utilisés pour faciliter les départs. Ils se détachent à l'aide d'une simple traction sur l'anneau, mais restent fermés malgré une traction vers l'avant tant que le mécanisme n'est pas déclenché. Ils sont normalement placés dans l'aire de départ des traîneaux. Il est important de les installer dans le bon sens pour éviter qu'ils coincent lorsqu'ils sont sous tension. Même si ces mousquetons sont pratiques pour libérer rapidement une équipe, ils ont tendance à se détacher aux moments les plus inopportuns ou à ne pas s'ouvrir s'ils sont soumis à une tension trop élevée. Il faut donc bien choisir leur utilisation.



Figure 51 : Mousqueton à déclenchement rapide (« *quick release* »)

Source : Kinadapt.

- Lignes de piquetage (*drop lines*)

Les lignes de piquetage (*drop lines*) servent à contenir les chiens lorsqu'ils ne sont pas attelés : en attente avant un départ, lors d'une nuitée loin du chenil, etc. Les lignes sont faites de matériaux solides et résistants aux dents : chaînes ou câbles gainés de nylon.

Les lignes individuelles sont assez longues pour que les chiens puissent se coucher, se reposer et faire leurs besoins, mais assez courtes pour ne pas s'emmêler avec celles des voisins. Les chiens y sont attachés par leur collier.

L'endroit auquel sont fixées les lignes doit être extrêmement solide, car la force de plusieurs chiens y sera appliquée.

7.5.7. La vérification des équipements avant et après une sortie



MISE EN PRATIQUE n° 4

Liste de vérification

Note : Cette liste de vérification ne comprend pas l'inspection des sentiers ni des chiens.

Guidon

- Il ne présente aucune fissure.
- Lorsqu'il est tiré vers l'arrière et vers les côtés, le traîneau suit le mouvement.
- Il offre une bonne prise antidérapante.

Lit de chargement ou panier

- Il ne présente aucune fissure.
- Les fixations aux supports sont vissées ou attachées solidement.
- Selon le bagage : le matelas isolant avec dossier est fixé au traîneau, le sac de transport est fixé au traîneau avec ou sans trappes de ventilation et attache pour chien.
- Il peut supporter le poids qu'on prévoit y mettre.

Patins/skis

- Ils ne présentent aucune fissure.
- L'antidérapant est solidement fixé aux skis.
- Les fixations aux supports sont solides.

Lisses

- Elles sont sans accrocs ni irrégularités.
- Les vis sont vissées au complet.
- Elles sont en contact continu avec les skis.
- Elles n'ont pas accumulé de glace ni de neige compactée qui limiterait la glisse.

Pare-chocs

- Il ne présente aucune fissure.
- Les fixations aux supports sont solides.

Supports et rail supérieur

- Ils ne présentent aucune fissure.
- Si le rail supérieur est fait de câbles : la tension est symétrique des deux côtés et les attaches des câbles sont solides.

Frein

- Il s'actionne avec le poids du conducteur.
- Il ne touche plus au sol lorsqu'il n'est plus actionné.
- Les pics sont à leur place et ne sont pas usés (pénètrent bien la surface neigeuse).
- Les fixations sont en bon état, sans faiblesse ni usure.

Tapis ralentisseur

- Il ne bloque pas l'action du frein.
- Il peut être remonté lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Les fixations sont en bon état, sans faiblesse ni usure.

Ligne de trait – section traîneau

- Le mousqueton à vis ou à baïonnette est fonctionnel (se fier aux instructions du fabricant).
- La ligne est intacte : il n'y a pas de faiblesse visible, la ligne est protégée par une gaine dans les endroits à risque de friction, la ligne en câble ne présente aucune partie exposée.
- Elle s'attache sur le mousqueton à vis ou à baïonnette.

Ligne d'ancre

- Elle est suffisamment longue pour que l'ancre soit rangée dans son support.
- Elle est suffisamment courte pour que l'ancre ne dépasse pas le bout des skis lorsqu'elle est installée et sous tension.
- Elle est fixée au mousqueton à verrou.
- Elle ne passe pas sous le frein.
- Elle est intacte, sans signes de frottement ni de grugeage.

Ancre

- Elle est fixée à la corde d'ancre par un nœud ou un mousqueton à verrou.
- Lorsqu'ancrée, elle résiste à une traction vers l'avant.

Support d'ancre

- Quand l'ancre s'y trouve, les crochets de l'ancre ne peuvent pas toucher les passagers ni le conducteur.
- L'ancre ne tombe pas si on fait bouger le traîneau (imiter le frôlement d'un obstacle ou de bosses).

Lignes de trait centrales

- Elles sont intactes : pas de section grugée (ligne en cordage) ni de câble exposé (ligne en câble).
- Les mousquetons ou les attaches s'ouvrent et se ferment facilement.
- Les réparations ne causent pas un raccourcissement excessif de la ligne.

Lignes de queue et lignes de cou – (*tug line* et *neckline*)

- Elles sont de la bonne longueur pour que les deux chiens soient côte à côte.
- La ligne de cou est suffisamment longue pour laisser la liberté de mouvement au chien, suffisamment courte pour que la patte avant ne s’y mêle pas.

Harnais

- Il est bien ajusté (voir la section 7.4. « Le harnais »).
- Il est intact : pas de sections grugées, déchirées ou décousues.

Lignes de piquetage (le cas échéant)

- Elles sont intactes : les sections métalliques ne sont pas exposées, les attaches et les autres structures ne présentent pas de signe d’usure.
- Le système de fixation aux ancrages est fonctionnel et adapté aux ancrages disponibles.

Équipement essentiel

- Outil pour couper la ligne (couteau ou couteau de précision [*cutter*])
- Outil de communication
- Laisse

Après une sortie

- Rien ne bloque le mécanisme de frein, rien ne s’est accumulé entre les lisses et les skis.
- L’équipement est en aussi bon état qu’au départ.

7.5.8. La trottinette des neiges

La trottinette des neiges est un véhicule muni de skis qui sert à se déplacer sur la neige et la glace et qui n’a pas de frein pour immobiliser l’attelage. C’est un véhicule très léger, fait pour de petits attelages (d’un à trois chiens selon les fabricants) et qui nécessite que le conducteur assiste les chiens. Le freinage se fait par la friction des bottes, un tapis ralentisseur et les demandes vocales.

Toutes les autres pièces d’équipement ainsi que les systèmes d’attelage et d’immobilisation sont semblables à ceux du traîneau.

La trottinette des neiges est réservée à un usage récréatif : elle est pratique pour son format compact et sa légèreté. Toutefois, elle n’a pas la solidité requise pour un attelage puissant.

7.6. L'équipement de cani-rando

Un ensemble d'équipement de cani-rando englobe tout le nécessaire pour faire de la cani-rando, soit une ceinture, un tendeur (*bungee*) qui amortit les chocs et un harnais de la bonne taille pour le chien.

7.6.1. La ceinture de cani-rando

Définition

La ceinture de cani-rando est une pièce d'équipement portée par l'humain et qui le relie au chien.



Figure 52 : Ceinture de cani-cross/de cani-rando

Source : Kinadapt.

Synonyme fréquemment utilisé : harnais de cani-rando.

Caractéristiques

La ceinture de cani-rando doit assurer une bonne liberté de mouvement à la personne qui la porte, lui permettre de courir et de marcher confortablement et lui offrir un support suffisamment large pour répartir la traction du chien au niveau des hanches. Les forces de traction doivent être appliquées aux hanches, et non à la région lombaire. Une ceinture mal conçue ou mal portée peut forcer le porteur à une flexion lombaire, un mouvement à risque d'inconfort et de blessures. Le modèle de ceinture doit être choisi selon le type d'activité pratiquée, l'intensité du chien, sa force, sa morphologie et son confort. Il existe des ceintures à simple traction, à double traction et à triple traction. Plus le nombre de tractions est élevé, plus la charge sera répartie sur plusieurs points du corps. Plus le nombre de tractions est bas, plus le porteur conservera une liberté de mouvement et plus l'équipement sera léger.

La majorité des ceintures sur le marché ont des sangles aux cuisses. Celles-ci sont fortement recommandées, car elles maintiennent la ceinture sur les hanches et les empêchent de remonter vers la région lombaire.

7.6.2. Le système d'attache de la ceinture à la longe élastique

La ceinture doit comprendre un système d'attache à la longe élastique.

Il existe plusieurs types de systèmes, qui présentent différentes caractéristiques.

Sangle intégrée à la ceinture (cousue ou avec boucles ajustables)

- Elle diminue le poids de l'équipement, car elle n'ajoute pas d'attaches supplémentaires.
- Les coutures et les boucles ajustables doivent être solides (préférentiellement en métal, et non en plastique) étant donné que toute la traction du chien passe par ces structures.
- La personne doit toujours enfiler la ceinture en enjambant l'ouverture.
- Les réparations de coutures demandent de l'équipement spécialisé.

Anneaux sur lesquels s'attache une portion de longe avec des mousquetons

- Ils augmentent le poids du système.
- Ils doivent être solides (préférentiellement en métal, et non en plastique) étant donné que toute la traction du chien passe par ces structures.
- Ils permettent d'enfiler la ceinture autour de la taille, sans avoir besoin d'enjamber l'équipement.
- Ce système est à privilégier lorsque le retrait rapide de l'équipement est requis, par exemple lors de sorties avec des pauses sans traction ou encore dans le cadre de location d'équipement.
- Les réparations sont plus faciles.

7.6.3. La longe élastique

Définition

Une longe élastique est une courroie qui sert à attacher le harnais du chien à la ceinture de l'humain et qui est suffisamment élastique pour absorber une partie de la traction du chien.

Longueur

Les règlements de l'association Musers et athlètes canins du Québec (MACQ) recommandent la longueur suivante :

« Le chien est attaché en permanence à une ceinture portée par le participant et reliée par une ligne *bungee* dont la distance entre l'abdomen du participant et la base de la queue du chien doit être d'au maximum 2 mètres, lorsque tendue sans élongation. Toutefois, la longueur recommandée est de 1,70 mètre¹³³. »

¹³³ MUSHERS ET ATHLÈTES CANINS DU QUÉBEC. *Règlements pour les participants – Événements sanctionnés MACQ*, p. 13, mis à jour le 21 janvier 2022.

Caractéristiques

L'élastique doit être recouvert pour qu'il ne s'use pas prématurément et qu'il résiste mieux en cas de mise en gueule accidentelle.

Plus la résistance de l'élastique est élevée, plus l'absorption des forces de traction sera grande.

Si le matériau utilisé pour recouvrir l'élastique est plus court que la longueur maximale de l'élastique, le duo humain-chien ressentira un impact au moment où la corde deviendra tendue. Selon la force du chien mis en traction et le type de cani-rando, ce détail est à considérer. Il faut toutefois noter que si le chien est capable d'effectuer un départ graduel, qu'il maintient une traction constante et qu'il connaît ses demandes de retour au calme, une corde tendue est très avantageuse en cani-rando, puisque l'énergie produite par le chien est transmise plus directement au coureur. Moins de perte d'énergie peut être avantageux et tout à fait confortable et sécuritaire pour un chien expérimenté. La résistance de l'élastique peut donc être ajustée selon l'expérience du chien et du coureur. Un minimum de dynamisme est néanmoins recommandé pour pallier les imprévus des sports attelés.

Harnais canin : voir la section 7.4. « Le harnais ».

Types de ceintures



Figure 53 : Ceinture de cani-cross/de cani-rando simple traction

Source : Kinadapt.



Figure 54 : Ceinture de cani-rando double traction

Source : Kinadapt.

- Double traction :
 - Elle répartit la traction du chien, ce qui rend le harnais plus confortable.
 - Elle limite légèrement l'extension de la hanche, ce qui peut nuire lors de certains types de sports.
- Triple traction :
 - Elle répartit encore plus la traction du chien, ce qui rend la ceinture encore plus confortable.
 - Elle limite beaucoup l'extension de la hanche.

7.6.4. Vérification des équipements avant et après une sortie de cani-rando



MISE EN PRATIQUE n° 5 **Liste de vérification – cani-rando**

Ceinture

- Elle est intacte.
- Elle est positionnée juste sous les hanches du participant.

Mousquetons

- Ils sont intacts et s'ouvrent et se ferment complètement.

Cordages et élastique

- Le cordage est intact et l'élastique n'est pas exposé (le gainage n'est pas abîmé).
- Leur longueur est suffisante pour le type d'activité (1,2 mètre en compétition ou voie publique).

Harnais canin

- Il est bien ajusté pour le chien (voir la section 7.4.2. « Ajuster un harnais »).
 - Le collier et l'encolure sont bien dégagés.
-

7.7. L'entretien de l'équipement de sports attelés

Chaque produit d'un équipement doit être entretenu selon les instructions du fabricant. Voici quelques principes de base en fonction du type d'équipement et du matériau.

Équipement en nylon (harnais, ceintures, sac à traîneau)

- Faire sécher, lorsque mouillé, avant l'entreposage.
- Éviter l'exposition prolongée aux éléments.
- Ne pas sécher à la machine, sauf par culbutage à très basse température.

Lignes d'attelage

- Faire sécher, lorsque mouillé, avant l'entreposage.
- Éviter l'accumulation de sable et de poussière.
- Éviter de plier le câble entre deux sections (les plis usent rapidement la gaine).
- Éviter le stockage sous exposition prolongée aux éléments.
- Lors de la manipulation des lignes, éviter de les traîner au sol (les lignes et leurs mousquetons se remplissent de neige/glace/sable et s'usent prématurément).

Équipement en bois

- Éviter le stockage sous exposition prolongée aux éléments.
- Traiter le bois selon les recommandations du fabricant.
- Réparer rapidement les fissures (l'eau qui s'infiltre abîmera rapidement le bois).

Équipement en métal

- Prioriser des équipements en aluminium ou en acier inoxydable.
- Lors de l'attelage, éviter d'attacher métal sur métal (ex. : ancre sur mousqueton – Le frottement créé par la traction use prématurément les structures).

7.7.1. La trousse de réparation

Le guide doit posséder une trousse de réparation qui comprend :

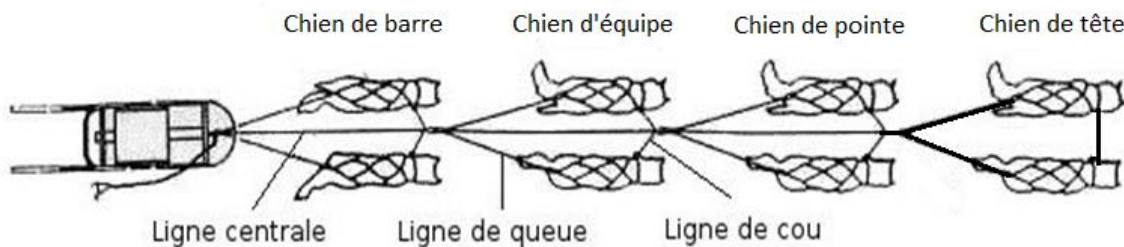
- un outil pour couper la ligne, approprié selon le matériel et facilement accessible;
- un outil multifonction adapté à la quincaillerie des attelages;
- des pièces de rechange adaptées au matériel, incluant minimalement :
 - un harnais;
 - une section de lignes (lignes de cou, portion de ligne centrale et autres sections selon le contexte);
 - un élastique pour freins;
- une corde suffisamment longue pour immobiliser l'attelage.

8. Les notions techniques de conduite d'attelage et de cani-rando

8.1. La conduite d'un attelage canin

8.1.1. Composition d'un attelage

Dans un attelage canin, chaque position a un rôle.



Chiens de tête

Les chiens de tête sont à l'avant de l'attelage. Ils guident l'équipe et suivent les demandes verbales du *musher*. Leur tâche est de garder la ligne tendue vers l'avant et de tourner l'attelage dans la direction demandée. Certains chiens de tête suivent les sentiers ou d'autres attelages tandis que d'autres sont capables d'être seuls et de se frayer un chemin hors-piste. Il existe donc différentes qualités de chiens de tête en fonction des conditions et de leur niveau d'entraînement et d'éducation.

Chiens de pointe

Les chiens de pointe assistent les chiens de tête. Ils répondent bien aux demandes verbales. Des chiens de tête au repos ou encore des chiens en voie de devenir des chiens de tête occupent souvent cette position.

Chiens d'équipe

Les chiens d'équipe sont placés entre les chiens de pointe et les chiens de barre. Le nombre de chiens d'équipe dans l'attelage dépend du contexte et de la puissance d'attelage désirée. Ils agissent comme puissance additionnelle de traction dans l'équipe.

Chiens de barre

Les chiens de barre se trouvent juste devant le traîneau. Ils sont la puissance principale de l'équipe. Il est commun de retrouver les chiens les plus puissants comme chiens de barre. Leur capacité à rester à l'extérieur des virages est essentielle pour une conduite fluide du traîneau.

8.1.2. Manœuvrer un traîneau



MISE EN PRATIQUE n° 6

Cette section présente une structure d'enseignement de conduite d'attelage qui s'adresse aux **participants**. Le guide doit adapter son discours au contexte et à l'environnement dans lesquels il est prévu de pratiquer le sport.

Les éléments sont placés en ordre de priorité d'enseignement.

1. Le guidon

Il faut maintenir un contact en tout temps avec le manche (en route, lors d'un arrêt, même lors d'une chute). La bonne position à adopter est la suivante : le corps est éloigné du guidon et les genoux sont fléchis, ce qui maintient le centre de gravité bas. Les épaules sont détendues et les mains tiennent le manche sans le serrer au point de s'épuiser, mais les bras sont engagés pour sentir le mouvement et pouvoir réagir.

2. Les freins et/ou le tapis ralentisseur

Une position adéquate permet d'actionner les freins des deux pieds sans les regarder. Pour appliquer plus de force sur les freins et freiner plus efficacement, tirer sur le manche vers le haut pour mettre plus de poids dans les pieds plutôt que s'appuyer sur le guidon.

3. La tension dans la ligne

Garder la tension dans la ligne centrale est la base de la conduite. Une perte de tension entraîne une perte de contrôle de la conduite, ce qui met l'attelage en danger. Deux facteurs affectent la tension :

Les chiens

Ce sont des êtres vivants dotés d'une concentration et d'une vitesse variables. Ils peuvent s'arrêter pour faire leurs besoins ou accélérer s'ils voient une distraction. Il faut rester attentif aux chiens et gérer le traîneau en conséquence.

La piste

Le traîneau étant sur des skis, il descend plus vite une pente que les chiens. Il faut toujours gérer la vitesse du traîneau dans une pente descendante, peu importe l'inclinaison.

- 3.1. Garder la tension dans la ligne permet aussi de garder la position dans le convoi. Maintenir une distance avec le traîneau qui se trouve devant permet de réagir rapidement. Les chiens de tête doivent rester derrière les skis du prochain traîneau. En aucun cas une équipe à l'arrière ne doit dépasser une autre équipe, à moins que cette manœuvre soit prévue.

Les manœuvres de dépassement seront traitées dans un autre cours.

Les risques lors de dépassement sont multiples, entre autres : mêlés dans l'ancre du traîneau avant ou dans la ligne de trait, ou encore altercations avec d'autres chiens. Ce sont des manœuvres qui nécessitent de l'entraînement et de l'expérience.

Immobiliser : Lors d'un arrêt amorcé par le guide, le convoi se referme, ce qui crée un effet d'accordéon. Les freins doivent être maintenus en tout temps, sauf si un système d'immobilisation est installé.

Installer l'ancrage : suivre le protocole en vigueur.

4. Les virages (techniques de base)

Il est important de prévoir les virages pour mieux les réussir. Ajuster la vitesse et être bien positionné avant que les chiens commencent à tourner est optimal.

Un traîneau « bien positionné » est un traîneau près de l'extérieur du virage. Par exemple, pour tourner à droite, le traîneau doit se positionner plus à gauche du sentier.

« Une bonne vitesse » signifie une vitesse adéquate pour franchir l'apex¹³⁴ du virage :

- Trop lent : le traîneau ralentit tellement qu'il se retrouve à l'intérieur du virage et sort de piste;
- Trop vite : le traîneau est propulsé à l'extérieur du virage.

La vitesse est ajustée avec le pied du virage sur le frein ou le tapis (pied gauche pour virages à gauche, pied droit pour virages à droite). L'autre pied ancre le ski extérieur au virage dans la neige.

Au moment où le participant veut que le traîneau tourne (après avoir franchi l'apex), il tire le manche vers l'intérieur du virage, baisse son centre de gravité et actionne le frein avec le pied du virage. Il doit maintenir cette position jusqu'à ce qu'il ne sente plus la force qui le tire vers l'extérieur.

Note : Les techniques de virage et de freinage évoluent avec l'expérience du participant et le type de pratique du sport. La technique expliquée précédemment est recommandée pour débiter.

5. Les chutes

Il est toujours possible de chuter. Ce n'est pas un échec.

Pour « bien » chuter, l'idéal est de tenir le manche pour ne pas perdre le traîneau et les chiens. Quand les chiens s'immobilisent, le traîneau peut être redressé et les freins doivent être appliqués rapidement. Avant de repartir, il faut procéder à la vérification de sécurité (voir la section 7.), surtout vérifier :

- Où est la cargaison (passager ou bagages)? Est-elle bien installée?
- Comment sont les chiens? Sont-ils emmêlés?

¹³⁴ Sommet d'un virage (LUSSON, Damien. « Apex en F1 : comprendre le point de coupure », dans *Las Motorsport*, [En ligne], 10 mars 2023. [<https://fr.las-motorsport.com/f1/blog/apex-en-f1-comprendre-le-point-de-coupure/4063/>] [Consulté le 7 juin 2023]).

- Le système d'immobilisation est-il toujours rangé à sa place? Est-ce que quelque chose traîne par terre et ne devrait pas? Tous les éléments du traîneau sont-ils en bon état?

En cas de perte de traîneau, voir la section 9.4. « Perdre un traîneau ou un autre objet tiré ».

Une personne qui est dans le panier sans conducteur doit avertir le guide, demeurer calme et rester dans le panier. Elle ne doit pas essayer de freiner avec sa jambe à l'extérieur du panier, car le risque de blessure est très élevé.

Si on est en tête de convoi, voir la section 9.4. « Perdre un traîneau ou un autre objet tiré ».

6. L'assistance dans les passages difficiles

Lors des montées ou des passages plus difficiles pour les chiens, il est recommandé de les encourager. C'est souvent le moment le plus exigeant de la randonnée.

Un encadrement constant est aussi important pour aider les chiens à focaliser, car le ralentissement les déconcentre.

7. La communication

Avec les chiens

Tout ce que fait le conducteur communique quelque chose aux chiens. Une bonne conduite rendra les chiens à l'aise et leur donnera confiance envers leur conducteur. À l'inverse, des freinages raides, une tension inconstante dans la ligne ou des cris leur feront perdre confiance. Les chiens, comme les jeunes enfants, peuvent réagir de manière imprévisible à ce qu'une personne dégage. L'adoption d'une attitude calme et enthousiaste leur permet de rester concentrés sur leurs tâches.

Avec les humains

Lorsque le convoi ralentit ou s'arrête, il faut lever une main pour l'indiquer au traîneau suivant.

Rapprocher les traîneaux (effet accordéon) permet à la voix du premier traîneau de porter assez loin, jusqu'à la fin du convoi.



À RETENIR – n° 22

La façon de manœuvrer un traîneau peut être expliquée de plusieurs façons, selon le public auquel le guide s'adresse. Le canevas présenté précédemment cible les éléments essentiels à la gestion des risques de l'activité.

Le guide se doit d'apprendre comment bien aider un attelage lors de passages difficiles. L'assistance de l'attelage demande un ensemble de techniques qui nécessitent un enseignement particulier, pour éviter de causer des préjudices aux chiens.

Exemple de techniques pour assister un attelage :

- Le guide commence avec des poussées à une jambe, comme sur une planche à roulettes.
- Le guide retire son poids des skis et marche avec le traîneau.
- Le guide pousse sur le manche : il est important de ne pas pousser le traîneau plus vite que les chiens. La tension dans la ligne est alors conservée.

Quand le guide reprend les skis, il le fait graduellement, car s'il saute directement sur les skis, le changement de poids peut perturber les chiens.

8.1.3. Manœuvres de départ



MISE EN PRATIQUE n° 7

Selon les installations, les manœuvres de départ peuvent varier. Voici les principes de base à connaître.

Départ

1. Une équipe en cours d'attelage est immobilisée : l'ancre est dans le sol, ou le participant est sur les freins, et les chiens de tête sont la plupart du temps attachés à un point fixe (ancrage) pour éviter que l'équipe se retourne. Les chiens de tête sont souvent attachés en premier pour cette raison : ils ont le rôle de tenir la ligne.
2. La façon la plus sécuritaire de déplacer un chien dans un chenil est de lui mettre son harnais, puis de le déplacer en contrôle vers l'attelage. Le déplacement peut se faire à l'aide du harnais ou autre (voir la section 7.4. « Le harnais »). Toutefois, selon le contexte, les chiens peuvent très bien se rendre seuls à l'attelage pour ensuite y être attelés. Cela dépend toujours de leur niveau d'entraînement éducatif.

3. Il est déconseillé de fixer les chiens de tête à un ancrage par leur ligne de cou, car l'équipe complète peut se mettre à tirer pour le départ et ainsi tirer directement leur cou. La portion de ligne centrale juste derrière eux est adéquate comme point d'attache à l'ancrage.
4. L'ordre d'attelage de l'équipe dépend des habitudes, de la routine, des comportements et de la personnalité des chiens.
5. L'attelage d'un chien sur la ligne consiste à attacher la ligne de trait à la corde du harnais, puis la ligne de cou à l'anneau du collier.
6. Mettre des bottines si nécessaire (cette étape peut être faite plus tôt selon le comportement des chiens ou selon leur entraînement).



Figure 55 : Chien attelé en position d'équipe

Source : Kinadapt.

Une fois tous les chiens attelés, attendre le signal de départ du guide responsable.

Lorsque le signal est donné, laisser au moins une longueur d'attelage avant l'équipe devant, puis :

7. Appliquer les freins.
8. Détacher les chiens de tête.
9. Retirer l'ancre et la ranger en sécurité, le cas échéant.
10. Relâcher graduellement le frein.

8.1.4. Manœuvres en convoi



MISE EN PRATIQUE n° 8

Lors d'un embranchement, signaler la direction au traîneau suivant en pointant avec le bras.

Lors d'un arrêt, signaler l'arrêt au traîneau suivant en levant le bras vers le ciel.

Lorsque l'équipe de tête est engagée dans l'embranchement, le guide doit s'arrêter suffisamment loin pour que les équipes à sa suite puissent passer l'embranchement et être visibles. En cas de long convoi, le traîneau en tête doit minimalement avoir un visuel avec le traîneau devant celui du guide suivant. Le guide suivant fera de même avec son dernier traîneau, etc.

Lors d'un passage technique à plus haut risque de chute :

- expliquer la manœuvre à effectuer en s'assurant que tous les participants peuvent entendre;
- selon le niveau de difficulté, demander de respecter une distance plus ou moins grande entre les traîneaux pour être en mesure de réagir advenant une chute;
- le traîneau de tête doit se positionner de façon à pouvoir voir facilement les traîneaux à sa suite et à pouvoir immobiliser facilement son traîneau pour intervenir.

Si un participant a besoin d'aide pour effectuer la manœuvre, un guide peut monter sur ses skis et se placer selon l'une des méthodes suivantes.

- Méthode « golfeur » : le guide se place derrière le participant et tient le guidon en passant ses bras de chaque côté du participant.
 - Expliquer que c'est la personne à l'arrière qui contrôle les freins/le tapis ralentisseur.
 - Cette méthode est très efficace pour contrôler complètement le traîneau.
 - Toutefois, si le guide est plus petit que le participant, il est difficile pour lui de voir devant.
- Méthode « planche à voile » : le participant se tient sur un ski, le guide sur l'autre ski. Ils sont côte à côte.
 - Expliquer le rôle du participant dans la manœuvre (transfert de poids).
 - Expliquer que c'est le guide qui contrôle les freins/le tapis ralentisseur.

Voir la section 9.2. pour des détails sur les procédures en cas de mêlées ou de perte de traîneau.

Voir la section 9.3. pour des détails sur les procédures de gestion des altercations.

8.1.5. Changements d'allure

Les changements d'allure peuvent être utilisés pour plusieurs raisons :

- garder sa position dans le convoi;
- ralentir l'objet à tirer lors d'une descente;
- motiver l'attelage.

Pour plus de détails sur les allures, consulter l'annexe 5.

8.1.6. Manœuvres d'arrivée ou d'arrêt en chemin



MISE EN PRATIQUE n° 9

Dès qu'un arrêt est prolongé ou que le convoi est arrivé à destination, le guide suit les étapes suivantes.

1. Immobiliser les traîneaux (ancrer ou utiliser d'autres moyens d'immobilisation).
 2. Appliquer le plan de soins (féliciter les chiens, collations, retour au calme, etc.).
 3. Enlever toutes les bottines, le cas échéant.
 4. Désatteler en commençant par les chiens de barre, à moins d'indications contraires. Le retrait du harnais est le moment idéal pour inspecter le chien (voir l'annexe 13.).
 5. Inspecter le matériel et le ranger selon les procédures.
 6. Communiquer toute information (chiens, équipement, passager, événement) au chef-guide lors d'une séance de bilan.
-

8.2. Les notions techniques de cani-rando

Avant l'activité

- L'échauffement¹³⁵

Les participants sont encouragés à s'échauffer avant le début de l'activité. La vitesse de course de la plupart des chiens étant plus grande que celle de l'humain, un départ en cani-rando implique que le participant se déplace plus rapidement dès le début de l'activité qu'il ne le ferait sans chien. Un départ rapide sans préparation augmente le risque de blessures. L'échauffement peut aussi prendre en considération le type de sentiers qui seront parcourus. Les concepts d'échauffement chez le chien feront l'objet d'une spécialisation.

- Le choix du duo humain-chien

Il est recommandé que le choix du chien soit adapté aux habiletés physiques du participant. La différence de poids entre le chien et le participant est aussi à considérer. Même s'il n'existe pas de recommandation chiffrée, le principe de précaution est de mise : si le poids du participant est semblable ou inférieur à celui du chien, il sera difficile pour le participant d'immobiliser le chien. Contrairement à d'autres sports attelés, le participant en cani-rando n'a pas de freins autres que sa propre force. Pouvoir s'immobiliser est essentiel et est conditionnel à un départ sécuritaire en cani-rando.

Pendant l'activité

En tout temps, la supervision du port adéquat de l'équipement est recommandée. Avec la traction du chien et les mouvements du marcheur, la ceinture, même si elle est bien ajustée au départ, peut se déplacer et devenir inconfortable. Le guide peut encourager le participant à surveiller son équipement et à prendre le temps de l'ajuster.

Après l'activité

1. Féliciter le ou les chiens, appliquer le plan de soins (collations, retour au calme, etc.).
2. Enlever toutes les bottines le cas échéant.
3. Désatteler le ou les chiens : le retrait du harnais est le moment est idéal pour inspecter le chien (mobilité, pattes, coussinets, etc.).
4. Assister le participant pendant le retrait de l'équipement.
5. Inspecter le matériel et le ranger selon les procédures.
6. Communiquer toute information (chiens, équipement, passager, événement) au guide lors d'un exposé sur la sécurité.

¹³⁵ LA CLINIQUE DU COUREUR. Préparation à l'entraînement, [Fichier PDF], 2001, [<https://az675379.vo.msecnd.net/media/2330412/b-10-preparationentrainement.pdf>].



MISE EN PRATIQUE n° 10

Voici des éléments à considérer pour diminuer les risques et faciliter le déroulement agréable de l'activité.

Terminologie

- Contrôle court : tenir le chien au harnais juste derrière son collier.
 - Contrôle moyen : tenir le chien à la fin du harnais, un peu comme on tient un chien-guide.
 - Contrôle long : tenir la longe élastique.
1. Tenir son chien en contrôle court lors du déplacement vers l'aire de départ.
 2. Lors du départ, relâcher le contrôle graduellement jusqu'à ne plus tenir en main la longe. Les deux bras doivent servir à courir, et non à tenir le chien.
 3. Suivre le convoi sans dépasser. Conserver une distance raisonnable avec le participant devant afin d'éviter que le chien à l'arrière puisse croiser devant les jambes du participant à l'avant.
 4. Lors d'un dépassement, les deux participants tiennent leur chien en contrôle court, à moins d'indications contraires.
 5. Pour effectuer une descente contrôlée, s'asseoir dans le harnais en pliant les genoux et les hanches. Avec l'expérience, les techniques de descente peuvent évoluer.
 6. Pour s'immobiliser, donner la demande verbale en s'asseyant dans le harnais. Une fois l'arrêt effectué, « ravalier » la longe jusqu'au harnais du chien pour le tenir en contrôle court ou moyen, selon la situation.
 7. Lors des pauses, attendre son tour pour laisser le chien s'abreuver et garder le chien en contrôle moyen à proximité d'autres participants.
 8. Pour changer de direction, donner la demande verbale. Lorsque le chien a besoin d'aide pour être guidé vers le droit chemin, aller chercher le harnais en contrôle court pour le guider. Tirer sur la longe élastique est inutile et contre-productif.
 9. Demandes verbales et gestion de la vitesse : Tout ce que fait le participant communique quelque chose aux chiens. Une bonne gestion du départ et des obstacles les rendra à l'aise et leur donnera confiance envers leur coureur. À l'inverse, des freinages raides, une tension inconstante dans la longe ou des cris leur feront perdre confiance. Les chiens, comme les jeunes enfants, peuvent réagir de manière imprévisible à ce qu'une personne dégage. Adopter une attitude calme et enthousiaste leur permet de rester concentrés sur leurs tâches.
 10. Si une altercation éclate entre deux chiens, le participant concerné se détache de l'attelage et applique les mesures de gestion des altercations. Il n'est pas recommandé de tirer sur la longe. Le guide applique les principes de gestion des altercations éventuelles (voir la section 9.3.).
 11. Toujours garder le chien devant soi, sauf lors des passages techniques.

9. La sécurité lors de la pratique d'activités d'attelage canin

9.1. Notions de sécurité générales

Les sports attelés sont caractérisés par quatre éléments importants, qui demandent de bien considérer l'environnement de pratique :

- la force de traction;
- la vitesse;
- l'imprévisibilité relative des chiens;
- le lien physique qui relie tous les participants (l'attelage).

En préparation de l'activité, l'application des procédures pour sécuriser l'espace est recommandée. Cette section met en lumière les éléments importants à prendre en considération. Certaines actions peuvent être posées en amont par le gestionnaire ou par un autre membre de l'équipe, mais le guide en poste doit s'assurer qu'elles ont été effectuées.

9.1.1. Avant l'activité

9.1.1.1. Choix du parcours

- Reconnaissance du parcours pré sortie :
 - Repérer tout sentier impraticable ou à risque et modifier l'itinéraire en conséquence.
 - Choisir un parcours adapté aux participants et aux chiens.
- Analyse des conditions du parcours, par exemple :
 - Une neige dure et glacée augmente beaucoup la vitesse des attelages et complique le freinage.
 - Un sol détrempé après la pluie implique un plus grand risque de dérapage.
- Distance :
 - Pendant la période d'entraînement présaison
 - Selon les principes de physiologie de l'exercice et de biomécanique, la distance prévue pour une équipe devrait suivre une progression saine et éviter les changements drastiques. Bien qu'il n'existe pas de consensus à propos de la progression optimale, une variation d'environ 10 % de la distance entre 2 semaines d'entraînement consécutives semble limiter le risque de blessures¹³⁶.

¹³⁶ BOMPA, Tudor O., et Carlo A. BUZZICHELLI. *Periodization: Theory and Methodology of Training*, 6^e éd., Human Kinetics, 2018.

- Pendant la saison intensive
 - Conserver un registre d'activité et le consulter lors de la planification permet d'éviter une gestion du volume d'activité inadéquate ou des variations rapides de distances, qui peuvent causer une fatigue ou des blessures.

9.1.1.2. Examen de l'environnement : l'aire de départ

- S'assurer que l'aire de départ est exempte d'objets contondants, d'obstacles ou de distractions inutiles :
 - Il est judicieux de prévoir une personne responsable de gérer le trafic en cas de départ dans une zone partagée avec d'autres disciplines.
- Vérifier la solidité des ancrages pour les attelages.

Le système d'ancrage varie selon plusieurs paramètres (voir la section 7.5.6. « Les systèmes d'immobilisation »).

9.1.1.3. Préparation des équipes de chiens

La préparation d'une équipe adaptée aux conditions de l'activité est un gage de sécurité. Pour ce faire, le guide doit tenir compte :

- de sa connaissance approfondie de chaque chien, qui est cruciale pour la sécurité de l'activité;
- de la lecture de l'expression de leurs comportements (malgré une grande connaissance des chiens), qui est essentielle et qui peut obliger le guide à complètement changer la composition prévue;
- des conditions des pistes, qui influencent le choix de la composition de l'équipe;
- de l'habileté du conducteur, pour qu'il soit toujours en mesure d'immobiliser l'attelage.

9.1.1.4. Vérification de l'équipement d'attelage canin

Consulter les sections 7.5.7. et 7.6.4. pour la vérification de l'équipement d'attelage canin.

9.1.1.5. Vérification de l'équipement du guide

L'équipement du guide doit minimalement comprendre :

- un appareil de communication;
- une trousse de réparation (voir la section 7.7.1.);
- une laisse et des sections de lignes;
- une trousse de premiers soins humains et canins;
- une lampe frontale avec piles chargées (selon le type d'activité).

9.1.1.6. Vérification de l'équipement du participant

L'équipement du participant doit comprendre :

- des bottes ou des chaussures avec semelles antidérapantes, bien isolées lors de conditions hivernales;
- un habillement multicouche;
- des gants ou des mitaines qui offrent une prise suffisante pour tenir le guidon;
- des lunettes de ski, une visière de casque ou tout autre accessoire adéquat selon les conditions (ex. : casquette et lunettes fumées lors d'attelage sur terre).
- un casque, si requis.

9.1.1.7. Séance d'information sur la sécurité

Voir l'annexe 9.



MISE EN PRATIQUE n° 11 **À faire AVANT l'activité**

- Choix du parcours
 - Examen de l'environnement
 - Préparation des équipes de chiens
 - Vérification des équipements du guide
 - Vérification des équipements des participants
 - Séance d'information sur la sécurité
-

9.1.2. Durant l'activité

9.1.2.1. Grille de lecture de performance des participants humains

Chaque participant s'initie au sport avec un bagage d'habiletés différentes. La grille d'indicateurs de performance du participant cible les éléments à améliorer dans le but de guider le participant vers une meilleure maîtrise de la discipline.

GRILLE D'INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PARTICIPANT

Aspect	Éléments à améliorer	Éléments maîtrisés
Physique	- La contraction musculaire générale du corps est exagérée - L'effort est démesuré et peu adapté - Les muscles du haut du corps sont trop sollicités	- Alternance rythmée de phases toniques et de relâchements, suivant la difficulté des passages - Synchronisation des actions du haut et du bas du corps
Pose des mains sur le guidon	- Trop précipitée, manque de précision - Utilisation dominante des mains dans une seule position	- Le guidage de la main permet l'exploitation optimale du volant - La position précise l'information des sensations
Pose des pieds sur les patins et le ralentisseur	- Pose grossière des pieds et du talon - Oubli de la pose des pieds sur le ralentisseur/le frein	- Utilisation variée de la chaussure : plante, talon - La conduite du pied se réalise en fonction du terrain (nature, profil, courbe, intersection, etc.) et des chiens (allure, arrêt soudain, etc.)
Équilibre postural	- Position statique - La phase de rééquilibration domine - Les jambes raides élèvent le centre de gravité et n'absorbent pas les chocs	- La position générale du corps s'adapte au profil du terrain, à sa nature et à l'action des chiens - Le poids du corps est réparti sur une ou deux jambes avec aisance - Rabaissement du centre de gravité par les jambes
Transfert de poids	- Peur du déséquilibre - Le bassin s'oriente rarement vers le traîneau et/ou vers un patin, ce qui nuit à la continuité des mouvements - Utilisation incomplète des jambes dans les virages	- L'alignement précis du bassin sur le pied d'appui assure la fluidité de la conduite - Utilisation rapide des jambes - Enchaînement aisé des courbes et des passages à flanc de montagne - Très bonne anticipation¹³⁷ lors de la conduite d'un traîneau chargé

¹³⁷ Anticipation : Le cerveau est avant tout un système biologique qui permet d'anticiper, c'est à dire qu'il simule en interne les possibilités de l'action avant qu'elle se produise : la grenouille qui veut attraper une mouche ne peut

Aspect	Éléments à améliorer	Éléments maîtrisés
	- Perte d'équilibre dans les courbes prononcées et les flancs de montagne - Difficulté à conduire un traîneau chargé	
Coordination motrice	- Mouvements saccadés et imprécis - Les actions sont dictées par une formation sommaire - Peu ou pas de coordination lors du pédalage et/ou de la course à côté du traîneau en action - Réception aléatoire des chutes - Peu de contrôle de la vitesse et des allures des chiens - Coordination inexistante entre la glisse du traîneau, les mouvements des chiens et la communication - Manœuvres inadéquates des équipements	- La vitesse s'harmonise à la difficulté et aux capacités énergétiques - La morphologie et l'économie énergétique dictent la recherche du bon placement - Coordination maximale de l'action du haut et du bas du corps lors du pédalage ou de la course au côté du traîneau en action - Anticipation pour la réception des chutes - Bon contrôle de la vitesse et des allures des chiens - Interaction entre la glisse du traîneau, les mouvements des chiens et la communication - Juste manœuvre des équipements
Champ visuel	- L'information visuelle domine - Le champ visuel efficace se limite au rayon d'action du traîneau	- Les informations kinesthésiques sont responsables de l'ajustement final du geste - Le champ visuel s'élargit vers le devant et les côtés grâce à une grande mobilité de la tête et du corps
Biomécanique et facteurs énergétiques	- Souplesse faible - Placement segmentaire grossier - Aucun placement du centre de gravité	- Souplesse articulaire spécifique - Alignements segmentaires fins - Finesse de la projection du centre de gravité

pas aller lancer sa langue ou attraper la mouche là où elle est! Sans cela, elle la raterait toujours. Il faut toujours aller là où sera la mouche (BERTHOZ, Alain. *Le sens du mouvement*, 1997).

Aspect	Éléments à améliorer	Éléments maîtrisés
	- Peu de facultés à maintenir un effort long d'une intensité moyenne à élevée - Méconnaissance des règles de base de la diététique humaine	- Qualité d'endurance et de résistance - Applique une diététique humaine
Lecture de l'itinéraire	- Conception sommaire du terrain, en raison de la perception restreinte du champ visuel, et omission de la réaction des chiens - La pauvreté du vécu engendre des réponses incomplètes ou inadaptées	- L'information prend en compte le terrain, mais également la réaction des chiens - Les schémas d'actions prévus et exécutés s'adaptent à la nature des passages - L'anticipation se règle sur une représentation correcte de l'action à réaliser
Psychologique	- Lenteur ou inhibition dans le traitement de l'information sur le plan moteur et en matière de la perception et de la prise de décision - Manque de détente et appréciation subjective des événements - Grand décalage entre l'appréciation du risque et la réalité - Report de la responsabilité sur le guide ou le formateur - Trop d'informations à gérer en même temps - Anxiété dans un environnement hostile (vent, froid, poudrerie, terrain accidenté, chiens fougues, etc.) - Peu de résistance au stress lié à l'activité - À l'aise avec un seul type nerveux de chiens	- Efficacité du traitement de l'information sur le plan moteur et en matière de la perception et de la prise de décision - Prépondérance du raisonnement - La maîtrise des émotions et l'assimilation des règles de sécurité mènent à une plus grande objectivité par rapport à la perception des risques - Prêt à partager des responsabilités, dépendamment des tâches à exécuter - Capacité d'adaptation à un environnement hostile (vent, froid, poudrerie, terrain accidenté, chiens fougues, etc.) - Tolérance au stress lié à l'activité - Interaction avec n'importe quel chien

Aspect	Éléments à améliorer	Éléments maîtrisés
Relation avec les chiens	- Doit vaincre son appréhension (sa peur) - Difficulté d'établir une relation avec le chien - Manque de connaissance sur la perception canine - Le chien établit ses règles hiérarchiques - Communication avec l'animal inexistante ou démesurée - Attitude inadéquate vis-à-vis du comportement du chien - Ne mesure pas les conséquences de ses actes - N'adopte pas une attitude fidèle à lui-même - Manque de patience et de calme - Difficulté à s'adapter à différents types de chiens (est rigide)	- Connaît les codes comportementaux du chien - Utilise une stratégie appropriée - Applique judicieusement la communication - Effectue le bon choix de la conduite face à une demande - Adopte une attitude fidèle à lui-même - Reste patient et calme - Encadre bien les chiens à sa charge - Bonne capacité à adapter sa façon de faire en fonction du chien (type, personnalité, etc.)

9.1.2.2. Grille de lecture de performance des participants canins

Comme mentionné à la section 5, les chiens communiquent. La grille qui suit répertorie des exemples d'actions à poser en réaction aux situations et aux comportements les plus communs, et ce, en fonction de la formation du guide d'attelage canin **niveau 1**. Plus le guide se formera, plus son champ d'action s'élargira, au même rythme que sa capacité de communication et de compréhension de l'animal.

GRILLE DE LECTURE DE PERFORMANCE

Observation	Exemples d'actions à poser
-------------	----------------------------

Avant l'attelage

Note : Si les actions proposées n'améliorent pas la situation, faire appel à un responsable.

Le chien refuse le harnais : se couche au sol, ne se laisse pas approcher, ne veut pas sortir de sa niche.	Approcher le chien sans le harnais pour voir si le comportement diffère. Si oui, suivre le protocole de mise de harnais. Vérifier l'ajustement du harnais et vérifier si le chien présente des signes de douleur ou d'irritation par frottement.
Le chien retire son harnais une fois attelé.	Saisir le collier du chien et détacher la ligne de trait. Replacer le harnais et attacher au collier. Vérifier l'ajustement du harnais et vérifier si le chien présente des signes de douleur ou d'irritation par frottement.

Pendant l'attelage

Le chien court sans tendre sa ligne. Le chien reste couché au départ.	Encourager selon les demandes en vigueur. Vérifier : - l'équipement (la ligne, la ligne de cou, l'ajustement du harnais et du collier); - les pattes et les coussinets; - les chiens autour de lui : crainte, chiens trop rapides pour lui; - la conduite du conducteur; - les possibilités de distraction du chien. Noter l'emplacement (côte, virage, historique d'incident à cet endroit).
--	---

Le chien coupe la ligne de trait.	Vérifier : - l'équipement (la ligne, la ligne de cou, l'ajustement du harnais et du collier); - les pattes et les coussinets; - les chiens autour de lui : crainte, trop rapides pour lui; - la conduite du conducteur.
Le chien galope alors que tous les autres sont au trot.	Ce chien n'a peut-être pas encore appris à trotter. La vitesse de l'équipe n'est peut-être pas adaptée à l'entraînement du chien (trop rapide ou trop lente). Vérifier si la ligne de cou n'est pas trop courte. Prendre note que ce chien a peut-être besoin d'entraînement et le communiquer à l'équipe. Ralentir l'attelage pour ramener ce chien au trot. Après ces interventions, si le chien revient toujours au galop, il est possible que le galop soit une allure plus confortable pour lui.
Le chien freine et tente de retirer son harnais.	Arrêter l'attelage. Rassurer le chien par demandes verbales et contact. Vérifier l'équipement et le chien. Noter l'emplacement (côte, virage, historique d'incident à cet endroit).
Le chien boite (ex. : mouvement asymétrique des épaules ou des hanches).	Vérifier l'équipement, les pattes et les coussinets en attendant une inspection physique complète par le guide niveau 2. Retirer le chien de l'attelage et suivre le protocole en vigueur.
Le chien lève une patte lors des pauses (signe d'inconfort et/ou de froid aux pattes).	Vérifier les pattes et les espaces interdigitaux. Appliquer de la crème et mettre des bottines. Si la situation persiste, retirer le chien de l'attelage et suivre le protocole en vigueur.

Le chien court en diagonale (<i>crabbing</i>).	Changer le chien de côté de ligne. Vérifier l'équipement (choix du type de harnais). Certains chiens peuvent être plus à l'aise de cette façon, mais il existe plusieurs éléments à prendre en considération avant d'arriver à cette conclusion.
Le chien se retourne pour regarder le conducteur ou un autre chien : - cela peut être un signe de distraction, mais aussi une crainte du traîneau; - cela peut être un signe que le chien a besoin de ralentir ou de s'arrêter.	Vérifier s'il n'y a pas de chiens qui causent une distraction (ex. : femelle en chaleur, chien avec qui il joue souvent). Vérifier l'âge du chien (manque de confiance ou manque d'entraînement). Améliorer sa conduite avec un freinage plus graduel (utiliser un tapis ralentisseur) et des virages fluides sans dérapages. Noter l'emplacement (côte, virage, historique d'incident à cet endroit).
Le chien provoque une « altercation éventuelle ».	Arrêter l'attelage. Appliquer les mesures de gestion des altercations (voir la section 9.3.).
Le chien tente de ralentir en descendant une côte ou n'arrive pas à suivre la cadence (indices : ligne de cou tendue vers l'arrière, ligne de trait relâchée).	Toujours ralentir au rythme du chien le plus lent. Vérifier le chien, sa place, le conducteur et les équipements.
Le chien écume (voir la charte de l'annexe 3).	Arrêter l'attelage et offrir de l'eau. Communiquer avec l'équipe et appliquer le protocole.
Le chien montre des signes anormaux (voir la section 6.3.5. concernant les soins).	Arrêter l'attelage. Communiquer avec l'équipe et appliquer le protocole.

9.1.3. Après l'activité

Le protocole de clôture d'activité commence dès que les attelages sont immobilisés à l'aire d'arrivée.

Le protocole de clôture avec les participants a pour but de :

- faire un lien entre l'activité et le départ des participants;
- permettre au participant d'intégrer son activité;
- répondre aux questions et écouter la rétroaction des participants (réflexions, sensations, questions, sentiments, etc.).

Le protocole de clôture avec les guides a pour but de :

- permettre à chaque guide d'intégrer son activité;
- poser des questions et fournir des rétroactions (les sentiers, les clients, les chiens, les équipements);
- prendre des décisions en équipe à court, moyen et long terme.

Ces deux protocoles de clôture contribuent à la gestion des risques et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration continue de la prestation d'activités.

9.2. Démêler un attelage

Les mêlées peuvent se produire avec les meilleures équipes et les meilleurs *mushers*. Plusieurs mesures de prévention peuvent toutefois être appliquées. Voici des recommandations.

La prévention

- Entraîner les chiens de tête dans diverses conditions : distractions, conducteurs variés, sentiers divers, directions différentes.
- Créer des mises en situation où les chiens peuvent commettre des erreurs afin de les corriger et ainsi de leur enseigner ce qui est souhaité sans stress ni pression.
- Entraîner tous les chiens à réagir aux demandes nécessaires lors d'une mêlée : les chiens doivent comprendre ce que signifie rester sur le sentier, tenir la ligne, aller vers l'avant, être immobiles.
- Lever les pattes des chiens, les habituer aux manipulations faites sur leur corps.
- Donner des directions claires et à l'avance, avant les intersections.
- Lors d'un changement de direction compliqué (ex. : demi-tour), guider les chiens de tête et, selon leur niveau d'entraînement, ne pas hésiter à demander de l'aide pour guider le reste de l'équipe.
- Manipuler souvent les lignes de trait pour bien reconnaître chaque partie lors de situations d'urgence.
- Lors de la formation des participants (présentation des éléments de sécurité et cours de conduite), expliquer les procédures « maison » lors de cette situation (voir l'annexe 9).

La gestion

- Rester calme et demander l'arrêt.
- Immobiliser le traîneau doucement pour éviter de mettre la mêlée sous tension.
- Retenir la ligne centrale : cela évite que les chiens mettent l'attelage sous tension et qu'ils resserrent la mêlée. Faire reculer l'avant de l'attelage (ou avancer le traîneau en tenant la ligne centrale) fait diminuer la tension.
- Détacher les lignes de trait ou de cou (selon la mêlée) des chiens qui font partie de la mêlée. Il est possible de se servir de la laisse.
 - Un chien qui ne se sent pas coincé est moins susceptible de réagir envers ses partenaires.
 - Éviter de détacher les lignes de trait des chiens de tête, car ils ne seront plus attelés (si ce n'est pas possible qu'ils soient libres).
- Guider les chiens de tête vers l'avant sans mettre de tension dans la ligne et leur demander de rester immobiles ou de regarder vers l'avant. Chez les équipes moins entraînées, il est parfois nécessaire d'ancrer les chiens à un arbre ou de faire appel à une aide pour tenir leur harnais.
- Le guide ne devrait pas tenter d'allonger la ligne tant qu'il n'est pas certain qu'aucun chien n'a les pattes entourées par la ligne.
- Si un chien est très coincé et que le guide n'arrive pas à calmer l'attelage, le guide doit couper la corde qui retient le chien.

9.3. Gestion des « altercations éventuelles » des chiens pendant l'activité et sur le lieu de vie des chiens

Le titulaire d'un certificat de guide d'attelage canin niveau 1 est une personne apte à encadrer un groupe de participants avec des chiens sans difficulté d'apprentissage¹³⁸ et qui ne présentent pas de risque particulier de dangerosité (non détectable) envers les humains et les chiens en dehors de ceux inhérents à l'espèce canine.



À RETENIR – n° 23

Toute cette section est à assimiler par le guide d'attelage canin niveau 1.

Terminologie

Une « altercation éventuelle » se définit comme une action épisodique d'un chien envers un individu, causant un dommage psychologique et/ou physique. Cette altercation est adaptée aux circonstances et permet à l'animal de s'ajuster au milieu qui l'entoure et à ses changements.

Une altercation comprend¹³⁹ :

- **Les comportements agonistiques** ou de résolution de conflit
 1. Dérobade : jeu de mimiques et de vocalises, jeu de postures (ex. : antérieur bas, tête et nuque allongées, position latérale, position en T), bousculade, poursuite, bonds, encerclement, mordillement des zones de la tête et des épaules, activités de substitution¹⁴⁰, signaux d'apaisement¹⁴¹, faire « n'importe quoi » (*fooling around*), action de distanciation (d'évitement), d'immobilisation, de fuite.
 2. Affrontement :
 - offensif : le chien va vers l'individu pour l'agresser;
 - défensif : le chien agresse lorsque l'individu vient vers lui.

¹³⁸ L'apprentissage est un processus biologique qui permet à un animal de modifier son comportement dans un environnement imprévisible grâce aux connaissances acquises au fil de ses expériences (CLOUTIER, Danielle. *Comportement du chien et du chat : observer, comprendre, modifier*, CCDMD, 2008, 408 p.). Les facteurs sous-jacents aux difficultés d'apprentissage : neurodéveloppement de l'animal, dysfonctionnement neurologique, jalons de l'apprentissage, bien-être (voir la section 6. « Le bien-être et la bientraitance des chiens »).

¹³⁹ BEAUDET, Richard. *Agressivité et anxiété*, Alliance internationale des intervenants en comportement animal, 2007.

¹⁴⁰ Activité de substitution : comportement répétitif dont la fonction est de soulager l'animal. Le comportement va spontanément s'arrêter si l'animal est apaisé (SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE DU COMPORTEMENT ANIMAL, 2022).

¹⁴¹ Voir la section 5.9. « Les expressions transitoires chez le chien : les « signaux d'apaisement » ou « activités de déplacement ».

- **Les comportements d'agression**

Il existe de très nombreux types d'agressions (plus d'une trentaine). Ils ne sont pas traités dans ce manuel, mais la partie suivante explique brièvement ce qu'est un comportement d'agression.

Un comportement d'agression comprend une structure de quatre actes moteurs¹⁴² :

- phase de début : menace, intimidation;
- phase d'action : attaque, morsure;
- phase de fin : apaisement des émotions;
- phase réfractaire : intervalle entre chacun des actes agressifs.

Une altercation n'est pas adaptée, est donc pathologique, quand :

- l'acte n'est pas adéquat compte tenu du contexte;
- l'acte cause une blessure invalidante;
- l'acte ne permet pas le retour à l'équilibre émotionnel de l'animal;
- la phase réfractaire est de courte durée;
- la fréquence des actes est élevée et/ou récurrente;
- les postures sont incompréhensibles;
- les capacités d'apprentissage s'estompent;
- au cours d'une agression, la structure des quatre actes moteurs est modifiée;
- au cours d'une agression, il y a présence d'une morsure puissante et non contrôlée (au-delà d'un hématome léger).

Altercation et distance¹⁴³ (voir la section 5.1. « Les expressions dans la communication »)

La distance de fuite ou de sécurité représente la première limite à partir de laquelle le chien va éprouver de la crainte, un malaise ou une menace envers son bien-être. Il va envisager des stratégies afin de maintenir le stimulus menaçant en dehors de cette limite, à savoir des postures d'apaisement ainsi que des manœuvres d'évitement, de fuite, d'immobilité et d'agression.

La distance critique représente la limite à partir de laquelle le chien va éprouver de la peur. Il va mettre en place des stratégies de survie et des manœuvres extrêmes de défense : agression explosive ou détachement de l'extérieur (perte de conscience).

Une altercation peut se faire dans l'espace social, lors de l'ingérence d'un chien et/ou d'un humain avec qui le chien a été socialisé.

Une altercation peut se faire dans l'espace personnel lors d'une manipulation douloureuse.

¹⁴² DEHASSE, Joël. *Le chien agressif*, Publibook, 2005.

¹⁴³ *Ibid.*

Qu'est-ce qui pourrait déclencher une altercation éventuelle?

L'altercation éventuelle est souvent liée à plusieurs facteurs (ex. : humeur, émotion, cognition, perception, acte moteur, acte du système nerveux autonome, organisme) et peut être déclenchée par (liste non exhaustive) :

- un manque de confiance en soi;
- une sensation de se retrouver avec un espace de fuite restreint;
- une sensation de pression psychologique (sensation psychique¹⁴⁴);
- une perception altérée;
- une couverture inadéquate des besoins;
- un inconfort physique;
- une condition médicale particulière antérieure, sous-jacente ou actuelle;
- la mise en place et l'évolution précaires des comportements chez le chiot, le juvénile, le chien adulte et le vieux chien (ex. : lacune dans les apprentissages et/ou dans l'inhibition et l'intégration des réflexes pendant les périodes et stades de développement de l'animal);
- une douleur;
- un état anxieux ou dépressif, un excès d'humeur;
- une composante de personnalité « hyper »;
- la peur d'un stimulus précis.

Comment le guide pourrait-il prévenir une altercation éventuelle?

Le guide peut prévenir une altercation éventuelle :

- en respectant la constitution des équipes de chiens et des places dans le chenil;
- en revoyant la place du chien selon les circonstances, le développement de l'animal et ses conditions de santé;
- en respectant les distances chien-chien; chien-humain; chien-environnement (ex. : infrastructure, banc de neige, véhicule, etc.);
- en reconnaissant le langage du chien;
- en manipulant et en déplaçant le chien adéquatement en tout temps;
- en encourageant un état d'attention chez le chien;
- en reconnaissant le confort physique du chien, les blessures et les problèmes de santé de base;
- en connaissant les besoins du chien;
- en surveillant le cycle menstruel des chiennes;
- en consultant les registres des soins et des activités de l'entreprise;
- en transmettant toute information pertinente sur les conditions des chiens aux membres du personnel;
- en s'assurant que les consignes techniques et de sécurité sont bien appliquées par les participants;
- en portant attention aux quasi-altercations éventuelles.

¹⁴⁴ Le produit de deux forces mentales qui tirent dans des directions opposées.

Que faire pour que le chien ne recommence pas?

Pour que le chien ne recommence pas, l'entraînement et la socialisation adéquate des chiens ensemble sont à privilégier.

Qu'est-ce qui pourrait stopper une séquence d'altercations éventuelles?

Pour tenter de stopper une séquence, le guide doit :

- demeurer calme et confiant dans ses gestes et paroles;
- analyser la situation et sécuriser les lieux et les participants (canins et humains). Le guide ne doit pas hésiter à demander de l'aide au personnel de l'entreprise;
- agir dès les tout premiers signes d'une altercation;
- intervenir sans mettre en danger l'humain ou le chien;
- poser toute action qui peut désamorcer la séquence, par exemple :
 - intégrer des éléments de surprise pour interrompre la séquence;
 - utiliser un mot que les chiens ont l'habitude d'entendre (ex. : en avant, viens, etc.);
 - intervenir directement auprès du chien ou des deux chiens à l'aide d'une laisse ou de tout outil non contondant;
 - éviter toute intervention pouvant induire de la douleur aux chiens impliqués;
- prendre en compte qu'une intervention directe sur un chien qui mord un de ses congénères peut causer de graves blessures (déchirure de tissus);
- attendre un retour au calme complet lorsque l'altercation est terminée;
- inspecter et gérer les blessures selon les procédures en vigueur;
- corriger la cause de l'altercation avant de reprendre l'activité (il peut être nécessaire d'isoler le ou les chiens sur une section de ligne supplémentaire);
- informer les participants de la situation et de l'intervention en cours, de même que des mesures prises pour éviter un autre événement. Au besoin, rappeler les instructions expliquées lors de la présentation des éléments de sécurité.

9.4. Perdre un traîneau ou un autre objet tiré

Étant donné que la plupart des sports canins attelés impliquent un attelage ou un objet tiré sur lequel le participant prend place sans y être harnaché, il est toujours possible que le participant perde l'attelage. Dans la majorité des cas, l'attelage continue d'avancer vers l'avant, laissant le participant derrière.

La perte d'un objet tiré est une situation risquée qui demande une réaction rapide pour éviter toute aggravation de la situation. Pour prévenir et gérer ce genre de situation, il est impératif d'appliquer toutes les mesures de sécurité mentionnées précédemment dans ce manuel et de considérer les points suivants.

Prévention

- Informer les participants des difficultés de l'activité (avant et pendant).
- Attribuer des objets à tirer (sans charge ou avec charge) aux participants en fonction de leur habileté.
- Mettre à la disposition des participants des équipements fonctionnels (ex. : type de frein) et un attelage adéquat.
- Garder les mains sur le guidon en tout temps, même à l'arrêt. Lorsque c'est impossible, immobiliser avec un ancrage adéquat.
- Entraîner les chiens de tête dans diverses conditions : distractions, conducteurs différents, sentiers divers, directions variées.
- Entraîner tous les chiens aux demandes nécessaires lors de la perte d'un traîneau.
- Lors de la formation des participants, expliquer les procédures relatives à cette situation.

Gestion

- Signaler la perte au convoi (ex. : voix forte, signaux ou outil de communication).
- Si le traîneau n'est pas en tête de convoi, le guide devant a la responsabilité d'arrêter le traîneau :
 - Indiquer aux équipes qui se trouvent entre le guide et le traîneau perdu de continuer d'avancer pour diminuer la distance qui sépare le guide du traîneau sans conducteur.
 - Le guide doit immobiliser son propre traîneau et se déplacer rapidement vers le traîneau perdu.
 - Communiquer aux chiens les demandes appropriées.
 - Le but est de ralentir le traîneau sans perdre la tension dans la ligne : se placer de manière à pouvoir embarquer sur le traîneau lorsqu'il passe à sa hauteur. Ne pas tenter de bloquer le traîneau avec les mains contre le guidon ou de bloquer les chiens, car le traîneau sans conducteur pourrait entrer en collision avec les chiens.
 - Immobiliser le traîneau et faire la vérification de sécurité.
- Si le traîneau est en tête de convoi :
 - Communiquer aux chiens les demandes appropriées.
 - Contacter la base.
 - Appliquer le protocole établi dans le plan de gestion des risques.

10. L'éthique et les lois concernant l'encadrement des participants lors d'une activité d'attelage canin

La pratique professionnelle des activités d'attelage canin est directement liée à des valeurs et à des lois. Les informations mentionnées dans ce chapitre ne doivent pas être considérées comme des conseils juridiques.

10.1. Code d'éthique d'Aventure Écotourisme Québec

Responsabilités et obligations vis-à-vis des clients ou de leurs représentants

- Disposer de l'équipement de communication approprié (téléphone, télécopieur, boîte vocale, transfert d'appels, etc.) afin d'être facile à rejoindre et de pouvoir retourner ses messages dans un délai raisonnable.
- Ne pas induire les clients en erreur : leur fournir toute l'information nécessaire pour qu'ils comprennent bien les services offerts ainsi que les conditions et les obligations s'y rattachant avant d'accepter leurs réservations.
- Garantir à ses clients qu'ils recevront tous les services réservés et, lors de circonstances imprévisibles, leur offrir des services de qualité équivalente ou, à défaut, leur fournir une compensation monétaire.
- Fournir au client, lors de son séjour, une nourriture nutritive, variée et en quantité suffisante.
- S'assurer que la promotion d'un séjour ou d'un forfait, comme un produit de tourisme d'aventure ou d'écotourisme, est conforme à la définition approuvée par l'Association.
- Faire mention de son accréditation ou de son appartenance à l'Association dans toute publicité ou promotion.

Responsabilités et obligations en regard de la sécurité et de l'encadrement des clients et du personnel

- Veiller en tout temps à la sécurité des clients et du personnel et leur rappeler régulièrement les règles de prévention.
- Encourager et faciliter la formation du personnel.
- S'assurer du confort, de l'encadrement et de la sécurité des clients et ne fournir que du personnel et des guides compétents et bien formés, et ce, en nombre suffisant.
- Maintenir à la disposition de sa clientèle un équipement propre et approprié répondant aux normes de sécurité en vigueur et en parfaite condition d'usage.
- Utiliser du matériel de sécurité, d'urgence et de réparation de qualité, reconnu et en quantité suffisante.
- Bien renseigner le client sur les conditions climatiques, le territoire et les déplacements qui devront être effectués, et offrir des conseils sur le choix du matériel, des accessoires et des vêtements ainsi que sur le degré d'endurance physique et d'habileté dont le client devra faire preuve pour rendre son séjour agréable.

- « Garantir des soins et des entraînements aux animaux associés à la pratique de l'activité, dans la détente, en tenant compte de leurs capacités et conditions biologiques du moment tout en développant une relation de confiance réciproque. »

Pour cela l'entreprise travaille avec l'animal en respectant son éthologie et les processus d'apprentissage tout en minimisant les réponses de réactions. Pour la vie en collectivité, rechercher des formules où l'environnement offre sécurité et aisance aux animaux. Rendre visite aux animaux quotidiennement, installer une routine d'inspection et de socialisation¹⁴⁵ tout en réduisant les difficultés observées. Faire un suivi des animaux avec des professionnels de la santé animale et posséder des procédures pour les situations qui nécessitent des premiers soins pour les animaux. Choisir les compromis les moins dommageables au regard des besoins de l'espèce impliquée.

Responsabilités et obligations vis-à-vis d'Aventure Écotourisme Québec et des autres membres

- Adhérer à la mission et aux objectifs de l'Association et s'engager à une pleine et entière collaboration entre membres.
- Coopérer à la mise en valeur des professions de producteurs et de guides d'aventure, d'écotourisme et de plein air.
- Respecter toutes les conditions, politiques et normes du programme pour lequel on est accrédité.
- Fournir, dans les délais prévus, les informations requises par l'Association et payer dans les délais exigés les cotisations et les autres contributions ou les frais d'administration.
- S'identifier à l'image de l'Association tout en préservant sa réputation et en faisant la promotion de son image auprès de ses membres et du public.
- Lorsque des membres dirigent la clientèle vers d'autres membres, bannir toute forme de commission et s'engager à diriger la clientèle chez les exploitants membres de l'Association en priorité.
- Ne pas agir de façon déloyale en vue de porter atteinte aux rapports existants entre un autre membre et son client ou son employé, et ne pas porter préjudice à la réputation professionnelle d'un autre membre (mais soumettre son cas, si nécessaire et justifié, au comité de l'Association chargé de l'application du code d'éthique).
- Aider au développement de l'Association en participant à ses activités et en coopérant à la formation continue des membres par des échanges d'idées, de connaissances et d'expériences.

Responsabilités et obligations vis-à-vis de la société

- Être pleinement conscient de sa propre responsabilité professionnelle et refuser son appui à tout membre qui déroge aux exigences de l'éthique professionnelle.
- S'abstenir d'employer des méthodes inconvenantes et suspectes pour solliciter du travail professionnel.

¹⁴⁵ Sociabilisation : interspèces, soit entre l'humain et le chien dans ce cas-ci. La socialisation concerne les contacts intraespèces.

- S'engager à respecter et à se soumettre à toute décision du comité de l'Association chargé de l'application du code d'éthique et des normes d'accréditation.
- Collaborer avec les autorités gouvernementales pour assurer le respect et l'observation des lois et des règlements.
- Assumer pleinement sa responsabilité professionnelle et tenir compte des conséquences possibles de ses actions sur la vie, la santé ou la propriété de toute personne.
- Administrer son entreprise et ses services d'une façon sérieuse et conforme à la morale professionnelle.

Responsabilités et obligations vis-à-vis de l'environnement

- Encourager la conservation et l'utilisation respectueuse des ressources naturelles, appliquer ses valeurs à tous les aspects de son entreprise et les promouvoir auprès de son personnel et de sa clientèle.
- Respecter les droits et privilèges des propriétaires fonciers et des gestionnaires de territoires à vocation de plein air, de tourisme d'aventure et d'écotourisme, et collaborer avec ces derniers.
- Pratiquer des techniques d'utilisation des territoires ayant des répercussions minimales sur le milieu naturel.
- Coopérer entre producteurs, guides et gestionnaires de territoires afin de développer de meilleures méthodes de gestion, d'utilisation et de mise en valeur des espaces naturels.
- S'abstenir de perturber la faune et s'assurer de minimiser les répercussions sur les habitats fauniques lors des activités d'observation de la faune.

Responsabilités du guide selon les lois¹⁴⁶

Responsabilités civiles

Le guide qui commet une faute dans l'exercice de ses fonctions n'est pas à l'abri d'une poursuite en responsabilité civile. Comme pour toute autre personne, incluant l'employeur, il est soumis à des règles de droit qui lui imposent une obligation générale de prudence et de diligence, donc une obligation de « moyens » (et non de « résultats ») à l'égard des personnes qu'il encadre.

Le texte de référence est le Code civil du Québec :

Article 1457. Toute personne a le devoir de respecter les règles de conduite qui, suivant les circonstances, les usages ou la loi, s'imposent à elle, de manière à ne pas causer de préjudice à autrui.

Le délai pour intenter une poursuite en responsabilité civile est fixé à trois ans de la date d'accident. Après cette date, le guide bénéficie de la prescription extinctive de recours. Avant cette date, le fardeau de la preuve revient au demandeur. Pour tenir un guide responsable, il faut prouver :

- la faute;

¹⁴⁶ Les textes concernant les responsabilités sont tirés et adaptés du *Manuel de formation de guide via ferrata* de la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade.

- la présence de dommages (préjudices) et leurs quantités;
- le lien de causalité entre la faute et les dommages.

Ainsi, un guide pourrait être considéré comme insouciant, imprudent ou négligent s'il omettait d'exercer son métier de la façon dont un guide prudent le ferait dans les mêmes circonstances. Si le manquement à ce devoir provoque des dommages, les possibilités de procédures judiciaires sont omniprésentes.

L'insouciance, l'imprudence ou la négligence s'apprécient lorsque le danger est prévisible. C'est pourquoi il est pertinent de bien connaître les différents risques, leurs conséquences et leurs mesures d'atténuation.

Voici quelques exemples qui pourraient, selon la jurisprudence connue, aboutir à des poursuites judiciaires dans le domaine du sport :

- L'activité imposée ne convient ni à l'âge ni à la condition physique du participant;
- Un participant reçoit un équipement défectueux ou inadéquat;
- Les mesures de sécurité sont inadéquates;
- Un guide donne des directives inadéquates au participant;
- Un guide n'avise pas ses participants des risques inhérents à l'activité;
- Un guide ne supervise pas adéquatement son groupe;
- Un guide ne connaît pas les procédures d'urgence ou de premiers soins.

Responsabilités contractuelles et extracontractuelles

En droit québécois, il existe deux types de responsabilités, soit la responsabilité civile résultant d'un contrat (responsabilité contractuelle) et la responsabilité civile résultant de faits et gestes (ou d'omissions) d'une personne en l'absence d'un contrat (responsabilité extracontractuelle).

La responsabilité civile contractuelle découle du refus ou de la négligence d'une personne d'honorer les engagements pris en vertu d'un contrat. Elle repose donc sur une obligation incombant à toute personne partie à un contrat de « réparer le préjudice causé à son cocontractant en raison de son défaut d'honorer les engagements qu'elle y a contractés¹⁴⁷ ».

La responsabilité civile extracontractuelle repose quant à elle sur le fait que toute personne a le devoir général de bien se conduire, de ne pas causer de préjudice à autrui et de réparer, le cas échéant, le dommage causé à autrui par sa faute¹⁴⁸.

¹⁴⁷ RÉSEAU JURIDIQUE DU QUÉBEC. *La responsabilité civile contractuelle*, [En ligne], mis à jour le 22 juillet 2019. [<https://www.avocat.qc.ca/public/iiresp-contract.htm>] (Consulté le 29 mai 2023).

¹⁴⁸ RÉSEAU JURIDIQUE DU QUÉBEC. *La responsabilité civile : vos droits et vos obligations*, [En ligne], mis à jour le 22 juillet 2019. [<https://www.avocat.qc.ca/public/iirespextrac.htm>] (Consulté le 29 mai 2023).

Responsabilité de l'employeur envers ses guides

L'employeur peut être responsable des préjudices commis par ses guides.

Article 1463. *Le commettant est tenu de réparer le préjudice causé par la faute de ses préposés dans l'exécution de leurs fonctions; il conserve, néanmoins, un droit de recours contre eux.*

Cet article établit donc une présomption de responsabilité de l'employeur, même s'il n'a pas personnellement commis de faute. Il faudra toutefois prouver :

- le lien de subordination entre l'employé et l'employeur;
- la faute de l'employé;
- la commission de la faute dans l'exercice de ses fonctions.

Responsabilité envers les mineurs

La norme applicable sera plus sévère pour un guide responsable d'un enfant, car elle devient celle d'un parent prudent : *in loco parentis*, qui signifie « agir à titre de parent ».

Le guide qui a la responsabilité d'un mineur est présumé responsable des fautes commises par le mineur. Il doit ainsi s'assurer de son comportement.

Moyens de défense

Le guide poursuivi en responsabilité civile n'est pas dépourvu de toute défense. Certaines défenses de faits et de droits sont à sa portée.

- Faute contributive :

Si le participant contribue à sa perte en commettant une faute, il pourrait partager la responsabilité avec le guide. Son droit de recouvrement est affecté proportionnellement à sa faute. Par ailleurs, les enfants âgés de 14 ans et moins ne sont généralement pas responsables de leur faute contributive.

- Diligence raisonnable :

La diligence raisonnable est la défense majeure la plus souvent rencontrée. Elle consiste à soumettre au tribunal le fait que le guide a pris les moyens à sa disposition pour éviter l'accident et que ces moyens sont ceux généralement reconnus en semblables matières. Il est ici question des obligations de moyens, par opposition aux obligations de résultats.

Malgré la limite de ses pouvoirs, la signature d'un formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques peut servir de preuve de diligence raisonnable de la part du guide.

- Force majeure :

Article 1470. *Toute personne peut se dégager de sa responsabilité pour le préjudice causé à autrui si elle prouve que le préjudice résulte d'une force majeure, à moins qu'elle ne se soit engagée à le réparer.*

La force majeure est un événement imprévisible et irrésistible; y est assimilée la cause étrangère qui présente ces mêmes caractères.

Formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques

En remplissant le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques, le participant indique qu'il connaît les risques, qu'il en mesure l'importance et qu'il les assume. Cette démarche permet d'informer le participant et de le conscientiser aux risques de blessures inhérents à la pratique d'une activité telle que l'attelage canin ou le traîneau à chiens. Par ailleurs, le participant doit respecter les règles de sécurité imposées par le guide. Il est à noter que les risques « ordinaires » sont les risques prévisibles et raisonnables, selon le niveau de connaissance du participant, et qui représentent un danger inhérent à l'activité pratiquée.

Les participants doivent pouvoir lire le formulaire dans son entièreté, indiquer de façon lisible toute l'information pertinente et applicable ainsi que signer le formulaire. Les personnes âgées de moins de 16 ans ne peuvent toutefois pas signer leur propre formulaire. Celui-ci doit être signé par un parent ou par un tuteur légal.

Les pouvoirs de ce formulaire sont toutefois limités :

Article 1477. L'acceptation de risques par la victime, même si elle peut, eu égard aux circonstances, être considérée comme une imprudence, n'emporte pas renonciation à son recours contre l'auteur du préjudice.

En fonction de cet article, le participant ne renonce jamais à son droit de recours contre l'auteur d'un préjudice. Un guide ou un gestionnaire ne peut pas être exonéré à l'avance de ses responsabilités.

Ainsi, le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques ne dégage ni le guide ni l'employeur de toute responsabilité. Toutefois, lors d'une poursuite, il pourrait prouver que le participant était au courant des risques et qu'il les avait acceptés. Par conséquent, le tribunal pourrait partager la responsabilité entre le guide et le participant.

Par ailleurs, tous les producteurs ou exploitants d'attelages canins ou de traîneau à chiens devraient se munir d'une assurance responsabilité civile dans l'éventualité d'une poursuite judiciaire.

Responsabilité face aux secours

Selon la Charte des droits et libertés de la personne :

Toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril, personnellement ou en obtenant du secours, en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate, à moins d'un risque pour elle, pour un tiers ou d'un autre motif raisonnable.

Selon le Code civil du Québec :

Article 1471. La personne qui porte secours à autrui ou qui, dans un but désintéressé, dispose gratuitement de biens au profit d'autrui est exonérée de toute responsabilité pour le préjudice qui peut en résulter, à moins que ce préjudice ne soit dû à sa faute intentionnelle ou à sa faute lourde.

C'est le principe du bon Samaritain. Toutefois, ce concept ne s'applique pas au guide dans l'exercice de ses fonctions, puisque celui-ci a été engagé pour voir au bien-être des participants. Dans ce contexte, le guide pourrait être tenu responsable des dommages, des blessures ou même de la mort causée par ses actions ou par l'absence de celles-ci.

Consentement aux soins

Sauf dans les cas d'exception, il faut toujours obtenir le consentement de la personne à qui l'on veut prodiguer des soins. Ce consentement peut être obtenu de la personne directement. De fait, une personne âgée de 14 ans et plus peut donner ce consentement sans avoir à consulter ses parents ou quelqu'un en autorité.

Quand la personne est âgée de moins de 14 ans, il faut s'adresser au titulaire de l'autorité parentale (parent ou tuteur). Dans le cas d'une personne inapte, il faut ajouter le curateur. Même en cas de refus qui semble injustifié, il faut recourir au tribunal pour obtenir l'autorisation de soins.

L'exception au consentement préalable est justifiée quand la personne est inconsciente, que le consentement ne pourrait être obtenu en temps alors que la vie de la personne est en danger.

Code criminel du Canada

Le Code criminel est la loi fédérale codifiant l'ensemble des sanctions pénales imposées pour les infractions criminelles. Les principaux articles du Code criminel qui peuvent trouver application en matière de sport et loisir sont les suivants :

Obligation de la personne qui supervise un travail :

Article 217.1. Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche ou est habileté à le faire de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui.

Négligence criminelle

Article 219 (1). Est coupable de négligence criminelle quiconque montre une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui :

- a) soit en faisant quelque chose;*
- b) soit en omettant de faire quelque chose qu'il est de son devoir d'accomplir.*

Des exemples de négligences criminelles seraient :

- d'encadrer un groupe en étant en état d'ébriété;
- de faire prendre des risques déraisonnables en confiant un attelage canin sans un enseignement de base au préalable ou après un enseignement comprenant des informations erronées;
- de faire appliquer des mesures de sécurité inadéquates.

10.1.1. Documents de référence

Loi sur la sécurité dans les sports

Toutes les fédérations reconnues par le gouvernement du Québec comme les organismes responsables de la régie et de la sécurité dans leur domaine doivent adopter un règlement de sécurité et le faire reconnaître. Dans le cas d'Aventure Écotourisme Québec, il s'agit du Programme d'accréditation attelage canin – Traîneau à chiens AEQ.

Ce règlement prescrit les normes minimales de sécurité relatives à la pratique d'un sport ou d'un loisir. Il comprend des normes concernant la formation et les responsabilités d'un guide. Le guide prudent et diligent, membre ou non d'une fédération, doit donc connaître et respecter le règlement de sécurité qui s'applique au sport ou au loisir qu'il enseigne pour être au courant des normes minimales de sécurité.

Le moniteur qui se conforme au règlement de sécurité réduit, sans les exclure totalement, les risques de voir sa responsabilité retenue dans le cadre d'une action en responsabilité.

Une fédération sportive peut d'ailleurs sanctionner un moniteur membre qui contrevient au règlement de sécurité. La sanction prend généralement la forme d'une réprimande, d'une suspension ou même d'une expulsion.

Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air

Sous la même reconnaissance du gouvernement du Québec, les fédérations de plein air du Québec ont travaillé de concert pour rendre accessible en un seul document l'ensemble des connaissances relatives à la sécurité de chaque pratique.

Chaque guide regroupe les normes définissant les caractéristiques et les critères techniques d'un produit ou d'un service, les conditions indispensables à la pratique sécuritaire et les procédures décrivant l'ensemble des procédés et des manœuvres utilisés pour conduire une activité vers un objectif précis.

Les tribunaux s'inspireront du règlement de sécurité ainsi que du Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire pour évaluer le comportement d'un guide raisonnable.

10.2. Les sept principes de Sans trace Canada

1. Se préparer et prévoir

- Connaître les règles, les droits d'accès, les restrictions en vigueur et les particularités du site.
- Se préparer aux intempéries, aux risques naturels et aux autres urgences.
- Planifier ses sorties en période de faible fréquentation. Explorer des lieux moins fréquentés.
- Diviser les grands groupes et sortir en petits groupes formés de 4 à 6 personnes.
- Apporter une carte à jour et une boussole pour s'orienter et suivre le bon chemin.
- Réemballer la nourriture dans des contenants réutilisables pour réduire au minimum les déchets.

2. Utiliser les surfaces durables

- Se déplacer et camper sur les sentiers et les emplacements de camping existants.
- Pour les déplacements hors sentier, rester sur les surfaces durables : sol dénudé, roche, sable, herbe sèche, neige épaisse.
- Éviter d'altérer un site pour y camper : un bon emplacement se trouve, il ne se fabrique pas.
- Protéger les berges en campant à plus de 60 m des lacs et des cours d'eau.
- Dans les zones fréquentées :
 - Utiliser les sentiers et les emplacements de camping désignés.
 - Marcher à la file au milieu du sentier, même s'il est boueux ou mouillé.
 - Limiter l'aire de camping. Concentrer ses activités sur les surfaces sans végétation.
- Dans les zones vierges, en région éloignée ou isolée :
 - Disperser son impact pour ne pas créer de nouveaux sentiers ou emplacements de camping.
 - Éviter d'endommager les surfaces qui ont subi peu ou pas d'impact.

3. Gérer adéquatement les déchets

- Rapporter ce que l'on a apporté. Trier les matières résiduelles et les déchets dangereux. Brûler les déchets dans un feu de camp n'est pas une solution acceptable.
- Inspecter minutieusement les aires de pique-nique et les sites de camping pour ramasser les déchets, les restes de nourriture, les mégots et tout autre microdéchet.
- Déposer les excréments humains dans un trou creusé à plus de 60 m (ou environ 70 pas d'adulte) des sources d'eau, des sentiers et des emplacements de camping. Creuser le trou sanitaire dans un sol organique à 15 ou 20 cm de profondeur. Remblayer et camoufler le trou après chaque usage.
- Rapporter le papier de toilette ou le mettre dans le trou sanitaire.
- Se laver et faire la vaisselle à plus de 60 m des cours d'eau. Utiliser une quantité minimale de savon biodégradable. Répandre l'eau souillée à grands jets à travers la végétation.
- Avant de répandre l'eau de vaisselle, filtrer les débris alimentaires à l'aide d'un tamis et les mettre avec les déchets à rapporter.

4. Laisser intact ce que l'on trouve

- Préserver le patrimoine : ne pas déplacer ni détruire les éléments et les sites traditionnels, historiques et culturels.

- Laisser les pierres, les plantes et tous les autres objets naturels à leur place et dans leur état d'origine.
- Éviter de bâtir des structures, de construire des meubles ou de creuser des tranchées.
- Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes en enlevant la boue et les débris accrochés aux chaussures, aux vêtements et au matériel.

5. Minimiser l'impact des feux

- Les feux de camp peuvent causer des impacts durables : opter plutôt pour la cuisine sur un réchaud portable.
- Placer les barbecues, les boîtes à feu et les réchauds portables sur des surfaces durables. Protéger le sol et les racines des brûlures.
- Si les feux à ciel ouvert sont autorisés, utiliser les emplacements désignés. Faire des feux de petite taille.
- Si la collecte de bois est permise, brûler uniquement du bois mort ramassé au sol et pouvant être rompu à la main.
- Laisser réduire les morceaux de bois et les braises en cendres. Éteindre complètement les feux et vérifier que les cendres sont bien refroidies avant de quitter les lieux.

6. Respecter la vie sauvage

- Laisser le champ libre aux animaux et les observer à distance. S'éloigner aux premiers signes de nervosité ou de changement de comportement.
- S'abstenir de nourrir les animaux pour éviter de nuire à leur santé, d'altérer leur comportement, ou de les exposer à des prédateurs ou à d'autres dangers.
- Mettre la nourriture, les déchets et les autres produits odorants à l'abri des animaux dans un baril à l'épreuve des ours, dans les aménagements prévus sur les lieux, ou dans les coffres d'automobile.
- Éviter de déranger les animaux pendant les périodes sensibles de reproduction, de nidification et de croissance de leurs petits, ou durant l'hiver.
- Rester maître de son chien ou le laisser en sécurité à la maison. Ramasser ses excréments ou les enterrer dans un trou sanitaire.

7. Respecter les autres visiteurs

- Agir avec courtoisie. Sur un sentier étroit, céder le passage aux randonneuses et randonneurs qui montent.
- Se ranger le long du sentier pour laisser passer en priorité les personnes qui se déplacent avec des aides à la mobilité.
- Prendre les pauses sur des surfaces durables en dehors des sentiers.
- Laisser toute la place aux sons de la nature. Éviter le bruit excessif. Mettre des écouteurs si on utilise des appareils électroniques.
- Limiter l'utilisation des drones aux endroits où ils sont permis et suivre les règles en vigueur.
- Sur les réseaux sociaux, publier des photos qui démontrent un comportement pour mieux protéger les milieux naturels.

10.3. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESTT) – Prévention et sécurité

Le texte de cette section est directement tiré de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESTT¹⁴⁹).

Risques de blessures liées aux animaux

Certains milieux de travail, comme les fermes d'élevage, les refuges pour animaux, les cliniques vétérinaires, la production artistique et les services publics peuvent amener divers types de travailleuses et travailleurs à entrer en contact avec des animaux. De nature imprévisible, les animaux nécessitent qu'on prenne des précautions quand vient le temps de les approcher.

Comportement animal

Plusieurs situations peuvent amener un animal à avoir un comportement agressif avec les humains. Quand on voit qu'un animal a peur, qu'il est blessé ou malade, en rut ou même en train de manger, on doit redoubler de prudence. Une mère qui veut protéger ses petits peut aussi se montrer agressive envers les humains.

Un animal agressif peut réagir de différentes façons selon son espèce. Il peut ruer, charger, écraser ou coincer la personne qui s'en approche. Il peut aussi lui donner des coups de tête ou de queue et mordre. Dépendamment de la taille et de la force de l'animal, les blessures causées par ces comportements peuvent être sérieuses.

Expérience de travail avec les animaux

Certains travailleurs, comme les travailleurs agricoles sur des fermes d'élevage, ont l'habitude de travailler avec les animaux. Ils doivent tout de même appliquer plusieurs mesures de prévention pour éviter de se blesser.

Les travailleurs qui n'ont pas l'habitude de travailler avec des animaux doivent être très prudents au contact d'un animal, surtout si sa présence est inhabituelle ou imprévue. Par exemple, pendant une opération de nettoyage après une inondation, un travailleur peut découvrir un animal traumatisé. Il doit alors appliquer des mesures de sécurité.

Mesures de prévention en présence d'un animal

Garder son calme, ne pas faire de mouvement brusque ou se sauver en courant.

Ne pas s'approcher d'un animal qu'on ne connaît pas, surtout si on n'a pas l'habitude et l'expertise pour travailler avec des animaux.

¹⁴⁹ COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL. *Risques de blessures liées aux animaux*, [En ligne]. [<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/identifier-corriger-risques/liste-informations-prevention/risques-blessures-liees-aux-animaux>] (Consulté en novembre 2022).

Si un professionnel, comme un dresseur ou un vétérinaire, est responsable des animaux sur les lieux de travail, toujours se référer à lui avant de s'approcher d'un animal et de le toucher.

Si aucun professionnel n'est présent pour encadrer la présence des animaux, ne pas s'en approcher et aviser son employeur.

10.4. Les lois et les règlements de la province du Québec concernant les animaux domestiques, en particulier les chiens

Cette section présente des extraits d'articles de lois et de règlements qui régissent le bien-être et la sécurité des chiens et des humains¹⁵⁰ et qui sont pertinents dans le cadre de la pratique du guide d'attelage canin.

Note : Les articles qui ne concernent pas le guide d'attelage canin ont été retirés afin de rendre le texte plus concis.

10.4.1. Extrait du Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés

chapitre B-3.1, r. 0.1

Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

(chapitre B-3.1, a. 64, par. 2 à 5, 6, sous-par. a, b et e, par. 8 à 13, 16, 17 et 20¹⁵¹)

« En vig. : 2024-02-10.

1. Le présent règlement a principalement pour objet d'établir les normes relatives à la garde et aux soins des animaux domestiques de compagnie et des équidés, dans le but d'assurer leur bien-être et leur sécurité. Dans le présent règlement, on entend par « animal domestique de compagnie » un chat ou un chien et leurs hybrides, ainsi qu'un animal de compagnie d'une des espèces suivantes et leurs hybrides : un lapin, un furet, un cochon d'Inde ou un cochon de compagnie.

¹⁵⁰ Pour la version la plus à jour de ces règlements, consulter le site Web suivant :

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/securite-bien-etre-animaux/situation-juridique-animal/reglementation-animaux>

¹⁵¹ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/B-3.1,%20r.%200.1%20/>

PARTIE I

DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE ET LES SOINS DES ANIMAUX DOMESTIQUES DE COMPAGNIE ET DES ÉQUIDÉS

2. Les dispositions de la présente partie s'appliquent au propriétaire ou à la personne ayant la garde de l'animal concerné. Toutefois, est exempté de l'application d'une ou des dispositions de la présente partie :

- 1° le propriétaire ou le gardien d'un animal pour lequel un médecin vétérinaire a émis un avis spécifiant que son ou leur application est contre-indiquée, compte tenu de l'état de santé de cet animal ou dans le contexte d'une intervention vétérinaire planifiée;
- 2° la personne agissant dans le cadre d'activités de médecine vétérinaire, sauf en ce qui concerne les exigences prévues à l'article 16.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ANIMAUX DOMESTIQUES DE COMPAGNIE

SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE GARDE ET DE SOINS

3. Outre ce que prévoient les dispositions de l'article 5 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1), le lieu de garde et les équipements servant à la garde et aux soins des animaux doivent également :

- 1° être faits de matériaux durables, non toxiques, solides et stables;
- 2° être exempts de moisissure;
- 3° être adaptés aux impératifs biologiques de l'animal;
- 4° être en bon état, exempts de saillies, d'arêtes coupantes ou d'autres sources de blessure;
- 5° permettre à l'animal d'avoir accès en permanence à une aire sèche, propre, confortable, de dimension suffisante et dont le plancher est plein pour lui permettre de s'y allonger sur le côté, les membres en pleine extension; cette aire doit être à l'abri d'éléments pouvant causer un stress à l'animal ou nuire à sa santé, tels que les rayons directs du soleil, les courants d'air ou le bruit excessifs;
- 6° lorsque le lieu comprend un parc d'exercice, celui-ci doit être suffisamment grand pour que l'animal puisse y courir aisément;
- 7° prévenir l'évasion de l'animal qui y est gardé;
- 8° empêcher l'intrusion de tout autre animal susceptible de nuire à l'animal qui y est gardé. De plus, excepté dans le cas d'une maison d'habitation, les planchers et la portion inférieure des murs du bâtiment qui sont susceptibles d'entrer en contact avec l'animal doivent :

- 1° être exempts de trous, sauf ceux destinés à l'élimination de l'urine ou des eaux de nettoyage;
- 2° permettre l'évacuation ou l'absorption rapide et complète des liquides.

4. Dans le cadre d'activités commerciales impliquant des animaux, telles que les activités de reproduction, d'élevage ou de chiens de traîneaux, les animaleries et les pensions, ou dans un lieu où sont recueillis des animaux domestiques de compagnie en vue de les transférer vers un nouveau lieu de garde, de les euthanasier ou de les faire euthanasier par un tiers, le propriétaire ou le gardien d'un animal doit respecter les exigences suivantes, qui s'ajoutent à celles prévues à l'article 3 :

- 1° le lieu de garde et les équipements doivent être faciles à nettoyer et à désinfecter;
- 2° le plancher et la portion inférieure des murs du bâtiment, des enclos intérieurs et des cages qui sont susceptibles d'entrer en contact avec l'animal doivent être faits de matériaux non poreux.

5. L'eau et la nourriture auxquelles l'animal a accès doivent être saines, fraîches et exemptes de contaminant.

6. Le lieu de garde, les équipements ainsi que l'environnement immédiat de l'animal doivent être propres et exempts de déchet, de produit, d'objet ou de matière susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou au bien-être de l'animal. Les fèces, l'urine et la matière souillée doivent être enlevées régulièrement des aires intérieures et extérieures, de façon à éviter leur accumulation, l'apparition de mauvaises odeurs ou la souillure des animaux.

7. Le nettoyage et la désinfection du lieu de garde et des équipements doivent être exécutés assez fréquemment afin de limiter le risque pour la santé ou le bien-être des animaux. De plus, la méthode de désinfection doit :

- 1° être précédée d'un nettoyage qui comprend le retrait de toute matière organique;
- 2° n'inclure que des produits chimiques ou de nettoyage et de désinfection adaptés aux conditions environnementales présentes et aux agents infectieux présentant un risque pour les animaux; ces produits doivent être utilisés de manière sécuritaire et conformément aux directives du fabricant.

8. Le contrôle des rongeurs nuisibles, des insectes ou d'autre vermine doit être effectué dès que leur présence est détectée au lieu de garde.

9. Un animal gardé principalement à l'attache ou confiné dans une cage, un enclos, un parc ou tout autre endroit restreint doit avoir accès, dans son lieu de confinement, à une source d'enrichissement environnemental quotidiennement. Dans le présent règlement, on entend par « source d'enrichissement environnemental » le fait d'offrir un environnement varié adapté aux impératifs biologiques de l'animal, permettant notamment de combler ses besoins d'explorer, de faire des choix ou de se distraire, par exemple en lui offrant des jouets variés, des objets à gruger, différentes aires de repos ou des occasions de sentir et d'explorer son environnement.

10. Il est interdit d'héberger à l'extérieur un animal dont la morphologie, le pelage, l'âge, l'état de santé ou le degré d'adaptation au froid ou à la chaleur ne lui procurent pas la protection suffisante contre les conditions climatiques auxquelles il est exposé.

Dans le cas où le degré d'adaptation au froid ou à la chaleur d'un animal est inconnu, une période d'acclimatation graduelle à son hébergement à l'extérieur doit être prévue.

11. Dans le lieu où l'animal est hébergé, qu'il soit intérieur ou extérieur, lorsque la température est inférieure à 10 °C, l'animal doit avoir accès à un abri adapté dont la taille lui permet de se retourner et de maintenir sa température corporelle, telle une niche, et dont le plancher est recouvert d'une matière isolante propre et sèche, notamment faite de paille ou de copeaux de bois non traités. De plus, un animal gardé principalement à l'extérieur doit avoir accès en tout temps à une niche, ou un abri en tenant lieu, conforme aux exigences suivantes, qui s'ajoutent à celles prévues à l'article 3 :

- 1° elle est faite de matériaux résistants à la corrosion;
- 2° son toit et ses murs sont étanches, son plancher est surélevé et son entrée est accessible en tout temps;
- 3° sa construction et son aménagement permettent à l'animal de se protéger des intempéries;
- 4° son plancher est plat, propre et sec.

L'intérieur de la niche ou de l'abri en tenant lieu ne constitue pas une aire visée au paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 3.

12. L'intérieur du lieu de garde doit être aéré de façon à prévenir la concentration de contaminants. Le taux d'ammoniac doit y être en deçà de 25 parties par million (ppm).

13. La température et le taux d'humidité à l'intérieur du lieu de garde doivent être maintenus à un niveau répondant aux impératifs biologiques de l'animal qui s'y trouve. Le taux d'humidité doit se situer entre 30 % et 70 %. L'animal, autre que celui ayant des impératifs biologiques particuliers, ne doit pas être laissé dans un lieu clos, y compris un véhicule, ou dans un équipement clos sans avoir un moyen efficace de se soustraire de la chaleur lorsque la température à l'intérieur de ce lieu ou de cet équipement excède 27 °C pour les chats, les chiens, les lapins, les cochons d'Inde et les cochons de compagnie ou 29 °C pour les furets. L'ouverture des fenêtres du véhicule n'est pas considérée comme un moyen efficace de se soustraire de la chaleur.

14. L'animal doit être toiletté et avoir les griffes, les onglons ou les dents maintenus d'une longueur et d'une forme adéquates de façon à empêcher l'apparition de maladies et à éviter que l'animal ait de la difficulté à s'alimenter, ressente de l'inconfort, subisse des blessures ou ait une mauvaise posture ou démarche.

15. Doivent être gardés séparément :

1° les animaux incompatibles notamment en raison de leur espèce, de leur comportement, de leur agressivité ou de tout autre facteur;

2° sauf si l'intention est de faire reproduire l'animal, la femelle en chaleur et le mâle non castré en âge de se reproduire.

16. Sauf dans le cas d'une indication médicale thérapeutique recommandée par un médecin vétérinaire, il est interdit de pratiquer ou de faire pratiquer l'une des chirurgies suivantes :

1° la caudectomie;

2° la dévocalisation;

3° l'essorillement, sauf dans le cadre d'un programme de type « Capture-stérilisation-retour-maintien » (CSRМ) pour les chats errants mis sur pied par une municipalité, une clinique vétérinaire ou un organisme de protection des animaux;

4° l'onxyectomie, la ténectomie digitale, la ténotomie digitale ou toute autre procédure chirurgicale visant à empêcher l'usage normal des griffes.

17. L'euthanasie d'un animal doit :

1° se faire à l'écart des autres animaux;

2° être réalisée par un médecin vétérinaire ou sous sa supervision lorsque le propriétaire ou le gardien de l'animal est titulaire d'un permis délivré par le ministre en vertu de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1). L'euthanasie par inhalation est interdite.

18. Le cadavre d'un animal doit être retiré, sans délai, de l'environnement immédiat des autres animaux, de façon à éviter les contacts physiques, visuels ou olfactifs entre ceux-ci et le cadavre.

SECTION II

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ÉQUIPEMENTS DE CONFINEMENT OU DE CONTENTION

19. L'équipement de confinement doit :

1° être suffisamment aéré;

2° comporter une paroi latérale disposant d'une ouverture suffisamment grande pour permettre à l'animal de voir facilement à l'extérieur et d'y être facilement vu;

3° comporter un plancher plat disposant d'une pente n'excédant pas 4 %, non glissant, suffisamment rigide pour que l'animal puisse s'y tenir debout sans le faire fléchir et conçu de façon à ce que l'animal ne puisse y passer ou s'y coincer.

20. Sauf lorsqu'il est utilisé pour le transport, l'équipement de confinement doit être de dimension suffisante pour que l'animal puisse se tenir debout et s'asseoir dans une position normale, se retourner

facilement et s'allonger sur le côté, les membres en pleine extension. De plus, lorsque cet équipement est utilisé plus de 10 heures par jour, l'animal doit pouvoir se mettre dans les positions mentionnées au présent alinéa sans qu'une partie de son corps touche aux côtés ou au plafond de l'équipement.

Dans le cas d'un équipement de confinement utilisé pour garder un lapin, celui-ci doit, en outre, mesurer au moins 3 fois sa longueur.

21. Les équipements de confinement doivent être disposés de façon à ne pas se souiller entre eux.

22. Le propriétaire ou le gardien doit avoir pris les moyens nécessaires afin d'éviter que l'équipement utilisé pour attacher l'animal à son lieu de garde, telle une chaîne ou une corde, ne se coince ou raccourcisse, notamment en installant des pivots. De plus, cet équipement doit être conforme aux exigences suivantes :

- 1° il ne crée pas d'inconfort pour l'animal, lui permet en tout temps d'avoir une posture normale, de lever facilement la tête et de se lever sur les pattes arrière;
- 2° il permet à l'animal de se mouvoir sans danger ni contrainte dans les limites de sa longueur;
- 3° lorsqu'il est utilisé pour une période de plus de 30 minutes, il doit en outre mesurer au moins 3 m de long ou 5 fois la longueur de l'animal, selon le plus court des deux.

23. Il est interdit d'attacher un animal avec une corde, une chaîne ou une laisse enroulée autour de son cou sans collier.

24. Le collier, le harnais, le licou ou tout autre équipement de contention d'un animal ne doit pas gêner sa respiration ni lui occasionner de la douleur ou des blessures.

25. Le port d'un collier comportant des pointes saillantes pointues ou tranchantes tournées vers l'intérieur tel qu'un collier à pic ou à pointes est interdit. Le port d'un collier étrangleur ou d'une muselière est également interdit lorsque l'animal n'est pas surveillé ou lors de la garde à l'attache.

29. Un chien gardé à l'attache ou confiné dans une cage, un enclos ou tout autre endroit restreint doit faire de l'exercice pour une durée minimale d'une heure par jour dans un lieu distinct de son lieu de garde principal, sauf s'il s'agit d'un chiot de 4 semaines ou moins et de sa mère, ou d'un chien déclaré potentiellement dangereux ou en processus d'évaluation pour l'être en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, r. 1) et gardé temporairement dans un lieu où sont recueillis des chiens en vue de les transférer vers un nouveau lieu de garde, de les euthanasier ou de les faire euthanasier par un tiers. Cet exercice peut entre autres prendre la forme d'une marche en laisse, d'un accès libre dans un bâtiment ou d'un accès libre à un parc d'exercice.

30. Un chien âgé de plus de 12 semaines doit avoir des contacts quotidiens directs, actifs et positifs avec l'humain, d'une durée minimale de 30 minutes, seul ou simultanément avec quelques autres animaux, à l'extérieur de son lieu de confinement si le propriétaire ou le gardien ne peut physiquement y pénétrer,

sauf s'il s'agit d'un chien déclaré dangereux ou en processus d'évaluation pour l'être en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, r. 1) et gardé temporairement dans un lieu où sont recueillis des chiens en vue de les transférer vers un nouveau lieu de garde, de les euthanasier ou de les faire euthanasier par un tiers.

Un chiot ou un chaton âgé de 3 à 12 semaines doit avoir des contacts directs, actifs et positifs avec l'humain, d'une durée minimale de 20 minutes, seul ou simultanément avec quelques autres animaux, 2 fois par jour.

Ne peuvent être comptabilisés aux fins de l'application des premier et deuxième alinéas le temps d'entretien des équipements et des lieux ainsi que le temps requis pour l'alimentation. Les contacts prescrits au présent article peuvent toutefois être comptabilisés aux fins de l'application des articles 28 et 29.

31. L'accouplement entre un parent et son petit et entre frère et sœur est interdit. Est également interdit l'accouplement entre 2 animaux incompatibles, notamment en raison de leur taille respective.

32. L'âge minimal lors du premier accouplement est de :

- 1° 18 mois ou à partir du deuxième cycle œstral, selon le premier atteint, pour une chienne;
- 2° 9 mois pour une chatte.

33. Le maximum de portées qu'une femelle peut avoir est limité à :

- 1° 3 portées par période de 2 ans pour une chienne, dont un maximum de 2 sont le résultat de cycles œstraux consécutifs;
- 2° 2 portées par année pour une chatte.

Avant d'être réaccouplée, la femelle doit avoir retrouvé son état de chair optimal.

34. Lorsque le propriétaire ou le gardien souhaite accoupler 2 animaux, ceux-ci doivent être isolés des autres animaux présents, le cas échéant, et une supervision doit être effectuée. Ces animaux doivent être séparés physiquement après l'accouplement ou lorsque la supervision cesse, vérifiés pour la présence de blessures et traités si nécessaire.

35. Au plus tard une semaine avant la date prévue de la mise bas, la femelle doit être séparée des autres animaux dans une aire calme et propice à la mise bas où elle pourra accéder librement à ses petits. La portion du plancher accessible aux petits dans cette aire doit être pleine. La garde séparée doit être maintenue pendant les 4 semaines suivant la mise bas.

36. Les petits ne peuvent être séparés de leur mère avant d'avoir atteint l'âge de 8 semaines, mais celle-ci doit pouvoir s'en isoler au besoin.

37. Le propriétaire ou le gardien de 5 chats ou de 5 chiens et plus doit, lorsque l'animal présente des signes de maladie contagieuse, l'isoler des animaux sains de façon à empêcher la contagion. L'animal dont le statut sanitaire est inconnu doit, pour sa part, être mis en quarantaine. L'équipement utilisé pendant l'isolement ou la mise en quarantaine doit être nettoyé et désinfecté quotidiennement.

38. Un lapin, un furet, un cochon d'Inde ou un cochon de compagnie doit avoir accès en permanence à de l'eau fraîche.

48. Dans le cadre d'activités commerciales de reproduction ou d'élevage de chats ou de chiens, le nombre maximum d'animaux de ces espèces âgés de plus de 6 mois pouvant être détenus dans un même lieu ou par un même propriétaire ou gardien est de 50.

49. L'exploitant d'un lieu où s'exercent des activités commerciales de reproduction ou d'élevage doit faire passer une consultation vétérinaire à tout chat ou chien détenu avant de le faire accoupler pour la première fois. De plus, dès l'atteinte de l'âge de 7 ans, une consultation vétérinaire annuelle est requise si cet animal continue d'être reproduit.

Lors de la consultation mentionnée aux premier et deuxième alinéas, si le médecin vétérinaire émet une recommandation selon laquelle l'animal ne doit pas être reproduit en raison d'un problème de santé ou de comportement, notamment l'agressivité, la peur excessive ou une anxiété élevée, cet animal doit être stérilisé à l'âge recommandé par celui-ci.

50. Il est interdit, sauf si l'acheteur en est préalablement avisé par écrit et qu'il signifie par écrit son acceptation, de vendre ou de permettre que soit vendu un animal domestique de compagnie :

- 1° dont l'imprégnation est inexistante ou insuffisante ou dont la socialisation est inexistante;
- 2° qui n'est pas capable de se nourrir et de s'abreuver par lui-même;
- 3° qui présente des signes évidents de maladie, de blessure ou de malformations congénitales limitantes.

Pour l'application du paragraphe 1 du premier alinéa, on entend par « imprégnation » l'apprentissage en début de vie d'un animal l'amenant à reconnaître les caractéristiques distinctives de son espèce.

51. Il est interdit de donner, de vendre ou de permettre que soit donné ou vendu un animal de compagnie à une personne âgée de moins de 16 ans, sauf si elle est accompagnée du titulaire de l'autorité parentale.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX LIEUX OÙ SONT RECUEILLIS DES ANIMAUX DOMESTIQUES DE COMPAGNIE ET DES ÉQUIDÉS EN VUE DE LES TRANSFÉRER VERS UN NOUVEAU LIEU DE GARDE, DE LES EUTHANSIER OU DE LES FAIRE EUTHANSIER PAR UN TIERS

53. L'animal qui présente des signes de maladie contagieuse doit être isolé ou, lorsque son statut sanitaire est inconnu, mis en quarantaine. Cette mise à l'écart doit être faite :

1° dans un local fermé spécifiquement réservé à cette fin, dans le cas d'un animal domestique de compagnie;

2° dans une installation spécifiquement réservée à cette fin, dans le cas des équidés.

Le local réservé à l'isolement des animaux domestiques de compagnie doit être distinct du local réservé à leur mise en quarantaine.

54. L'équipement utilisé pour garder et soigner un animal isolé ou mis en quarantaine doit être disposé de façon à empêcher les contacts directs entre les animaux et qu'ils se contaminent. Il doit être nettoyé et désinfecté avant d'être utilisé pour un nouvel animal et chaque jour en présence d'un animal malade ou parasité.

55. La circulation des personnes entre l'emplacement de mise en isolement ou de mise en quarantaine et les autres emplacements du lieu de garde doit être contrôlée de façon à éviter la propagation de maladies ou de parasites.

57. Pour l'application du présent chapitre, est assimilé à un animal domestique de compagnie, même s'il ne vit pas auprès de l'humain, notamment dans son foyer, en tant que compagnon et pour des fins d'agrément, un chat, un chien, un lapin, un furet, un cochon d'Inde, un cochon de compagnie ou un de leurs hybrides, utilisé dans des activités d'enseignement ou de recherche scientifique.

PARTIE II

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

CHAPITRE I

PERMIS

SECTION I

CATÉGORIES DE PERMIS

58. Le permis de propriétaire ou gardien de 15 chats ou chiens et plus, visé à l'article 16 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1), comporte les catégories suivantes :

1° propriétaire ou gardien de 15 à 49 chats ou chiens;

2° propriétaire ou gardien de 50 chats ou chiens et plus.

SECTION II

EXEMPTIONS

59. Est exempté de l'obligation d'être titulaire d'un permis visé à l'article 16 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1) :

- 1° le médecin vétérinaire, dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° l'exploitant d'une entreprise de transport, pour la durée du transport;
- 3° le propriétaire ou le gardien qui détient le certificat de Bonnes pratiques animales émis par le Conseil canadien de protection des animaux;

CHAPITRE II

REGISTRE

66. L'exploitant d'une animalerie, le propriétaire ou le gardien d'un chat ou d'un chien dans le cadre d'activités commerciales de reproduction ou d'élevage ainsi que le titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1) doivent, pour chaque chat, chien ou équidé dont ils sont propriétaires ou gardiens, inscrire sans délai dans un registre les renseignements suivants :

- 1° la description de l'animal, incluant son espèce, sa race ou son croisement, sa couleur, son sexe, ainsi que sa date de naissance ou, si cette date est inconnue, une date probable de naissance;
- 2° une mention concernant le fait que l'animal est stérilisé ou non;
- 3° si l'animal est marqué de façon permanente, son code d'identification et le numéro de la médaille d'enregistrement de la municipalité le cas échéant ou, s'il n'est pas marqué de façon permanente, un signe distinctif unique;
- 4° si l'animal n'est pas né chez son propriétaire ou chez la personne qui en a la garde, la raison et la date de son arrivée ainsi que le nom et les coordonnées du propriétaire ou du gardien précédent, de même que le numéro de tout permis en vigueur délivré à ce dernier par le ministre en vertu de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal;
- 5° dans le cas d'une femelle, pour chaque mise bas, l'identification du mâle avec lequel elle est accouplée, les dates de mise bas ainsi que le nombre de petits, vivants ou morts, de chacune de ses portées;
- 6° l'identification des parents des animaux nés sur place;
- 7° dans le cas d'un chat ou d'un chien visé par l'article 49, la date des consultations vétérinaires;
- 8° la date de la mort de l'animal ou celle de son départ définitif ainsi que le nom et les coordonnées du nouveau propriétaire ou du nouveau gardien, le cas échéant, de même que le numéro de tout permis délivré à ce dernier par le ministre en vertu de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.

67. En plus des renseignements mentionnés à l'article 66, le registre tenu par le titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1) doit également comporter une compilation annuelle détaillant les renseignements suivants :

- 1° le nombre d'animaux recueillis, par espèce et par raison de leur admission;
- 2° le nombre d'animaux qui ont été retournés à leur propriétaire;
- 3° le nombre d'animaux adoptés ou transférés;
- 4° parmi les animaux retournés, adoptés ou transférés, le nombre d'animaux qui, pendant la période qu'il en avait la garde, ont été respectivement vaccinés, vermifugés, marqués de façon permanente d'un identifiant ainsi que le nombre de mâles et de femelles qui ont été stérilisés;
- 5° le nombre d'animaux morts, répartis par cause probable;
- 6° le nombre d'animaux euthanasiés et les motifs d'euthanasie;
- 7° la durée moyenne approximative, en nombre de jours, des séjours, répartis par

68. Le registre doit être conservé pendant toute la durée de la propriété ou de la garde de l'animal ainsi que pendant les 24 mois suivant la fin de cette période. Le registre doit être disponible en tout temps sur les lieux où est gardé l'animal à des fins de consultation par le ministre ou un inspecteur dûment nommé par celui-ci.

71. Malgré l'article 49 du présent règlement, l'exploitant qui, le 10 février 2024, détient un chat ou un chien qui a déjà été accouplé doit lui faire passer une consultation vétérinaire avant le prochain accouplement. Toutefois, si cet exploitant détient, le 10 février 2024, plus de 15 chats ou chiens, il n'a pas à réaliser l'ensemble des consultations vétérinaires exigées à ce moment. Cependant, tous les animaux détenus par l'exploitant et destinés à la reproduction doivent avoir fait l'objet d'une consultation vétérinaire au plus tard le 10 août 2024. »

10.4.2. Extrait de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

chapitre B-3.1

LOI SUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DE L'ANIMAL¹⁵²

« CONSIDÉRANT que la condition animale est devenue une préoccupation sociétale;

CONSIDÉRANT que les animaux contribuent à la qualité de vie de la société québécoise;

CONSIDÉRANT que l'espèce humaine a une responsabilité individuelle et collective de veiller au bien-être et à la sécurité des animaux;

CONSIDÉRANT que l'animal est un être doué de sensibilité ayant des impératifs biologiques;

CONSIDÉRANT que l'État estime essentiel d'intervenir afin de mettre en place un régime juridique et administratif efficace afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité de l'animal;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. La présente loi a pour objet d'établir des règles pour assurer la protection des animaux dans une optique visant à garantir leur bien-être et leur sécurité tout au long de leur vie.

Pour son application, on entend par :

1° « animal », employé seul :

- a) un animal domestique, soit un animal d'une espèce, d'une sous-espèce ou d'une race qui a été sélectionnée par l'homme de façon à répondre à ses besoins tel que le chat, le chien, le lapin, le bœuf, le cheval, le porc, le mouton, la chèvre, la poule et leurs hybrides;
- b) le renard roux et le vison d'Amérique gardés en captivité à des fins d'élevage dans un but de commerce de la fourrure ainsi que tout autre animal ou poisson au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ([chapitre C-61.1](#)) gardé en captivité à des fins d'élevage dans un but de commerce de la fourrure, de la viande ou d'autres produits alimentaires et qui est désigné par règlement;
- c) tout autre animal non visé par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et qui est désigné par règlement;

2° « animal de compagnie » : un animal domestique ou sauvage qui vit auprès de l'humain, notamment dans son foyer, en tant que compagnon et pour des fins d'agrément;

¹⁵² <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/b-3.1>

3° « équidé » : un âne domestique, un âne miniature, un cheval domestique, un mulet, un poney ou un cheval miniature;

4° « frais de garde » : les coûts engendrés pour la saisie d'un animal ou la prise en charge d'un animal abandonné ou sous ordonnance incluant, notamment, les soins vétérinaires, les traitements, les médicaments, le transport, l'abattage, l'euthanasie ou la disposition de l'animal;

5° « impératifs biologiques » : les besoins essentiels d'ordre physique, physiologique et comportemental liés, notamment, à l'espèce, la sous-espèce ou la race de l'animal, à son âge, à son stade de croissance, à sa taille, à son niveau d'activité physique ou physiologique, à sa sociabilité avec les humains et autres animaux, à ses capacités cognitives, à son état de santé, ainsi que ceux liés à son degré d'adaptation au froid, à la chaleur ou aux intempéries;

6° « inspecteur » : un médecin vétérinaire, un agronome, un analyste et toute autre personne nommée par le ministre en vertu de l'article 35;

7° « juge », employé seul : un juge de la Cour du Québec, un juge d'une cour municipale ou un juge de paix magistrat;

8° « personne » : une personne physique, une personne morale, une société de personnes ou une association non personnalisée.

CHAPITRE II

OBLIGATION DE SOINS ET ACTES INTERDITS

5. Le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un animal doit s'assurer que le bien-être ou la sécurité de l'animal n'est pas compromis. Le bien-être ou la sécurité d'un animal est présumé compromis lorsqu'il ne reçoit pas les soins propres à ses impératifs biologiques. Ces soins comprennent notamment que l'animal :

1° ait accès à une quantité suffisante et de qualité convenable d'eau et de nourriture;

2° soit gardé dans un lieu salubre, propre, convenable, suffisamment espacé et éclairé et dont l'aménagement ou l'utilisation des installations n'est pas susceptible d'affecter son bien-être ou sa sécurité;

3° ait l'occasion de se mouvoir suffisamment;

4° obtienne la protection nécessaire contre la chaleur ou le froid excessifs, ainsi que contre les intempéries;

5° soit transporté convenablement dans un véhicule approprié;

6° reçoive les soins nécessaires lorsqu'il est blessé, malade ou souffrant;

7° ne soit soumis à aucun abus ou mauvais traitement pouvant affecter sa santé;

Pour l'application du paragraphe 1° du premier alinéa, la neige et la glace ne sont pas de l'eau.

6. Nul ne peut, par son acte ou son omission, faire en sorte qu'un animal soit en détresse.

Pour l'application de la présente loi, un animal est en détresse dans les cas suivants :

1° il est soumis à un traitement qui causera sa mort ou lui fera subir des lésions graves, si ce traitement n'est pas immédiatement modifié;

2° il est soumis à un traitement qui lui cause des douleurs aiguës;

3° il est exposé à des conditions qui lui causent une anxiété ou une souffrance excessives.

8. Le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un chat, d'un chien, d'un équidé ou d'un autre animal déterminé par règlement doit fournir à l'animal la stimulation, la socialisation ou l'enrichissement environnemental qui conviennent à ses impératifs biologiques.

9. Il est interdit de dresser un animal pour le combat avec un autre animal.

Il est interdit d'être propriétaire d'équipements ou de structures utilisés dans les combats d'animaux ou servant à dresser des animaux pour le combat. Il est également interdit d'avoir en sa possession de tels équipements ou structures.

Le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un animal ne peut permettre ou tolérer que l'animal combatte un autre animal.

10. Il est interdit d'embarquer ou de transporter dans un véhicule ou de permettre l'embarquement ou le transport d'un animal qui, notamment en raison d'une infirmité, d'une maladie, d'une blessure ou de la fatigue, souffrirait indûment durant le transport.

Toutefois, dans le but de se rendre à un établissement vétérinaire ou à tout autre endroit approprié à proximité afin que l'animal visé au premier alinéa reçoive rapidement les soins requis, une personne peut procéder à l'embarquement et au transport de l'animal à la condition que ceux-ci soient exécutés sans causer de souffrance inutile à l'animal.

12. Lorsqu'un animal est abattu ou euthanasié, son propriétaire, la personne en ayant la garde ou la personne qui effectue l'abattage ou l'euthanasie de l'animal doit s'assurer que les circonstances entourant l'acte ainsi que la méthode employée ne soient pas cruelles et qu'elles minimisent la douleur et l'anxiété chez l'animal. La méthode employée doit produire une perte de sensibilité rapide, suivie d'une mort prompte. La méthode ne doit pas permettre le retour à la sensibilité de l'animal avant sa mort.

La personne qui effectue l'abattage ou l'euthanasie de l'animal doit également constater l'absence de signes vitaux immédiatement après l'avoir effectué.

15. Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire que le bien-être ou la sécurité d'un animal est ou a été compromis ne peut être poursuivie en justice pour avoir, de bonne foi, signalé une telle situation.

CHAPITRE IV

INSPECTION ET ENQUÊTE

SECTION I

INSPECTEURS

§ 1. — Inspection

35. Le ministre nomme, à titre d'inspecteurs, des médecins vétérinaires, des agronomes, des analystes et toute autre personne nécessaire pour veiller à l'application :

38. Le propriétaire ou le responsable d'un véhicule ou d'un lieu qui fait l'objet d'une inspection, ainsi que toute personne qui s'y trouve, sont tenus de prêter assistance à un inspecteur dans l'exercice de ses fonctions.

39. Un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un animal, un produit ou un équipement auxquels s'applique une loi qu'il est chargé d'appliquer se trouvent dans un lieu ou dans un véhicule peut, dans l'exercice de ses fonctions :

1° pénétrer à toute heure raisonnable dans ce lieu et en faire l'inspection;

2° faire l'inspection d'un véhicule qui transporte un tel animal, un produit ou un équipement ou ordonner l'immobilisation d'un tel véhicule pour l'inspecter;

3° procéder à l'examen de cet animal, de ce produit ou de cet équipement, ouvrir tout contenant qui se trouve dans ce lieu ou ce véhicule et prélever gratuitement des échantillons;

4° enregistrer ou prendre des photographies de ce lieu, de ce véhicule, de cet animal, de ce produit ou de cet équipement;

5° exiger la communication pour examen, reproduction ou établissement d'extraits de tout livre, compte, registre, dossier ou autre document, s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il contient des renseignements relatifs à l'application d'une loi ou des règlements de celle-ci qu'il est chargé d'appliquer.

Lorsqu'un animal se trouve dans une maison d'habitation, un inspecteur peut y pénétrer avec l'autorisation de l'occupant ou, à défaut, en vertu d'un mandat de perquisition obtenu conformément au Code de procédure pénale ([chapitre C-25.1](#)).

Un juge de la Cour du Québec ou un juge de paix magistrat, sur la foi d'une déclaration sous serment faite par l'inspecteur énonçant qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un animal se trouve dans la maison d'habitation et que le bien-être ou la sécurité de cet animal est compromis, peut délivrer un mandat, aux conditions qu'il y indique, autorisant cet inspecteur à y pénétrer, à saisir cet animal et à en disposer conformément aux dispositions du présent chapitre.

Lorsque le lieu ou le véhicule est inoccupé, l'inspecteur y laisse un avis indiquant son nom, le moment de l'inspection ainsi que les motifs de celle-ci.

40. Un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un animal est en détresse dans une maison d'habitation peut exiger que le propriétaire ou l'occupant des lieux lui montre l'animal afin qu'il le voit et vérifie son état. Le propriétaire ou l'occupant doit obtempérer sur-le-champ.

41. Un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire que le bien-être ou la sécurité d'un animal qui est dans un véhicule ou dans tout autre endroit clos est compromis peut utiliser la force raisonnable pour y pénétrer afin de soulager l'animal ou de lui venir en aide.

§ 2. — Saisie et confiscation

42. Un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un animal est exposé à des conditions qui lui causent une souffrance importante peut, dans l'exercice de ses fonctions, qu'il y ait eu saisie ou non, le confisquer aux fins de l'euthanasier s'il a obtenu l'autorisation du propriétaire ou de la personne ayant la garde de l'animal. À défaut d'une telle autorisation, il peut confisquer l'animal aux fins de l'euthanasier après avoir obtenu l'avis d'un médecin vétérinaire. Si aucun médecin vétérinaire n'est disponible rapidement et qu'il y a urgence d'abrèger la souffrance de l'animal, l'inspecteur peut agir.

L'inspecteur peut demander qu'une nécropsie soit effectuée à la suite de l'euthanasie de l'animal confisqué.

L'inspecteur peut également confisquer lors de cette inspection le corps de tout animal mort trouvé sur les lieux aux fins de procéder à son élimination. Cette dernière peut être précédée d'une nécropsie.

43. Un inspecteur peut, dans l'exercice de ses fonctions, saisir un animal, un produit ou un équipement auxquels s'applique la présente loi s'il a des motifs raisonnables de croire que cet animal, ce produit ou cet équipement a servi à commettre une infraction à une loi ou un règlement qu'il est chargé d'appliquer ou qu'une infraction a été commise à l'égard de l'animal ou lorsqu'un propriétaire ou une personne ayant la garde d'un animal fait défaut de respecter une décision ou une ordonnance rendue en application de la présente loi.

44. Nul ne peut, sans l'autorisation de l'inspecteur, utiliser, enlever ou permettre que soit utilisé ou enlevé ce qui a été saisi.

45. L'inspecteur a la garde de l'animal qu'il a saisi. Il peut détenir l'animal saisi ou le confier à une personne autre que le saisi.

L'animal saisi peut être gardé à l'endroit de la saisie si le propriétaire ou l'occupant de cet endroit y consent par écrit, selon des modalités convenues entre les parties. À défaut par le propriétaire ou l'occupant de cet endroit de consentir à une telle garde ou de respecter les modalités qui s'y rattachent, l'inspecteur peut demander à un juge l'autorisation de garder l'animal saisi sur place, aux conditions et modalités que le juge considère appropriées.

S'il y a urgence, l'inspecteur peut, avant l'obtention de l'autorisation d'un juge, établir des mesures de garde intérimaires permettant d'assurer le bien-être et la sécurité de l'animal.

La garde de ce qui a été saisi est maintenue jusqu'à ce qu'il en soit disposé conformément aux dispositions du présent chapitre ou, en cas de poursuite, jusqu'à ce qu'un juge en ait disposé autrement. Sur demande de l'inspecteur, un juge peut ordonner que la période de maintien sous saisie soit prolongée pour un maximum de 90 jours.

Une personne à qui a été confiée la garde d'un animal saisi en vertu du présent article ne peut être poursuivie en justice par le saisi pour les actes qu'elle accomplit de bonne foi dans le cadre de son mandat.

46. L'animal, le produit ou l'équipement saisi doit être remis au propriétaire ou à la personne en ayant la garde lorsque survient l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1° un délai de 90 jours s'est écoulé depuis la date de la saisie et aucune poursuite n'a été intentée;
- 2° avant l'expiration de ce délai, l'inspecteur considère qu'il n'y a pas eu infraction à la loi ou à un règlement qu'il est chargé d'appliquer ou que le propriétaire ou la personne ayant la garde de ce qui a été saisi s'est conformé depuis la saisie aux dispositions de cette loi ou de ce règlement, à la décision ou à l'ordre du ministre ou à l'ordonnance du juge.

Toutefois, si le propriétaire ou la personne ayant la garde de l'animal saisi est inconnu ou introuvable, l'animal est confisqué par l'inspecteur sept jours suivant la saisie; il en est alors disposé conformément aux deuxième et troisième alinéas de l'article 53.

CHAPITRE VIII

DISPOSITIONS PÉNALES

65. Commet une infraction et est passible d'une amende de 250 \$ à 6 250 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 12 500 \$, dans les autres cas, quiconque contrevient à l'un ou l'autre des articles 13, 23 et 30 ou à une disposition d'un règlement pris en vertu du paragraphe 18° de l'article 64.

66. Commet une infraction et est passible d'une amende de 500 \$ à 12 500 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 1 000 \$ à 25 000 \$, dans les autres cas, quiconque contrevient au troisième alinéa de l'article 11 ou à l'article 14.

67. Commet une infraction et est passible d'une amende de 1 000 \$ à 25 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$ à 50 000 \$, dans les autres cas, quiconque contrevient à l'un ou l'autre des articles 21, 22 et 29 ou à une disposition d'un règlement pris en vertu de l'un ou l'autre des paragraphes 3°, 4°, 9° à 13°, 16°, 17° et 20° de l'article 64.

68. Commet une infraction et est passible d’une amende de 2 500 \$ à 62 500 \$, s’il s’agit d’une personne physique, et de 5 000 \$ à 125 000 \$, dans les autres cas, quiconque :

1° contrevient à l’une ou l’autre des dispositions des articles 5, 6, 8 à 10, du premier ou du deuxième alinéa de l’article 11, des articles 12, 16 à 20, 27, 38, 40 et 44;

2° entrave de quelque façon que ce soit l’exercice des fonctions d’un inspecteur, le trompe par réticences ou fausses déclarations ou refuse de lui fournir un document ou un renseignement qu’il a droit d’obtenir en vertu de la présente loi.

69. Commet une infraction et est passible d’une amende de 5 000 \$ à 125 000 \$, s’il s’agit d’une personne physique, et de 10 000 \$ à 250 000 \$, dans les autres cas, quiconque ne se conforme pas à une ordonnance rendue en vertu de l’article 58.

70. Les montants minimal et maximal des amendes prévues par la présente loi sont portés au double pour une première récidive et au triple pour toute récidive additionnelle.

Malgré l’article 231 du Code de procédure pénale ([chapitre C-25.1](#)), le juge peut imposer, outre ces montants :

1° dans le cas où il s’agit d’une infraction dont la peine est prévue à l’article 68, une peine d’emprisonnement qui ne peut excéder 6 mois, s’il s’agit d’une première récidive, ou 12 mois, s’il s’agit d’une récidive additionnelle;

2° dans le cas où il s’agit d’une infraction dont la peine est prévue à l’article 69, une peine d’emprisonnement qui ne peut excéder 12 mois, s’il s’agit d’une première récidive, ou 18 mois, s’il s’agit d’une récidive additionnelle.

72. Quiconque aide, par un acte ou une omission, ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, amène une personne à commettre une infraction à la présente loi ou à ses règlements commet une infraction et est passible de la même peine que celle prévue pour l’infraction qu’il a aidé ou amené à commettre.

73. Dans toute poursuite pénale relative à une infraction à la présente loi ou à ses règlements, la preuve qu’elle a été commise par un agent, un mandataire ou un employé de quiconque suffit à établir qu’elle a été commise par ce dernier, à moins que celui-ci n’établisse qu’il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour en prévenir la perpétration.

75. Pour l’application des articles 65 à 70, le juge tient compte notamment, dans la détermination du montant de l’amende, des facteurs suivants :

1° la gravité de l’atteinte ou le risque d’atteinte à la sécurité ou au bien-être de l’animal;

2° le nombre d’animaux concernés;

3° la durée de l’infraction;

4° le caractère répétitif de l’infraction;

- 5° le caractère prévisible de l'infraction ou le défaut d'avoir donné suite aux recommandations ou avertissements visant à la prévenir;
- 6° l'état du lieu ou du véhicule dans lequel l'animal est gardé ou transporté;
- 7° les caractéristiques personnelles du contrevenant;
- 8° le fait que le contrevenant ait agi intentionnellement ou ait fait preuve d'insouciance ou de négligence;
- 9° les coûts supportés par la collectivité pour réparer le préjudice ou les dommages causés;
- 10° les revenus et les autres avantages que le contrevenant a retirés de la perpétration de l'infraction;
- 11° le fait que le contrevenant ait omis de prendre les mesures raisonnables pour empêcher la perpétration de l'infraction ou en atténuer les effets malgré sa capacité financière de le faire, compte tenu notamment de sa taille, de son patrimoine, de son chiffre d'affaires ou de ses revenus.

Le juge qui, en présence d'un facteur aggravant, décide tout de même d'imposer une amende minimale doit motiver sa décision.

76. Si une personne est reconnue coupable d'une infraction à une disposition de l'un des articles 5, 6, 9, 12 et 58 ou à une disposition d'un règlement pris en vertu de l'un ou l'autre des paragraphes 3°, 4°, 12°, 13°, 16°, 17° et 20° de l'article 64, un juge peut, à la demande du poursuivant, prononcer une ordonnance qui interdit à cette personne :

- 1° d'être propriétaire ou d'avoir la garde d'animaux;
- 2° d'être propriétaire d'un nombre ou d'un type d'animaux ou d'en avoir la garde pour une période qu'il considère appropriée.

L'interdiction peut notamment s'appliquer à perpétuité dans le cas d'une personne physique ou d'une personne morale contrôlée par elle.

77. Les poursuites pénales pour la sanction d'une infraction à l'un ou l'autre des articles 5, 6, 16 à 23 et 58 ou à une disposition d'un règlement pris en vertu de l'un ou l'autre des paragraphes 3°, 4°, 12°, 13°, 16°, 17° et 20° de l'article 64 peuvent être intentées devant la cour municipale par la municipalité locale sur le territoire de laquelle est commise l'infraction. Les amendes et les frais relatifs à ces infractions appartiennent à la municipalité. »

10.4.3. Extrait du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

chapitre P-38.002, r. 1

Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

(chapitre P-38.002, a. 1, 2^e al.)¹⁵³

« SECTION II

SIGNALEMENT DE BLESSURES INFLIGÉES PAR UN CHIEN

2. Un médecin vétérinaire doit signaler sans délai à la municipalité locale concernée le fait qu'un chien dont il a des motifs raisonnables de croire qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique a infligé une blessure par morsure à une personne ou à un animal domestique en lui communiquant, lorsqu'ils sont connus, les renseignements suivants :

- 1° le nom et les coordonnées du propriétaire ou gardien du chien;
- 2° tout renseignement, dont la race ou le type, permettant l'identification du chien;
- 3° le nom et les coordonnées de la personne blessée ou du propriétaire ou gardien de l'animal domestique blessé ainsi que la nature et la gravité de la blessure qui a été infligée.

3. Un médecin doit signaler sans délai à la municipalité locale concernée le fait qu'un chien a infligé une blessure par morsure à une personne en lui communiquant la nature et la gravité de cette blessure et, lorsqu'ils sont connus, les renseignements prévus aux paragraphes 1 et 2 de l'article 2.

4. Aux fins de l'application des articles 2 et 3, la municipalité locale concernée est celle de la résidence principale du propriétaire ou gardien du chien qui a infligé la blessure ou, lorsque cette information n'est pas connue, celle où a eu lieu l'événement.

SECTION III

DÉCLARATIONS DE CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX ET ORDONNANCES À L'ÉGARD DES PROPRIÉTAIRES OU GARDIENS DE CHIENS

§ 1. — Pouvoirs des municipalités locales

¹⁵³ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/P-38.002,%20r.%201>

5. Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique, une municipalité locale peut exiger que son propriétaire ou gardien le soumette à l'examen d'un médecin vétérinaire qu'elle choisit afin que son état et sa dangerosité soient évalués.

6. La municipalité locale avise le propriétaire ou gardien du chien, lorsque celui-ci est connu, de la date, de l'heure et du lieu où il doit se présenter avec le chien pour l'examen ainsi que des frais qu'il devra déboursier pour celui-ci.

7. Le médecin vétérinaire transmet son rapport à la municipalité locale dans les meilleurs délais. Il doit contenir son avis concernant le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique.

Il peut également contenir des recommandations sur les mesures à prendre à l'égard du chien ou de son propriétaire ou gardien.

8. Un chien peut être déclaré potentiellement dangereux par la municipalité locale qui est d'avis, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique.

9. Un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale.

10. Une municipalité locale ordonne au propriétaire ou gardien d'un chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave de faire euthanasier ce chien. Elle doit également faire euthanasier un tel chien dont le propriétaire ou gardien est inconnu ou introuvable.

Jusqu'à l'euthanasie, un chien visé au premier alinéa doit en tout temps être muselé au moyen d'une muselière-panier lorsqu'il se trouve à l'extérieur de la résidence de son propriétaire ou gardien.

Pour l'application du présent article, constitue une blessure grave toute blessure physique pouvant entraîner la mort ou résultant en des conséquences physiques importantes.

11. Une municipalité locale peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

1° soumettre le chien à une ou plusieurs des normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;

2° faire euthanasier le chien;

3° se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

L'ordonnance doit être proportionnelle au risque que constitue le chien ou le propriétaire ou gardien pour la santé ou la sécurité publique.

23. Un chien déclaré potentiellement dangereux ne peut être gardé en présence d'un enfant de 10 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus.

24. Un chien déclaré potentiellement dangereux doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir. En outre, une affiche doit également être placée à un endroit permettant d'annoncer à une personne qui se présente sur ce terrain la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux.

25. Dans un endroit public, un chien déclaré potentiellement dangereux doit porter en tout temps une muselière-panier. De plus, il doit y être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 m, sauf dans une aire d'exercice canin.

SECTION V

INSPECTION ET SAISIE

§ 1. — Inspection

26. Aux fins de veiller à l'application des dispositions du présent règlement, un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un chien se trouve dans un lieu ou dans un véhicule peut, dans l'exercice de ses fonctions :

- 1° pénétrer à toute heure raisonnable dans ce lieu et en faire l'inspection;
- 2° faire l'inspection de ce véhicule ou en ordonner l'immobilisation pour l'inspecter;
- 3° procéder à l'examen de ce chien;
- 4° prendre des photographies ou des enregistrements;
- 5° exiger de quiconque la communication, pour examen, reproduction ou établissement d'extrait, de tout livre, compte, registre, dossier ou autre document, s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il contient des renseignements relatifs à l'application du présent règlement;
- 6° exiger de quiconque tout renseignement relatif à l'application du présent règlement.

Lorsque le lieu ou le véhicule est inoccupé, l'inspecteur y laisse un avis indiquant son nom, le moment de l'inspection ainsi que les motifs de celle-ci.

27. Un inspecteur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un chien se trouve dans une maison d'habitation peut exiger que le propriétaire ou l'occupant des lieux lui montre le chien. Le propriétaire ou l'occupant doit obtempérer sur-le-champ.

L'inspecteur ne peut pénétrer dans la maison d'habitation qu'avec l'autorisation de l'occupant ou, à défaut, qu'en vertu d'un mandat de perquisition délivré par un juge, sur la foi d'une déclaration sous serment faite par l'inspecteur énonçant qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un chien qui

constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique se trouve dans la maison d'habitation, autorisant, aux conditions qu'il y indique, cet inspecteur à y pénétrer, à saisir ce chien et à en disposer conformément aux dispositions de la présente section. Ce mandat peut être obtenu conformément à la procédure prévue au Code de procédure pénale ([chapitre C-25.1](#)) compte tenu des adaptations nécessaires.

Tout juge de la Cour du Québec ou d'une cour municipale ou tout juge de paix magistrat a compétence pour délivrer un mandat de perquisition en vertu du deuxième alinéa.

28. L'inspecteur peut exiger que le propriétaire, le gardien ou le responsable d'un véhicule ou d'un lieu qui fait l'objet d'une inspection, ainsi que toute personne qui s'y trouve, lui prête assistance dans l'exercice de ses fonctions.

§ 2. — Saisie

29. Un inspecteur peut saisir un chien aux fins suivantes :

- 1° le soumettre à l'examen d'un médecin vétérinaire conformément à l'article 5 lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;
- 2° le soumettre à l'examen exigé par la municipalité locale lorsque son propriétaire ou gardien est en défaut de se présenter à l'examen conformément à l'avis transmis en vertu de l'article 6;
- 3° faire exécuter une ordonnance rendue par la municipalité locale en vertu des articles 10 ou 11 lorsque le délai prévu au deuxième alinéa de l'article 13 pour s'y conformer est expiré.

30. L'inspecteur a la garde du chien qu'il a saisi. Il peut détenir le chien saisi ou en confier la garde à une personne dans un établissement vétérinaire ou dans un refuge, dans un service animalier, dans une fourrière ou dans un lieu tenu par une personne ou un organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal ([chapitre B-3.1](#)).

31. La garde du chien saisi est maintenue jusqu'à ce qu'il soit remis à son propriétaire ou gardien.

Sauf si le chien a été saisi pour exécuter une ordonnance rendue en vertu du premier alinéa de l'article 10 ou du paragraphe 2 ou 3 du premier alinéa de l'article 11 ou si la municipalité rend une ordonnance en vertu d'une de ces dispositions, il est remis à son propriétaire ou gardien lorsque survient l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1° dès que l'examen du chien a été réalisé, lorsque le médecin vétérinaire est d'avis qu'il ne constitue pas un risque pour la santé ou la sécurité publique, ou dès que l'ordonnance a été exécutée;
- 2° lorsqu'un délai de 90 jours s'est écoulé depuis la date de la saisie sans que le chien n'ait été déclaré potentiellement dangereux ou, avant l'expiration de ce délai, si l'inspecteur est avisé qu'il n'y a pas lieu de déclarer le chien potentiellement dangereux ou que le chien a été déclaré potentiellement dangereux.

32. Les frais de garde engendrés par une saisie sont à la charge du propriétaire ou gardien du chien, incluant notamment les soins vétérinaires, les traitements, les interventions chirurgicales et les médicaments nécessaires pendant la saisie ainsi que l'examen par un médecin vétérinaire, le transport, l'euthanasie ou la disposition du chien.

SECTION VI

DISPOSITIONS PÉNALES

33. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'article 6 ou ne se conforme pas à une ordonnance rendue en vertu des articles 10 ou 11 est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$ à 20 000 \$, dans les autres cas.

34. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'un ou l'autre des articles 16, 18 et 19 est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

35. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 20 et 21 est passible d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 1 000 \$ à 3 000 \$, dans les autres cas.

36. Les montants minimal et maximal des amendes prévues aux articles 34 et 35 sont portés au double lorsque l'infraction concerne un chien déclaré potentiellement dangereux.

37. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 22 à 25 est passible d'une amende de 1 000 \$ à 2 500 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$ à 5 000 \$, dans les autres cas.

38. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui fournit un renseignement faux ou trompeur ou un renseignement qu'il aurait dû savoir faux ou trompeur relativement à l'enregistrement d'un chien est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

39. Quiconque entrave de quelque façon que ce soit l'exercice des fonctions de toute personne chargée de l'application de la loi, la trompe par réticences ou fausses déclarations ou refuse de lui fournir un renseignement qu'elle a droit d'obtenir en vertu du présent règlement est passible d'une amende de 500 \$ à 5 000 \$.

40. En cas de récidive, les montants minimal et maximal des amendes prévues par la présente section sont portés au double. »

10.5. Extrait du Code criminel du Canada

L.R.C. (1985), ch. C-46

PARTIE XI

Actes volontaires et prohibés concernant certains biens¹⁵⁴

« ANIMAUX

Tuer ou blesser des animaux

445 (1) Commet une infraction quiconque volontairement et sans excuse légitime, selon le cas :

- a)** tue, mutile, blesse, empoisonne ou estropie des chiens, oiseaux ou animaux qui sont gardés pour une fin légitime;
- b)** place du poison de telle manière qu'il puisse être facilement consommé par des chiens, oiseaux ou animaux qui sont gardés pour une fin légitime.

Peine

(2) Quiconque commet l'infraction visée au paragraphe (1) est coupable :

- a)** soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans;
- b)** soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire passible d'une amende maximale de dix mille dollars et d'un emprisonnement maximal de deux ans moins un jour, ou de l'une de ces peines.

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

Faire souffrir inutilement un animal

445.1 (1) Commet une infraction quiconque, selon le cas :

- a)** volontairement cause ou, s'il en est le propriétaire, volontairement permet que soit causée à un animal ou un oiseau une douleur, souffrance ou blessure, sans nécessité;
- b)** de quelque façon fait la promotion des activités ci-après, les encourage, les organise, y prête son concours, y prend part ou reçoit de l'argent relativement à celles-ci :
 - (i)** le combat ou le harcèlement d'animaux ou d'oiseaux,

¹⁵⁴ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-57.html?txthl=445#s-445>

(ii) le dressage, le transport ou l'élevage d'animaux ou d'oiseaux aux fins des activités visées au sous-alinéa (i);

c) volontairement, sans excuse raisonnable, administre une drogue ou substance empoisonnée ou nocive à un animal ou oiseau domestique ou à un animal ou oiseau sauvage en captivité ou, étant le propriétaire d'un tel animal ou oiseau, volontairement permet qu'une drogue ou substance empoisonnée ou nocive lui soit administrée;

d) organise, prépare, dirige, facilite quelque réunion, concours, exposition, divertissement, exercice, démonstration ou événement au cours duquel des oiseaux captifs sont mis en liberté avec la main ou par une trappe, un dispositif ou autre moyen pour essayer un coup de feu au moment de leur libération, ou y prend part ou reçoit de l'argent à cet égard;

e) étant le propriétaire ou l'occupant, ou la personne ayant la charge d'un local, permet que ce local soit utilisé en totalité ou en partie pour une fin mentionnée à l'alinéa d).

Peine

(2) Quiconque commet l'infraction visée au paragraphe (1) est coupable :

a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans;

b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire passible d'une amende maximale de dix mille dollars et d'un emprisonnement maximal de deux ans moins un jour, ou de l'une de ces peines.

L'omission d'accorder des soins raisonnables constitue une preuve

(3) Aux fins des poursuites engagées en vertu de l'alinéa (1) a), la preuve qu'une personne a omis d'accorder à un animal ou à un oiseau des soins ou une surveillance raisonnables, lui causant ainsi de la douleur, des souffrances ou des blessures, fait preuve, en l'absence de toute preuve contraire, que cette douleur, ces souffrances ou blessures ont été volontairement causés ou permis, selon le cas.

La présence lors du harcèlement d'un animal constitue une preuve

(4) Aux fins des poursuites engagées en vertu de l'alinéa (1) b), la preuve qu'un prévenu était présent lors du combat ou du harcèlement d'animaux ou d'oiseaux fait preuve, en l'absence de toute preuve contraire, qu'il a encouragé ce combat ou ce harcèlement ou y a aidé ou assisté.

Causer blessure ou lésion

446 (1) Commet une infraction quiconque, selon le cas :

a) par négligence volontaire cause une blessure ou lésion à des animaux ou à des oiseaux alors qu'ils sont conduits ou transportés;

b) étant le propriétaire ou la personne qui a la garde ou le contrôle d'un animal ou oiseau domestique ou d'un animal ou oiseau sauvage en captivité, l'abandonne en détresse ou

volontairement néglige ou omet de lui fournir les aliments, l'eau, l'abri et les soins convenables et suffisants.

Peine

(2) Quiconque commet l'infraction visée au paragraphe (1) est coupable :

- a)** soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans;
- b)** soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

L'omission d'accorder des soins raisonnables constitue une preuve

(3) Aux fins des poursuites engagées en vertu de l'alinéa (1) a), la preuve qu'une personne a omis d'accorder à un animal ou à un oiseau des soins ou une surveillance raisonnables, lui causant ainsi des dommages ou des blessures, fait preuve, en l'absence de toute preuve contraire, que ces dommages ou blessures ont été causés par négligence volontaire. »

Glossaire

Titulaire

Qui occupe une charge, remplit une fonction pour laquelle il a été personnellement nommé, en vertu d'un titre¹⁵⁵.

Assister un titulaire

Sous la surveillance d'un titulaire de niveau 2 ou 3, exercer ses compétences en tant qu'accompagnateur ou guide accompagnateur.

Attelage

Animal ou groupe d'animaux attelés à un même objet à tirer¹⁵⁶.

Objet à tirer

Toute chose concrète perceptible par la vue, le toucher. Synonyme : corps. Cette définition inclus : traîneau, trottinette des neiges, cani-kart (*buggy*), cani-trottinette (scooter), cani-vélo (*bikejoring*), cani-cycle (tricycle), personne sur skis, personne en randonnée ou en course.

Activités d'attelage canin

Comprend les diverses disciplines de sports canins attelés ainsi que les activités connexes, telles que la visite du chenil, ou toutes activités avec des chiens d'attelage en dehors de l'activité de trait, comme la randonnée avec des chiens en liberté.

Discipline

Les différents sports attelés : cani-vélo (*bikejoring* et *fatbikejoring*), traîneau, trottinette des neiges, cani-trottinette (scooter), skijoring, cani-kart (*buggy*), cani-cross, cani-rando, pulka avec chiens.

Personne responsable de sa pratique personnelle

Personne qui connaît les principaux risques inhérents à la pratique de l'activité et qui est en mesure de les contrôler, de les réduire ou de les éliminer. Cette personne connaît et applique :

- la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal;
- la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;
- la Loi sur la protection sanitaire des animaux;
- le Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens.

¹⁵⁵ Définition tirée du *Larousse*.

¹⁵⁶ *Ibid.*

Équipements d'attelage canin

Traîneau, ancre, lignes/câbles de trait, harnais, bottines, colliers, lignes d'attente (*drop lines*), chaîne, cabane, seau, pivot (*swivel*), équipement *dryland (bike)*, pulka.

Convoyage

Transport de matériel ou de personnes dans un traîneau ou *buggy* pour leur faire découvrir l'activité.

Soins de base des chiens

Nourrir, abreuver, ramasser les excréments.

Soigner

S'occuper du bien-être et du contentement de quelqu'un, du bon état de quelque chose.

Appréciation comportementale

L'appréciation comportementale vise à considérer les compétences de l'animal à travers ses aptitudes individuelles sociales et sociables selon des indicateurs obtenus lors de tests d'observations et de recherches d'antécédents. Les résultats sont interprétés en termes de réactions physiques, cognitives et émotionnelles. Les résultats doivent être lus à la lumière des possibilités d'évolution du chien dans un contexte de vie en société. L'appréciation comportementale ne se substitue en aucun cas à un examen par un médecin vétérinaire¹⁵⁷.

Chien de tête

Head dog, leader

Chien de pointe

Swing dog

Chien d'équipe

Team dog

Chien de barre

Wheel dog

Ligne centrale

Gangline, *main line*

Ligne de queue

Tugline, ligne de tire, attache de queue

¹⁵⁷ Source : Association professionnelle des comportementalistes praticiens.

Ligne de cou

Neckline, licou

Ligne de trait

Ligne de tire, attelage

Tapis ralentisseur

Dragmat, breaking pad

Pare-chocs

Brushbow

Supports

Stanchions, poteau

Lisses

Runners

Guidon

Handlebar, poignée, manche

Ancre

Snowhook

Lignes de piquetage

Drop lines, stakeout, lignes d'attente

Mousquetons à déclenchement rapide

Quick release

Rail

Garde-corps

No. _____

Annexe 1 : Journal de bord

Section à personnaliser

**JOURNAL DE BORD DU
GUIDE
PROFESSIONNEL
EN AVENTURE ET
EN ÉCOTOURISME**

Édition 2004

Nom du guide : _____

Période couverte

du : ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

**Ce journal de bord a été élaboré en collaboration avec le CQRHT et
selon les normes d'Aventure Écotourisme Québec,
l'association des professionnels**



Pour joindre l'AÉQ
Téléphone : (450) 661-2225
1 866 278-5923
info@aventure-ecotourisme.qc.ca
www.aventure-ecotourisme.qc.ca



CODE DE DÉONTOLOGIE POUR GUIDES PROFESSIONNELS

2.2 Pendant l'activité :

- a) Faire un **court briefing** à chaque étape marquante de l'activité (passage dangereux, niveau de difficulté plus élevé, etc.)

2.3 Après l'activité :

- a) Faire un suivi auprès de vos clients (commentaires sur l'activité qu'ils viennent de pratiquer) .
- b) Faire un suivi auprès de l'entreprise (commentaires sur l'activité qui vient de se dérouler) .

1. Le guide s'engage à :

- a) Se conformer au présent code de déontologie.
- b) À détenir les cartes attestant la validité de sa formation de Respiration Cardio-Respiratoire (RCR) ainsi que la validité de sa formation de premiers soins et/ou de sa formation de premiers soins en régions isolées (selon la zone dans laquelle se pratique l'activité). Une copie de ces cartes doivent être disponible sur demande et ce, en tout temps.
- c) À détenir les cartes attestant la validité de ses formations techniques reliées aux activités qu'il guide. Une copie de ces cartes doit être disponible sur demande, et ce, en tout temps.
- d) Tenir un carnet de bord, à jour, de ses sorties attestant de :
 - L'expérience personnelle en matière de plein air;
 - L'expérience professionnelle en tant que guide (chef, assistant, autre) d'aventure et d'écotourisme.

Ceci est une version condensée du Code de déontologie du guide professionnelle de Aventure Écotourisme Québec. Pour se procurer la version complète de ce Code, veuillez vous adresser à l'AEQ.

CODE DE DÉONTOLOGIE POUR GUIDES PROFESSIONNELS

Préambule

Le code déontologique d'Aventure Écotourisme Québec a été conçu pour vous, **les guides**. Il s'agit du recueil des devoirs moraux que vous devez respecter en tant que guide professionnel de tourisme d'aventure et/ou d'écotourisme.

2. En tant que guide professionnel, vous vous engagez à :

- a) Considérer l'intérêt du client comme votre obligation professionnelle fondamentale.
- b) Vous acquitter de vos obligations et devoirs professionnels avec intégrité et objectivité.
- c) Avoir les compétences techniques et les brevets des fédérations, si applicable, nécessaires pour fournir un service sécuritaire et de qualité à vos clients et maintenir un niveau de compétence élevé.
- d) Planifier et préparer le déroulement et la logistique des sorties en fonction du confort, de la sécurité, des capacités et de la condition physiques de chacun de vos clients.
- e) Respecter les ratios d'encadrement relatifs au tourisme d'aventure et à l'écotourisme (réf. Guide de gestion des risques).
- f) Encadrer le déroulement des sorties avec vos clients, et ce, en tout temps.
- g) Faire de l'animation pour vos clients lors des activités.
- h) Sensibiliser vos clients à l'éthique environnementale (respect de l'environnement).

3. Sécurité

En tant que guide professionnel vous vous engagez à jouer un rôle actif dans la prévention et la gestion de la sécurité, entre autre en posant les gestes suivants :

2.1 Avant le départ de l'activité :

- a) Réunir tous les participants de l'activité et faire un **briefing complet** qui englobe tous les éléments importants concernant l'activité qu'ils s'approprient à pratiquer.
- b) Offrir, lorsque nécessaire, une **formation de base** pour la pratique de l'activité.

Nom et prénom du guide :	
Adresse :	
# téléphone :	
Courriel :	

En tant que guide professionnel en tourisme d'aventure et/ou en écotourisme, je m'engage à tenir à jour mon journal de bord et à n'y inscrire que des informations véridiques.

Signature du guide : _____

SECTION 1 : FORMATION

FORMATIONS / DIPLÔMES / BREVETS

FORMATIONS / DIPLÔMES / BREVETS

Formation / diplôme / brevet : _____
 Date d'obtention : _____
 Date d'expiration : _____
 Émis par : _____

Formation / diplôme / brevet : _____
 Date d'obtention : _____
 Date d'expiration : _____
 Émis par : _____

Formation / diplôme / brevet : _____
 Date d'obtention : _____
 Date d'expiration : _____
 Émis par : _____

Formation / diplôme / brevet : _____
 Date d'obtention : _____
 Date d'expiration : _____
 Émis par : _____

Formation / diplôme / brevet : _____
 Date d'obtention : _____
 Date d'expiration : _____
 Émis par : _____

Formation / diplôme / brevet : _____
 Date d'obtention : _____
 Date d'expiration : _____
 Émis par : _____

Résumé des Expériences Journal de bord no. _____

Période couverte : du ____/____/____ au ____/____/____

Nom du Guide : _____

Journal de bord no.

Période couverte : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Nom du Guide : _____

[illegible]

Photocopiez cette section pour le dossier guide de votre employeur

Résumé des Expériences Journal de bord no. _____

Journal de bord no.

Période couverte : du ____ / ____ / ____ **au** ____ / ____ / ____

Nom du Guide :

[illegible]

Photocopiez cette section pour le dossier guide de votre employeur

40

Formation / diplôme / brevet : _____

Date d'obtention : _____

Date d'expiration : _____

Émis par : _____

Formation / diplôme / brevet :

Date d'obtention : _____

Date d'expiration : _____

Émis par : _____

Formation / diplôme / brevet :

Date d'obtention : _____

Date d'expiration : _____

Émis par : _____

Formation / diplôme / brevet :

Date d'obtention : _____

Date d'expiration : _____

Émis par : _____

STAGES

Type de stage :	Dates :
-----------------	---------

Compagnie :	Rôle :
--------------------	---------------

Superviseur :	Téléphone :
---------------	-------------

Type de stage :	Dates :
-----------------	---------

Compagnie :	Rôle :
--------------------	---------------

Superviseur :	Téléphone :
---------------	-------------

Type de stage :	Dates :
-----------------	---------

Compagnie :	Rôle :
--------------------	---------------

Superviseur :	Téléphone :
---------------	-------------

Section 4 : Résumé des Expériences Journal de bord no. _____

Période couverte : du / / **au** / /

Nom du Guide :

[illegible]

Photocopiez cette section pour le dossier guide de votre employeur

38

Niveau de guide

Type d'activité : _____ En date du : _____

Niveau : ☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3

Expériences de travail :

jours CG, Niveau 1 : _____ # jours CG, Niveau 2 : _____ # jours CG, Niveau 3 : _____

Expériences personnelles: # jours/sorties

randonnée : excursion : expédition :

Niveau de guide

Type d'activité : _____ En date du : _____

Niveau : ☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3

Expériences de travail :

jours CG, Niveau 1 : # jours CG, Niveau 2 : # jours CG, Niveau 3 :

Expériences personnelles: # jours/sorties

randonnée : excursion : expédition :

Niveau de guide

Type d'activité : _____ En date du : _____

Niveau : ☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3

Expériences de travail :

jours CG, Niveau 1 : # jours CG, Niveau 2 : # jours CG, Niveau 3 :

Expériences personnelles: # jours/sorties

randonnée : excursion : expédition :

Niveau de guide

Type d'activité : _____ En date du : _____

Niveau : ☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3

Expériences de travail :

jours CG, Niveau 1 : # jours CG, Niveau 2 : # jours CG, Niveau 3 :

Expériences personnelles: # jours/sorties

randonnée : excursion : expédition :

Niveau de guide

Type d'activité : _____ En date du : _____

Niveau : ☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3

Expériences de travail :

jours CG, Niveau 1 : # jours CG, Niveau 2 : # jours CG, Niveau 3 :

Expériences personnelles: # jours/sorties

randonnée : excursion : expédition :

SECTION 3 : EXPÉRIENCES

Cette section vous permet de comptabiliser vos expériences de travail, vos expériences personnelles ainsi que vos stages.

Voici quelques précisions sur le type d'informations requises :

Dans le carré gris, vous pouvez adapter les lignes 2 (température) et 3 (ensoleillement) comme bon vous semble. Ces informations sont facultatives. Dans la case « type d'activité », vous devez indiquer toutes les activités que vous avez fait lors de ce séjour. Si vous avez effectué plus d'une activité, veuillez indiquer, entre parenthèses, la durée relative de chacune des activités. Les cases « zone » et « types de séjours » font référence aux exigences du guide de gestion des risques de l'AEQ. Dans la case « # total des guides », vous devez indiquer uniquement le nombre de guides sous la responsabilité de votre employeur en excluant les accompagnateurs extérieurs. Dans la case « rôle », vous cochez la case qui correspond le mieux au principal rôle que vous avez tenu lors de cette expérience.

Vous devez reproduire une partie des informations de cette section (3) dans la section 4; « Résumé des expériences ».

AEQ et la reconnaissance professionnelle

Le processus de reconnaissance professionnelle (PRP) revêt d'une importance majeure pour notre secteur d'activité. Ce processus permet de reconnaître et de distinguer les guides expérimentés des guides amateurs, et ce, tant pour le grand public que pour les entrepreneurs. L'Association a participé à l'élaboration et s'implique activement à la promotion du PRP puisqu'il met en lumière l'importance de la qualité du guide dans la qualité du produit, tout en assurant l'uniformité des compétences génériques. L'Association et ses membres sont convaincus de l'importance de ce processus. À un point tel que la reconnaissance professionnelle des guides sera une exigence à laquelle autant les entreprises membres de l'AEQ, que les entreprises voulant adhérer à la norme qualité de notre secteur devront éventuellement se soumettre. S'engager dans le processus de reconnaissance professionnelle, c'est contribuer à l'avancement de l'aventure au Québec et au Canada. Pour vous inscrire au PRP, veuillez contacter le CQRHT.

Ce journal de bord est conforme aux exigences du PRP du CQRHT



Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie touristique du Québec
2751, boul. Jacques-Cartier Est, bureau 200,
Longueuil (Québec) J4N 1L7

tél. 450-651-1099 tél. 1-866-651-1567
info@cqrht.qc.ca www.cqrht.qc.ca

EXPÉRIENCE

Voyage # _____

Date : ____/____/____ Nombre de jours : ____ de nuits : ____

Température : Air : ____ Eau : ____ Vitesse du vent : ____ Niveau d'eau : ____

☐ Ensoleillé ☐ Nuageux avec éclaircis ☐ Couvert ☐ Averses ☐ Pluie constante ☐ Orages

Type d'activité :	☐ expérience de travail	
Nom du forfait :	☐ stage	
☐ expérience personnelle		
Distance parcourue et/ou niveau de difficulté :		
Itinéraire / lieu	Zone	# Total de guides
Types de séjour : ☐ randonnée ☐ excursion ☐ expédition		
RÔLE :		
☐ Chef-guide, CG ☐ Assistant-guide, AG ☐ Guide, G		
☐ Guide interprète, GI ☐ Guide Sécurité, GS ☐ Autre, _____		
Clientèle : ☐ Touristique ☐ Corporative ☐ Motivation ☐ Congrès ☐ Scolaire		
# Participants : Total : ____ Hommes : ____ Femmes : ____ enfants (- 18 ans) : ____		
Employeur / producteur : _____		
Nom du responsable : _____		
Poste : _____ Tél. : _____		
Signature du responsable : _____		

EXPÉRIENCE

Voyage # _____

Date : ____/____/____ Nombre de jours : ____ de nuits : ____

Température : Air : ____ Eau : ____ Vitesse du vent : ____ Niveau d'eau : ____

☐ Ensoleillé ☐ Nuageux avec éclaircis ☐ Couvert ☐ Averses ☐ Pluie constante ☐ Orages

Type d'activité :	☐ expérience de travail	
Nom du forfait :	☐ stage	
☐ expérience personnelle		
Distance parcourue et/ou niveau de difficulté :		
Itinéraire / lieu	Zone	# Total de guides
Types de séjour : ☐ randonnée ☐ excursion ☐ expédition		
RÔLE :		
☐ Chef-guide, CG ☐ Assistant-guide, AG ☐ Guide, G		
☐ Guide interprète, GI ☐ Guide Sécurité, GS ☐ Autre, _____		
Clientèle : ☐ Touristique ☐ Corporative ☐ Motivation ☐ Congrès ☐ Scolaire		
# Participants : Total : ____ Homme : ____ Femme : ____ enfant (- 18 ans) : ____		
Employeur / producteur : _____		
Nom du responsable : _____		
Poste : _____ Tél. : _____		
Signature du responsable : _____		

Annexe 2 : Charte des cotes de chaire chez le chien



Body Condition Score Guidelines

INTERNATIONAL SLED DOG VETERINARY MEDICAL ASSOCIATION www.isdvma.org

ISDVMA, a non-profit organization 501(c)(3), has the mission to enhance the well-being, welfare and safety of sled dogs through the use of education, research and collaborative relationship between mushers, veterinary professionals and race organizers.

Too Thin		1 Prominent ribs, backbone and spine of shoulder blade. Abdomen tucked in under transverse processes of lumbar spine. No palpable fat on ribs, sternum (breastbone), or sacrum. Eyes and temporal muscles may be sunken in. Evident loss of muscle mass on back, thigh and shoulder muscles. Severe energy deficit. Too thin to start or continue race.	
		2 Prominent ribs, backbone and spine of shoulder blade. Abdomen somewhat tucked in under transverse processes of lumbar spine. No palpable fat on ribs, minimal on sternum (breastbone), or sacrum. Minimal loss of muscle mass on back, thigh, and shoulder muscles. Less convex curves on muscles. May be slight temporal muscle atrophy. Pronounced energy deficit. Too thin to start or continue race.	
Watch BCS! Borderline		3 Intercostal room/ribs less obvious, backbone and spine of shoulder blades even with muscles, possibly some prominence. Some palpable fat, mostly over dens of sacrum. No or minimal layer of fat on ribs. No or minimal loss of muscle mass. Convex curves on muscles. Watch BCS closely. Ensure good energy intake.	
OK		4 Some muscular prominence over bones on backbone and spine of shoulder blade. Good convex curves on muscles. Slight palpable fat on ribs. Dens of sacrum filled out. Ideal weight.	
		5 Good muscular prominence over bones on backbone and spine of shoulder blade. Good convex curves on muscle. Palpable thin layer of fat on ribs. Sacrum partially filled out. Ideal weight.	
		6 Good muscular prominence over bones on backbone and spine of shoulder blade. Good convex curves on muscles. Fat clearly palpable on ribs, sacrum filled out, hip bones less prominent. Good starting weight in cold conditions especially longer races.	
Overweight		7 Less likely to see on races. Some muscular prominence over bones on backbone and spine of shoulder blade. Curves on muscles more difficult to determine. Fat covering over most of body. Somewhat overweight for racing dog, but OK especially starting distance race in cold conditions. Not ideal for sprint dogs or in warm temperatures.	
		8	
		9 Not suitable for racing.	

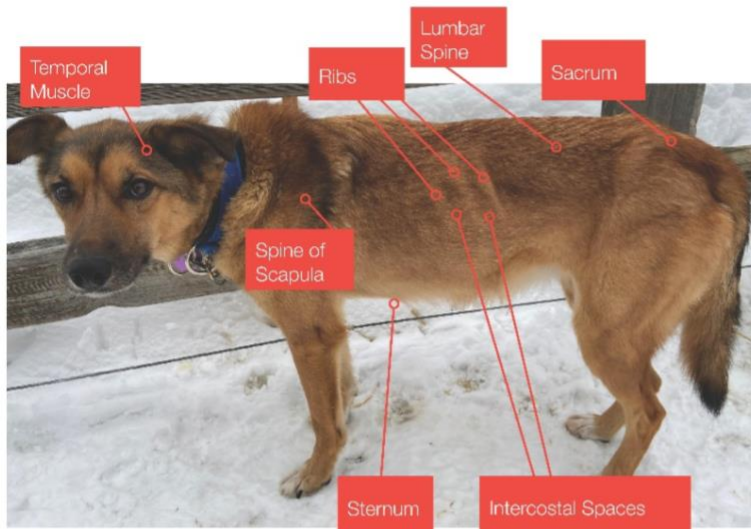
ISDVMA 12/2020



Body Condition Score Guidelines

INTERNATIONAL SLED DOG VETERINARY MEDICAL ASSOCIATION www.isdvma.org

ISDVMA, a non-profit organization 501(c)(3), has the mission to enhance the well-being, welfare and safety of sled dogs through the use of education, research and collaborative relationship between mushers, veterinary professionals and race organizers.



The chart presented here is designed specifically for racing sled dogs.

It is also important to use standard scoring charts and methods of evaluation across races and time. If one race uses a 5-point chart, while others use a 9-point chart, it will be very confusing for mushers as well as veterinarians and other race personnel. At this time, the 9-point chart is the most commonly seen one at races. The chart presented here is designed specifically for sled dogs.

Caroline Griffiths, DVM, DACVSMR
President, ISDVMA

Assessing body condition is important in evaluating the ability of athletic dogs to compete well and stay healthy. Both poor body condition and poor muscle conditioning detract from athletic performance. However, the terms are not synonymous. Poor muscle conditioning, resulting from inadequate exercise and a poor training/conditioning program, can be seen in thin, appropriate, or overweight dogs. The dog may have adequate body energy reserves, but not be able to perform athletically as the muscles have not been properly developed.

Body condition reflects the energy balance in the dog. A thin dog may have well developed muscles if it has had good exercise and conditioning, but be thin, i.e., a low body condition score, because it wasn't fed enough calories to meet energy demands. Ideally, the dog should be ingesting enough calories to meet energy requirements for normal maintenance of body functions, thermoregulation,

and exercise demands. A negative energy balance occurs when the dog is not taking in enough calories to balance expenditures. In this case, the dog will utilize body fat stores for energy, and when those deplete, will utilize muscle tissue as well for energy. Dogs can lose body condition very rapidly especially in cold weather, strenuous exercise, or once fat stores are depleted.

Decreased body condition, from a negative energy balance, may decrease immune function, athletic performance and make the dog more susceptible to injuries or illness.

During pre-race vet checks as well as during races, veterinarians and mushers should consider body condition when assessing whether dogs are fit to race or continue to race. Due to the heavy haircoat of many arctic breeds, it is important to feel every dog, manually palpating under harness and coats if present, to properly assess body condition.

ISDVMA 12/2020

Source : www.isdvma.org.

Il n'existe pas de version française de la charte de l'International Sled Dog Veterinary Medical Association (ISDVMA). L'infographie qui suit, en français, peut bonifier les informations de la charte précédente, mais n'est malheureusement pas complète, car elle ne détaille pas la qualité de la masse musculaire.



Indice de Condition Corporelle



DE MAIGRE A TROP MAIGRE

- 1 Côtes, vertèbres lombaires, os pelviens et proéminences osseuses sont visibles à distance. Pas de graisse corporelle. Perte importante de masse musculaire.
- 2 Côtes, vertèbres lombaires, os pelviens sont visibles. Il n'y a pas de graisse corporelle palpable. Certaines proéminences osseuses sont visibles.
- 3 Les côtes sont facilement palpables, sans couverture grasseuse. Les apophyses des vertèbres lombaires sont visibles. Les os pelviens deviennent proéminents. On peut aisément discerner un creux au niveau du flanc.

OPTIMAL

- 4 Côtes facilement palpables, avec une faible couverture de graisse sous-cutanée. La taille est bien marquée, bien visible du dessus. Creux abdominal apparent.
- 5 Côtes palpables, pas d'excès de graisse de couverture. La taille, en arrière des côtes, est bien visible de dessus. Creux abdominal visible de côté.

D'UN PEU A BEAUCOUP TROP GROS

- 6 Les côtes sont encore palpables sous un léger excès de graisse. La taille est discernable, vu de dessus, mais n'est pas très marquée. Le creux abdominal est encore apparent.
- 7 Côtes difficilement palpables, épaisse couche de graisse sous-cutanée. Notables dépôts adipeux en zone lombaire et à la base de queue. Taille absente ou difficilement discernable. Absence de creux abdominal.
- 8 Les côtes ne sont pas palpables sans exercer une forte pression. Très épaisse couche adipeuse. Importants dépôts adipeux en zone lombaire et à la base de la queue. On ne peut discerner ni taille ni creux du flanc. L'abdomen peut présenter une certaine distension.
- 9 On discerne des dépôts adipeux massifs sur le thorax, la colonne vertébrale, sur le cou, à la base de la queue et sur les membres. On ne peut observer ni taille ni creux au niveau du flanc. La distension abdominale est notable en raison d'un important dépôt adipeux.

German A, et al. Comparison of bioimpedance monitor with dual-energy x-ray absorptiometry for noninvasive estimation of percentage body fat in dogs. *JAVR* 2010;71:393-398.
 Jeusette I, et al. Effect of breed on body composition and comparison between various methods to estimate body composition in dogs. *Res Vet Sci* 2010;88:227-232.
 Kealy RD, et al. Effects of diet restriction on life span and age-related changes in dogs. *JAVMA* 2002;220:1315-1320.
 Laffamme DP. Development and validation of a body condition score system for dogs. *Canine Pract* 1997;22:10-15.
 ©2013. All rights reserved
[http://www.wsava.org/sites/default/files/Body condition score chart dogs.pdf](http://www.wsava.org/sites/default/files/Body%20condition%20score%20chart%20dogs.pdf) (Traduction PN Oct. 2013)



Source : <https://wsava.org/wp-content/uploads/2020/01/Body-Condition-Score-Chart-Dog-French.pdf>.

Annexe 3 : Charte des températures et de l'humidité relative



		Actual Temperature Degrees Celcius																					
		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22				
Relative Humidity (%)	0	1	1	3	3	4	6	6	8	8	9	11	11	12	14	14	16	17	18				
	5	1	1	3	3	4	6	6.5	8	8.5	9.5	11	11.5	12.5	14	14.5	16	17	18				
	10	1	1.5	3	3.5	4.5	6	6.5	8	8.5	9.5	11.5	11.5	12.5	14.5	15	17	18	19				
	15	1	1.5	3.5	3.5	4.5	6.5	6.5	8.5	9	10	11.5	12	13	15	15	17	18	19				
	20	1.5	1.5	3.5	3.5	5	6.5	7	8.5	9	10	12	12.5	13.5	15	15.5	17	18	20				
	25	1.5	2	3.5	4	5	7	7	9	9.5	10.5	12	12.5	13.5	15.5	16	18	19	20				
	30	1.5	2	4	4	5	7	7.5	9	9.5	10.5	12.5	13.5	14	16	16.5	18	19	21				
	35	1.5	2	4	4.5	5.5	7	7.5	9.5	10	11	13	13.5	14.5	16.5	16.5	19	20	21				
	40	2	2.5	4	4.5	5.5	7.5	8	10	10	11.5	13	13.5	14.5	16.5	17	19	20	21				
	45	2	2.5	4.5	4.5	6	7.5	8	10	10.5	11.5	13.5	14	15	17	17.5	19	21	22				
	50	2.5	2.5	4.5	5	6	8	8.5	10	10.5	11.5	13.5	14	15.5	17.5	18	20	21	22				
	55	2.5	3	4.5	5	6	8	8.5	10.5	11	12	14	14.5	16	17.5	18	20	22	23				
	60	2.5	3	5	5.5	6.5	8	9	10.5	11	12.5	14.5	15	16	18	18.5	21	22	23				
	65	2.5	3	5	5.5	6.5	8.5	9	11	11.5	12.5	14.5	15	16.5	18.5	19	21	22	24				
	70	3	3.5	5	5.5	7	8.5	9	11	11.5	13	15	15.5	17	19	19.5	21	23	24				
	75	3	3.5	5.5	6	7	9	9.5	11.5	12	13	15	16	17	19	20	22	23	25				
	80	3	3.5	5.5	6	7	9	9.5	11.5	12	13.5	15.5	16	17.5	19.5	20	22	24	25				
85	3.5	4	5.5	6	7.5	9.5	10	12	12.5	14	16	16.5	18	20	20.5	23	24	26					
90	3.5	4	6	6.5	7.5	9.5	10	12	12.5	14	16	16.5	18	20	21	23	25	26					
95	3.5	4	6	6.5	8	10	10.5	12.5	13	14.5	16.5	17	18.5	20.5	21.5	23	25	26					
100	4	4.5	6	7	8	10	10.5	12.5	13.5	14.5	17	17.5	19	21	21.5	24	25	27					
No Scooter or Rig Classes Beyond this Point																							
No Bikejoring Beyond this Point																							
No Canicross Beyond this Point																							
		Where shaded - Recommend Run Full Distance Where shaded - Recommend Shorten Distance Where shaded - Do not run Heat																					

Source : AUSTRALIAN SLEDDOGS SPORTS ASSOCIATION, *Temperature / Humidity Reference Chart v1.0 (May 2017)*, *Race Rules – Annexe B – Temperature Chart*, [En ligne]. [<http://assa.dog/wp-content/uploads/2017/06/Temperature-Humidity-Reference-Guide-v1.0-May-2017.pdf>].

Notes :

La gestion de la température est très différente d'un animal à un autre. Il est essentiel d'observer et d'utiliser son jugement pour évaluer si l'exercice est exagéré ou non pour l'animal. Il est également possible de suivre sa température corporelle : la température normale d'un chien varie entre 38 et 39,5 °C. Le vétérinaire peut démontrer comment faire ce suivi de manière sécuritaire.

Cette charte peut s'appliquer lorsque les températures du lieu de vie des chiens sont adéquates pour la gestion de la température au repos. Le guide ne peut pas considérer ces recommandations si le lieu de vie n'est pas adéquatement tempéré.

Annexe 4 : Les récepteurs sensoriels

Les récepteurs sensoriels agissent en interrelation.

1. Les extérocepteurs sont localisés en surface du corps et sont sensibles aux modifications du milieu extérieur. Ces extérocepteurs sont situés au niveau cutané ou dans des organes proches : ce sont les mécanorécepteurs (toucher, pression), les thermorécepteurs, les nocicepteurs, les récepteurs des organes des cinq sens d'Aristote.
2. Les intérocepteurs (viscérocepteurs) sont des récepteurs internes qui réagissent aux stimulations du milieu intérieur. Ce sont les barorécepteurs (pression sanguine), les chémorécepteurs, les osmorécepteurs, les thermorécepteurs, les nocicepteurs : ils peuvent provoquer des impressions conscientes diverses comme la faim, la soif, la douleur, etc.
3. Les propriocepteurs sont également des récepteurs internes, et ils informent le cerveau de nos mouvements, de notre position dans l'espace et de notre poids. Ces propriocepteurs sont des périphériques musculo-squelettiques cutanés et centraux comme les récepteurs vestibulaires : ils participent à la sensibilité proprioceptive, la sensibilité kinesthésique et la sensibilité vestibulaire. Proprioception : sensibilité profonde.

Le système propriocepteur capte, traduit et transmet au système nerveux central :

- la sensibilité proprioceptive :
 - la tension – par le biais de nos muscles;
 - la forme du corps – par le biais de nos articulations (est-il plié ou étiré?);
- la sensibilité kinesthésique et vestibulaire :
 - se tenir debout (position de la tête et du corps par rapport à la terre, pression du poids) – par le vestibule de l'oreille interne;
 - arrêter et commencer (direction du mouvement dans l'espace) – par le modiolus de l'oreille interne;
 - incliner, chuter, attraper (positions des différentes parties du corps les unes par rapport aux autres, pression du poids, position de la tête et du corps par rapport à la terre) – par le labyrinthe de l'oreille interne.

Annexe 5 : Les changements d'allure¹⁵⁸

Le chien est un quadrupède digitigrade. Chaque cycle de marche correspond à la succession de mouvements avec deux ou trois membres à l'appui. La poussée provient essentiellement des membres postérieurs. Sa puissance est tributaire des forces exercées par les muscles, elle est donc conditionnée par la longueur des segments osseux, mais également de l'angle d'ouverture des différentes articulations. S'ajoute aussi l'amplitude des mouvements, qui est en relation directe avec l'efficacité biomécanique¹⁵⁹. Sauf en cas d'apprentissage particulier ou de conditions particulières (ex. : stress, restriction physiologique, demande de changement d'allure, besoin biologique d'activité, etc.), le chien effectue automatiquement une transition à l'allure qui lui demande le moindre effort. Par exemple, si l'énergie nécessaire pour maintenir le pas allongé est plus importante que l'énergie requise pour effectuer le trot, le chien passe au trot.

Différentes allures de base sont possibles : le pas, le trot, l'amble, le galop.

Le pas de base est une allure à trois ou à quatre temps où deux, trois ou quatre appuis au sol se succèdent. Au fur et à mesure que la vitesse du pas augmente, la stabilité latérale diminue. C'est particulièrement le cas chez les chiens à poitrail large : on observe alors des mouvements de « roulis » (rotation) de plus en plus prononcés. L'allure du pas est caractérisée par l'équilibre et la stabilité.

Le trot de base est une allure à deux temps où chaque pas voit l'appui de deux membres controlatéraux. C'est une allure symétrique, chaque côté évolue en miroir de l'autre. C'est l'allure la plus couramment étudiée, du fait de sa symétrie et de la répétition d'appuis à deux pieds. Un bon trotteur devrait présenter un corps long et des membres de même longueur : les postérieurs peuvent ainsi s'engager loin en avant sans risque de toucher les antérieurs. Le rachis présente peu de mouvements de flexion et d'extension, et l'ensemble du corps se déplace plus dans le plan horizontal.

L'amble de base est une allure particulière à deux temps pour laquelle les deux membres du même côté sont en appui au même moment. C'est une allure que l'on peut observer dans certaines circonstances chez les chiens dont les membres sont proportionnellement longs. Les chiens en mauvaise condition ambleraient davantage. De même, un chien fatigué ou manquant de mobilité passe volontiers à l'amble.

Le galop de base est une allure caractérisée par un temps de suspension important et un engagement des postérieurs très important. Lors du galop, il se produit la succession des antérieurs puis des postérieurs à l'appui. En général, on observe un temps de suspension après l'appui des postérieurs. Chez certaines races, comme le lévrier, on observe deux temps de suspension : un après chaque appui. Cette allure est l'allure rapide des chiens lourds et de ceux dont la colonne vertébrale manque de mobilité.

¹⁵⁸ SUMNER-SMITH, G. « Gait analysis and Orthopedic Examination », sous la dir. de SLATTER, D. *Textbook of Small Animal Surgery*, 1995; GIFFROY, J.M. *Allures et locomotion*, Département de médecine vétérinaire, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur, 2010.

¹⁵⁹ L'école d'Alfort, Médecine sportive canine, 1991, numéro spécial *Le sport de traîneau à chiens et ski-pulka*.

Annexe 6 : Les expressions transitoires chez le chien : les « signaux d'apaisement » ou « activités de déplacements »¹⁶⁰

Pour la communauté scientifique, il n'est pas rare d'observer chez le chien, comme chez de nombreux vertébrés (Mc Farland, 1966), une catégorie non circonscrite d'activités que les animaux réalisent de manière incomplète, superficielle, interrompue ou hors contexte et qui ne remplissent pas leur rôle « initial » par rapport à leur séquence comportementale¹⁶¹ originelle. Les chercheurs trouvent que ces activités sont non homogènes du point de vue de leurs causes (Huxley, 1971), qu'elles peuvent apparaître par exemple lors de conflits motivationnels (Tinbergen, 1952), lors d'émotion d'irritation, lors de sous-stimulation ou de surstimulation en captivité (Hediger, 1953) ou encore lors de situations stressantes (Troisi, 2002; Hakaoja, Raekallio, 2005).

D'après Ekman et Friesen (1969b), un individu qui entreprend de telles activités cherche tout simplement à s'adapter à des situations inconfortables tout en gérant ses émotions, et cherche à développer, à maintenir et à réguler le contact entre les individus présents, dans le sens de son bien-être. Ces activités « adaptatrices » (Ekman et Friesen, 1969b) sont considérées comme un véritable indicateur de l'activation physiologique et émotionnelle de l'animal dans une situation qu'il percevrait contraignante, menaçante (Bassal, Schenkel, Kaiser, 2012) stressante (Lawler et Cohen, 1988; Hakaoja, Raekallio, 2005) ou en corrélation avec l'anxiété à l'approche d'un congénère (Castles et Whitten, 1998; Castles, Whitten et Aureli, 1999). Lors de ces situations perturbatrices, les chercheurs observent l'animal qui montre des changements subits d'attitudes et de conduites, des variations de distances entre individus, des gestes dirigés vers des plantes ou des objets, des postures de confort, des changements d'allures, des modifications de cycles ou encore des mouvements oculaires non dirigés vers un objet précis ou non à la recherche d'un contact visuel.

Que ce soit chez l'humain ou chez d'autres primates, ces « adaptateurs » ont comme fonction de réguler les interactions entre individus (Ekman et Friesen, 1969b), de rassurer et de réconforter l'individu (Blurton Jones, 1972), de canaliser l'agressivité (Montagnier, 1978), de désactiver un état de tension (Freedman et Hoffman, 1967) et de diminuer le rythme cardiaque (Boccia, Reite et Laudenslager, 1989). Ces « activités de déplacement » ou de « substitution » (Tinbergen, 1952, 1953), appelées encore « extracommunicatives » (Cosnier, 1982) et « rituels de déplacement » (Huxley, 1971), semblent être

¹⁶⁰ Station éco-canine Les Grands Versants, 2014.

¹⁶¹ Un comportement peut être divisé en séquences d'actions, de postures, de mouvements. Ex : le comportement de prédation peut se diviser en orientation (composée d'unités motrices du nez, des yeux, des oreilles, de la tête, du corps, etc.), en fixation visuelle (composée d'unités motrices), en traque (composée d'unités motrices), en poursuite (composée d'unités motrices), en capture (composée d'unités motrices), en mise à mort (composée d'unités motrices), en rapport (composée d'unités motrices), en dissection (composée d'unités motrices). (DEHASSE, Joël. *Comportement canin : pathologie comportementale et mécanisme de pathogénie*, Alliance internationale des intervenants en comportement animal, 2006).

initialement sous le contrôle du système nerveux périphérique (parasymphique, symphique, somatomoteur). C'est alors que ces « activités de déplacements » viendraient rejoindre la définition des « signaux d'apaisement » de Turid Rugaas (1997), ou encore celle des « comportements d'apaisement » de Roger Abrantes (1997).

Retenons, d'une part, que ces signaux seraient modulés par l'état interne de l'animal et, d'autre part, que leur occurrence semblerait dépendre du niveau de motivation d'activités concurrentes. Ces signaux seraient alors observables plus fréquemment lors des transitions entre deux actions de l'animal. C'est durant ce moment « entre les deux » que se présenterait alors une ouverture par laquelle un changement d'action viendrait s'opérer. C'est dans cet endroit que toutes les possibilités ou tous les potentiels d'actions cohérentes seraient mis à disposition pour un animal vivant une situation X. Leur pouvoir étant tel que les ignorer et ne pas examiner leur valeur de communication et le rôle qu'ils jouent pour l'animal lui-même et/ou dans ses interactions sociales viendrait briser ce champ de probabilité d'actions cohérentes.

La « qualité » de ces activités de déplacements représente un indice déterminant aussi bien en tant qu'information qu'en tant que signal. L'entraîneuse canine internationale Turid Rugaas¹⁶² le démontre en mettant au point son « échelle d'escalade du stress » où l'on peut lire que tant que l'animal « communique » des signaux d'apaisement, il est en mesure d'agir avant de réagir. Enfin, d'après la docteure Catherine Basal, tout comme Christina et Aurelien Budzinski¹⁶³, « l'ébrouement doit être considéré comme un signal de relâchement de tension que le chien effectue lorsque la situation menaçante prend fin ».

¹⁶² <http://en.turid-rugaas.no/>

¹⁶³ <https://youtu.be/J6f4P-m6N3A>

Annexe 7 : Caractéristiques des hébergements¹⁶⁴

Cage	Enclos	Bâtiment	Aire avec dispositif de contention
Espace clos destiné à tenir l'animal enfermé. Elle est généralement composée d'un plancher, d'un plafond et de 4 parois latérales, dont au moins une est faite de treillis ou est ajourée sur l'essentiel de sa superficie.	Espace clos destiné à tenir l'animal enfermé. Sa superficie n'est pas suffisante pour qu'un chien puisse y courir. Un enclos peut être intérieur ou extérieur.	Toute construction ou partie de construction où est gardé l'animal, notamment une grange, un cabanon, un hangar ou un garage. Un véhicule utilisé pour garder l'animal est assimilé à un bâtiment.	Espace clos ou non clos destiné à tenir l'animal attaché avec une chaîne reliée à un poteau planté dans le sol.
Doit être d'une dimension suffisante pour que l'animal puisse s'y tenir debout et s'y asseoir normalement, s'y retourner facilement, s'y étirer complètement et s'y allonger sur le côté, les membres en pleine extension.	Doit être d'une dimension suffisante pour que l'animal puisse s'y tenir debout et s'y asseoir normalement, s'y retourner facilement, s'y étirer complètement et s'y allonger sur le côté, les membres en pleine extension.	Le bâtiment doit : 1° être étanche aux intempéries; 2° protéger l'animal des effets indésirables du soleil et des courants d'air; 3° prévenir l'évasion de l'animal et l'intrusion de tout autre animal.	1° Le dispositif de contention ne risque pas de se coincer ou de se raccourcir, notamment en s'enroulant autour d'un obstacle; 2° il n'entraîne pas d'inconfort pour l'animal, notamment en raison de son poids; 3° il permet à l'animal de se mouvoir sans danger ni contrainte; 4° il permet à l'animal d'avoir accès à son eau et à sa nourriture.
Une cage ou un enclos doit : 1° être fait de matériaux non poreux, non toxiques, faciles à laver et à désinfecter, durables, résistants à la moisissure et à la corrosion; 2° être en bon état, exempt de saillies,	Une cage ou un enclos doit : 1° être fait de matériaux non poreux, non toxiques, faciles à laver et à désinfecter, durables, résistants à la moisissure et à la corrosion; 2° être en bon état, exempt de saillies,	Les planchers et la portion inférieure des murs du bâtiment qui sont susceptibles d'entrer en contact avec l'animal doivent : 1° être faits de matériaux non poreux, non toxiques, lisses, faciles à laver et à désinfecter, durables et résistants à la moisissure	Tout chien hébergé principalement à l'extérieur doit avoir accès à une niche, ou un abri en tenant lieu, conforme aux exigences suivantes : 1° elle est faite de matériaux non toxiques, durables et résistants à la

¹⁶⁴ Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (c. P-42 r. 10.1).

d'arêtes coupantes ou d'autres sources de blessures; 3° être solide et stable; 4° être construit et disposé pour prévenir l'évasion de l'animal ainsi qu'une blessure ou du stress infligé par un autre animal qui n'y est pas gardé; 5° présenter au moins un côté par lequel le gardien de l'animal peut l'observer sans entrave et à travers lequel l'animal a une vue sur l'extérieur; 6° être construit et disposé de façon à ne pas nuire à la circulation de l'air.	d'arêtes coupantes ou d'autres sources de blessures; 3° être solide et stable; 4° être construit et disposé pour prévenir l'évasion de l'animal ainsi qu'une blessure ou du stress infligé par un autre animal qui n'y est pas gardé; 5° présenter au moins un côté par lequel le gardien de l'animal peut l'observer sans entrave et à travers lequel l'animal a une vue sur l'extérieur; 6° être construit et disposé de façon à ne pas nuire à la circulation de l'air.	et à la corrosion; 2° être en bon état, exempts de trous, sauf ceux destinés à l'écoulement de l'urine, de saillies, d'arêtes coupantes ou d'autres sources de blessures.	corrosion; 2° son toit et ses murs sont étanches, son plancher est surélevé, son entrée est accessible en tout temps; 3° elle est en bon état, exempte de saillies, d'arêtes coupantes ou d'autres sources de blessures; 4° elle est solide et stable; 5° sa taille permet au chien de se retourner et de maintenir sa température corporelle par temps froid; 6° sa construction et son aménagement permettent au chien de se protéger des intempéries.
Les cages et les enclos doivent être disposés de façon à ne pas être souillés, notamment par des fèces, de l'urine ou des déchets provenant d'une autre cage ou d'un autre enclos.	Les cages et les enclos doivent être disposés de façon à ne pas être souillés, notamment par des fèces, de l'urine ou des déchets provenant d'une autre cage ou d'un autre enclos.	Les liquides, notamment l'urine et les eaux de nettoyage, doivent s'écouler rapidement et entièrement du plancher du bâtiment	L'intérieur de la niche d'un chien ou de l'abri en tenant lieu ne constitue pas une zone ombragée.
Le plancher doit être en bon état et conforme aux exigences suivantes : 1° sa surface est plane et n'est pas glissante; 2° il soutient l'animal sans fléchir; 3° les trous ou les espaces entre ses parties constituantes ne laissent pas passer ou se coincer les pattes de l'animal.	Le plancher doit être en bon état et conforme aux exigences suivantes : 1° sa surface est plane et n'est pas glissante; 2° il soutient l'animal sans fléchir; 3° les trous ou les espaces entre ses parties constituantes ne laissent pas passer ou se coincer les pattes de l'animal.	La température et le taux d'humidité à l'intérieur du bâtiment doivent être compatibles avec les impératifs biologiques de l'animal.	

Si le plancher est fait d'un grillage ou d'un treillis métallique, il doit être enduit d'une matière synthétique prévenant les blessures ou l'inconfort de l'animal, tel le plastique.	Si le plancher est fait d'un grillage ou d'un treillis métallique, il doit être enduit d'une matière synthétique prévenant les blessures ou l'inconfort de l'animal, tel le plastique.	Le bâtiment doit être ventilé et l'air y être renouvelé pour prévenir la concentration de contaminants, notamment l'ammoniac et la poussière.	
		L'éclairage du bâtiment doit être d'une intensité et d'une durée compatibles avec les impératifs biologiques de l'animal. Il doit également être suffisant pour permettre l'inspection du bâtiment et de ses équipements ainsi que de l'animal qui s'y trouve.	

Aire de repos

L'animal doit avoir accès en tout temps à une aire sèche, propre, pleine, confortable et de dimension suffisante pour lui permettre de s'y allonger sur le côté, les membres en pleine extension.

Cette aire doit se situer à l'abri d'éléments pouvant causer un stress à l'animal ou nuire à sa santé, tels les intempéries, le soleil, les courants d'air, le bruit excessif ou un gaz nocif.

Parc

Un parc est une enceinte fermée dans laquelle plusieurs animaux peuvent être mis en liberté simultanément et dont l'étendue est suffisante pour leur permettre de courir. Un parc peut être extérieur ou intérieur.

1° sa construction vise à prévenir l'évasion de l'animal ainsi qu'une blessure ou du stress infligé par un autre animal qui n'y est pas gardé;

2° son sol se draine facilement;

3° s'il est extérieur, une zone suffisamment grande destinée à protéger l'animal des intempéries et des effets indésirables du soleil s'y trouve;

4° les piquets et les grillages formant sa clôture, le cas échéant, ou toute autre de ses composantes, sont en bon état, exempts de saillies, d'arêtes coupantes ou d'autres sources de blessures.

Annexe 8 : La stérilisation

La situation concernant la stérilisation diffère grandement selon les chenils. Le tableau suivant regroupe les avantages et les inconvénients de la stérilisation¹⁶⁵.

Avantages	Inconvénients (et leurs ajustements)
• Suppression des signes de chaleurs de la femelle • Effets bénéfiques sur le comportement du mâle* • Diminution de l'incidence des tumeurs mammaires et d'autres pathologies dépendantes des hormones, telles que les pseudo-gestations, les pyomètres, les tumeurs vaginales et utérines, et les tumeurs testiculaires et prostatiques • Gestion de la qualité de la population canine	• Prise de poids, d'où les besoins nutritionnels qui changent • Incontinence urinaire de la femelle, pouvant aller parfois jusqu'à 10 ans après la chirurgie, qui se traite avec médication • Certaines tumeurs ou certains problèmes myoarthrosquelettiques¹⁶⁶ (risque diminué avec la stérilisation après 12 mois)

* Il n'y a pas de consensus scientifique établi.

Beaucoup de questions persistent dans le monde de la médecine vétérinaire. La stérilisation demeure recommandée. Il s'agit toutefois d'évaluer à quel moment elle sera plus appropriée pour le chien et pour la situation. Il est important de demander conseil au vétérinaire, qui sera en mesure de conseiller et de répondre aux questions supplémentaires.

¹⁶⁵ Tiré du cours de *mushing* Kinadapt, 2019.

¹⁶⁶ Problèmes myoarthrosquelettique : troubles liés aux muscles et aux articulations.

Annexe 9 : Exemples d'exposés (*briefing*) sur la sécurité en randonnée, en excursion et en expédition¹⁶⁷

Aucune activité d'aventure ne devrait être réalisée sans que soient présentées les informations relatives à la sécurité. Ces exposés s'avèrent indispensables pour informer les participants des dangers et des consignes de sécurité. Néanmoins, l'exposé relatif à la sécurité n'est pas un cours. Il doit être bref (en anglais, *briefing* vient de *brief*, « bref »). L'une des plus grandes difficultés des guides débutants est de doser la quantité d'informations à transmettre. La stratégie suggérée consiste à diviser les informations en plusieurs petites séances, en s'assurant toujours de ne rien oublier. En plus d'assurer la diffusion de l'information obligatoire, les exposés sur la sécurité sont des moments privilégiés qui permettent au leader d'amorcer la prise en charge de son groupe.

Voici quelques exemples du contenu des divers exposés sur la sécurité pour le tourisme d'aventure. Pour un séjour, il suffit de présenter les éléments qui s'avèrent les plus appropriés.

1^{er} exposé – À l'accueil

- Accueillir les participants et présenter le guide.
- Vérifier ou présenter les formulaires d'acceptation des risques pour informer les participants des risques inhérents à l'activité.
- Vérifier les changements de dernière minute concernant les conditions physiques et médicales des participants.
- Présenter l'emplacement des toilettes avant le départ.
- Présenter les dangers environnants inhabituels (ex. : construction).
- Offrir les éléments manquants ou remplacer les éléments inappropriés (liste « au cas où les participants oublient », ex. : vêtements).

2^e exposé – À l'arrivée au site, pour une activité d'un jour et plus

- Présenter :
 - l'emplacement des toilettes;
 - les dangers environnants inhabituels (ex. : arbres dangereux, falaises, etc.);
 - les consignes sur les effets du froid (ex. : eau des participants qui gèle, système multicouche);
 - les consignes sur l'utilisation et l'entreposage d'outils (ex. : couteaux, haches, scies);
 - les consignes de communication en cas d'urgence (ex. : 3 coups de sifflet, etc.);
 - les consignes par rapport aux déplacements sur l'eau ou la glace;
 - la localisation de la trousse de premiers soins;
 - la localisation et le fonctionnement du téléphone d'urgence.

¹⁶⁷ Université du Québec à Chicoutimi.

3^e exposé – Avant le premier repas, pour une activité d'un jour et plus

- Présenter :
 - l'emplacement des toilettes;
 - les consignes d'hygiène (ex. : lavage de mains, lavage de vaisselle);
 - les consignes sur l'importance de se nourrir et de boire suffisamment pendant l'activité;
 - en camping, les consignes sur les feux, les réchauds et l'installation de la cuisine.

4^e exposé – Avant la première nuit

- En camping :
 - placer les articles odorants à l'abri des animaux;
 - ne pas garder de nourriture dans les tentes si la présence d'animaux est possible;
 - présenter les consignes sur les effets du froid (ex. : risque de gel au sol, faire sécher son sac de couchage, ses vêtements, ses chaussons).
- En séjour avec nuitées :
 - localiser l'emplacement des guides durant la nuit;
 - réveiller un des guides s'il y a un problème durant la nuit (froid ou autre);
 - rappeler l'horaire du lendemain et l'heure de lever.

5^e exposé – Spécifique à l'activité d'attelage canin

- Présenter l'activité.
- Décrire l'activité et l'horaire.
- Identifier les participants qui ont peur des chiens.
- Présenter le chien sportif.
- Présenter les risques liés aux chiens, à l'aire du chenil et à l'activité d'attelage canin.
- Enseigner les comportements à adopter avec les chiens au chenil et sur les pistes.
- Enseigner les comportements des chiens avec l'humain.
- Enseigner l'aspect technique de la conduite d'attelage (voir la section 8.1. Cet enseignement comprend aussi les notions de communication avec les chiens, le guide et les autres participants et de la distance à garder entre les traîneaux).
- Décrire comment agir en cas de problème sur les sentiers.
- Demander s'il y a des questions.
- Rappeler aux participants de profiter de l'activité tout en respectant les chiens.

Annexe 10 : Trousse de premiers soins canins

Trousse de premiers soins pour les chiens : contenu minimal

Dans le chenil : (1) + (2)

(1) : trousse pour les randonnées d'une journée maximum

(1) + (2) : trousse pour les randonnées de plus d'une journée

Pour 20 chiens :

(1) Protection des pattes : bottines ou onguent ou pommade cicatrisante

(1) 1 pince à écharde

(1) 1 pince à ongles

(1) 1 paire de ciseaux (pour pansements, couper du poil, etc.)

(1) 1 pince bloquante (pour enlever pics des porcs-épics, pour suturer, etc.)

(1) 2 rasoirs mécaniques (pour blessures à panser ou points de suture)

(1) 4 paires de gants en latex (1) 20 gazes (3 x 3) et 2 petites gazes hémostatiques

(1) Antiseptiques (contre l'infection)

(1) 5 compresses très absorbantes

(1) 2 bandages de gaze (pour faire tenir un pansement)

(1) 2 bandages triangulaires (pour attelle)

(1) 1 pansement compressif (pour arrêter une hémorragie)

(1) 1 rouleau de ruban adhésif médical

(1) Seringues 2 cc et 10 cc (pour rincer une plaie, un œil, etc.)

(1) Désinfectant pour les mains

(1) 2 muselières

(1) 1 sac à chien ou équivalent

- (2) Anesthésie locale (pour cas de sutures)
- (2) Petite trousse à sutures simples ou colle chirurgicale
- (2) Agent cicatrisant (ex. : Cothivet)
- (2) Huile minérale ou vaseline
- (2) Antidiarrhéique (vétérinaire)
- (2) Réhydratant (vétérinaire)
- (2) Suppléments alimentaires (ex. : Nutripet)
- (2) Agent anti-inflammatoire (oral ou local; pour articulations, torsions, foulures, etc.)
- (2) Médicaments personnels de chaque chien, s'il y a lieu
- (2) Numéro d'urgence du vétérinaire

Trousse de premiers soins pour chiens (20 chiens) selon les zones de voyage

ZONE 1

Trousse (0) :

- 1 pince à écharde
- 1 paire de ciseaux
- 1 pince à ongles
- Antiseptique
- 4 paires de gants en latex
- 2 muselières
- 1 rouleau de ruban adhésif médical
- 2 bandages de gaze
- 2 pansements compressifs
- 2 bandages triangulaires
- 20 gazes 3 x 3
- 2 gazes hémostatiques
- 1 seringue 10 cc
- Désinfectant pour les mains
- Numéro d'urgence du vétérinaire le plus proche
- 1 sac à chien ou équivalent

ZONE 2

- Trousse (1) à la journée ou trousse (1) + (2) si plus d'une journée
- Numéro d'urgence du vétérinaire le plus proche

Annexe 11 : Grille d'évaluation standardisée (GES)

L'évaluation pratique de la formation de guide d'attelage canin niveau 1 est réalisée par :

- un formateur pour le degré 1;
- un tuteur-site ou un formateur pour les degrés 2 et 3.

La grille d'évaluation standardisée permet de situer le niveau de compétence du candidat (connaissances, compétences, attitudes) par rapport au niveau de compétence attendu d'un guide d'attelage canin niveau 1 certifié par Aventure Écotourisme Québec. Les compétences évaluées sont regroupées en sept catégories (voir la section 1.14. « Tableau des compétences ») :

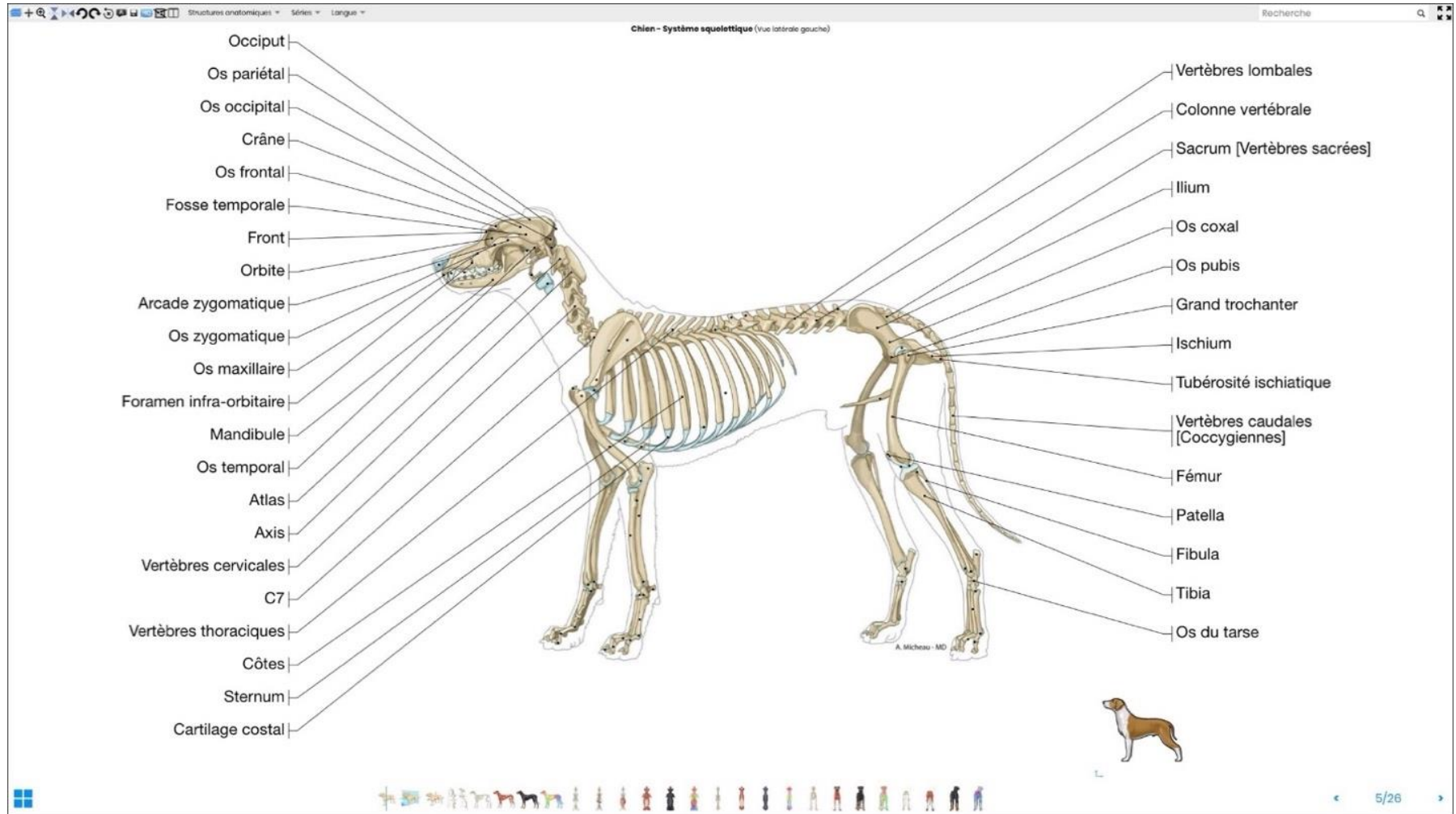
- Soins aux chiens;
- Travail avec les chiens;
- Entretien et maintenance;
- Encadrement des activités;
- Accueil et animation;
- Gestion de l'activité;
- Suivi administratif.

L'échelle de cotation utilisée comprend quatre niveaux :

- **Non vue** : Le candidat n'a pas été exposé à la compétence.
- **Voit** : Le candidat voit et expérimente les compétences et/ou les balises de contenu attendues, en étant supervisé à 100 % lors de l'étape degré 1. Le candidat a besoin de directives et de rétroactions. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en mesure de gérer une charge de travail de guide d'attelage canin niveau 1.
- **Fait** : Le candidat voit et expérimente les compétences attendues en étant supervisé à 100 % pour la compétence n° 4 « Encadrement de l'activité » et au moins à 75 % pour les autres compétences lors des étapes d'intégration et de compagnonnage. Le candidat a besoin de directives et de rétroactions. Il répond de façon inconstante à ce qui est attendu. Il est en mesure de partager une charge de travail de guide d'attelage canin niveau 1.
- **Applique** : Le candidat peut démontrer avec constance les compétences attendues à l'étape de compagnonnage. Il a besoin exceptionnellement de supervision pour des situations complexes. Il est en mesure d'assumer efficacement une charge de travail de guide d'attelage canin niveau 1 débutant dans la profession.

La grille d'évaluation standardisée est remplie à la fin de chaque étape (initiale, intégration, compagnonnage).

Annexe 12 : Fiche anatomique du chien



Source : <https://www.pinterest.com/pin/739786676270238802/>.

Annexe 13 : Soulever et immobiliser un chien

Lifting and Restraining a Dog



Disclaimer

A series of booklets has been developed by the Clinical Skills Lab team (staff, recent graduates and students) from the School of Veterinary Sciences, University of Bristol, UK. Please note:

- Each booklet illustrates one way to perform a skill and it is acknowledged that there are often other approaches. Before using the booklets students should check with their university or college whether the approach illustrated is acceptable in their context or whether an alternative method should be used.
- The booklets are made available in good faith and may be subject to changes.
- In using these booklets you must adopt safe working procedures and take your own risk assessments, checked by your university, college etc. The University of Bristol will not be liable for any loss or damage resulting from failure to adhere to such practices.

This work is under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.



© The University of Bristol, 2020



Year Group: All

Document number: CSL_D15



University of
BRISTOL

Equipment list: Lifting and Restraining a Dog

Equipment for this station:

- Model dog
 - Using a standing model dog for:
 - Lifting
 - Restraint in a standing position
 - Restraint in lateral recumbency
 - Use an Ikea dog or a sitting model dog for:
 - Restraint in a sitting position

Considerations for this station:

- Ensure that the correct type of model dog is selected and used for the skill being practised (see section above).
- Before lifting a live dog or positioning a dog for restraint, assess the dog's temperament and decide if a muzzle should be applied. Refer to instruction booklet 'CSL_D02 Fitting a Muzzle'.

Anyone working in the Clinical Skills Lab must read the 'CSL_I01 Induction' and agree to abide by the 'CSL_I00 House Rules' & 'CSL_I02 Lab Area Rules'

Please inform a member of staff if equipment is damaged or about to run out.

Clinical Skills:

Lifting a Dog onto a Table



1 Use a standing (fixed position) model dog. Before starting, ensure that the dog is small enough to lift on your own. Dogs weighing more than 15kg should be lifted by two people.



2 Check that you and the dog are close to the table.



3 Crouch next to the dog's flank in a low squat. Keep your back straight.



4 Place one hand under the dog's neck and onto the head.



5 Pass your other arm under the dog's abdomen, close to the hindlimbs, and place your hand on the flank on the far side.



6 Hold the dog towards yourself, supporting the dog by cradling it between your arms and body.

Clinical Skills:

Lifting a Dog onto a Table



7
Stand up carefully, keeping your back straight and pushing up through your legs.



8
Place the dog on the table, keeping a firm hold until the dog is able to fully support its own weight.

Clinical Skills:

Restraining a Dog in a Standing Position



1 Use a standing (fixed position) model dog. Position the dog close to the edge of the table, with its flank close to your body.



2 Place one hand under the dog's neck and onto the far side of the head.



3 Pull the head gently into your body.



4 Place your other arm under the dog's abdomen, close to the hindlimbs, and move your hand up onto the far side flank.

This technique can be used to encourage the dog to stand if it is sitting, by applying gentle pressure under the abdomen.



5 Depending on the size of the dog, it may be preferable to place your second arm and hand around the back of the dog's legs. This may be easier in larger dogs, but will prevent parts of the examination e.g. taking a rectal temperature.



6 Hold the dog by cradling it towards yourself, so it is supported between your arms and body. Use the minimum amount of restraint necessary to keep the dog still while ensuring you can prevent the dog biting a colleague (and yourself).

Clinical Skills:

Restraining a Dog in a Sitting Position



1 Use either an Ikea dog placed in a sitting position or a sitting (fixed position) model dog.

Position the dog so it is close to the long edge of the table, with its flank next to your body.



2 Place one arm under the dog's neck and place your hand onto the side of the head.



3 Pull the dog's head gently into your body.



4 Place your other arm over and around the dog's hindlimbs.

This technique can be used to encourage the dog to sit if it is standing, by applying gentle pressure.



5 Cradle the dog towards you, so it is supported between your arms and body. Use the minimum amount of restraint necessary to keep the dog still while ensuring you could prevent the dog biting a colleague (and yourself).

Clinical Skills:

Restraining a Dog in Lateral Recumbency



1 Use a standing (fixed position) model dog. Position the dog close to the edge of the table, with its flank next to your body.



2 Reach over the dog with both arms and grasp the forelimb and hindlimb closest to your body.



3 Ensure the dog is held and supported between your arms and body.



4 While supporting the dog's body against your body, swiftly and gently pull the legs away from you.



5 Lower the dog to the table, while continuing to support the dog's body against your body.



6 Once the dog is on the table, maintain your hold on the limbs to keep the dog in lateral recumbency. The limbs you are holding will be the limbs closest to the table. It may also be helpful to use your body to gently support the dog.



University of
BRISTOL

Resetting the station: Lifting and Restraining a Dog

1. Return the model/s and booklet to the table or place where found when starting the practical.

Station ready for the next person:



Please inform a member of staff if equipment is damaged or about to run out.

I wish I'd known:

Lifting and Restraining a Dog

Before lifting or restraining a live dog, assess the dog's temperament and decide if a muzzle should be applied ('CSL_D02 Fitting a Muzzle').

Lifting a dog onto a table

- Dogs heavier than 15kg can be lifted using a similar technique, but with one person lifting the forelimbs, and a second person lifting the hindlimbs.
- It's important to bend your knees and push up through your legs, while keeping a straight back, to prevent potential back injury. Think of it like a squat at the gym.
- Make sure you are close to the table; you don't want to carry the dog further than necessary.

Restraining a dog in a standing or sitting position

- Use the minimum restraint necessary while ensuring you and your colleague/s are safe.
- The hand placed on the head is to prevent the dog biting your colleague.
- Standing or sitting restraint is used to allow a colleague to perform a physical examination. It can be used when giving a SC or IM injection when it is very important to have a firm hold of the head.
- Some dogs prefer standing, while others will prefer sitting; if possible, do what makes the dog more comfortable.

When handling larger dogs you may want:

- To use two people; one for the front end, one for the back end.
- To restrain the dog on the floor rather than the table.
- To have a "bum stop" for sitting restraint to stop the dog shuffling backwards.

Restraining a dog in lateral recumbency

- When moving the dog from standing to lateral, it is important to move swiftly to prevent the dog struggling before they are fully supported on the table
- In larger dogs, it can be helpful to use two people to do this, one on each limb. Make sure you count (e.g. three, two, one) and move at the same time.